TEMPS PROBABLE DEMAIN
Vent du sud-ouest et doux
Maximum aujourd'hui : 48
Minimum aujourd'hui : 32.
L'AN DERNIE
Maximum : 34. Baromètre : 29.98.
Minimum : 22. Voir détails page 19.
LE JOURNAL DU PEUPLE

LE JOURNAL LE MIEUX INFORMÉ
20 PAGES

La Patrie

LE NUMÉRO 2 CENTS
ÉDITION DÉFINITIVE

La progression constante de son tirage est l'une des caractéristiques de la "Patrie".

47e ANNEE—No. 26
MONTREAL, CANADA
Mercredi 25 Mars 1925
PRIX D'ABONNEMENT
Edition quotidienne au Canada: $6.00 par année
Edition quotidienne Canadienne aux Etats-Unis. . . . . $9.00 par année
Edition quotidienne Américaine, $4.20 par année

L'ENQUETE SUR LES OPERATIONS DE LA COMMISSION DES LIQUEURS

"NOUS POURRIONS FAIRE SORTIR DES NOMS DE DEPUTES DE DROITE..."

LA GRANDE-BRETAGNE VOUDRAIT ELEVER LA PAIX UNIVERSELLE SUR UN PACTE MUTUEL ENTRE L'ALLEMAGNE ET SES EX-ENNEMIS!

Au cours d'un long discours sur le pacte de sécurité et d'arbitrage, le ministre des Affaires étrangères Chamberlain, commentant les propositions faites par l'Allemagne, y voit le seul terrain possible pour reposer les assises de la sécurité mondiale.

LONDRES RECONNAIT LES BESOINS DE LA FRANCE.

LONDRES, 25. (Presse associée). — Parlant aux communes, hier, Austen Chamberlain, a traité au long du protocole de paix et de sécurité.

"Le gouvernement allemand, dit-il, fait un effort sincère et honnête pour améliorer la situation. Si je comprends bien ses offres, l'Allemagne est prête à garantir volontairement ce que jusqu'ici elle a accepté de force: le statu quo de l'ouest. Elle est prête à éliminer la guerre non seulement de l'ouest mais aussi de l'est. Elle renonce à la guerre pour modifier les frontières de l'Europe."

Le ministre des affaires étrangères après avoir rappelé qu'il souligna l'importance de ces offres à Herriot, ajouta:

"Nous avons cru qu'elles devaient être examinées le plus attentivement possible afin de nous assurer si en fait elles n'ouvraient pas la porte à un nouvel et meilleur état de choses et ne ferme pas la porte sur cette atmosphère de guerre qui prévalut en Europe depuis que la paix a été signée".

Toute entente que conclura la Grande-Bretagne doit être purement défensive, a ajouté M. Chamberlain, et rédigée dans l'esprit de la Société des Nations, sous sa direction, si possible. Il est évident que les obligations de la Grande-Bretagne ne peuvent pas s'étendre à toutes les frontières et que c'est là la principale raison pour laquelle elle a rejeté le protocole.

"Nous l'avons rejeté parce qu'il impliquait une extension universelle de nos obligations les plus graves. Mais nous avons cru que ce que nous ne pouvions faire dans toutes les sphères, nous pourrions conseiller à notre peuple de le tenter dans celles qui lui sont le plus familières. Qu'on n'oublie pas cependant qu'en essayant de stabiliser la paix dans l'ouest nous ne voulons pas légitimer la guerre ailleurs. Au contraire, nous croyons qu'en maintenant la paix dans l'ouest nous nidifions à la maintenir dans l'est."

M. Chamberlain énuméra ensuite quelques-unes des raisons qui firent rejeter le protocole par la Grande-Bretagne. Notre gouvernement, dit-il, ne croit pas que ce pacte mène à la sécurité, par suite au désarmement. Au contraire, il appelle une augmentation des forces navales que doit fournir la Grande-Bretagne. Il n'élimine pas davantage les traités. M. MacDonald et ses collègues ont cru qu'il en serait ainsi, mais ils se sont trompés."

"Ce ne fut jamais là, dit M. Chamberlain, la politique des gouvernements étrangers avec qui ils négociaient. Pas un seul instant, ces états songèrent-ils à abandonner les alliances locales ou régionales qu'ils avaient conclues".

Et puis il y a le fait que le protocole a été rédigé non dans l'intérêt d'une puissance maritime, mais, au contraire, dans celui de puissances continentales. Il y a, en plus, cette chose dont il faut toujours tenir compte en affaire internationale: l'attitude des Etats-Unis. Et ici M. Chamberlain se demande si le cabinet MacDonald s'est inquiété de savoir ce que pourrait être l'effet du protocole sur la politique américaine. Les Etats-Unis, il est vrai, n'ont fait aucune déclaration à ce sujet, mais, d'après ses informations personnelles, le protocole y aurait été vu plutôt comme une cause possible de guerre qu'une possibilité de paix de plus".

Pour ce qui est des puissances européennes, "je puis dire sans crainte d'être contredit que les plus immédiatement intéressées ne se seraient pas crues si en sûreté que ça sous l'égide du pacte de sécurité". Et c'est encore là une des raisons pour lesquelles le gouvernement britannique l'a rejeté.

Arthur Henderson, travailliste, qui parla avant Chamberlain, exprima l'idée que l'on pouvait tirer quelque chose des ruines du protocole. J'en suis l'un des auteurs, dit-il, et je ne me refuse pas à croire qu'il soit entièrement mort, bien qu'il soit rudement endommagé.

M. Chamberlain lui répondit que si la Grande-Bretagne consentait à l'accepter sous certaines réserves, toutes les autres puissances en demanderaient autant, de sorte qu'il resterait bien peu de chose de la constitution première.

M. Charberlain dit quelques mots de consolation à l'adresse de la France. Elle a grandement besoin.

(Suite à la page 19.)

C'est la déclaration de M. Duranleau, au sujet du témoignage du gérant de banque Bulley sur les envois d'argent en Angleterre.—Production de documents

L'EX-MAIRE MARTIN PROTESTE

QUEBEC, 25. — (Du correspondant de la "Patrie"). — L'hon. Médéric Martin se trouvait parmi les auditeurs, ce matin, quand le président du Comité des Comptes Publics ordonna que l'enquête sur le commerce des liqueurs soit reprise.

Il demanda à être entendu comme témoin à la suite de ce que le "Star" de Montréal a publié à son égard. Il est assermenté et déclare que jamais directement où indirectement il n'a été mêlé à ce syndicat ou bande de commerçants qui ont rendu témoignage devant le comité.

"C'est mon intention de poursuivre ce journal si retractation n'est pas faite pleine et entière. M. Martin proteste aussi contre l'allusion faite dans le "Chronicle" de Québec à l'effet qu'il aurait été mis au courant de cette transaction de liqueurs par M. Brosseau.

Le témoin admet qu'un jour il a pris connaissance d'une lettre signée par le gérant de la Banque Royale et parlant d'une somme de $28,000 qui devait être envoyée en Angleterre.

Il en a demandé une copie. M. Martin dit que c'est son intention de se lever de son siège, cet après-midi, au conseil Législatif, pour protester contre ce qui a été publié.

M. Sauvé fait remarquer que M. Brosseau n'a pas fait cette affirmation durant son témoignage.

"S'il ne l'a pas dit, les journaux ne devraient pas le publier", dit M. Martin.

L'hon. M. Perrault dit avoir lu les articles en question et qu'ils n'étaient pas exacts. Il veut que les journaux reproduisent exactement ce qui se passe.

L'incident est clos et M. Lord interrogé par M. Bouchard, dit que de St-Jean, il n'a reçu qu'un chèque qu'il produit. Il n'a pas reçu de billet, ni son livre de banque malgré que le comité les lui ait demandés.

L'hon. M. Perrault lui dit qu'il devait les apporter.

—"Je n'y ai pas pensé."

M. Bouchard: "Faites-les venir."

M. Bercovitch: "Apportez tous vos livres de banque depuis 1922."

M. Bouchard propose que le témoignage de M. Lord soit de nouveau suspendu.

Le président dit au témoin de faire venir ces documents pour demain matin.

UN GERANT DE BANQUE

M. Herbert Bulley, gérant de la Banque Royale, succursale du Nord à Montréal, est appelé.

Il déclare qu'il a reçu un "subpoena" pour comparaître devant le comité. Il devra produire les documents confidentiels.

M. Sauvé demande au secrétaire de lire la partie du rapport qui l'a autorisé à faire comparaître le témoin Bulley.

"Je l'ai assigné à la demande du président", dit M. Patry.

M. Duranleau s'objecte à l'interrogatoire de M. Bulley. Il dit que le comité n'a pas ordonné d'assigner ce témoin. Il n'a fait assigner que ceux qui ont déjà comparu et qui sont inscrits sur l'ordre de la Chambre.

"Nous en sommes rendus à une semaine et demie d'enquête et au lieu de s'en tenir au but de l'enquête, on n'a fait qu'essayer de ternir la réputation d'un de nos collègues. Comme membre de ce comité, je dois protester contre la façon dont on procède", dit M. Duranleau.

M. Bercovitch dit que l'enquête aurait marché beaucoup plus rapidement si on n'avait pas posé tant d'objections et si les discours n'avaient pas été aussi nombreux. Le député de St-Louis croit que le meilleur témoin qui puisse établir que de l'argent a été envoyé en Angleterre est celui-là même qui l'a expédiée. Cette personne est devant le comité.

"M. Brosseau a prouvé cela hier," dit M. Langlais.

"Il corroborera alors ce qu'a dit M. Brosseau", dit M. Bercovitch.

CET ENVOI D'ARGENT

Et le témoignage se continue. Le témoin dit avoir reçu des instructions de M. Brosseau pour envoyer de l'argent en Angleterre.

(Suite à la page 19.)

JAMES CAREY FIT DES EMPLETTES, PAYA QUELQUES DETTES ET JOUA DANS DIVERS MAGASINS, A POLTIMORE, LA VEILLE DE NOEL

C'est ce qui ressort des témoignages entendus en Cour d'Assises, au procès de Carey accusé du meurtre de Bouchard, l'ermite de Wakefield. --- Il est question de Courville.

DECLARATION DU Dr FONTAINE.

OTTAWA, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — La couronne continue à accumuler contre James E. Carey, accusé du meurtre de Jos. Bouchard, des preuves circonstancielles, car aucune autre n'a encore été produite. L'interrogatoire des témoins se fait maintenant plus rapidement que les deux premiers jours de ce procès et déjà une quinzaine ont fait connaître leur version de cette tragédie. L'intérêt dans ce procès ne semble qu'augmenter car à chaque séance le Palais de Justice à Hull est rempli d'hommes et de femmes, plusieurs venant de la région de la Gatineau où depuis quelques années il y a eu malheureusement plusieurs affaires appartenant à la catégorie des grands crimes. Celle de Carey est du nombre. Les principaux témoins interrogés jusqu'à présent sont Madame Clothilde Desormeaux, MM. Napoléon et Hermas Desormeaux, Bernard Last, Seafus Last, Frédérick Sharpe, John W. Bonsall, Jos. Last, l'épouse de ce dernier, Delphis Emile et Laurent Renaud, James Chesckuck et Cyprien Paquin. Ces témoins sont âgés de 11 à 70 ans.

BERNARD LAST

M. Bernard Last, cultivateur, est un des deux hommes dont le nom fut mentionné comme ayant été vu près de la maison de l'ermite de Wakefield le jour où le meurtre aurait été commis. Last dit qu'il a passé en cet endroit accompagné de son cousin Seafus Last et il a vu Bouchard qui sciait du bois aidé d'un individu en qui il croit reconnaître Carey. C'était dans l'après-midi de la veille de Noël. Seafus Last croit lui aussi avoir reconnu Carey, mais de l'endroit où il se trouvait il ne pouvait le voir que de profil. Il admet que celui qu'il croit être Carey portait une casquette, ce qui empêchait de lui voir la figure facilement.

D'après les vêtements que portait le compagnon de Bouchard, il est presque positif que c'était l'accusé. Il n'a pas vu non plus en ce jour le chien de Bouchard que l'on dit être disparu mystérieusement le lendemain de la mort de son maître.

FREDERICK SHARPE

L'un des témoins les plus importants fut Frédérick Sharpe, jardinier de Poltimore. Lorsqu'on lui demande ce qu'il fait il dit qu'il se repose l'hiver mais travaille l'été. La veille de Noël, il était au magasin Bonsall lorsque James Carey entra entre 8 et 9 heures du soir. Il fit quelques emplettes que Carey paya et lui parla de l'état des chemins. Carey lui fit remarquer qu'ils étaient très mauvais surtout lorsque comme lui, on venait de chez M. Deziel, distance de dix milles dont cinq de la maison Bouchard. Sharpe déclare que malgré ses 70 ans, il possède encore une excellente mémoire et il est certain de ce qu'il dit.

M. John-B. Bonsall, marchand et maître de poste de Poltimore, admet que Sharpe était chez lui lorsque Carey est entré, ce dernier a fait des emplettes pour $6.35, donnant pour payer un billet de dix dollars.

ACHAT ET JEU

Jos. Last, autre marchand de Poltimore, dit que Carey avait un compte courant à son établissement qu'il réglait de temps à autre. La veille de Noël vers neuf heures du soir, il paya sa dette qui s'éleva à 10.82 et c'est sa femme qui reçut l'argent, étant occupé avec d'autres clients.

Delphis Renaud, autre marchand de Poltimore, dit que Carey a aussi acheté chez lui, le même jour, pour $8.00 qu'il paya immédiatement. Emile Renaud, fils du témoin et jeune commis dans le magasin, reconnait parfaitement Carey comme étant l'individu qui dans l'établissement de son père, a joué le "punch board" vingt-deux fois, chaque fois cela lui coûtait dix sous.

Laurent Renaud, âgé de 14 ans, vit Carey chez son père, non seulement la veille, mais aussi le jour de Noel. Joseph Chesluck, 26 ans, cultivateur de Poltimore, a vu Carey dépenser de l'argent la veille de Noel chez Renaud et là aussi chez Bonsall. M. Frank Pincus, cultivateur de Poltimore, dit qu'il était avec sa belle-sœur et son frère la veille de Noël lorsque Carey entrait chez lui entre cinq heures et demie et six heures. Mme Pincus lui demanda: "Comment va le vieux Bouchard?"

(Suite à la page 19.)

DES FAMILLES VONT MOURIR D'INANITION

La plus grande détresse règne dans la colonie ukranienne

AU MANITOBA

WINNIPEG, 25. (Presse canadienne). — Le journal "Uranok" publié en ukranien publie l'article suivant:

"Nous avons la preuve que la détresse est telle chez les fermiers ukraniens du nord de Komarno, au Manitoba, que si on ne leur porte pas secours immédiatement, une douzaine de familles périront de faim".

Le journal prétend que nombre d'entre elles vivent actuellement aux dépens de la municipalité et que lorsque les provisions auront été épuisées, elles mourront d'inanition.

Le Dr J.-A. Hunter, de Teulon, qui a travaillé parmi les Ukraniens pour l'église presbytérienne, a déclaré, hier soir, qu'il croyait à l'authenticité des faits révélés par le journal. Toutes les récoltes et tous les jardinages ont été détruits par la gelée l'an dernier, dit-il, et le peuple n'a aucune autre ressource.

LE PROCES DU BANDIT CHAPMAN COMMENCE

On a de la difficulté à former un jury.

HARTFORD, Conn., 25 (Presse associée). — On procède actuellement au choix du jury qui doit juger Gerald Chapman, le célèbre bandit accusé d'avoir tué le policier James Skelly, le 12 octobre dernier à New Britain.

Des 86 noms soumis, cinq seulement ont été retenus. Il en manque encore sept. Pendant toute cette procédure, Chapman a gardé l'air le plus indifférent qui soit. Il y a une soixantaine de témoins à faire entendre.

Elle avale de la strychnine et meurt

MOUNTAIN, Ontario, 25. (Presse associée). — Lyla Wood, âgée de cinq ans, est morte après avoir avalé des pastilles de strychnine qu'elle avait prises dans une armoire.

UN ASSASSINAT A LA BAIE JAMES

OTTAWA, 25 (Du correspondant de la "Patrie"). — Un crime horrible a été commis, dit-on, à un endroit du T.N.O., sur la baie James, où il y a peu d'habitants. A la suite d'une querelle dans une cabane, dans le bois, à vingt milles de Island Falls, un homme aurait été tué avec une hâche. L'assassin s'est enfui dans le bois et une forte tempête de neige aurait recouvert ses traces. La police provinciale d'Ontario est à sa poursuite avec des chiens. La première nouvelle de ce crime a été envoyée de Cobalt, comme ayant été commis au "Mileage 58" du chemin de fer T.N.O. Les détails font défaut.

LE PEUPLE JAPONAIS EN VEUT AU SENAT

Il manifeste contre un certain nombre de pairs.

Suffrage universel.

TOKIO, 25. (Presse associée). — La foule a attaqué, ce matin, les maison de certains pairs qui se sont distingués par leur opposition à la loi du suffrage universel, hier, à la Chambre Haute.

Les dommages ne sont pas considérables, mais ces attaques ont compliqué la situation davantage en ce que la Chambre Haute refuse maintenant de continuer la discussion de la loi tant que le ministre de l'Intérieur n'aura pas réparé l'outrage fait à son honneur.

UN ECHANGE MAL VU DES POLONAIS

L'opposition à la Diète est décidée à le combattre.

VARSOVIE, 25. (Presse associée).—Le gouvernement a consenti à échanger les deux anciens officiers polonais Baginski et Wieczorkiewicz, actuellement prisonnier, contre deux Polonais condamnés à mort.

Les deux officiers avaient été condamnés à mort l'an dernier sous l'accusation d'avoir appartenu à une organisation de terroristes mêlée à l'explosion de la citadelle de Varsovie en octobre 1923. Leur sentence fut plus tard commuée en l'emprisonnement à perpétuité. Cet échange est mal vu du public et tous les groupes oppositionnistes de la Diète vont le combattre.

LONDRES, 25. — (Presse associée). — Je jury qui a accordé $25,000 de dommages à Mme Dorothy Muriel Dennistoun a été licencié ce matin, le défendeur ayant renoncé à intenter une action en réclamation de meubles.

OBSEQUES DE LORD CURZON A LONDRES

On fait d'imposantes funérailles aux marquis à l'abbaye de Westminster

INHUMATION DEMAIN

LONDRES, 25. (Presse associée). —Le peuple anglais a fait des obsèques imposantes à la mémoire de l'un de ses plus grands hommes d'Etat, lors du service funèbre du marquis de Curzon, à midi, à l'abbaye de Westminster, auquel assistèrent les représentants des souverains anglais, le premier ministre, les membres du cabinet, les hommes d'Etat et les ambassadeurs.

Le cercueil en chêne avait été fait avec les arbres de la propriété ancestrale de lord Curzon dans le Derbyshire. Un détachement de la gendarmerie à cheval précédait le corbillard-auto suivi de plusieurs automobiles remplies de tributs floraux. Lady Curzon, ses trois filles et les parents du défunt suivaient.

A l'abbaye, le roi et la reine étaient représentés par le duc de Shaftsbury, la reine-mère par le duc de Howe, le roi et la reine de Belgique et le roi et la reine d'Espagne par les ambassadeurs belge et espagnol.

Le service fut simple mais imposant.

L'absoute fut faite par l'archevêque de Canterbury et l'orgue de l'abbaye joua la "Marche Funèbre de Saul", tandis que sonnaient les glas de la Tour.

Le corps sera inhumé demain dans le caveau de la famille, derrière l'église de Kedleston.

LA HAYE, 25. (Presse canadienne.) — La Chambre haute a ratifié le traité conclu entre la Hollande et le Canada.

LILLIAN GISH ADORE MANGER DES CAROTTES

Elle en croque une pendant un procès pour calmer ses nerfs

CE QU'ELLE GAGNE

NEW-YORK, 25. — (Presse associée). — Lillian Gish mange des carottes crues. Elle en croque une à belles dents, hier, au cours du procès que lui avait intenté Charles P. Duell, président de l'"Inspiration Pictures, Inc.", pour la contraindre de ne "tourner" des films que pour sa compagnie, en vertu du contrat qu'elle a signé avec elle.

Comme on lui demandait pourquoi elle mangeait des carottes, Lillian Gish répondit: "C'est parce que je suis excessivement nerveuse."

L'avocat qui la défendait, Max Steuer, a dit que Mlle Gish ne pouvait pas comprendre un contrat, ayant "une mentalité qui l'empêche totalement de comprendre ou d'analyser un document ou de comprendre les chiffres".

L'avocat de Duell répliqua que Mlle Gish "approchait de la trentaine" et pouvait être apte à comprendre un contrat.

Les documents que l'on produisit en cour comme pièces à conviction montrèrent qu'en vertu de son contrat original avec Duell Mlle Gish devait recevoir un salaire de $1,250 par semaine et 15 pour cent d'intérêt sur tous les films faits par elle. Ce contrat est valable jusqu'en 1930, avec un salaire hebdomadaire maximum de $2,000. Les avocats de Duell dirent que Lillian Gish avait reçu $252,000 en salaire et en pourcentage depuis un peu plus que deux ans.

Les sténographes et les jeunes filles de bureau avaient envahi l'enceinte du tribunal pour voir l'actrice de cinéma et leur conversation roula nécessairement sur le retour de Gloria Swanson, de Paris, avec son époux, le marquis de la Falaise.

L'EAU ENGLOUTIT TROIS MINEURS

MAHONY CITY, 25. (Presse associée). — Trois mineurs ont été engloutis lorsqu'une explosion ayant fait sauter un mur des milliers de gallons d'eau se déversèrent dans la mine. On ignorait totalement qu'il y eut de l'eau à cet endroit.

FAMILLE EN DANGER DANS KAMOURASKA

A la suite de l'explosion d'un poêle. --- Cinq sont blessés.

UN ENFANT MEURT

QUEBEC, 25. (Du correspondant de al "Patrie").—Un enfant de sept ans a perdu la vie et cinq autres personnes ont été blessées, dont une gravement, dans l'explosion d'un poêle, à S.-Philippe de Néri, comté de Kamouraska, hier matin. La tragédie s'est déroulée dans la maison de M. Wilfrid Chamberland, cultivateur de l'endroit, qui était absent dans le bois à ce moment-là.

Dans le but d'attiser le feu du poêle, madame Wilfrid Chamberland s'empara d'un bidon de pétrole et en versa une partie du contenu sur les tisons. Les flammes jaillirent immédiatement du poêle enveloppèrent madame Chamberland et se communiquèrent en un rien de temps au plafond de la cuisine, puis à l'étage supérieur. Brûlée elle-même gravement, madame Chamberland jeta un cri de détresse au dehors, et des voisins accoururent. Ils aidèrent au sauvetage des enfants et de M. Cyprien Chamberland, qui était resté en haut. Une des petites filles, Marie-Cressance, âgée de 7 ans, qui se trouvait près de sa mère à ce moment reçut des brûlures telles, qu'elle est morte, hier après-midi, à 4 heures et demie. Une autre fillette Marie-Ange, 14 ans, quoique brûlée elle-même aux mains, sauva par une fenêtre deux de ses frères et une de ses sœurs Marie-Noëlle. Une autre enfant de madame Chamberland, fut légèrement brûlée aux bras et à la figure. M. Cyprien Chamberland, le beau-père de madame Chamberland, fut brûlé par tout le corps. Les flammes entourèrent son lit, et il appela du secours à grand cris. On le transporta inconscient chez son gendre M. Dieudonné Anctil, où des soins lui furent donnés. Aux dernières nouvelles, hier soir, on entretenait peu d'espoir de le sauver. Son épouse, madame Cyprien Chamberland, fut légèrement brûlée.

La tragédie a causé beaucoup d'émoi dans le village. Les docteurs Landry, de S.-Philippe de Néri, et Blagdon, de S.-Pacome ont donné leurs soins aux blessés. Ils reçurent aussi les consolations de M. l'abbé Eugène Pelletier, curé de S.-Philippe de Néri.

POUR CHASSER LE DEMON !

LONDRES, 25. — Les dépêches de Calcutta rapportent un horrible sacrifice d'enfants à la déesse Kali, à Mandla, près de Janalapur, dans les provinces centrales.

Le jeune fils d'un ancien fonctionnaire indigène, du nom de Mulchand, tomba malade et sa famille croyant que l'enfant était possédé du démon, décida de faire un sacrifice humain pour obtenir sa guérison. Et c'est pourquoi elle offrit sa soeur à la déesse Kali. L'état de l'enfant ne s'améliorant pas, on commença par lui enlever toute nourriture, puis on l'attacha, tout nu, près d'un lieu saint où il succomba à la faim et aux intempéries.

Mulchand et ses deux fils ont été condamnés à mort pour ce crime et sa belle-fille à l'emprisonnement à perpétuité.

LES ARABES EN VEULENT A BALFOUR

Ils ferment leurs boutiques en signe de protestation

EN DEUIL

JERUSALEM, 25. (Presse associée.) — Les Mahométans et les arabes chrétiens ont fermé boutique, aujourd'hui, à l'occasion de l'arrivée du comte de Balfour à qui ils reprochent d'avoir établi une patrie juive en Palestine.

Tous les véhicules ont été retirés de la circulation. On ne rapporte cependant aucun désordre.

A son arrivée, lord Balfour s'est rendu à l'hôtel du gouvernement, où il sera l'hôte de sir Herbert Samuel, le Haut commissaire.

Dans les quartiers mixtes de la vieille ville, les boutiques juives sont également fermées, tandis que dans le quartier juif proprement dit, il y en a plusieurs d'ouvertes.

Quelques-uns des Arabes que l'on rencontre dans la rue portent des rubans noirs. Quant aux quartiers généraux du comité arabe, ils sont tous drapés de noir en signe de deuil.

Jusqu'ici le calme prévaut partout.

La Législature rejette cet amendement

EDMONTON, 25. (Presse canadienne). — La Législature a défait, hier soir, par 34 voix contre 17, un amendement à la loi des liqueurs permettant la vente de la bière en bouteilles pour consommation à domicile.

REFUS QUI SOULEVE DES PROTESTATIONS

L'expédition Roosevelt ne pourra pas aller au Kurdestan.

Responsabilité.

WASHINGTON, 25. (Presse associée).—Depuis que l'on a appris que le gouvernement britannique avait interdit à l'expédition Roosevelt de traverser la passe du Kunza pour chasser en Turkestan, l'ambassade est inondée de lettres de protestations. On va même jusqu'à en tenir sir Esme Howard responsable.

A l'ambassade, voici comment on explique le refus de Londres. Déjà une expédition suédoise de 65 membres est passée par cet endroit cette année, employant tous les porteurs indigènes disponibles dans cette partie des Indes. Or, les expéditions insuffisamment conduites courent de grands dangers dans ces terres où les vivres sont rares. C'est pourquoi le gouvernement n'a pas voulu se rendre à la demande des frères Roosevelt, se sentant moralement responsable du sort de toutes les expéditions qu'il autorise.

LORD RAWLINSON SE FAIT OPERER

DELHI, Indes, 25. — (Presse associée). — Lord Rawlinson, commandant en chef de l'armée britannique aux Indes, a subi l'ablation de l'appendice aujourd'hui. Tout s'est bien passé.

Sir Lomer Gouin chez le président

PARIS, 25. (Presse canadienne.) —Le président Doumergue a reçu, hier, sir Lomer Gouin, ancien ministre de la Justice, et M. Philippe Roy, commissaire du Canada en France.

PROJET QUI SOULEVE DES DIFFICULTES

La Commission internationale des eaux courantes décidera

LES DELEGUES

VAN BUREN, Maine, 25. (Presse associée). — Les membres canadiens de la Commission internationale des eaux courantes sont arrivés ce matin d'Ottawa. Ce sont Charles A.-J.-A. McGrath, président; sir William Hearst, H.-A. Powell, et Lawrence Burpee, secrétaire. La Commission se trouve donc au complet pour entendre la demande que fait le ministère des travaux publics du Canada, au nom du Nouveau-Brunswick, de développer l'énergie de Grandfalls.

Les membres américains de la Commission sont: Clarence D. Clarke, président, Fred Dubois et William-H. Smith, secrétaire.

Les délégués de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick qui témoigneront sont arrivés également à l'exception du Dr E.-A. Smith, le président. C'est l'honorable J.-E. Michaud, d'Edmunston, qui le remplacera temporairement. On compte encore parmi les arrivés J.-P.-B. Lewin, H.-A. Acres, S.-R. Weston, A.-C.-D. Blanchard. Le représentant de l'état du Maine est le procureur-général Raymond Fellows. Il y a aussi des délégués du secrétariat d'état américain. On s'attend à ce que de nombreuses délégations viennent d'Edmuneton et de Grandfalls.

L'enquête va durer une semaine. La Commission se rendra probablement sur les lieux pour examiner les travaux que l'on se propose de faire.

Mort d'un président de chemin de fer

NEW-YORK, 25. (Presse associée). — Newman Erb, président du Ann Arbor Railroad, est mort ce matin à l'hôpital Roosevelt des suites d'une opération.

L'Australie achète deux sous-marins

MELBOURNE, 25. (Presse canadienne.) — On annonce que le gouvernement a ordonné deux sous-marins chez Vickers au coût total de $3,580,000.

MONDANITÉS

MADAME J.-P. DUPUIS, épouse du nouveau maire de la ville de Verdun. (Cliché Dupras et Colas.)

—Madame Frank McKenna et mademoiselle Yvette McKenna, actuellement à New-York, iront passer quelques jours à Washington chez l'ambassadeur britannique et lady Esme Howard.

—L'honorable et madame L.-Athanase David partiront demain soir pour New-York, d'où ils s'embarqueront samedi à bord du "Paris", pour l'Europe, où ils passeront les fêtes de Pâques, les invités de M. et de madame Paul Watel, de Paris.

—Mademoiselle Yvette Laferty retourne à Québec aujourd'hui après avoir été l'invitée du docteur et de madame Scully pendant trois semaines.

—Mademoiselle Lucile Terroux est de retour de New-York où elle a passé quelques semaines.

—M. et Mme H.-E. Vautelet s'embarqueront la semaine prochaine à bord du "Volendam", pour revenir au Canada, après un séjour prolongé sur la Côte d'Azur. M. et madame Vautelet prendront immédiatement possession de leur villa de Pointe-Claide à leur retour.

—Le colonel et lady Villiers et mesdemoiselles Angèle et Hélène Villiers, de Victoria, sont actuellement à l'hôtel Ritz Carlton, en route pour l'Angleterre. Mademoiselle Gwenyth Lemon, de Victoria, accompagne le colonel et lady Villiers et leur famille.

—Mesdemoiselles Lucienne et Marcelle Gauthier reçoivent à l'heure du thé aujourd'hui, en l'honneur de mademoiselle Yvette Desjardins à l'occasion de son mariage prochain. Madame Milton MacDonald et madame Henri Bertrand servent le thé et les glaces, aidées de mesdemoiselles Renée LeBlanc, Yvette Hurteau et Alma Patenaude.

—L'honorable et madame E.-L. Patenaude sont actuellement à Québec.

—Mademoiselle Marie Gill est à Ottawa depuis quelques jours, l'invitée de madame Oswald Soulières.

—Madame Arthur Paré passe quelques jours à Québec, chez madame Jules Frémont.

—Mademoiselle Renée Géroux recevra à l'heure du thé vendredi, en l'honneur de mademoiselle Yvette Desjardins.

—Mademoiselle Yvonne Sylvestre est retournée à Québec après un séjour de quelques semaines à Montréal, chez sa soeur, madame Jules Boire. Mademoiselle Sylvestre a été également l'invitée de madame Paul Dufresne, des Trois-Rivières, pendant une dizaine de jours.

—Madame J.-G. Gauthier est revenue de Woonsocket, accompagnée de M. et de madame Albert Desrochers, qui ont été ses invités pendant quelques jours.

—La revue "Footlight Fancies" que présentera la "Junior League" au théâtre Orpheum, du 28 avril au 2 mai prochain, sera sous le distingué patronage de Leurs Excellences lord et lady Byng de Vimy. Parmi les patronnesses mentionnons: lady Currie, lady Drummond, madame Forbes Angus, madame Hugh Allan, madame C.-P. Beaubien, madame George-L. Cains, madame G.-H. Harrower, madame Henry Joseph, madame E.-R. Miller, madame Herbert Molson, madame Herbert Marler, madame C.-F. Notman, madame G.-H. Napier et madame C.-H. McFarlane.

—Bridge et cinq-cents, demain après-midi, chez madame Fernand Brunelle, en l'honneur de madame René Tessier, de Berthierville, actuellement à Montréal.

—M. et madame Henry Marks reviennent aujourd'hui d'un séjour de six semaines en Floride.

—Mademoiselle Louise de Sola recevait intimement, hier soir, en l'honneur de madame George-Edgerton Ogilvie, de New-Yorfk, actuellement en ville, l'invitée de madame Auguste-F. Schmidt.

—Madame L.-P. Boutin recevait intimement à déjeuner aujourd'hui au Club Saint-Denis, en l'honneur de madame René Tessier, de Berthierville.

—M. Claude Melançon est de passage à Québec.

—M. Saint-Georges Lépinay, de Québec, a passé la fin de semaine en ville.

Québec

—Mademoiselle Suzanne Piset est revenue de Mountain View, où elle a fait un séjour de quelques semaines.

—Madame J.-Wingate McLimont recevait à l'heure du thé lundi en l'honneur de mademoiselle Mary McLimont.

—Madame Henri Cloutier est revenue d'Halifax, où elle était l'invitée de sa mère, madame McLeod.

Ottawa

—Le juge Wells est parti hier pour New-York et les Etats du sud américain.

Trois-Rivières

—Au bridge donné la semaine dernière au "Curling Club", par mesdames H.-L. Clifford, Jules Du-Moulin, C.-G. Mills, W. Gurr, R. Collins, les prix furent gagnés par mesdames Jules Blacer, George Anderson et Mills.

—Le docteur Alphonse Lessard et le docteur T. Savary sont retournés à Québec, après un bref séjour à Trois-Rivières.

—MM. Edgar Bournival, A.-E. Paquette, C.-E. Ladouceur et Napoléon Desaulniers, de Shawinigan Falls, étaient de passage à Québec ces jours derniers.

—M. et madame Ernest Bourbeau, de Champlain, ont passé quelques jours aux Trois-Rivières récemment, chez M. et madame Théo Laflamme.

LA ROBE D'UNE IMPERATRICE

A la représentation des modes de la maison Murphy-Simpson, au théâtre Capitol, cette semaine, nous pouvons admirer cette exquise robe de mariée. Elle fut exécutée par la maison Lanvin, de Paris, et est la copie exacte de la robe que portait l'impératrice Joséphine lors de son mariage avec Napoléon. On remarquera le véritable style Empire qui la caractérise; le décolleté est d'une forme exceptionnelle. Son voile de tulle, qui s'étend plus loin que la longue traîne, est retenu par un bandeau des mêmes broderies qui ornent la robe.

Buteau, de Magog, devra subir un examen médical

SHERBROOKE, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — J. Buteau, de Magog, a subi hier son enquête préliminaire devant le juge Henri Lemay, sous l'accusation d'attentat aux moeurs. Il devra cependant subir un examen mental avant que le magistrat ne rende sa décision dans la cause, le procureur de l'accusé ayant présenté un plaidoyer d'insanité.

Malgré se plaidoyer, le juge ordonna que l'on procédât à l'audition des témoins. Si l'accusé doit être interné, les témoignages ayant été pris, la cause sera terminée.

Parmi les témoins entendus dans cette cause, étaient Yvonne Buteau, l'enfant de l'accusé, âgée de onze ans, au sujet de qui la plainte a été portée, et une cousine de l'enfant, Mlle E. Poulin, de même que le Dr Beaudry, de Sherbrooke, et le chef de police de Magog, M. Jos. Demers.

L'ENFANT MOURUT PENDANT LA NUIT

S.-HYACINTHE, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — Imelda S.-Georges, âgée de deux ans, enfant de Georges S.-Georges, rue S.-Pierre, malade depuis quinze jours de la coqueluche, souffrait avant-hier soir, d'une fièvre plus ardente, et ses souffrances paraissaient un peu plus fortes que d'habitude; mais la mère se fiant à l'efficacité des remèdes domestiques ne jugeait point nécessaire d'appeler le médecin, mais en s'éveillant le matin, vers quatre heures, le bébé était déjà froid et l'on constata qu'elle était morte.

Le docteur J.-A. Viger, coroner du district, après avoir fait des recherches pour constater les causes de la mort, ne jugea pas nécessaire de réunir les jurés pour faire enquête.

Il fit la remarque, cependant, que les parents devraient toujours appeler le médecin quand les enfants sont malades, pour n'importe quelle maladie; ceci éviterait des désagréments et des chagrins imprévus.

Pour ouvrir deux nouvelles missions

Sa Grandeur Monseigneur O. Charlebois, o.m.i., vicaire apostolique du Keewatin, est à Montréal. Sa Grandeur veut ouvrir deux nouvelles missions chez les Esquimaux. Pour se procurer les ressources nécessaires, une râfle d'un magnifique capot de mouton de Perse, (valeur $600), a été organisée.

Le tirage aura lieu à S.-Pierre de Montréal. Les billets sont au presbytère S.-Pierre ainsi qu'au numéro 358 rue Plessis.

Que le Canada ait un jour son Oxford

La dernière conférence de la Société Littéraire St.-James a eu lieu hier soir à l'Institut des Ingénieurs, rue Manafield. Elle a été donnée par le Rée. A.-H. McGreer, M.A., D.D.M.C., du Collège Bishop, et était intitulée, "La romance des Collèges d'Oxford."

La conférence était accompagnée de projections lumineuses qui permettaient de réaliser toute la valeur architectural des édifices d'Oxford, dont le tout forme la célèbre Université.

DOCUMENTS DE LA COLLECTION JETTE

Trente mille pièces d'extraits de journaux, de revues, à la bibliothèque de Québec.

QUEBEC, 25 (Du correspondant de la "Patrie"). — L'honorable M. Francoeur, Orateur de l'Assemblée Législative, a déposé, hier, à la Chambre, le rapport du bibliothécaire de la législature, M. Joseph Desjardins.

D'après le rapport du bibliothécaire, dans le cours de l'année, la bibliothèque s'est enrichie de 1873 volumes et de 1445 brochures qui forment en tout 2018 volumes. Ces nouvelles acquisitions comprennent les matières suivantes: Religion, 19 volumes; Beaux-Arts, 19 volumes; Sciences et Arts, 80 volumes et 1 brochure; Belles Lettres, 74 volumes et 3 brochures; Romans, 101 volumes; Sciences Historiques, 100 volumes et 1 brochure; Biographies, 34 volumes; Canada, 176 volumes et 92 brochures; Etats-Unis, 32 volumes; Droit Etranger, 434 volumes et 7 brochures; Droit canadien, 104 volumes; Economie Politique, 52 volumes et 2 brochures; Documentation Parlementaire, 456 volumes et 1320 brochures; Périodiques, 138 volumes et 10 brochures; Guerre Européenne, 54 volumes et 9 brochures; 2018 volumes.

Si l'on tient compte des revues, magazines et journaux reliés dans l'année, ce nombre s'élève à 2208 volumes.

En ajoutant ce dernier nombre aux volumes que comprend déjà la bibliothèque, on arrive au chiffre de 133,779 volumes.

La classification du précieux cadeau fait à la bibliothèque par l'honorable M. Rodolphe Lemieux, Président de la Chambre des Communes du Canada, est assez avancée pour en dire un mot aujourd'hui. Ce cadeau, comme nous l'avons déjà dit, se compose d'environ 30,000 pièces d'extraits de journaux, revues et autres, recueillis par Sir Louis Jetté, pendant quarante ans de sa vie, touchant l'histoire, la littérature, l'économie politique, la politique, les beaux-arts, etc., au Canada et à l'Etranger.

GREFFE DE LA PEAU

Prescott, 25.—On vient de greffer sur un nouveau-né sans menton une partie de la jambe de son père. L'opération fut très bien réussie.

A Bientôt notre 31ème Vente Anniversaire

N. Valiquette

Le Palais de l'Ameublement

Tirage organisé par l'Association du National

Toute personne voulant coopérer au succès de la campagne de souscription ouverte récemment, sous forme de tirage, par l'Association du National, au bénéfice de son gymnase, pourra se procurer des billets ou encore des livrets en s'adressant aux endroits suivants:

Le magasine F.-X. LaSalle.

A la pharmacie Leduc (angle Sherbrooke et Saint-Denis).

M. Tremblay, 320 Est, rue Rachel.

Théâtre Rex, rue Saint-Denis.

La Maison Kerhulu et Odiau, rue Saint-Denis.

Les magasins Bonin

P.-H. Mailloux, 3414 rue Saint-Denis.

Maison C. Brien, rue Saint-Denis.

Maison Edmond Archambault, rue Sainte-Catherine Est.

Maison Turcot, 3 Est rue Sainte-Catherine.

Beaupré et Gour, 118 Est, rue Sainte-Catherine.

M. Meunier, 354 Est, rue Rachel.

REMERCIEMENTS

La directrice du Foyer Saint-Joseph et les dames patronnesses de la Villa Saint-Joseph désirent offrir l'expression de leur vive gratitude à toutes les personnes qui ont coopéré au succès de la grande partie de cartes donnée le 19 mars dernier dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception au bénéfice du Foyer Saint-Joseph.

Un gardien de nuit, à Saint-Jean, face à face avec un voleur

SAINT-JEAN, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un repris de justice, nommé Del. Ouimet, s'est introduit, la nuit du 21 mars, dans la manufacture Dominion Sanitary Potteries Co., Ltd., rue S.-Jacques ouest, à Saint-Jean. Le gardien de nuit M. E. Trihoux, lui ayant enjoint de sortir, ce qu'il refusa de faire, lui administra un coup de barre de fer sur un côté de la tête, lui infligeant une blessure. Ce n'est qu'alors que l'intrus prit la poudre d'escampette, poursuivi par le gardien Trihoux, qui a tiré trois coups de pistolet en l'air pour l'effrayer.

Le blessé est allé se faire faire des points de suture chez le Dr Geo. Phenix, à Saint-Jean, samedi matin. Il a été identifié par le constable Jos. Lyon qui a porté plainte contre lui.

Traduit devant le juge de Paix A.-E. L'Ecuyer, il a été condamné à subir son procès à l'enquête préliminaire jeudi, devant le magistrat J.-H. Lemay. Un cautionnement de $1,500 lui est imposé.

Il poursuit Batiscan

TROIS-RIVIERES, 25. (Du correspondant de la "Patrie").—Dans une action qu'il vient d'intenter en Cour supérieure, Amédée Marchand de Batiscan, réclame à la municipalité du comté de Champlain une lisière de terrain de 12,740 pieds servant d'assiette à la route de Picardie, dans la paroisse de Batiscan, et $100.00 de dommages intérêts ou une indemnité de $196.61 avec intérêt et dépens.

Possède une qualité qui lui est propre

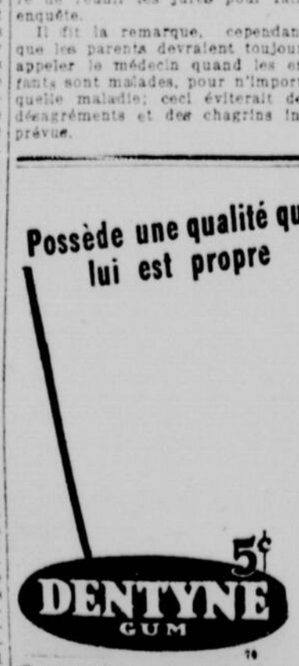

Conserve vos dents blanches

POUR QUELQUES JOURS ENCORE

EXPOSITION et VENTE de PASTELS ET AQUARELLES par Charles E. De BELLE, A.R.C.A. aux WATSON ART GALLERIES

679 Ste-Catherine O. (angle de la rue Bishop)

Cherchez l'étiquette Simmons

$12.00 Partout au Canada

Reliées par des ressorts qui empêchent de creuser

4 spirales continues relient les 26 bandes d'acier. Mode de construction exclusif à ce sommier — empêche de creuser, ajoute au confort, élimine le bruit.

Le meilleur sommier en acier qui soit fait. Ne peut creuser ou s'étirer. Est d'un prix bas

Comparez le Sommier Slumber King à n'importe quel autre. Il est sans rival.

Quatre rangées de petits ressorts en spirale bien élastiques relient ses 26 bandes d'acier flexibles. Des barres d'acier rigides sont employées pour les autres sommiers. C'est ce qui fait que le Slumber King obéit au poids du corps sans creuser vers le centre. Un mode spécial de construction maintient les bandes des bords raides et en bon état. Le bâti élevé donne au lit, une fois fait, l'apparence d'un sommier sur boîte. Le cadre est solide.

Voyez le Slumber King chez votre plus proche fournisseur. S'il ne peut vous le fournir, écrivez à Simmons Limited, Montréal, pour avoir le nom d'un marchand qui le pourra.

SOMMIERS

Slumber King

SIMMONS

...Pour bien Dormir...

AU BON MARCHÉ LETENDRE, LIMITÉE

GANTERIE FRANÇAISE

LES NUANCES

tanné, beige, mode, Havane, gris, pastel, noir, avec blanc, et blanc avec noir. Pointures: 5¾ à 7.

Nous avons une splendide collection de Gantelets en chevreau français, portant les meilleures marques de France: Perrin, Tréfousse, Alexandre, Villaret et Fischl.

A $2.50
Gants courts, avec étroites manchettes perforées.

A $2.75
Gantelets avec volant de dentelle de chevreau formant manchettes;
Gantelets avec doublure volant de dentelle de chevreau;
et Gantelets en suède avec manchettes brodées.

A $3.00
Gantelets avec manchettes brodées de couleur contrastante;

A $3.25
Gantelets avec manchettes perforées.

A $3.75
Gantelets avec manchettes ornées de dessins brodés multicolores;
Gantelets avec manchettes dentelées et brodées;
Gantelets avec manchettes transformables ornées de dessins découpés.

A $4.00
Gantelets avec manchettes brodées et large broderie sur le dos; deux modèles.

GANTS COURTS en Chevreau Français $2.00

Ces gants sont de marques Perrin, Alexandre et Tréfousse, munis de deux boutons-pression, dos brodé. Absolument garantis. Toutes pointures pour dames. Bon choix de nuances. La paire—$2.00.

—Rez-de-chaussée.

La Mode est aux ROBES de Crêpe Imprimé

Et vous en trouverez un beau choix ici.

Robe de crêpe imprimé avec col et jabot craquelés de nuance unie. Le fond de la robe est de nuance sable et les dessins imprimés sont bleu marin—$37.50.

Une autre est à corsage blanc orné de motifs de couleurs et le bas de la robe est entièrement recouvert de dessins imprimés de fantaisie—$37.50.

Robes en crêpe imprimé—jaune et noir, brun et beige, avec large bande de satin dans le bas—$24.98.

Blouses de Broadcloth POUR FILLETTES.... $2.98

Nouveau modèle avec col Peter Pan en broadcloth blanc, bordé d'un petit volant gaufré; aussi manchettes blanches également bordées d'un petit volant. Nuances: pêcher, bleu Poudre, mauve ou tout blanc, pour fillettes de 10 à 14 ans. Spécial: $2.98

— Premier étage

Chapeaux Blancs pour la première communion

Modèles canotier ou bonnet (poke) en paille de Milan ou de Livourne, garnis de ruban cordé blanc ou noir. Pour fillettes de 6 à 16 ans. $3.50 à $7.50.

—Premier étage.

DERNIERES nouveautés à notre MAGASIN des HOMMES.

Cravates Nouvelles $1

Beau choix à ce prix modique. Grande variété de dessins, y compris les rayures larges si en vogue actuellement. En Soie, crêpe et tricot jersey — $1.00 chacune.

Chaussettes Quadrillées

en cachemire anglais, de nouveaux dessins quadrillés gris pâle et gris foncé, beige et kaki, brun et gris. Pointures: 10 à 11. La paire — $1.25

Chemises de Broadcloth

En beau broadcloth de soie anglais, de jolis dessins rayés; quelques-unes avec faux-col pour appareiller — $3.00 à $5.00 Rez-de-chaussée

ACHETEZ un complet neuf à votre garçon pour Pâques. Vous en trouverez un grand choix ici.

Complets de Cheviote Bleu Marin $9.95

Modèle très de toilette, en cheviote bleu marin, avec DEUX culottes. Ceinture en trois parties, poches boutonnées, avec pli creux, et large pli plat dans le dos. Appropriés pour garçons de 8 à 17 ans. — $9.95

Complets de Serge Fox $12.50

En véritable serge Fox tout laine, bleu marin, avec DEUX culottes. — Une golf et une bouffante. Ceinture en trois parties. Pour garçonnets de 8 à 17 ans — $12.50

Rez-de-chaussée.

Une simple annonce classifée dans la "Patrie" est susceptible de vous faire faire la plus grande transaction. Hommes d'affaires servez-vous-en. Téléphonez-nous votre annonce classifiée, Est 5800.

La Patrie

UNE ANNONCE DANS "LA PATRIE" EST UNE GARANTIE DE SUCCES.

MONTREAL, MERCREDI 25 MARS 1925

47e année—No. 26—Page 3

LE JOURNAL LE MIEUX RENSEIGNE

IL FAUT ORIENTER LA VIE DES JEUNES DELINQUANTS VERS UN IDEAL PLUS ELEVE

La Fédération des sociétés féminines demande à nos autorités municipales plusieurs améliorations nécessaires à notre Cour Juvénile

UNE DELEGATION

Une délégation composée de la Fédération des sociétés féminines de Montral s'est présentée devant le comité exécutif ce matin pour réclamer un local convenable pour la Cour des jeunes délinquants.

Au nombre des délégués on remarquait M. James E. Fee, président du comité protestant de la cour; Mlle Idola Saint-Jean, secrétaire de la Société de l'Aide des Enfants catholiques; le rabbin Max Merritt; Mme B. Potter, présidente de la Fédération.

Mlle Idola Saint-Jean s'est faite le porte-parole de la délégation pour exposer les principaux arguments en faveur des réformes que la Fédération sollicite des autorités municipales.

La Cour juvénile, a-t-elle dit, telle qu'elle existe maintenant n'est pas à l'honneur de notre ville. Les conditions hygiéniques y sont déplorables; l'espace est trop restreint; l'air et la lumière manquent et les enfants ne reçoivent pas un traitement convenable.

Il est important que la cour des jeunes délinquante ne soit pas considérée comme une cour de justice, mais quel soit plutôt une école de régénération où les petites victimes bien souvent de leur entourage, pourront recevoir de saines suggestions, afin de leur redresser leur sens de la vie faussé et d'orienter leur vie vers un idéal élevé.

On semble oublier, poursuit Mlle Saint-Jean, que les enfants sont l'espoir de la race. Il importe donc de veiller au redressement de ces enfants qui débutent mal dans la vie. C'est donc un problème de la plus haute importance.

Parmi les patrons de cette œuvre de régération, on mentionne le nom de Mgr Gauthier, de l'évêque anglican Farthing, de lord Atholstan, de Sir Arthur Currie, de Lady Drummond, du Rev M. Shatford, de M. E. W. Beatty, de sir Henry Thornton, de R. L. Calder, du R. P. Hingston, de M. l'abbé McShane, de MM. les échevins Creelman et Watson.

Plus de 121 tonnes d'aliments saisis !

Le service municipal de santé, division de l'inspection des aliments, a confisqué au cours des mois de janvier et de février, surtout chez les grossistes, 245,441 livres d'aliments impropres à la consommation.

RELIGIEUSES EN ROUTE POUR ROME

Elles appartiennent à la communauté des SS. du Précieux Sang

UN COUVENT

Onze religieuses de la communauté des Adoratrices du Précieux-Sant sont arrivées de Saint-Hyacinthe ce matin par le convoi entrant à la gare Bonaventure à neuf heures et quinze. La révérende Mère Thérèse de Marie (Eliza Labranche, de Saint-Hyacinthe) fondatrice et première prieure du monastère qui sera établi prochainement à Rome, près du Vatican, dirigeait le contingent.

Ces religieuses contemplatives partent ce soir pour New-York d'où elles s'embarqueront le 28 mars à bord du "Paris" pour leur nouvelle mission. Elles seront accompagnées dans leur voyage de quelques religieuses de la communauté des Filles de Jésus, des Trois-Rivières.

La nouvelle fondation portera le nom de "Casa di Madre Catorina-Aurella".

A leur arrivée, les révérendes Soeurs se sont rendues à l'oratoire Saint-Joseph, puis au monastère de la communauté, à Notre-Dame-de-Grâces, où un grand dîner réunissait des déléguées de toutes les congrégations de femmes de Montréal, un grand nombre de parents et de bienfaiteurs de l'oeuvre.

Voici le nom des religieuses qui s'en vont à Rome, outre la prieure déjà mentionnée, ce sont: les RR. SS. du Saint-Nom de Jésus, assistante, née Berthe Massé, du monastère de Nicolet; Marie de la Paix, maîtresse des novices, née Aurore Voghel, du monastère de S.-Hyacinthe, originaire de S.-Marc sur Richelieu; Marie de Jésus, dépositaire, née Léonie Morin, du monastère de Notre-Dame de Grâce, originaire de Montréal; Marie de la Nativité, conseillère et secrétaire, née Manseau, du monastère de Nicolet; les RR. SS. Rose du Précieux Sang, née Vaillancourt, du monastère d'Ottawa; Claire de Marie, née Flore Godbout, du monastère de Portland, Oregon, originaire de S.-Hyacinthe; Saint-Jean du Calvaire, née Léonie Choquette, du monastère de S.-Hyacinthe, originaire de S.-Hyacinthe; les soeurs tourières Marie-Joseph, née Jutras, du monastère des Trois-Rivières; Sainte-Adélaïde, née Berthe Lambert, du monastère de S.-Hyacinthe, originaire de Taftville, C[illegible]; S.-Paul, née Florina Vadnais, du monastère de S.-Hyacinthe, originaire de l'Ange-Gardien de Rouville.

A-T-IL ETE VICTIME DES MEMES BANDITS QUE MOREAU?

Un jeune homme trouvé baignant dans son sang à la porte d'une église.—Des blessures à la tête

DES COUPS DE MARTEAU ?

Un jeune homme a été trouvé inconscient à la porte de l'église méthodiste Mont-Royal, située à l'angle de l'avenue Mont-Royal et de la rue Berri, hier soir, vers 9 heures. Il portait plusieurs blessures à la tête et l'on craint qu'il ait été victime d'un attentat semblable à celui qui a été commis sur le boucher Moreau.

Ce sont des fidèles qui ont fait la triste découverte en sortant de l'église après le service du soir. Un des fidèles a trébuché sur le corps du jeune homme, car il faisait noir à cet endroit et l'on ne voyait pas le blessé qui gisait dans son sang.

Le révérend T. Roy, le pasteur de l'église, prévenu par ses fidèles, a fait transporter le blessé chez lui en attendant l'arrivée d'un médecin. Après les premiers soins donnés par le médecin, le blessé a été transporté à l'hôpital Général. Il n'a pas repris connaissance depuis.

D'après les papiers trouvés sur lui, ce serait un nommé Robert Harrison, âgé de 25 ans. On a trouvé sur lui une adresse portant le No 67 de la rue Anderson.

Seul le blessé pourra dire s'il a été victime d'un attentat ou d'un accident. On dit que les blessures ne sont pas très graves.

LES MEURTRIERS DE MOREAU SERAIENT-ILS CONNUS?

Les détectives ont bon espoir de retrouver les meurtriers de Gabriel Arthur Moreau, boucher, 3373 rue Berri, qui comme on le sait a été tué à coups de marteau par deux bandits qui lui ont volé son argent.

Les détectives sont sur piste qu'ils croient être la bonne mais nous ne pouvons donner plus de détails à ce sujet de crainte de nuire à la cause. Le capitaine-détective Hector Mercier a donné instruction à ses hommes de ne rien négliger pour éclaircir cette tragédie.

Un nouvel éclairage rue Ste-Catherine Est

La rue Sainte-Catherine Est, tout comme la rue Sherbrooke, possèdera dès cet été entre la rue Papineau et le boulevard Pie IX, des lampadaires semblables à ceux de la partie centrale, les travaux d'installation devant commencer dans quelques jours.

LE PARTAGE DES $2,300,000 DES CANTINES

L'hon. Manion s'oppose au paiement de $100,000 pour le bureau de compensation

DES COMMISSAIRES

OTTAWA, 25. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le budget disposé aux Communes, pour la séance d'hier, les députés ont tourné leur attention sur la résolution de l'honorable Dr Béland, relativement au partage de $2,300,000 entre les différentes provinces, reliquat du fonds des cantines militaires.

L'honorable Dr Manion, se faisant l'interprète de l'opinion qui existe chez les conservateurs, s'oppose fortement à ce que le gouvernement paie une somme de $100,000 pour l'établissement d'un bureau de compensation avec de l'argent qui est la propriété des soldats.

Toutefois M. Manion n'est pas opposé au principe de l'établissement de ce bureau et il croit que le gouvernement pourrait affecter à l'entretien de ce bureau une somme annuelle, que l'on inscrirait aux crédits. Cette somme pourrait être remise à un commissariat nommé partiellement ou entièrement par le parlement et composé d'hommes, comme par exemple, Sir Arthur Currie.

L'honorable Dr Béland dit qu'il avait l'intention de demander à Sir Arthur Currie de bien vouloir accepter le poste de commissaire en chef. De plus, si la proposition est adoptée, il intercalera dans le projet de loi une clause nommant Sir Arthur Currie, si ce dernier veut bien accepter. Les divers gouvernements provinciaux nommeront aussi un bureau de commissaires pour administrer ces fonds de cantines. L'Ontario aurait cinq commissaires et les autres provinces trois chacune. Les commissaires devront en autant que possible être en majorité des soldats de retour du front.

Le Dr Béland dit que c'est sur la recommandation de la commission Raiston que le gouvernement a décidé d'affecter une somme de $100,000 prise au fonds de cantines à l'entretien d'un bureau de compensation. Il fait ensuite l'historique de l'enquête sur les fonds de cantines depuis l'armistice.

Les députés Harris, conservateur de York Est, T. L. Church, de Toronto, M. Meighen, le général Ross, député de Kingston, et autres, ont tous parlé contre cet octroi de $100,000 après une discussion qui a duré plusieurs heures. l'opposition a catégoriquement refusé d'accepter la résolution.

Le débat fut donc remis à aujourd'hui.

La chambre étudie ensuite sans faire grand progrès les crédits du ministère des Mines. La chambre s'ajourne à 11 heures 50.

AHUNTSIC RELIE AU CENTRE PAR 3 NOUVEAUX CIRCUITS

C'est ce que demande à la ville un groupe de citoyens

DELEGATION

Une forte délégation de citoyens du quartier Ahuntsic, conduite par leur représentant, M. l'échevin Alfred Legault, vient de demander quatre améliorations dans le service actuel des tramways.

Elle désire premièrement le prolongement du circuit de la rue Papineau, de Bélanger jusqu'au Boulevard Perras; on veut de plus une double voie dans cette artère de la partie est de la ville.

La même demande a été faite au sujet de la voie qui relie Bordeaux à Montréal Nord où il n'y a actuellement qu'une voie avec aiguillage pour les rencontres; on veut que cette voie soit aussi doublée.

On prie encore les autorités municipales de bien vouloir faire prolonger le circuit de l'avenue du Parc jusqu'à la rue Salaberry, Ahuntsic, par les rues Beaumont, Bremner et Bois de Boulogne.

On demande enfin que le service sur le circuit Saint-Denis soit amélioré. C'est actuellement le seul qui desserve toute la partie nord de la ville où la population est de plus en plus nombreuse.

Nos commissaires ont promis de soumettre ces différentes requêtes aux membres de la Commission des des tramways, avec lesquels ils doivent continuer leurs conférences en prévision des prochains travaux qui seront exécutés par la compagnie cette année.

Remarqués parmi les délégués MM. l'abbé E. Lambert, curé à Saint-Paul de la Croix, le docteur H. Pelletier, David Giroux, Me S. Deschamps, J.-O. Provost, O. Robert, S. Smith, E. Bélisle, Marcel Belisle, J.-C. Daunais, P. Banville, L.-R. Trudeau et J. Carroll.

Nouveau magistrat

M. C.-E. BACHAND, protonotaire du district de Saint-François, qui serait nommé bientôt magistrat pour ce même district et qui assisterait le magistrat Lemay. (Cliché de l'artiste de la "Patrie".)

POUR ENRAYER LE VICE DANS MONTREAL

Délégation de femmes ce matin auprès de Son Honneur le maire

COOPERATION

Une délégation du Montreal Council of Women, s'est présentée chez Son Honneur le maire au cours de la matinée. Elle est venue protester contre le vice-commercialisé à Montréal et demandé à nos autorités municipale de prendre les mesures nécessaires dans l'occurrence, pour enrayer ce fléau. Elle a de plus assuré l'administration de son étroite coopération.

Parmi les délégués, on remarquait: Lady Hingston, présidente honoraire de la Catholic Women's League, ainsi que Mme J.-Vincent Quinn, de la même organisation; Mme Walter Lyman, docteur Grace Ritchie England, Mmes Warwick Chipman et Wm. Burnett, du Local Council of Women; Mlle Finley, du Young Women's Christian Association; Mme Wm. Bernfeld, du Montreal Council of Jewish; Mlle Barry, du Catholic Social Service; Mme Geo. McDonald, du Women's Directory; Mme Jaquays, du Girls Cottage Industrial Home.

LAMOUREUX A ETE LA VICTIME DE SA PROPRE IMPRUDENCE

Par conséquent, le jury exonère le chauffeur qui l'avait frappé.

Morts subites.

Théodule Lamoureux, âgé de 53 ans, époux de Aurore Clément, demeurant au numéro 300, parc Lafontaine, est décédé à la suite de blessures reçues, en étant frappé par une automobile, que conduisait Louis-Philippe Fournier, samedi dernier, vers 8.40 heures du soir, sur la rue Papineau, et le chauffeur doit être exonéré de tout blâme. Tel a été le verdict rendu, ce matin, par les jurés, en cour du coroner, présidé par le coroner McMahon. Le docteur Oscar Viau, de l'hôpital Notre-Dame, a décrit l'état du malade à son arrivée à cette institution. Des témoins oculaires ont déclaré ensuite que Lamoureux n'a fait aucune attention aux signaux de l'auto et d'un tramaway qui suivait l'auto. En conséquence le verdict plus haut nommé a été rendu.

Un verdict de mort accidentelle a été rendu dans le cas de Mme Walter-S. Atkinson, âgée de 48 ans, demeurant au numéro 49 de l'avenue Hillside, décédée lundi matin à l'hôpital Royal Victoria, de brûlures provoquées accidentellement.

Des verdicts de mort naturelle ont été aussi rendus dans les cas de S.-W. Marsan, âgé de 44 ans, domicilié au numéro 300 de la rue Sanguinet, mort hier soir d'une syncope; de Maurice Montcalm, âgé de 8 mois, demeurant au numéro 153 de la rue Camille, de Eugénie Théraiult, âgée de 64 ans, épouse de A.-F. Lalande, morte hier d'une syncope; et enfin de Georges Archambault, demeurant au numéro 2917 de l'avenue des Belges, trouvé mort hier soir, à minuit, par son épouse.

UN ACQUITTEMENT

Un nommé Monast, qui était accusé de vol à l'étalage, a été acquitté ce matin par le juge Monet après plaidoyer de Me Antonin Lepage, le défenseur de l'accusé.

Pairmont, Virginie, 25. — On vient de retrouver le dernier des 33 mineurs tués dans une mine, lors de l'explosion de mardi dernier à Barrackville.

LES BILLETS DOIVENT ETRE DECHIRES ET JETES DANS UNE BOITE

Une cause intéressante contre un théâtre de la partie ouest.

En délibéré.

Une cause des plus intéressantes a été plaidée ce matin devant le recorder Semple.

Le 1er février dernier, les inspecteurs de la Cité, Lebel et Flamant, agissant sur les instructions de l'inspecteur en chef Geo. Cromp, se présentaient au théâtre Bourget, de St-Henri, vers 2 h. 30 de l'après-midi. Ils achetèrent un billet et pénétrèrent dans le théâtre jusqu'à la première marche donnant sur la salle même où le spectacle était représenté. Ils remirent leurs billets au percepteur qui prétendent-ils, était un M. Jérôme. D'après les inspecteurs, M. Jérôme, au lieu de déchirer les billets, comme le veut la loi, les garda dans sa main. D'où la poursuite.

M. Jérôme, gérant du théâtre, appelé dans la boîte, répond à Me Laporte, pour la défense, qu'il n'a jamais reçu de billets et que les inspecteurs font erreur. De son côté, un M Frank Gord, le percepteur des billets, déclare avoir reçu les billets des mains des inspecteurs, qu'il ne connaissait pas comme tels et les avoir gardés dans sa main, leur disant: 'Le théâtre est bondé, mais essayez d'entrer par l'autre porte. Si vous ne pouvez pas entrer, nous vous remettrons votre argent'' Il déchira plus tard les billets.

Les deux inspecteurs, MM. Lebel et Flamant, prétendent que jamais on ne leur a dit de repasser à la caisse pour ravoir leur argent.

Me J. A. Mercier, c.r., représentant le gouvernement, plaide que les accusés n'ont pas agi conformément à la loi et qu'en conséquence ils doivent au moins être condamnés au minimum de la peine prévue par le statut, soit $100 d'amende.

Me Clovis Laporte dit qu'il ne peut y avoir offense, puisque les deux inspecteurs ne sont pas entrés dans le théâtre même et qu'ils n'ont pas assisté à la représentation.

Le recorder a pris la chose en délibéré et rendra jugement le 1er avril.

ILS AVAIENT ETE ARRETES SANS MANDAT

Jeunes gens acquittés deux fois de suite ce matin.

Au Mont-Royal.

Parce qu'ils avaient été arrêtés sans mandat, deux jeunes gens qui étaient accusés d'avoir obtenu frauduleusement de la pension et du logement de l'hôtel Mont-Royal, pour une somme de $297., ont été acquittés ce matin par le juge Amédée Monet.

Les deux accusés ont été réarrêtés aussitôt après leur acquittement dans les couloirs de la Cour de Police, cette fois en vertu d'un mandat en bonne et due forme. Mais sur requête de deux avocats, Mes Antonin Lepage et Léonce Plante, ils ont été acquittés de nouveau car on n'avait pas le droit de les réarrêter au Palais aussitôt après leur acquittement.

Les deux jeunes gens en question sont: A. Smith et George Coryll. Ils avaient été arrêtés par un détective privé de l'hôtel Mont Royal.

Pour excès de vitesse

Trois automobilistes ont été condamnés à $15 d'amende et les frais ce matin par le juge Perrault pour excès de vitesse. Ce sont: Anatole Gascon, Hormisdas Goulet et Apt. Lupien.

Réclamation de $900 pour blessure causée par un clou

L'honorable juge Cousineau avait sur son rôle, ce matin, une cause intéressante, dans laquelle Ernest Champagne réclamait de Alexandre Duranceau et alias, la somme de $900 pour une blessure au pied par un clou.

Le 9 mai 1924, alléguait, le demandeur dans sa déclaration, il avait affaire près de l'édifice Bonsecours que les défendeurs construisaient. En passant sur une planche pour se rendre au bureau temporaire des défendeurs, Champagne avait mis le pied sur un clou qui l'avait blessé assez gravement. De là, la réclamation de $900 pour perte de temps, etc. Les défendeurs plaidaient qu'ils n'avaient pas de bureau à cet endroit. De plus, le passage était interdit. Le demandeur n'avait aucune affaire à pénétrer à l'endroit où il s'était blessé. Ils en concluaient au renvoi de l'action. La cause doit être entendue aujourd'hui.

LE PONT DE GLACE DE LONGUEUIL EST CONDAMNE CE MATIN

Le Richelieu est maintenant libre de Chambly à Beloeil.

Les sondages.

La traverse de Longueuil est condamnée depuis ce matin. Hier soir, des piétons et des voitures ce sont aventurés sur le pont de glace, mais les marcs ce sont à ce point agrandies la nuit dernière, que la municipalité de Longueuil s'est entendue ce matin avec le département de la voierie de la Cité de Montréal pour condamner cette traverse. La police de Longueuil nous annonce que quelques piétons ont traversé ce matin, de Longueuil à Montréal, mais ces derniers l'ont fait à leur risque et péril.

De Montréal à Grondines, les traverses sont encore solides, mais on ne croit pas qu'il sera prudent de s'engager sur aucune d'elles dès cet après-midi.

Un mouvement des glaces très considérable pour la saison s'est produit la nuit dernière sur le Richelieu, et la distance comprise entre le bassin de Chambly et Saint-Hilaire se trouve complètement libre. Le chenal sur le Richelieu, à la dernière minute, se trouvait ouvert jusqu'à deux milles et demi plus bas que le pont de chemin de fer, à Beloeil.

Les travaux de sondage entrepris entre Montréal et la rive sud, ces temps derniers, en vue de la construction du nouveau pont, sont interrompus par le peu de solidité de la glace depuis une semaine. On nous dit, à la commission du havre, que ces sondages ne pourront être repris qu'après la débâcle. Toutefois, on ne croit pas que ce retard affectera la date fixée pour le commencement des travaux, la partie sud de l'entreprise étant pratiquement terminée.

IL FAUT ETRE POLI AVEC LES AGENTS

Un nommé Courtois, qui n'avait pas de patente sur sa voiture, a été condamné à $25 d'amende et les frais ou un mois. Le magistrat s'est surtout montré sévère, parce que l'accusé s'est montré impoli avec l'agent qui l'arrêtait et a fait de la résistance.

Le magistrat en a profité pour faire remarquer aux citoyens qu'il faut être poli avec les gardiens de la paix publique.

LA CITE EST TENUE RESPONSABLE DE CET ACCIDENT DE LA RUE

Il s'était blessé en mettant le pied dans une excavation.

$150.

L'honorable juge Mercier a rendu jugement, ce matin, donnant gain de cause à Théodore Dorosko interprète officiel, dans une action contre la cité de Montréal. Le demandeur réclamait la somme de $500. Le juge a trouvé la réclamation exagérée et l'a réduite à $150, condamnant la ville à payer ce montant ainsi que les frais d'une action de cette classe.

Dorosko s'était blessé, en mettant le pied dans une excavation du trottoir, rue S.-Dominique, le 3 avril 1923. Il avait été transporté à l'hôpital Général pour une fracture de la cheville du pied. En outre de cela, il avait perdu du temps. De là, la réclamation totale de $500.

La cité avait plaidé que le demandeur avait été négligent ou qu'il n'avait pas porté attention. Elle demandait en conséquence le renvoi de l'action. La Cour a trouvé les motifs du demandeur bien fondés, mais la réclamation exagérée. Elle a, en conséquence, condamné la cité à payer $150 à Dorosko et les frais d'une action de ce montant.

Le R. P. A. Lamarche o.p. prêchera cette retraite

La retraite universitaire, préparatoire à la communion pascale commencera ce soir à 7 heures 30 en la chapelle de Notre-Dame de Lourdes et sera prêchée par le R. P. A. Lamarche o. p., professeur de philosophie à l'Université de Montréal. Le R. P. Forest de la même communauté devait prêcher cette retraite mais la maladie l'en empêche.

La retraite se poursuivra les 26, 27 et 28 mars pour se terminer dimanche matin à 8 heures, par la messe et la communion pascale.

LES ASCENSEURS

M. le commissaire A.-A. Desroches annonce que l'on va commencer aussitôt que possible la construction des ascenseurs à la montagne.

Elle n'avait pas donné le chemin; de là, l'accident

L'honorable juge Lane devait entendre, ce matin, une réclamation de $170 dans une action intentée par Dame E. McComber contre Ash Limited. La demanderesse déclarait qu'elle était en automobile avec ses deux enfants, le 18 août 1924, lorsque le camion des défendeurs frappa sa voiture par en arrière et la renversa. Elle avait été blessée et ses enfants ne s'en étaient pas tirés indemnes. Elle réclamait, en conséquence, la somme de $170.59. Les défendeurs demandent le renvoi de l'action en disant que la demanderesse avait été imprudente en donnant d'abord la chemin puis en revenant sur le milieu, cela contrairement à la loi. La cause devait se continuer.

DES HOMMAGES AU SENATEUR DAVID

A une assemblée de l'Union Libérale de Saint-Sauveur de Québec.

QUEBEC, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — L'hon. M. David, secrétaire de la province, a adressé la parole à l'Union Libérale de S.-Sauveur, hier soir.

Le ministre a parlé de ce que le parti libéral a fait pour aider l'ouvrier dans la province. Parlant de la situation à Montréal, il a déclaré que la scission dans les rangs des libéraux n'était qu'apparente et que les libéraux de la Métropole sont aussi militants que ceux de Québec. M. Robert Taschereau remercia le conférencier et il y eut ensuite un discours par M. Oscar Boulanger, avocat, qui chargea l'hon. M. David de présenter les félicitations et les souhaits de l'Union Libérale à son vénérable père, qui vient de célébrer son 85ème anniversaire de naissance.

Au cours de sa causerie, l'hon. M. David a déclaré qu'il se rappelait avec fierté que le premier projet de loi tendant à protéger l'ouvrier fut proposé par son père.

Le bill des écoles au conseil Législatif

Le bill de la commission des écoles catholiques de Montréal n'a pas été soumis au conseil législatif pour recevoir sa sanction hier après-midi. C'est ce que nous disait M. Aymé Lafontaine, secrétaire-trésorier général de la commission ce matin, qui est revenu de Québec et y retournera ce soir. C'est demain après-midi que la Chambre-Haute étudiera le bill en question.

UN INDIEN DEVANT LE TRIBUNAL

Un Indien, Charles Albany, a comparu devant le juge Perrault, ce matin, sous l'accusation d'avoir le 9 mars dernier, recelé des mocassins et autres articles fabriqués par les Indiens le tout d'une valeur de $80.

L'accusé, qui proteste de son innocence, subira son enquête préliminaire dans huit jours.

Le prévenu a été arrêté par le chef Jocks, de Caughnawaga.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Dominion Jobbing Co et al a vendu à Dame Alcide Lamarche les Nos 1038 à 1045 de la rue Van Horne, pour $80,000.

Metropolitan Realties Ltd a vendu à Joseph Cloutier les Nos 366 à 369b avenue Hôtel de Ville Nos 81 à 105 rue De Montigny Est, Nos 441 à 449 rue Cadieux et Nos 1 à 25 ruelle Gravel, pour $68,000.

Dame Alcide Lamarche a vendu à Dame Arnold Greenfild et Dame Geo Hollinger, le No 326 du Boul Saint-Joseph Ouest, pour $50,000.

Wilf E. Jette a vendu à Wm J. O'Brien les lots 36-325 à 358 avec maisons en construction ayant front rue Ducharme, pour $25,000.

John Maloney, a vendu à Lewis Routland, la 1-2 S. du lot No 32-2-8 Cité Outremont, mesurant 25 x 100 pieds, bâtisses Nos 2068, 2070 rue Hutchison, pour $10,000.

Max Richer a vendu à Dame Samuel Way, la 1-2 N. O. du lot No 11-879 quartier St-Michel mesurant 25 x 100 pieds, bâtisses No 2056 rue St-Urbain, pour $5,500.

Dame Joseph M. Lessard, a vendu à G. Nelpha Clermont, lots Nos 28-442, 443 1-2 N. E. 444 quartier Mont-Royal, bâtisses ayant front chemin Bellingham, pour $24,700.

James J. Dolan et al, a vendu à C. Edouard Gravel, lots Nos 963-1, 963-1 quartier St-Joseph bâtisses Nos 479 à 483 rue St-Jacques, pour $26,000.

DEMANDEZ L'EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE

VICHY SOURCE CAMILLE

Infaillible contre L'Indigestion la Goutte le Rhumatisme Maladies du Foie et autres maladies

En Vente chez votre Pharmacien

AGENT GENERAL POUR LE CANADA

J. ALFRED OUIMET

25 Rue St. Paul Est Montreal

En Fait de Dinde Rôtie

Il n'y a pas de mets dans lequel une cuisinière puisse faire preuve de son habileté en art culinaire avec plus d'avantage qu'avec la dinde rôtie. Il n'est pas d'oiseau qui si généreusement la récompense par son apparence et son goût délicieux, de l'attention qu'elle y a apportée. Il n'existe personne qui ne rende hommage à cette noble reine des oiseaux, s'étalant d'un brun doré dans son assiette, et grasse de la délicieuse farce, digne complément d'un si magnifique oiseau. Vous n'avez qu'à commander demain une de ces jeunes dindes dodues à rôtir, pour savourer à satiété le plaisir qui vous attend.

Dindes dodues à rôtir—7 à 9 lbs jeudi seulement la livre..... 35c

Pamplemousses mûres de la Floride 4 pour la douzaine..... 25c

Boeuf en conserve, "Silverside", désossé—la livre..... 22c

Boeuf de poitrine, en conserve—la livre..... 12½c

Poulets du printemps — Chapons de fantaisie — Canards domestiques

SIROP D'ERABLE NOUVEAU — Bidon de 8 livres $2.10

Poulets d'incubateur — Volailles à bouillir — Pigeons

Stanford's Limited

128 Mansfield Street

12 Telephones-Uptown 6300

SI C'EST

Un Auto

que vous voulez vendre ou acheter aux meilleures conditions possibles, n'hésitez pas à formuler votre demande dans les Annonces Classifiées de "La Patrie", et vous trouverez certainement "votre homme". Le char que vous voulez vendre, quelqu'un en a besoin, et celui que vous voulez acheter existe sûrement quelque part.

Les Annonces Classifiées de "La Patrie" constituent évidemment le grand marché où tout se vend et s'achète, parce que toutes les personnes sérieuses lisent et se servent de "La Patrie" pour effectuer leurs plus importantes transactions.

Téléphonez simplement EST 8800, et nous ferons le reste, car votre crédit vaut de l'or à "La Patrie". Essayez.

23-25

RELIGIEUSES CANADIENNES EN ROUTE POUR ROME

Quelques-unes des onze religieuses de la communauté des Soeurs adoratrices du Précieux-Sang du diocèse de Saint-Hyacinthe, à leur arrivée ce matin de cette ville à Montréal, en gare Bonaventure. Ces onze religieuses s'embarqueront ce soir via New-York pour Rome où sous la direction de la T. R. Mère Thérèse de Marie, elles vont fonder un couvent qui portera le nom de "Casa di Madre Catorina-Aurelia. (Cliché de l'artiste de la "Patrie").

La Patrie

MONTREAL, 25 MARS 1925

LE BUDGET

Il y a un an, le gouvernement annonçait avec une belle assurance qu'il avait trouvé une panacée aux maux économiques dont souffrait le pays, et cette panacée était une détaxe douanière des instruments de production. Les modifications tarifaires introduites dans le budget de 1924 devaient, suivant la promesse du ministre des Finances, donner une bienfaisante impulsion à la mise en valeur de nos richesses naturelles et nous rétablir sur le chemin de la prospérité. Incidemment la détaxe douanière et quelques autres atténuations des impôts allaient diminuer le coût de la vie et améliorer sensiblement le sort de la masse de la population.

Le discours qu'a prononcé hier M. Robb nous fait surtout voir que ses prévisions de l'année dernière ne se sont pas réalisées. Les concessions faites au contribuable n'ont eu d'autre effet que de diminuer le revenu public de quelque 52 millions de dollars et d'acculer l'administration à un déficit. M. Robb annonce bien un excédent de recettes d'un peu moins de deux millions de dollars, mais il confesse d'un autre côté une augmentation de 13 millions de la dette publique, ce qui revient à admettre un déficit de 11 millions, s'il n'apparaît pas que le déficit s'établit plutôt à 80 millions, comme le prétend sir Henry Drayton, ancien ministre des Finances. Les dispositions budgétaires de 1924 ont donc produit leur effet déprimant sur le revenu sans avoir d'autre part l'influence stabilisatrice qu'on en attendait sur la situation économique. Et cela tend à démontrer que, bien que le peuple se plaigne du poids écrasant des charges publiques, le relèvement économique du pays ne saurait s'accomplir par le simple procédé d'une réduction de l'impôt. Suivant l'opinion qui a été fréquemment exprimée par des hommes d'affaires éminents, la prospérité ne saurait revenir que par des mesures qui stimuleront les activités nationales, notamment dans le domaine de l'industrie, et par l'appoint d'une immigration nombreuse. Ces deux facteurs se peuvent ramener à un seul : que l'on parvienne à donner une impulsion à la production nationale en la rendant profitable, et les immigrants viendront d'eux-mêmes en aussi grande affluence que nous aurons lieu de le désirer.

Le ministre des Finances ne propose aucune mesure en vue d'assurer un plus stable équilibre budgétaire pendant le prochain exercice. Il prévoit que les changements au tarif ne produiront qu'environ $1,000,000 de revenu additionnel, à quoi il faut ajouter $400,000, rendement attendu de la taxe d'exportation sur l'énergie électrique.

Ces changements au tarif sont tous de peu d'importance, sauf l'aggravation de 14c à 50c par tonne sur les sassures de charbon, qui, affirme-t-on, favorisera les mines de la Nouvelle-Ecosse, mais aura aussi pour effet de rendre plus coûteuse la production du gaz d'éclairage dans les villes. Les petites concessions faites aux fabricants de chaussures sont envisagées par ces derniers comme un premier pas dans la bonne direction.

Le ministre des Finances n'a pas manqué d'attribuer dans une large mesure les difficultés financières de l'administration aux conditions défavorables qui existent actuellement dans le monde entier. Le Canada est obligé de porter encore tout le fardeau dont il s'est chargé pendant la guerre, notamment de celui que représentent ses chemins de fer, avec leur colossal déficit annuel. De ces circonstances, il serait injuste de ne pas tenir compte au gouvernement, mais le peuple aurait lieu d'être désappointé que, devant la situation telle qu'elle est, le gouvernement fait bien entendre des paroles d'espérance, mais il ne fait que formuler un souhait dont la réalisation reste autant que jamais incertaine. Tout ce que contient l'exposé budgétaire de M. Robb ne peut sensiblement influencer la situation générale dans le pays.

L'EXPOSE DE CHAMBERLAIN

La politique, la politique anglaise, peut se passer de logique.

Telle est la thèse plutôt pittoresque qu'a développée hier, aux Communes, Austen Chamberlain. Et il s'est fait fort de montrer, à travers trois siècles d'histoire, que c'est précisément ce qui explique la poursuite sans heurts, sans chocs ni réactions violentes, sans révolutions, des destinées anglaises. Il en fut bien autrement chez tous les autres peuples européens qui ne pouvaient se départir de leur manie logique. C'est que l'instinct et l'expérience, dès longtemps, apprirent aux hommes d'état anglais que la nature humaine elle-même n'est pas logique, et qu'il est oiseux de considérer les institutions politiques comme des instruments de logique. C'est en n'abusant pas du syllogisme, en se gardant de forcer les conclusions ultimes qu'on atteint le plus sûrement aux véritables réformes et au développement pacifique.

Chamberlain s'est souvenu peut-être, en soutenant cette proposition déconcertante, d'un article récent du grand journaliste Wickham Steed où celui-ci citait nombre de témoignages d'hommes politiques français et allemands, de la fin du siècle dernier, et se flattait de leur conviction qu'il fallait renoncer à comprendre un Anglais.

C'est là une excuse assez originale pour le rejet sans forme du protocole de Ramsay MacDonald. C'est de quoi se prévalut aussi Lloyd George hier, dans sa sortie intempestive et peu digne contre la France, sa lubie, et contre le traité de Versailles qu'il contribua à rédiger.

Mais la fantaisie a des bornes, même avec une chose aussi inutile que la logique. Et quand l'ancien premier-ministre lança que la cause de tout le mal était le fait que des 27 millions d'habitants de la Pologne, 9 millions s'y trouvaient par la force des armes, cela parut outré à tous ceux qui l'entendirent et lui attira, de la part de Chamberlain, un épithète dédaigneux.

L'exposé de Chamberlain, pour le reste, est admirable et clair.

Brièvement, le ministre donne les causes de la mise au rancart du protocole. Ce pacte avait le défaut de lier les puissances navales, non les puissances militaires. Il n'éliminait pas tout le système de pactes locaux et régionaux, mais ne devait lui servir, tout au plus, que de base et de régulateur. Enfin, il rendait encore plus improbable l'entrée des Etats-Unis dans la ligue des nations.

Le ministre pose ensuite en principe la nécessité absolue de la sécurité française. C'est le devoir et l'intérêt de l'Angleterre de contribuer à l'asseoir définitivement.

Mais ce point posé, le ministre semble s'écarter complètement du traité de Versailles et de l'ordre établi pour l'équilibre de l'Europe. On sait que celui-ci reposait sur le double système des alliances occidentales et des alliances de la Petite Entente. A l'ouest, l'alliance de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et de l'Italie, garantissait les frontières du Rhin contre tout retour agressif de l'Allemagne. A l'est, la Petite Entente garantissait le Danube et la Vistule contre toute réapparition des anciens Empires Centraux.

Or Chamberlain adopte de préférence les nouvelles prpositions allemandes dont il explique la portée exacte.

Il donne, d'abord, des détails suggestifs sur la façon dont ces propositions lui furent communiquées. Un certain mystère le rendit méfiant. Mais, peu à peu, il comprit que l'Allemagne était de bonne foi. Il se hâte d'ajouter que ces propositions n'ont rien de rigide, qu'elles ne sont encore qu'à l'état liquide, pour ainsi dire, et qu'elles ne constituent pas un plan défini qu'il faut accepter ou rejeter en bloc. Avec cette restriction, il se réjout de constater que l'Allemagne accepte d'elle-même, et spontanément, ce que jusqu'ici elle n'avait supporté que sous la force du traité de Versailles.

Les propositions allemandes se résument à ceci : à l'ouest, le statu quo devient permanent. L'Allemagne renonce à toute revision de frontière et elle abandonne définitivement toute réclamation en ce qui a trait à l'Alsace et à la Lorraine et à la frontière du Rhin. A l'est, elle espère obtenir une revision des frontières et certaine correction de l'état actuel. Mais elle précise que ce sera par des moyens pacifiques, par le procédé de négociations et par l'arbitrage, et non pas le moyen extrême de la guerre qu'elle s'engage à ne plus employer.

Il est entendu que ce plan n'affecte en rien le désarmement et l'évacuation de Cologne, questions encore en discussion.

Chamberlain penche manifestement vers cette nouvelle suggestion. Il n'ignore pas les craintes de la France à l'endroit de la Pologne. Mais il croit que les intérêts économiques et les bons offices de la ligue des nations rapprocheront fatalement l'Allemagne et la Pologne, et écarteront tout danger de ce côté.

Avec ce raisonnement sommaire, Chamberlain dispose de tout le problème. Pour plus de garantie, il se contente de souhaiter l'admission prochaine de l'Allemagne dans la ligue des nations où elle sera sur le même pied que les autres nations, soumise aux mêmes obligations et jouissant des mêmes droits. Ainsi sera établie la sécurité du monde, car il y aura encore la garantie suprême et tutélaire de l'empire britannique. Il s'attira, en effet, les acclamations de toute la chambre et retrouva le ton légitimement orgueilleux de ses prédécesseurs en déclarant, à la fin de son discours: "Si l'empire britannique veut qu'il n'y ait plus de guerre, il n'y aura plus de guerre!"

LA COLOMBIE ANGLAISE PROTESTE

Le "Saturday Tribune" de Vancouver se demande avec anxiété si la liberté des mers pour les navires canadiens n'est pas sacrifiée sur l'autel du Volsteadisme.

C'est le procès auquel a donné lieu la saisie du "Quadra", navire de Vancouver, accusé de faire de la contrebande des liqueurs, qui porte le coufrère à poser cette grave question. Les officiers du vaisseau prétendent qu'ils étaient à 26 milles de la côte lorsque les Américains s'en emparèrent. La cause s'est déroulée à San Francisco.

Les citoyens de la Colombie Anglaise sont convaincus qu'avant longtemps le commerce sur l'Océan Pacifique sera plus considérable que celui sur l'Atlantique et ils tiennent à ce que l'indépendance des mers soit sauvegardée.

A une époque comme celle que nous traversons, s'écrie le "Saturday Tribune", il importe de savoir si nous avons à Ottawa des hommes d'Etat ou de simples politiciens.

La liberté des mers est d'un prix trop inestimable pour qu'on la sacrifie aux exigences effrénées des partisans de la loi Volstead.

LE PONT MONTREAL-LONGUEUIL

Les journaux de Québec s'intéressent à la discussion qui s'est élevée autour du projet du pont Montréal-Longueuil. L'opposition que le Board of Trade et certaines feuilles anglaises de Montréal font à la réalisation de cette grande entreprise d'utilité publique leur paraît inexplicable. Ils considèrent que la rivalité intempestive que la partie-ouest de la ville a toujours exhibée envers la partie-est ne devait pas être suffisante, dans les circonstances, pour autoriser les adversaires du nouveau pont à faire la campagne qu'ils mènent.

"Il semble, dit l'"Evénement", que, l'équité et l'intérêt public exigent que le gouvernement passe outre aux objections que le "Board of Trade" de Montréal et ordonne la construction du nouveau pont sur l'emplacemnt le plus convenable qu'on puisse choisir dans la partie est de la métropole. Si les deux ponts carrossables de la ville sont situés à une distance de quelques milles l'un de l'autre, ce sera une économie de temps et d'argent pour les rouliers allant vers la rive sud de prendre celui des ponts qui leur évitera un trajet long et difficile dans les rues encombrées de la cité. Et plus Montréal se développera, plus cet avantage deviendra important."

COMMERCE AVEC L'ANGLETERRE

Le ministère du commerce en Angleterre a publié les statistiques des échanges commerciaux entre la Grande-Bretagne et ses colonies durant 1924. Ces chiffres démontrent l'importance des relations qui existent entre elles.

L'Angleterre a importé des Dominions pour les montants suivants:

Indes et Ceylon	£92,648,000
Canada	66,062,000
Australie	59,234,000
Etat libre d'Irlande .	51,239,000
Nouvelle Zélande ..	47,020,000
Sud Africain	18,049,000

Les importations de l'Angleterre des Dominions en 1924 se sont élevées à £388,616,000 soit 27.5 pour cent de ses importations du monde entier. Les exportations dans les pays à l'abri du drapeau britannique ont été de £332,536,000, soit 38.6 pour cent du montant total de ses exportations mondiales. En voici le tableau:

Indes et Ceylon	£94,921,000
Australie	60,760,000
Etat libre d'Irlande .	42,372,000
Sud Africain	30,266,000
Canada	28,150,000
Nouvelle Zélande ...	20,319,000

Le Canada occupe le second rang dans les exportations en Angleterre, mais il se range avant-dernier dans la liste des importations. Nous avons importé, l'an dernier, des Etats-Unis, pour la somme de $624,000,000, tandis que l'Australie n'a importé que pour $125,000,000, la Nouvelle Zélande, $29,000,000, et les Indes, $35,000,000.

Si la quantité des marchandises que la Grande-Bretagne nous envoie était beaucoup plus forte, les navires ne voyageraient pas sur l'est et pourraient accorder des taux de fret moins élevés, et l'utilité du contrat Petersen cesserait.

Lorsque les affaires reprendront leur essor pour tout de bon, ce qui ne saurait tarder, le chiffre des importations grossira. Les produits anglais trouvent toujours au Canada un écoulement facile.

LE CHOMAGE EN AMERIQUE ET EN EUROPE

Le nombre des sans-travail aux Etats-Unis était, au premier janvier, de deux millions cent mille, ce qui fait une moyenne par mille de dix-neuf et neuf dixièmes.

Il n'y a que deux pays d'Europe dont la moyenne dépasse celle de nos voisins : l'Autriche, dont la moyenne est de vingt par mille, et l'Angleterre, qui détient le record avec vingt-inq et neuf-dixièmes par mille.

Même la Russie, dans le chaos où l'a plongé sa sanglante révolution, a moins de sans-travail qu'aux Etats-Unis ; treize et six-dixièmes par mille. Ce qui n'empêche point ceux qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, que la situation des travailleurs dans les grands pays anglo-saxons est cent fois meilleure que dans las pays latins.

Faut-il parler du Canada où sur une population de huit millions huit cent mille habitants, il n'y a que dix mille cinq cent quarante ouvriers qui n'ont pas d'ouvrage, c'est-à-dire un peu plus de un pour mille ? "Et cependant, remarque la "Tribune de Woonsocket, on nous dit que chez nos voisins du nord, la situation ouvrier est bien plus pénible que chez nous".

C'est très beau, ajoute le confrère, de donner aux ouvriers des salaires élevés, plus élevés que partout ailleurs, mais à quoi bon ces salaires, si à côté on ne fournit pas à la masse le travail qui permet de le gagner ? Quel avantage un travailleur a-t-il de gagner cinquante ou soixante dollars par semaine si la moitié du temps il est sans emploi ?

COMMISSIONS DISPENDIEUSES

Le montant des dépenses de l'enquête sur la police a fait pousser les hauts cris dans certains milieux.

Sait-on ce qu'ont coûté au pays certaines commissions dont les résultats restent problématiques ?

L'enquête de la commission de la pulpe a coûté au pays $75,672.13.

L'enquête sur les grains a entraîné une dépense de $167,606.89.

Quel profit le peuple en a-t-il retiré ? Absolument aucun.

La première commission n'a pas osé indiquer au gouvernement King la politique à suivre et la seconde n'a guère été plus précise.

On parle de nommer une commission pour s'enquérir des taux de frêt océaniques et des avantages qui peuvent découler du contrat Petersen. L'on peut être convaincu que la note sera salée.

IMMIGRATION

Les statistiques de l'immigration donnent à réfléchir. Elles indiquent que nous ne recevons pas de l'étranger autant de colons que nous en attendons. On annonce toutefois que des centaines de familles de l'Angleterre sont sur le point de s'embarquer pour le Canada.

Si le développement du pays dépend du nombre d'immigrés dont nous avons besoin, les progrès seront lents, si l'on tient compte des chiffres actuels. Les statistiques du gouvernement américain pour l'année 1924, montrent que 157,000 personnes sont entrées aux Etats-Unis venant du Canada et de Terreneuve. Comme Terreneuve ne fournit qu'un nombre insignifiant d'émigrants, la part du Canada prend de fortes proportions.

NOTES

Le projet est-il à l'eau?

Le "Soleil" prétend que le projet d'exploitation des pouvoirs d'eau de Carillon est à l'eau parce que le gouvernement King refuse de permettre à la compagnie d'exporter l'énergie électrique aux Etats-Unis. Est-ce bien vrai ? Tant que son sort, s'écrie l'organe libéral de Québec, sera lié à cette clause qui pourvoit à l'exportation de 300,000 chevaux-vapeur aux Etats-Unis, nous penserons qu'il vaut encore mieux le laisser submergé, comme il l'est, dans les flots d'opposition qui le battent de toute part. Les gros intérêts privés, frustrés dans leurs espoirs de gains, en souffriront. Mais ce n'est pas la première fois que le bien public aura primé, comme il sied, les calculs de quelques individus et qu'il aura fallu, dans le présent, songer à l'avenir. C'est de la saxesse politique, qui n'a rien de court." M. Robert et ses amis ne tiendront pas le même raisonnement, pas plus que les journaux qui prédisent que la réalisation du projet de Carillon assurera un progrès et la prospérité du pays.

L'enquête sur la police.

L'"Evénement" dit qu'il n'a pas été établi que l'administration municipale de Montréal est défectueuse dans tous les détails, bien que l'on ait vu que de graves abus continuent d'exister dans le corps de la police ; cette situation, comme l'ont démontré certaines interventions, procédait depuis longtemps de l'intervention de pouvoirs supérieurs qui considéraient la tolérance de la prostitution comme un mal nécessaire. "Cette théorie, écrit le journal québecquois, nous paraît fausse et inadmissible, mais il ne faut pas conclure du fait qu'elle triomphait dans la métropole canadienne à l'immoralité ou à l'improbité de tous ceux qui ont passé par son conseil administratif. Il reste à dire, à l'avantage de M. le maire Duquette et de ses aviseurs, qu'ils prennent les intérêts matériels de leurs administrés.

* * *

Le collège de Gravelbourg.

A la convention canadienne-française de la Saskatchewan, qui a eu lieu récemment à Regina, Mgr Mathieu a fait un appel chaleureux en faveur de Gravelbourg. Il a insisté sur l'importance pour les nôtres dans l'Ouest de créer des élites.

"Si nous ne formons pas, s'écria-t-il, une génération plus nombreuse de Canadiens-français instruits, nous sommes perdus. Il nous faut, plus d'hommes capables, pour instruire et éclairer les autres. Au nom de Dieu, au nom de l'Eglise, au nom de la race, faisons les sacrifices voulus pour remplir notre collège. Sachons bien que le collège n'est pas pour faire seulement des avocats, des médecins, des chrétiens. Notre collège est absolument nécessaire, envoyons y nos fils; aidons les enfants pauvres bien doués à y avoir accès; qu'on fasse une quête, qu'on paie pour eux. Car je le répète, si nous ne formons pas une génération plus nombreuse d'hommes instruits, nous sommes littéralement perdus."

* * *

La représentation française au Sénat.

Le "Droit" dit que la représentation française au Sénat n'est pas, depuis plusieurs années, ce qu'elle devrait être, même pas celle de la province de Québec. Dans la province d'Ontario, les Franco-Ontariens auraient droit à deux sénateurs; ils n'en ont qu'un, malgré de multiples représentations. Depuis plusieurs mois, les Canadiens-français de l'Alberta n'ont pas de représentant au Sénat. Qu'attend le gouvernement pour nommer un successeur à feu M. Côté? Il n'est pas probable que le gouvernement tarde beaucoup maintenant à combler les vacances sénatoriales. Son intérêt lui commande de le faire avant les élections générales. Les Acadiens demandent à grands cris que le successeur du regretté sénateur Yeo de l'Ile du Prince-Edouard, soit un des leurs. Ils ont envoyé de nombreuses requêtes au gouvernement King.

* * *

La grève du Cap-Breton

Quand s'ouvrira l'enquête que les mineurs réclament et qui s'impose si l'on veut préparer les voies pour l'avenir? "Les mineurs, écrit l'"Action Catholique", ne sont pas les seuls intéressés, mais tout le public consommateur. Le Canada a droit de savoir si les richesses de son sol peuvent donner lieu à l'édification d'une industrie aussi essentielle, qui ne soit autre chose qu'une pourvoyeuse de misère. Il est temps que tous nous sachions si les déficits de cette industrie sont réels ou moutlés. A la vérité, si, normalement, cette industrie des mines ne peut aboutir à autre chose qu'à la famine, le Canada n'a pas le droit de s'en payer le luxe. Les autorités compétentes ont le devoir de faire autre chose que d'observer le conflit, elles doivent disséquer la situation et dire franchement ce qui en est."

BREFS COMMENTAIRES

Le surplus de M. Robb ne suffira pas à satisfaire les déposants de la Home Bank.

* * *

Après avoir attiendu une taxe de 4c sur la gazoline, les contribuables accueilleront la taxe de 3c comme une bénédiction.

* * *

Pour protéger les mineurs de charbon, on fera payer plus cher aux citadins le gaz d'éclairage.

* * *

Chacun pourra économiser un sou sur son petit déjeuner en faisant venir son pamplemousse directement des Antilles.

* * *

M. Robb s'attendait bien que sir Henry Drayton se lèverait pour critiquer.

* * *

Il ne faut jamais désespérer. La Grèce et la Roumanie nous paieront peut-être au cours de l'année !

* * *

Comme les changements au tarif sont insignifiants, les progressistes ne sauront ce qu'ils en doivent penser.

* * *

Si nous en devons conjecturer d'après les précédents, le gouvernement fera faire une enquête avant de ne pas procéder à une révision générale du tarif des douanes.

A travers la presse

LE BUDGET FEDERAL

(Le "Canad")

Dans l'ensemble, on peut dire que le gouvernement ne touche pas au tarif et qu'il le laisse au point où il est actuellement.

L'an dernier, le ministre des Finances avait pu réduire la dette publique de trente-cinq millions et accorder une réduction de taxes considérable. L'année avait été exceptionnellement prospère.

Cette réduction de taxes s'est faite sentir en l'année fiscale qui se terminera dans quelques jours. Mais, malgré un décroissement considérable dans le revenu, le ministre des Finances a pu annoncer un surplus sur toutes les dépenses ordinaires et capitales de $1,823,000.

LE BUDGET

(La "Gazette")

Personne n'est désappointé, parce qu'on ne s'attendait pas à grand'chose. Et cependant, le peuple est écrasé par les taxes et demande que le gouvernement prenne des mesures pour améliorer la situation. Parler d'un surplus de $1,823,000, quand la dette du pays a augmenté durant l'année de $13,703,838, c'est un peu fort. Le budget ne contient rien de ce que le pays désire. Nos industries continueront de subir la concurrence des produits étrangers dont la fabrication coûte moins cher La taxe des ventes n'a pas été modifiée. Il n'y a rien qui permette d'espérer que l'exode des nôtres cessera et que le colon qui nous arrive de l'extérieur restera au pays. L'imposition d'un droit d'exportation sur l'énergie électrique et les mesures relatives à la contrebande et au "dumping" sont les seules choses intéressantes qu'offre le discours du ministre des finances.

LE MAUVAIS GENIE

(L'"Action Catholique".)

Un tiers ! Voilà le mauvais génie, l'auteur du mal, le profiteur du mal, le défenseur du mal. C'est celui-là surtout qu'il faudrait atteindre, flétrir, punir, fouetter au besoin en place publique. Y parviendra-t-on ? Ce tiers est partout un monsieur, parfois une dame, des mieux côté dans le "high life"; un monsieur, parfois une dame, qui s'habille parfaitement bien et à la dernière mode, qui fréquente les hôtels fashionnables, les clubs selects, les salons recherchés. Et ce tiers a toujours l'argent sur le pouce. Il excelle dans l'art de se trouver au moment opportun pour tirer tel monsieur en place, fut-ce un échevin, d'un mauvais pas, et assurer ainsi au commerce qui lui vaut l'argent propre à entretenir son luxe et à maintenir son prestige, des protecteurs.

Quelques-uns de ces tiers ont prudemment, tels des rats qui se sauvent, pris le chemin des plages à la mode dès les débuts de l'enquête Coderre. Rassurés maintenant ils commencent à revenir dans la métropole. Si on avait le courage de leur mettre la main dessus et de les traiter comme ils le méritent, les réformes que l'on de police, et qui ont leur raison se propose d'opérer dans le corps d'être, auraient beaucoup plus de chances d'efficacité et de durée.

QUARANTE ANS APRES

HOMMAGE A VICTOR HUGO

A l'occasion du quarantième anniversaire de la mort de Victor Hugo, M. Pierre Paraf a fait paraître, sous ce titre, un recueil de "Pensées et Poèmes inédits de Victor Hugo". Nous en détachons ces quelques pages:

Il y aurait tout un livre à écrire sur la place de la divinité dans l'oeuvre de Victor Hugo.

Dès l'enfance il crut en Dieu. Le jardin des Feuillantines était rempli de bruits de cloches et les cornettes blanches des religieuses voisines y profilaient leur ombre. Par sa mère vendéenne, l'Enfant sublime avait appris à adorer le Christ. Au contraire de Musset, "le moins crédule enfant de ce siècle sans foi", qui Le blasphème et L'adore et revient à Lui, comme un amant fantasque à une irrésistible amante, au contraire de Vigny qui répond par un froid silence, "au silence éternel de la Divinité", Victor Hugo n'a cessé de Lui marquer son respect et son amour. Dieu est présent dans toute son oeuvre: Dieu des "Odes et Ballades", dont la croix se mêle à la fleur de lys, protecteur de la veuve, de l'orphelin et de la dynastie de France. Dieu familial des "Feuilles d'Automne" où la Prière revient à chaque instant comme un leitmotiv de médiation et de paix, où l'Enfant, messager de toute la pureté du monde, s'élève jusqu'au ciel pour répandre son parfum sur les pieds du Seigneur. On n'a pas oublié le poème de l'"Espoir en Dieu", dans les "Voix intérieures". Dans les "Chants du crépuscule", "Dieu est toujours là"; et si nous mettons ces mots entre guillemets, c'est qu'ils sont le titre d'une des principales pièces du recueil. Dieu n'est pas:

...l'aigle aitier qui vole,
Ni le grand lion ravisseur,
Il compose son auréole
D'une lumineuse douceur.

Peu à peu la conception religieuse de Victor Hugo se transforme et s'étend. Elle perd son orthodoxie première pour s'élargir dans le panthéisme. Mais le Maître Suprême est trop près de Victor Hugo, de sa gloire et de ses souffrances pour que son serviteur le renie. Les plus cruelles épreuves ne sauraient atteindre sa foi. Qui de nous n'apprit les strophes immortelles, "A Villequier", composées en 1847, lorsque le poète perdit sa fille?

Je viens à vous Seigneur, père
auquel il faut croire,
Je vous porte, apaisé,
Les morceaux de ce coeur tout
plein de votre gloire
Que vous avez brisé.

L'image de Dieu l'accompagne partout; rencontre-t-il en omnibus une pauvre femme qui pleure, il prie Dieu de la consoler et de la bénir.

Durant l'exil, "Dieu, la fin de Satan, Religions et Religion" ressuscitent les visions d'Ezéchiel et les rêves de l'Apocalypse aux yeux émerveillés de ses contemporains. Nul prophète ne cria jamais avec plus de ferveur que Victor Hugo sa certitude de la présence divine. Ses vers sont des cris de visionnaire éperdu. Sur des simples feuilles d'emballage il griffonne:

Vous mentez, vous mentez, vous
mentez, j'ai vu Dieu.
J'ai vu l'effrayant œil de l'éternité
sombre
Dieu, dernier jour du temps,
dernier chiffre du nombre.

Dans "Religions et Religion" il clame:

Il est! Il est! Il est! Il est
éperdument.
Son rayon dore en nous ce que
l'âme imagine.
Il est! Il est! Il est sans fin, sans
origine!...

"Dieu, le moi de l'Infini", dit à son agonie le conventionnel des "Misérables".

"Les Tables tournantes de Jersey" ont mis au point la grave question du spiritisme de Victor Hugo et ont révélé les trésors inconnus que le poète dut à ses esprits ou à son propre génie... Il n'est pas douteux qu'il ait toujours cru en la vie future.

En 1873, lorsque François-Victor Hugo meurt, le père douloureux écrit à Edgar Quinet: "Je suis accablé, mais j'ai foi. Je crois à l'immortel moi de l'homme comme à l'éternel moi de Dieu." Et à Louis Blanc qui avait parlé sur la tombe de son fils: "Je vous remercie au nom de l'âme qui vous écoutait. Le cercueil est une oreille ouverte. On y entend déjà le ciel et on y entend encore la terre. Votre voix arrivait jusqu'à lui qui était là, gisant comme corps et planant comme esprit."

... Et voici maintenant quelques fleurs nouvelles pour grossir la gerbe que le génie du poète a, durant soixante années, tressée pour Dieu.

Les premiers de ces vers inédits remontent à 1832-1834 (leur écriture est la même que celle de "Roi s'amuse"), ils traitent de la méditation, développent ce thème familier à tant de religions: le devoir de veiller pourn 'être point surpris par le visiteur divin.

La méditation le révèle et tout homme
Veut voir Dieu, mais chacun ne le
voit que de loin.

Songez toujours à Dieu qui nous
surprend toujours.
Aimez à travailler et puis, le plus
possible,
Veillez. Le coeur de l'homme est
pareil à la cible
Et le hasard sinistre du tireur est
pareil...
N'allongez point la nuit et le
temps du sommeil
Afin d'être toujours prêt à voir
ce qu'apporte
Celui qui vient frapper dès l'aube à notre porte.
Chacun de ces passants, qu'on suit
d'un oeil moqueur,
Tient peut-être en sa main un fil
de notre coeur.

Sur la même feuille, Victor Hugo a inscrit ces deux images grandioses qui semblent descendues en droite ligne de la Bible (Olympio eut toujours un faible pour la magnificence de Jehova, avec son tonnerre, ses aigles, ses lions):

Dieu:
Il cache, quand il veut, le soleil
dans ses mains
Comme un enfant cache une lampe.
Sa voix
fait rentrer le lion et sortir le
tonnerre.
ou: fait sortir le tonnerre et rentrer le lion.

En 1852, sur le verso d'une enveloppe, timbrée, en date des 12 et 18 octobre, le poète écrit ce fragment d'épître: ici le thème est différent. Victor Hugo se place à un point de vue plus réaliste, celui de la nécessité de Dieu pour l'âme humaine: on n'a rien donné à l'homme tant qu'on n'a visé que son fragile bonheur sur cette terre; tant qu'on n'a pas satisfait ses besoins d'aimer et de croire, plus impérieux que ses besoins matériels.

Aussi bien que le corps, l'âme a
soif, l'âme a faim;
L'athée est pauvre et nu; sans
Dieu la vie est noire;
Moi, j'ai besoin d'aimer et j'ai
besoin de croire;
Je veux vivre, espérer au delà
du tombeau,
et sentir au-dessus de la terre le
beau,
Car c'est parmi les maux la plus
grande misère
de n'avoir pas en fait de ciel le
nécessaire.

O Religion dont les croyants et les incroyants s'accordent à proclamer la puissance enchanteresse, "O vieille chanson qui berçait la misère humaine!"

Quarante ans après la mort du grand précurseur, comment mieux terminer cet hommage à Victor Hugo que par un de ses vers inédits, un seul vers qui fut la devise de son oeuvre et de sa vie, l'Etoile du Mage qui doit guider notre marche et qui donne au métier de poète sa noblesse et sa dignité:

Dire dans le présent le mot de
l'avenir.

LAMENTO

Caressant la prairie où meurt l'herbe fanée
Le vent du soir s'endort et se pâme
Bientôt
Le soleil qui saignait, comme sous un
couteau,
Va périr au-delà des mauves
Pyrénées
Longtemps, en songeant le glas de la
journée
Arrête, tout d'un coup, le laideur des
râteaux
Le char, bombé de foin, dévale le
coteau
Et porte dans la nuit le deuil des
graminées
Par l'exigu chemin que sa charge
remplit,
Je suis le véhicule, obscur dont les
roues
Laisse dans l'ombre chaude une
senteur fanée
Et tandis qu'il s'éloigne au vaste
silence
Je coute en frissonnant, mourir dans
les ténèbres
Les lamentations lugubres des
essieux

Pierre de Bétouzet

La vanité est la mère du mensonge. — Proverbe.

* * *

Les enfants trop tôt sages ne vivent pas longtemps. — Proverbe.

* * *

Mieux vaut règle que rente. — Proverbe.

* * *

A bon chat, bon rat. — Proverbe.

* * *

On n'est jamais mieux servi que par soi-même. — Proverbe.

* * *

Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute. — Proverbe.

* * *

Chacun est le fils de ses oeuvres. Proverbe.

* * *

Il n'est jamais agréable d'être en désaccord avec la majorité. Mais la majorité avec laquelle il importe de demeurer d'accord n'est pas composée seulement de contemporains.

Lucien Dubech.

* * *

"La France est chic!"

L'esprit garde ses droits... au moins à Montmartre. Voici une nouvelle chanson, qui a pour auteur le fantaisiste Martini.

"La France est chic", Herriot l'a dit,
Pomm' de terre et pomme d'api,
Y a pas d'raison pour ne pas
l'croire,
Pomm' rainette et pomm' d'arrosoir,
C'n'est pas parc' que cet orateur
Est ministre qu'c'est un menteur.
On est "chic" et l'on est vainqueur,
P' tit's pomm's purée et pomm' au
beurr.
. . . . . .
Les chang's anglais, américains,
Mont'nt plus qu'hier et moins que
demain,
Jusqu'à l'espagnol qu'est très haut.
Ça! c'est la fin des haricots.
La France est chic... Elle n'a plus
l'sou!
Pomme en boulette et pomme aux
choux,
Ell' n'a plue qu' l'impôt sur les os,
P'tit' pomm' nouvelle aux godiveaux.
. . . . . .
...Et ça dur'ra comm' ça tout
l'temps,
Quand on est chic, c'est pour longtemps.

* * *

Histoire juive.

—Blum et Rosenfeld rentrent du théâtre. Au coin d'une rue, ils aperçoivent, dans l'obscurité, deux hommes en train de causer et dont la mine n'est pas rassurante.

—Rebroussons chemin, dit Blum. Nous sommes seuls, et eux, ils sont deux...!

* * *

"Démocrate, et profondément, je ne conçois point que la saleté des ongles soit un signe de démocratie supérieure", écrit André Foucault.

On dit pourtant: démocrate jusqu'au bout des ongles!

* * *

Légende d'un dessin:

—Oui, mon chéri, quand nous serons mariés, je pourrai au moins partager vos peines...

—Mais, je n'en ai pas...

—N'ayez crainte, vous en aurez!

* * *

Un grand chirurgien, le docteur H...., rencontre un de ses anciens malades dans un salon. Poignées de mains, cordialités. "Eh bien! docteur vous charcutez toujours?"—"Ça dépend des malades que j'opère, monsieur!"

* * *

Le prince Lvoff, qui vient de mourir, allait souvent à Paris depuis la guerre. Lors de sa dernière visite, après s'être échappé des bolchévistes, les journalistes se mirent à l'affût pour le découvrir. Mais impossible.

Enfin, il en trouva un, ayant plus de flair que les autres, qui découvrit le prince dans une petite chambre de la rue Grenelle, une assez petite chambre qui ne pouvait être évidemment qu'un abri temporaire.

Le reporter trouva le prince assis. Tout essoufflé, il lui avoua qu'il l'avait cherché pendant deux jours. D'un geste spontané, le prince se leva et lui offrit son unique chaise.

—Vous devez être bien fatigué ? dit-il, et ça ne valait pas ça, non vraiment... Je sais bien que les bolcheviks ont mis dix jours à me trouver, seulement ils avaient une excuse: ils voulaient ma tête.

Et, ensuite, de fort bonne grâce, il parla.

* * *

L'enfant. — Papa, il y a quelqu'un, à la porte, qui demande à parler au maître de la maison.

Le père. — Dis ça à ta mère!...

La mère. — Va prévenir la bonne!...

* * *

Mgr Duchesne, voyant des jeunes couples se livrer aux douceurs du tango, dit simplement: "Sans doute, cette danse nouvelle me paraît fort agréable à regarder. Mais je me demande pourquoi elle se danse debout."

* * *

—Une jolie anecdote inédite sur Murger, l'auteur de la Vie de Bohême.

Murger, ayant du vague à l'âme, prit un jour la résolution de se marier. Il brossa son unique paletot, mit ses gants les moins fanés et se dirigea vers un orphelinat de jeunes filles situé dans le quartier de Saint-Etienne-du-Mont. Introduit il exposa le but de sa visite. On lui demanda quelle était sa position sociale. "Homme de lettres", répondit-il. La supérieure du couvent crut avoir mal entendu et se fit répéter le mot. "Nos jeunes filles, dit-elle en rougissant, sont toutes sages et pieuses. Vous comprenez?..." Murger s'excusa et s'en alla en murmurant: "Me voilà garçon à perpétuité". Il affirma, d'ailleurs, à Charles Toubin qu'il avait été entièrement de bonne foi et qu'il avait songé sérieusement à se marier. Ce fut peu après qu'il fit la connaissance de celle qui fut la Mimi de la Vie de bohème, qui était mariée et séparée de son mari, menuisier de son état.

LA VIE FÉMININE

LE PORTRAIT DE LA MAITRESSE DE MAISON DOIT AVOIR PLACE D'HONNEUR DANS LA DEMEURE

Voilà un détail important de la décoration du logis. — Le choix des meubles et des motifs de décoration.

LA MODE DES MURS SOMBRES

Avoir une belle demeure ne consiste pas seulement dans l'heureuse organisation des pièces magnifiques dont les meubles représentent une grande valeur. C'est presque classique aujourd'hui. On fait pour cela de gros sacrifices et la mode des paravents, les anciennes tapisseries, les laques chinois font de nos maisons des musées qui suscitent une admiration attendue....

Mais il est un point capital à l'élégance d'une demeure: c'est le beau portrait de la maîtresse de maison. Il y a même actuellement une certaine tendance à posséder plusieurs fois son image interprétée par les principaux maîtres du pinceau: une image, bien empreinte de la personnalité, met si bien de la présence dans la vaste pièce.

Combien sont différents les modernes portraits de femmes de ceux que l'on brossait jusqu'à ce jour! Dans un costume d'apparat, figé et sans âme, le modèle ne semblait viser qu'à immortaliser son costume. Aujourd'hui, beaucoup plus intelligemment, il semble que la toilette doive chercher seulement à ne point trop se démoder et surtout l'artiste adroit veut fixer tout aussi bien que les traits, les attitudes, les gestes familiers, les goûts qui font d'une femme tout son charme.

On arrive alors à l'interprétation d'une âme tout autant qu'à celle d'un visage et surtout à une harmonie que chacune de nous doit apprécier.

Certaines personnes se plaisent dans leur portrait à incarner un personnage historique ou mythologique. Nous voyons ainsi Diane lançant la flèche de Cérès tenant dans ses bras des épis, mais c'est là une fantaisie de laquelle peut-être on se fatigue et qu'on ne devra aborder qu'avec beaucoup de prudence: ces portraits peuvent assez facilement montrer de la prétention et pour cela ne sont pas très répandus.

Ils plaisent généralement aux personnes effrayées des changements de la mode qu'elles jugent ridicules peu de temps après.

Il y a là peut-être une erreur, car les dames de Louis XV ont conservé le costume de leur temps et les Reynolds n'ont pas plus de raison d'être que notre élégance moderne. Beaucoup plus que du costume la beauté du portrait vient de son interprétation, à condition naturellement qu'un tableau ne soit pas une gravure de mode. Pour cela, le simple buste découvrira surtout le décolleté et le portrait en pied devra traduire une élégance sans maniérisme. Quelle poésie, quel rêve dans un beau portrait de femme!

LES MURS SOMBRES

Il y a dans l'ameublement actuel une indéniable recherche de la couleur, on se plaît aux effets lumineux, osés même parfois, mais si l'on a un peu renoncé à ce qu'on appelait le modern-style et qui ne présentait surtout qu'un ensemble cubiste, la tristesse peu à peu s'éloigne.

Nous le devons peut-être à l'innovation des beaux paravents de laque et des divinités chinoises qui réclamaient de préférence la richesse des fonds rouges. Si nous ajoutons à cela que le Louis-Philippe nous a rendu les toiles de Perse, nous comprendrons que peu à peu nous nous laissions glisser vers l'enchantement de la couleur.

On n'en découvre que plus de satisfaction, car on a plus de joie au seuil d'un salon clair que dans une pièce trop obscure.

Et, pourtant, est-ce pour nous reposer un peu de la luminosité extérieure? Fréquemment, dans un appartement, nous trouvons une pièce sombre. Elle l'est par une étoffe voulue de la tenture, des papiers et de ses meubles: il semble qu'on y recherche un peu de la nuit apaisante dans laquelle on se reposera et même on dormira quelques heures au cours de la journée.

BLEU OU VIOLET

Deux couleurs triomphent seules en ce moment pour ce genre de pièce, le bleu ou le violet. La soie des rideaux ou leur velours comme les tentures des murs, de même que le tapis, tout est violet; le divan peut être d'un coloris plus chantant, d'un rouge passé par exemple, et les coussins mêlés d'or font un effet incomparable.

Dans une pièce violette, les couvertures de fourrure prennent une valeur extraordinaire, le moindre petit meuble, le moindre cadre ressortent merveilleusement, c'est un peu l'atmosphère d'un sanctuaire où les fleurs elles-mêmes semblent imprégnées de silence.

Le bleu est plus masculin, mais le violet est tant à la mode! Peut-être pour cela le comprenons-nous mieux?

L'HARMONIE DES PROPORTIONS

L'harmonie des proportions dans l'ameublement présente à nos yeux un intérêt capital; nous étudions quelles tentures seront les plus jolies et les coloris sont combinés avec soin. Mais ne croyez pas que lorsqu'un appartement est définitivement installé la femme soit satisfaite; elle cherche à le compléter de douceur, d'intimité, d'un peu d'imprévu, et c'est alors aux petits meubles volants qu'elle fait appel.

Nous le savons toutes, nous qui remuons si facilement une table, un fauteuil, un guéridon, qui demandons à une glace un bel effet de lumière ou déplaçons un tableau pour mieux le mettre en valeur. De plus en plus les petits meubles volants agrémentent nos demeures et leur amusement vient de ce qu'ils sont tout à fait disparates.

C'est là qu'on se rend compte de leur importance: un large tabouret de laque rouge n'égaye-t-il pas une pièce trop sombre, ou la note dorée d'une colonne ne fait-elle pas la richesse d'un salon par lui-même un peu terne?

LE PETIT MEUBLE

Il n'y en a pas moins une mode définie et le petit meuble volant change assez souvent de caractère. Actuellement, il est Empire.

Nous savons toute l'élégance confortable que nous devons aux petits tables à ouvrage, aux guéridons, mais, en dehors de cela, il y a ce que nous englobons dans ce terme général: le petit meuble. Ce n'est ni une table, ni une bibliothèque, ni une colonne: il est fait d'une tablette, recouvrant un tiroir. Meuble de salon ou de chambre à coucher, nous l'ignorons puisque, très fréquemment, une glace ronde dans son cadre s'incline.

Dans le boudoir, ces meubles à petites glaces, ont une place tout indiquée: nous jetterons sur eux le dernier coup d'oeil à notre toilette; dans le salon, le miroir reflétera un bouquet léger qu'il semblera doubler; dans le fumoir même, nous le verrons, le tiroir alors plein de cigarettes. Et gageons que la glace reflétera bien des coquetteries masculines, car nous savons toutes que les hommes s'admirent dès que nous ne sommes pas là!

DESORGANISATION...

Nous appelons fréquemment belle demeure celle qui nous séduit par son arrangement, la tonalité de ses tentures et surtout son imprévu. Nous n'admettons plus comme autrefois les pièces classiques et sommes charmées au contraire de la désorganisation des pièces, jadis nommées salon, chambre à coucher, salle à manger, etc.

Ces dernières, bien commodes, bien agréables, tendent même de plus en plus à disparaître et si le buffet, comme la desserte, sont conservés, ils doivent tenter de nous intéresser.

Ici rustique, le dressoir montrera de belles assiettes anciennes, des cuivres, des étains; là, beaucoup plus artistique que conventionnelle, la salle à manger semblera plutôt un fumoir, souvent, dans un atelier, un angle est réservé à la salle à manger et nous ne pouvons manquer d'être surprises en constatant que celle-ci fréquemment ressemble beaucoup plus à un salon qu'à ce qu'elle devrait être.

Sur les boiseries Empire ne voit-on pas se dégager des guéridons d'acajou, de jolies demi-lunes sur lesquelles on trouve la pendulette, la lampe de Chine, le vase doré, le miroir Directoire? Ne remarque-t-on pas le souci de la collection, les tableaux brodés, les éventails ouverts?

Une table occupe bien le centre de la pièce, en acajou, elle aussi, mais nous sourions de la naïveté des tapis d'autrefois devant des nappes en guipure d'argent sur lesquelles, au milieu, une boîte ancienne, un beau coffret de laque, ont remplacé les surtouts un peu démodés.

Les fauteuils sont Louis XVI tendus de soie pâle et même un lit de repos invite à la causerie.

—Salle à manger? auraient dit nos mères, non, mais le plus gracieux des boudoirs..

Courrier de Ste-Théodosie

SAINTE-THEODOSIE DE VERCHERES, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le 10 mars nous avons eu deux petites sépultures pour deux petits bébés.

—Le 13 mars, à l'église paroissiale, avait lieu le service de Marie Rosina Chagnon, épouse de Charles Racoste, décédée l'avant-veille à l'âge de 65 ans, 5 mois et 10 jours. Elle était malade depuis plusieurs mois. Pendant sa maladie elle a eu la douce consolation de recevoir souvent la Sainte Eucharistie. Le service a été célébré par notre curé, M. l'abbé Amable Dorval. L'assistance était nombreuse. Beaucoup de personnes ont fait la sainte communion pedant la messe pour le repos de l'âme de la défunte.

—De ce temps-ci nous avons une température maussade. Beaucoup de pluies qui rendent les chemins impraticables.

—Les cultivateurs se préparent à faire les sucres; cette année la récolte a bonne apparence.

—Le 19, al fête de S.-Joseph a été célébrée aces une grande piété. Malgré le mauvais temps qu'il faisait, beaucoup de personnes ont tenu à assister à la messe et à faire la communion.

LA BASE DE SINGAPOUR

Londres, 25. — La politique du gouvernement sur la base navale de Singapour a été approuvée par un vote rejetant un amendement de Ramsay MacDonald pour la réduction des dépenses navales.

LA MODE FEMININE

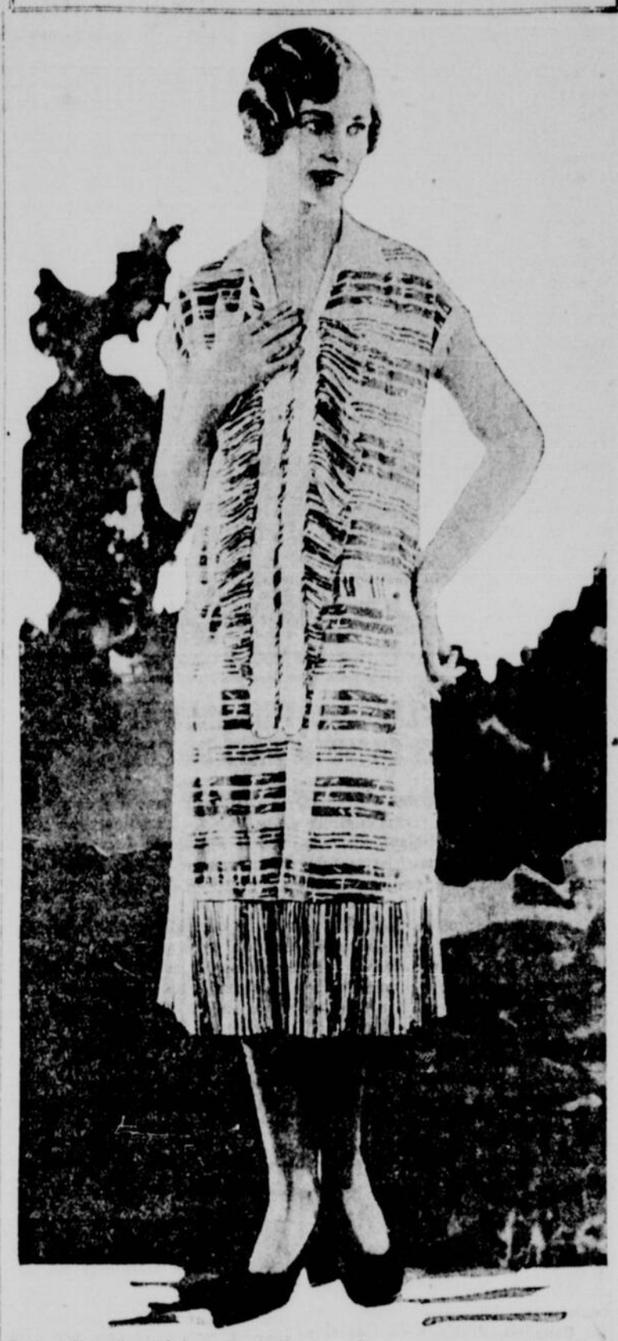

Cette jolie robe d'été est en foulard soufre et rouge ornée d'un jabot sur le devant et finie avec un plissé légèrement en forme.

LA MODE A PARIS

Ecrit spécialement pour la "Patrie".

Le russe est bien porté en ce moment à Paris. Ce ne sont que dancings russes, magasins russes, théâtres russes! Dans les journaux il n'y a d'échos que pour les gestes de Mme Krassine ou les propos d'un ex-grand duc.

Comment n'en serait-il pas ainsi alors que les femmes font triompher, avec les modes russes, les ceintures russes, les jambières russes, et jusqu'aux lévites des papes!

Mais écartons-nous un instant de tout cet art russe, si captivant soit-il.

Avec le bal franco-américain vient de s'ouvrir la série des belles manifestations mondaines de la saison, où brille aussi le bal des Petits Lits Blancs, tous deux d'un caractère si charitable. Ces deux bals nés depuis la guerre, groupent l'élite des personnalités parisiennes et étrangères. Pour son 3ème anniversaire le bal Franco-Américain eut pour cadre les superbes salons de la Présidence de la Chambre des Députés.

Ce fut un coup d'oeil enchanteur. Dans ces salons grandioses, aux ors patinés, sous les lumières éclatantes des lustres, se trouvait la chatoyante palette des toilettes féminines. Il fut donné aux invités de comparer les silhouettes modernes à l'allure de femmes représentées sur les splendides tapisseries de Boucher qui ornent la galerie centrale.

Fox-trotteuses en fourreau collant, à la nuque rasée, comme vous êtes éloignées de vos ancêtres au Grand Siècle dansant le menuet et la pavane. Quelle différence entre les deux époques!

La ligne s'est encore amenuisée, stylisée, affinée, depuis quelques semaines. Les dernières robes sont plus courtes et plus étroites encore. Elles suivent le corps avec précision, et tiennent par je ne sais quel sortilège, puisque les "épaulettes" sont souvent supprimées. Il n'y a certes plus de place sous la robe moderne pour le jupon à empois! Il n'y a même plus de place pour la mince combinaison. On adopte depuis quelque temps l'enveloppe. L'enveloppe tient lieu, à la fois, de tous les "dessous" déjà réduits à si peu de choses. Mesurant bien cinquante centimètres de hauteur, elle n'est ouverte qu'aux épaules et se fait en crêpe de Chine jade ou mauve!

Donc, à ce bal, la robe fourreau l'a nettement emporté sur la robe de style, sur la robe drapée et même sur la robe à godets! Le plus récent modèle de fourreau, lequel fut cette nuit-là répété à maintes éditions, est composé de pampilles de cristal, aux tons dégradés, allant de bas en haut, et qui déterminent un amusant cliquetis pendant la danse. La sandale hindoue, en broché multicolore, ravit en ce moment les femmes élégantes. Rien dans les cheveux. Des coiffures toujours très sobres; les cheveux courts triomphent encore. Quelques belles perruques de cheveux d'un blanc argenté sont particulièrement remarquées. On a pu constater que l'écharpe de tchina crêpe brodé ou de tulle, a toujours un grand succès. Les capes du soir en lamé, en broché ou en velours ciselé à impressions, ont larges manches et petit col. Le manteau chinois, aux manches étroites, aux plis presque droits, illustre joliment la silhouette moderne car le chinois fait concurrence au russe. Les sourcils semblent dessinés au pinceau; les cheveux empruntent un ton aussi voisin que possible du noir d'ébène et se plaquent sur le front... à la chinoise.

C'est la mode de faire revivre sur scène ou à l'écran la vie tourmentée, mystérieuse, presque surhumaine des grandes héroïnes françaises. Après Jeanne Hachette, dans le film "Le Miracle des Loups" voici Jeanne d'Arc au théâtre. "La Vierge au grand Coeur" avec laquelle M. François Forcbé vient d'inaugurer la saison à la Renaissance, dirigée par Mme Simone — retour d'Afrique — fut ce qu'on appelle une soirée éminemment parisienne.

Et quand on répète que le russe est très snob, ce n'est pas un vain mot, car, en cette occasion, les costumes de Jeanne d'Arc furent conçus par un artiste russe. La bergerie de Domrémy, l'héroïne d'Orléans, l'animatrice de Charles VII, nous est apparue entourée de son mirage céleste, avec ses robes de bure, ses houseaux, sa braie, ses chausses, son casque d'acier et ses cheveux... à la Jeanne d'Arc.

Elle n'est pas neuve l'idée de simplifier le costume féminin, et d'habiller les femmes comme les hommes! Nul doute que cette évocation de Jeanne d'Arc n'influence la mode de demain. Reverrons-nous ce "chaperon" allongé, un délicieux chapeau plat à bords roulés et à écharpe qu'adopta Jeanne d'Arc? Porterons-nous des bottes à la poulaine et à revers? Transformerons-nous nos robes en tuniques écourtées jusqu'aux genoux et fendues? Il y aurait si peu à faire en vérité!

Déjà, dans l'assistance, quelques femmes avaient essayé de se composer une tête à la "Jeanne d'Arc" avec les cheveux coupés en franges sur le front. Mais en guise d'épée, elles ne montraient à la main ou à la taille, qu'un bouquet de violettes, un gardenia, un camélia ou une orchidée. Car le temps des ornements fleuris est revenu...

Marcy DUCRAY

Elle réclame un montant additionnel

Une dame Philomène Boulé qui a reçu une somme de $55 pour blessures reçues au cours d'un accident le 25 mai 1924, réclamait hier matin en Cour Supérieure une montant additionnel de $328.25 à George Howden. Celui-ci contestait la réclamation en disant qu'il n'était pas responsable de l'accident survenu au Pont-Viau. L'honorable juge Lane devait entendre la cause.

CHEZ NOUS

D.—Voulez-vous me dire quand ont lieu les examens de gardes-malades à l'hôpital Sainte-Justine? Merci. — Orocipha.

R.—Régulièrement les premiers jours de novembre à l'occasion de la fête de sainte Justine. Le courrier du Chez-nous est quotidien. Voici l'adresse: Marjolaine "La Patrie," 120 rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

• • •

D.—1o Voulez-vous me dire qui fait payer une taxe aux voyageurs? 2o Comment nomme-t-on les habitants de Rimouski? 3o Voulez-vous me donner la recette du vin de pissenlits? — Amérique ou Canada.

R.—1o C'est le gouvernement. 2o Rimouskois. 3o Ramassez une pinte bien foulée de fleurs de pissenlits que vous ébouillanterez avec un gallon d'eau et que vous laisserez reposer pendant au moins vingt-quatre heures. Prenez trois oranges et trois citrons finement hachés, quatre livres de sucre granusé et laissez écouler 48 heures avant de mélanger en jetant le jus de pissenlits sur les oranges, les citrons et le sucre. Ajoutez une bonne poignée de raisin sec de table et un demi-gâteau de levure (yeast) et mettez à fermenter pendant une semaine ou plus dans une cruche de grès. Coulez dans une toile à fromage double et embouteillez. Les bouteilles seront légèrement bouchées pour laisser terminer la fermentation et on les fermera parfaitement dès que le travail de la fermentation ne se fera plus entendre. (J. E. Bélanger).

• • •

D.—S'il vous plaît me dire quel procédé ou moyen employer pour faire diminuer la grosseur des jambes? — Yolande.

R.—On recommande les bains d'éponge au vinaigre pur, une ou deux fois par jour.

• • •

D.—Voudriez-vous me dire: 1o La signification des noms: Emmanuel, Vianney, Lydia, Vianna? 2o Est-ce que les mantes vont être portées cette année? 3o Quel est le remède pour la grippe. 4o La signification des noms Emile, Roger, Noel, Lilianne, Noela, Fleur-Ange. 5o Quel est le remède pour la toux après la grippe. 6o Quel est le caractère d'une personne née en mars, en décembre, en février et en octobre? — Angé-Aimé.

R.—1o Emmanuel, envoyé de Dieu; Lydia, triste. Je ne connais pas la signification des deux autres noms. 2o On en voit encore, mais elles se portent beaucoup moins. 3o et 5o Il est très difficile de vous conseiller un remède qui vous serait peut-être contraire. Le plus sûr moyen de vous guérir serait de consulter votre médecin qui saura trouver un remède efficace. 4o Emile, rival; Roger, fortes qualités positives; Noel et Noela, joyeuse nouvelle. Je n'ai pas la signification des deux autres noms. 6o Les personnes nées en mars sont bonnes, franches, généreuses, économes et aiment le travail. Celles nées en décembre ont l'esprit intelligent et subtil; elles sont susceptibles et colères, mais très discrètes. En février, elles sont probes, constantes, discrètes et entreprenantes. Celles nées en octobre sont intelligentes mais d'une humeur sombre, elles sont acariâtres et altières.

• • •

D.—Pourriez-vous me dire combien de personnes périrent dans le massacre de Lachine en 1689? — Julienne.

R.—Environ 400 personnes.

• • •

D.—Voulez-vous m'enseigner un remède pour la peau grasse? — Blonde délaissée.

R.—Jetez une chopine d'eau bouillante sur une poignée d'avoine et une poignée d'orge bien mélangées et laissez reposer trois heures. Coulez et servez-vous de cette eau pour vos ablutions du soir; n'essuyez pas. Une fois par semaine, frictions avec un mélange d'eau de Cologne et de jus de citron par parties égales.

Marjolaine

.... et ils reviennent pour une tasse DE PLUS!

Les enfants aiment Baker's Cocoa

Marque de Fabrique enregistrée

Leurs petits corps actifs et énergiques demandent souvent une grande proportion de nourriture dont une bonne quantité est fournie par Baker's Cocoa dans une forme facilement assimilable.

PRODUIT AU CANADA PAR

Walter Baker & Co. Limited

ETABLIS EN 1780

Montreal, Canada Dorchester, Mass.

Livre de Recettes Choisies envoyé gratis sur demande.

JEUDI CHEZ GOODWIN

Une Grande Vente de MEUBLES "KROEHLER"

Ces meubles bien connus, à la construction si solide, aux modèles et couvertures de si bon goût, et permettant si facilement de transformer un "living room" en chambre à coucher, peuvent être achetées avec les facilités de paiement offertes par notre Club des Amateurs de Beaux Meubles — 25% comptant, solde en 6 versements mensuels égaux.

KROEHLER Davenport Bed

La Chambre à Coucher Invisible.

Mobilier canné Kroehler de 3 meubles, cadre de noyer, 4 coussins mobiles et traversin, couverture de mohair brun coupé. Prix spécial de notre vente..... **335.00**

Mobilier Chesterfield Kroehler de 3 meubles, bras rembourrés, couverture de beau mohair uni et coupé en vieux rose, bleu ou taupe. Prix spécial de notre vente..... **475.00**

Mobilier Kroehler, Davenport et deux fauteuils, couverture de mohair coupé. Rég. 310.00. Prix de notre vente..... **245.00**

Mobilier Chesterfield Kroehler de 3 meubles, entièrement rembourré, couverture de mohair brun à dessins. — Rég. 360.00 Prix de notre vente..... **289.00**

Mobilier divanette Kroehler de 3 meubles avec fauteuil et berceuse, cadre de noyer, panneaux cannés, couverture de mohair coupé bleu et fauve. — Rég. 195.00. Prix de notre vente..... **145.00**

Mobilier divanette Kroehler de 3 meubles, cadre de noyer, fauteuil et berçeuse, couverture de mohair coupé brun. — Rég. 185.00 Prix de notre vente..... **118.00**

Mobilier Davenport Kroehler de 3 meubles, couverture de tapisserie. — Rég. 275.00 Prix de notre vente..... **210.00**

Mobilier Kroehler, de 3 meubles, divanette, fauteuil et berçeuse, chêne massif ciré, imitation de cuir espagnol. — Rég. 135.00. Prix de notre vente..... **85.00**

Mobilier Kroehler, de 3 meubles, divanette, fauteuil et berçeuse, en chêne scié sur quartier, fini verni, couverture de tapisserie. — Rég. 195.00. Prix de notre vente..... **145.00**

Mobilier Kroehler de 3 meubles, divanette, fauteuil et berçeuse, en chêne scié sur quartier, fini verni, couverture de cuir espagnol brun. Rég. 215.00 Prix de notre vente..... **147.00**

Au troisième chez Goodwin.

Une Vente d'Ustensiles Emaillés à .59 chacun

Baignoires rondes pour bébés, 21 pouces.
Bains-marie, 1½ pinte.
Séries de 3 casseroles, 1, 1½ et 2 pintes.
Bouillottes, 2 pintes.
Casseroles couvertes, 4 pintes.
Rôtissoires rondes couvertes, 10½ pouces.
Bassines à vaisselle, 10 et 14 pintes.
Chaudrons couverts, 6 pintes.
Bassines à confitures, 10 pintes.

Les Spéciaux dans les Articles d'Aluminium "Wear-Ever"

Bouillottes, 5 pintes. Rég. 5.20 pour **3.79**
Bains-marie 2 pintes. Rég. 2.65 pour **1.39**
Casseroles couvertes, 4 pintes. Rég. 1.85, pour..... **1.29**
Au troisième chez Goodwin.

Nouveaux Papiers Peints à Bas Prix

Une centaine de dessins, à, le rouleau.. **.25**

Pour chambre à coucher, salon, passage ou salle à manger. 22 pouces de largeur, plusieurs demi-rognés. Apportez les dimensions de vos chambres.

Superbes Papiers Peints à .50 le rouleau

Dessins de perses anglaises, délicats effets ombrés ou polychrome, effets de tapisserie, teintes unies.
Au quatrième chez Goodwin.

Les Spéciaux dans les Articles de Toilette et Remèdes Brevetés

Sels Kruschen. Rég.. 75 pour..... **.65**
Crème Hind. Rég. 45 pour..... **.35**
Baume italien. Rég. 33 pour..... **.24**
Frostilla. Rég. 33 pour..... **.24**
Nujol. Rég. 59 pour. **.79**
Papier de toilette Canadian. Rég. 60 la douzaine, pour..... **.45**
Au rez-de-chaussée chez Goodwin.

QUATRE CHAMPIONNATS DE BOXE PROVINCIAUX VONT AU STE-BRIGIDE

LES BOXEURS PENSENT A FAIRE BEAUCOUP D'ARGENT

Aujourd'hui les pugilistes se font tirer l'oreille pour signer avant de s'engager.---Wills vs Dempsey encore sur le tapis.

(Par Robert Edgren)

— CXXIX —

Il semble que tous les boxeurs éminents de notre époque font plus de cas de faire de l'argent que de la boxe. Jack Dempsey en a fourni la preuve lorsqu'il a demandé des bourses énormes pour rencontrer Carpentier et Firpo et lorsqu'il en demande une plus grosse encore pour faire face à Wills. Dempsey a commis une faute en exigeant de si grosses garanties. Elles l'ont tenu en dehors de l'arène trop longtemps. Il aurait été mieux de livrer assaut deux ou trois fois par année pour un bon pourcentage de ce qu'il peut attirer, ce qui, en définitive, constitue la part à laquelle un boxeur a droit.

Dempsey est une attraction si formidable qu'il aurait fait plus d'argent de cette manière. Il aurait resté au sommet de sa condition parce qu'il aurait eu une expérience continue de l'arène. On doute toujours un peu de sa condition pugilistique, lorsqu'il passe une couple d'années en dehors de l'arène, quels que soient les soins qu'il prenne pour s'entraîner. Après le combat de Shelby avec Gibbons, Dempsey déclara qu'il ne savait pas ce qu'il avait en réserve ou ce qu'était sa réelle condition et qu'il avait eu besoin de l'exercice foudroyant qu'il prit avec Gibbons pour le mettre en condition de se battre avec Firpo. Il avait besoin de plus encore. Jack Dempsey, se battant souvent comme il le faisait avant de rencontrer Willard, n'aurait jamais été se jeter au-devant de cet uppercut de Firpo, qui le fit tomber à genoux et l'ébranla tellement qu'il vint en sérieux danger de perdre la bataille dans la première ronde.

C'est pas tout à fait vrai que Dempsey reste en dehors de l'arène une couple dd'années parce qu'il ne trouve pas d'adversaires. Il y a plusieurs poids lourds qui pourraient le rencontrer sans être barrés par les commissions de boxe parce qu'ils n'avaient évidemment pas de chance. L'un d'eux est Jack Reneault, qui a battu deux fois George Godfrey, le gros pugiliste de couleur, qui est, pour le moins, aussi bon que Willis.

Dempsey aurait pu accepter au moins une demi-douzaine de matchs au cours des deux dernières années. Mais pas pour des bourses semblables à celles qu'il reçut lors de ses combats avec Carpentier et Firpo. Il n'existe aucun intérêt réel dans aucun de ses adversaires possibles. Gibbons a été déclassé bien que non terrassé à Shelby, et il n'est pas devenu plus jeune ni meilleur. Quant à Wills, il est gros, puissant et dangereux si on lui permet de commettre une irrégularité en tenant l'adversaire d'une main et en frappant de l'autre, ce qui, chez lui constitue un vrai truc d'arène. Mais pourquoi y aurait-il de l'intérêt pour un boxeur qui ne peut se battre sans commettre un "foul"?

Je vis Wills se battre avec Bartley Madden, lorsqu'on lui annonça bien explicitement que les règlements seraient mis en vigueur, et, cependant il trouva tmoyen de glisser plusieurs coups pendant qu'il retenait l'adversaire. Il fit la même chose lorsqu'il combattit Firpo. Il ne fit que retenir et frapper en même temps. Cela semble son instinct naturel de se servir de sa force en se battant de cette manière-là et les arbitres ont été indulgents dans l'application des règlements lorsque Wills s'est battu. Ils usèrent de sévérité une fois cependant dans un assaut dans l'ouest américain avec Bill Tate. Wills avait knockouté Tate avec un coup porté après qu'il eût reçu l'ordre de lâcher son adversaire et il fut immédiatement déqualifié. Depuis ce temps, Harry a fait la plupart de ses assauts dans le district métropolitain de New-York, où les arbitres sont moins tricts.

* * *

Probablement que Dempsey en est venu à la conclusion qu'il fait mieux de faire toute la boxe qu'il peut sans perdre son temps. Il s'entraîne dur tous les jours dans son gymnase et, d'après ce que j'entends dire, il paraît en condition étonnamment bonne après sa longue oisiveté. Il se lance au travail avec la même ardeur qu'auparavant. C'est heureux pour Dempsey qu'il ne succombe à aucune sorte de dérèglement. S'il l'avait fait, il serait mort depuis longtemps comme boxeur avec seulement cinq batailles en cinq ans à son crédit.

* * *

Charlie Paddock est en charge de l'entraînement de Willie Roy Areras, gros chef de l'Institution Indienne de Sherman, qui cherche à battre Paavo Nurmi sur la longue distance. Il y a eu beaucoup de bons coureurs pami les tribus de l'ouest indien, notamment les Hopi, qui ont fait des courses rituelles, à travers le désert depuis un temps immémorial. Paddock dit que Arenas est l'un des meilleurs hommes du Sud, et qu'il pourrait bien se révéler comme briseur de records mondiaux à la course à pied. Comme les autres coureurs indiens, Arenas est dur, rugueux, a la poitrine développée et les flancs étroits, et il possède une forte dose d'endurance. Charlie lui a appris comment faire le "sprint" pour terminer et l'Indien a augmenté sa vitesse dans une proportion considérable en se levant les genoux à la manière de Paddock.

(Copyright 1925 par le Bell Syndicate Inc.)

LA VOGUE DU TENNIS EN EUROPE

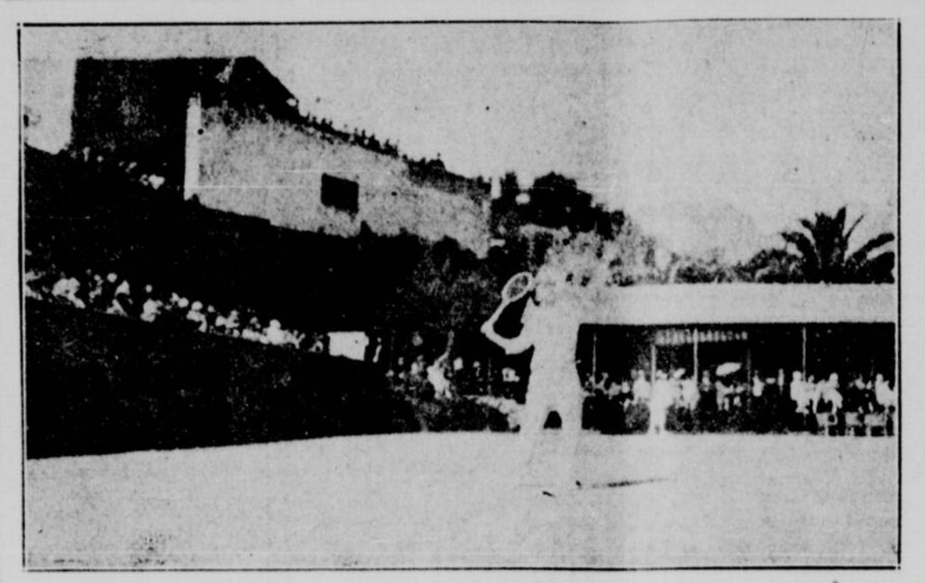

Cette photographie exclusive a été prise au Menton Lawn Tennis Club, lors des championnats de la Riviera, et elle montre bien la façon dont le fameux joueur anglais Randolph Lycett se balance sur les pieds pour mettre tout son poids dans son service. (Ce cliché nous a été fourni par M. Marcel Rainville, de Montréal, actuellement en Europe.)

UN PROGRAMME DE POIDS LOURDS AU MONUMENT

Il y aura abondance de séances pugilistiques dans quelques jours car le printemps semble avoir stimulé les promoteurs de boxe qui entendent profiter de la longue oisiveté de ce sport pour débuter avec des programmes prometteurs.

Après avoir annoncé la bataille Roy-Garcia, au Forum, le 20 avril, sous la direction d'Alex Moore, nous avons ensuite appris à nos lecteurs que Louis Greenbaum, le frère de Solly Green, avait signé Danny Kramer pour se battre à l'arena Mont-Royal le 8 avril. Mais voici maintenant une autre soirée pugilistique qui a été arrangée pour le 6 avril au Monument National par Benny Cohen, qui exploitera la charte du club Régal, tenue par Billy Moorehouse à venir jusqu'à il y a deux ans. Cohen a déjà deux combats de prêts et ces assauts seront entre Ezéar Rioux et Yussel Pearlstein, qui a obtenu deux décisions sur Wolf Larson et fait face à mainte poids lourds de l'état de New-York, et entre Jack Ward, anglais entraîneur de Jack Johnson, ex-champion du monde, et Archie Skinner, le protégé de Jimmy McKimmie. Il y aura plusieurs autres assauts, tous entre poids lourds, et le promoteur Cohen est persuadé qu'il fera salle comble. Il nous a aporté que Rioux devait se battre lundi soir à Nashua et qu'il était en bonne condition physique.

PAAVO NURMI DEBUTA COMME LA FOUDRE EN AMERIQUE ET IL BRISA 3 RECORDS MONDIAUX

Après avoir balayé les adversaires de tous les pays, à la dernière Olympiade, le "Fantôme Finlandais" vint lancer un défi à l'univers lorsqu'il traversa l'océan pour venir courir en Amérique.---Un événement exceptionnel pour le 4 avril au Forum.

Les victoires que remporte Paavo Nurmi depuis son indisposition à la suite d'un lourd repas de viande, avant son entrée sur la piste de Madison Square Garden, mardi, le 7 courant, établissent péremptoirement que le célèbre athlète finlandais est complètement remis de ce malaise, qui jeta un moment les cercles athétiques dans l'émoi. Ses victoires sur les meilleurs athlètes de l'Amérique depuis cet incident sensationnel établissant que Nurmi, grâce à la robustesse exceptionnelle de son anatomie, a recouvré toute sa condition première et qu'il sera dans la meilleure forme possible lorsqu'il viendra courir au Forum le 4 avril prochain.

Nurmi est le plus sensationnel athlète qui ait jamais existé. Son nom est devenu en quelque sorte légendaire et l'on dira d'un autre athlète dans quelques années, lorsqu'on le voudra le qualifier de rapide, de transcendant, c'est un vrai Nurmi, tout comme l'in dit d'un fougueux coursier au turf: c'est un Man o'War.

Nurmi fut l'étoile la plus brillante des derniers jeux olympiques, ceux de Colombes, France, en 1924. Il mit quatre victoires à son crédit, dont trois furent pour lui des occasions de briser les records olympiques précédents. Il gagna le 1,500 mètres en 3 minutes 53 6-10 secondes, le 5,000 mètres en 14 minutes 31 2-5 secondes et finit premier dans le 3,000 mètres à relais pour équipes en 8 minutes 32 secondes.0 Son temps dans le 10,000 mètres à travers la campagne fut de 32 minutes 54 4-5 secondes.

Une si brillante constellation de la course à pied ne devait pas rester dans les cadres trop étroits de son pays. Elle appartenait à l'univers entier et lorsque l'on apprit sa venue en Amérique ce fut l'occasion d'une explosion de joie et d'enthousiasme. On allait voir de près la "Merveille des Ages", le "Fantôme Finlandais", aussi rapide que le vent, dont l'endurance n'a d'égale que sa merveilleuse agilité. Il arriva tard en Amérique, sur la fin de l'année dernière. Il débuta le 6 janvier à Madison Square Garden, courant sous les couleurs du club Finlando-Américain de New-York. Sa réputation n'avait pas été surfaite puisque, dès le premier soir, il brisait trois records du monde, lançant à la face de l'univers un défi qu'aucun autre athlète, si prodigieux sera-t-il, ne pourra jamais relever. Il courut le mille en 4 minutes 15 3-5 secondes et le 5,000 mètres en 14 minutes 44 3-6 secondes.Il fit le 1,500 mètres en 3 minutes 56 1-5 secondes. Ce fut de la stupeur, de l'épouvante chez les athlètes comme chez les quinze mille spectateurs, qui encombraient littéralement Madison Square Garden. Jamais on avait vu un pareil déploiement de souplesses, d'endurance, d'adresse et tenacité. Nurmi, comme une locomotive, allait à une allure foudroyante, distançant ses adversaires les plus redoutables avec une aisance magnifique, battant Joie Ray, l'ancien champion du monde, Willie Ritola, Lloyd Hahn, Jimmy Connolly, Léo Larivée, Granville, Murcheson, Hussy et combien d'autres célébrités américaines ! Il accordait les handicaps les plus téméraires parfois à quelques-uns de ses adversaires et gagnait toujours avec la même aisance. Le classique de cet athlète phénoménal était quelque chose de grandiose. Le moindre de ses mouvements était d'une rectitude parfaite. Sa poitrine large et vigoureuse semblait une pneumatique fournissant la résistance voulue à l'effort demandé et sa figure même ne dénotait pas la moindre lassitude lorsque la course était terminée.

Voilà dons l'athlète sans égal, sans aucun parallèle dans l'histoire des siecles, qui sera au Forum samedi en huit, le 4 avril prochain. Il vient à Montréal, passant par Ottawa où il figurera au carnaval athlétique de l'association de la police de la Capitale, et ce sera la seule occasion pour les Montréalais de le voir à l'oeuvre contre quelques-uns des meilleurs athlètes de l'Amérique.

Le club Richmond, qui fait venir Nurmi à Montréal, a aussi obtenu l'autorisation d'amener ici des étoiles comme Willie Ritola, Léo Larivée, du collège Saint-Croix de Boston, Jimmy Connolly, de l'Université Georgetown de Washington, tandis que dans une exhibition de marche de trois milles et demi on verra Ugo Frigano, le champion amateur du monde à Colombes, France, contre Phil. Granville, de Hamilton, Ont., le champion marcheur du Canada. Il y aura probablement d'autres entrées canadiennes, particulièrement chez les associations locales, et il est presque certain que l'on verra Fabre, Marquis, Clouette, Lawrence et plusieurs autres bons coureurs prendre part au carnaval du 4 avril au Forum.

Il faut aussi dire la A. A. U. of Canada a décidé de donner les championnats provinciaux de la course à pied en même temps que la venue de Nurmi et l'on verra un programme exceptionnellement chargé, mais qui sera disputé avec rondeur. Les billets sont actuellement en vente au Forum, au club Richmond, 831 Notre-Dame Ouest, chez Hyman, aux United Cicar Stores et aux comptoirs des principaux hôtels des la Métropole.

QUATRE CHAMPIONNATS DE BOXE VONT AU STE-BRIGIDE

Le tournoi provincial se termine hier avec grand succès.---Deux titres au National.

Les finales et semi-finales des championnats amateurs de boxe de la province ont été disputée hier soir à la salle Sainte-Brigide, devant une foule énorme, qui remplissait ce hall. Ce fut l'un des meilleures soirées pugilistiques encore fournies par les amateurs et elle fut marquée de plusieurs incidents qui la rendirent encore plus importante.

Il y eut en tout dix-huit assauts dont trois nécessitèrent des rondes additionnelles, cinq se terminèrent par la mise hors de combat et il y eut, par surcroît, une demi-douzaine de batailles qui éclatèrent parmi les spectateurs, lorsque les décisions rendues semblaient trop forcer la note.

La part du lion est allée au Sainte-Brigide sous les auspices duquel les championnats ont eu lieu cette année et quatre titres sont passés sous ses couleurs. John en détient deux pour sa part, ceux des classes de 108 et de 112 livres, tandis que Gagné a retenu son titre à 118 livres et Lirzin remporta la palme dans le 126 livres.

Champion provincial

RAYMOND LIRZIN, du Sainte-Brigide, champion amateur de boxe provincial à 126 livres.

Champion provincial

A. GAGNE, du Sainte-Brigide, champion amateur provincial de boxe à 118 livres.

160 lbs Finale — Ashe, National, vs Desjardins du Ste-Brigide. Ashe gagne par knockout à la deuxième ronde.

175 lbs.—Semi-finale.—Ratelle, Club Mascotte, vs Maynes, Verdun A.C. Ratelle gagne par knockout à la première ronde.

Classe 135 livres. Semi-finale—Chabot, National, vs Ménard, Royal Highlanders. Chabot a obtenu la décision.

Classe 112 livres. Semi-finale.—Giroux, National, vs Leitham, Verdun, A.C. Giroux a obtenu la décision après une ronde additionnelle.

Classe 126 livres.— Lirzin, Sainte-Brigide, vs Brierley, Grenadier Guards. Lirzin gagne la décision.

Classe 118 livres.—Sheppard, Grenadier Guards, vs Brischois, Ste-Brigide. Sheppard a gagné la décision.

Classe 130 livres, Finale.—Walker, Harmony Club, vs Sidders, Grenadier Guards. Walker a décroché la decision.

Classe 147 livres — Ashe, National, vs Sabo, Grenadier Guards. Ashe a obtenu la décision.

175 livres.—Stayner, Royal Dragoons vs Ratelle, Mascotte A.C. Ratelle gagne par knockout à la première ronde.

Lirzin reçut également la coupe de la commission de boxe de Montréal comme ayant eu la plus rude tâche du tournoi, celle de faire face à trois adversaires dans la même veillée hier et d'avoir battu les trois par des marges pas trop substantielles.

La bataille entre Giroux et Leitham dans la semi-finale des 112 livres, fut marquée d'une vivacité peu ordinaire chez les combattants et lorsque la décision fut accordée à Giroux, après une ronde supplémentaire, les partisans du porte-couleur du Verdun A. C. protestèrent vigoureusement, le combat dura plusieurs minutes.

Il y eut plusieurs autres décisions serrées et les partisans de quelques-uns des gagnants trouvèrent matière à redire. Mais il est difficile de contenter tout le monde et nous croyons que dans la grande majorité des cas, les juges ont fait preuve de bon vouloir et de discernement.

Le National a également fait belle figure dans ce tournoi et deux de ses porte-couleurs ont enlevé les titres des classes de 135 et 160 livres. Le club Harmony et le Melrose ont aussi gagné un championnat chacun.

Le Sainte-Brigide mérite des éloges pour la manière dont le tournoi a été conduit, particulièrement Ernest Métivier, dont le travail d'organisation a couvert une étendue immense.

Voici les résultats détaillés d'hier soir:

SOMMAIRE

Classe 126 lbs. Lirzin, Ste-Brigide, vs Stark, Grenadier Guards. Lirzin a obtenu la décision.

Classe 126 lbs. Volkert, Grenadier Guards, vs Wright, Melrose, A.C. Volkert gagne par knockout à la troisième ronde.

130 lbs.—Semi-finale, Sidders, Grenadier Guards, vs Latreille, Ste-Brigide. Sidders gagne par knockout à la troisième ronde.

Finale 108 lbs.—Connelly, Verdun A.C. vs Jobin, Ste-Brigide. Jobin gagne la décision après une ronde supplémentaire.

Champion provincial

GEORGES CHABOT, du National, champion amateur de boxe provincial à 135 livres.

135 lbs.—Chabot, National, vs Geo. Smith, Grenadier Guards. Chabot a gagné la décision.

115 lbs.—Giroux, National vs Jobin, Ste-Brigide. Jobin a gagné la décision après une ronde supplémentaire.

118 livres. — Sheppard, Grenadier Guards vs Gagné, Ste-Brigide. Gagné gagne la décision.

126 lbs.—Lirzin, Ste-Brigide vs Volkert, Grenadier Guards. Lirzin a gagné la décision.

147 lbs.—Loughlin, Club Melrose, vs Geo. Ashe, club Mascotte.

Voici maintenant les champions amateurs provinciaux pour l'année courante:

108 lbs.—Raoul Jobin, Ste-Brigide.
112 lbs.—Raoul Jobin, Ste-Brigide.
118 lbs.—Raymond Lirzin, Ste-Brigide.
130 lbs.—F. Walker, Club Harmony.
135 lbs.—Georges Chabot, National.
147 lbs.—J. Loughlin, Club Melrose.
160 lbs.—George Ashe, National.
175 lbs.—J. Ratelle club Mascotte.

LAVAL SUR LE LAC AURA PROBABLEMENT CES DEUX CHAMPIONNATS DE GOLF EN JUIN

Les golfers pourront s'en donner à coeur-joie dans une couple de semaines si le beau temps continue de prévaloir. La plupart des terrains de jeu sont déblayés de neige et une dizaine de jours de soleil suffiront, croit-on, pour les assécher complètement. Une activité déjà considérable règne dans les cercles de golf et tout fait prévoir une saison sans égale

L'Association de Golf de la Province de Québec se réunira en assemblée annuelle dans quelques jours, le 2 avril, pour être exact, et, bien que la chose ne soit pas encore officielle, il est pratiquementcertain que Laval sur le Lac obtiendra les championnats amateurs et ouverts de la province. Les dates n'ont pas encore été arrêtées définitivement, mais en les place semi-officiellement au 19 et au 20 juin prochain

BELLES FETES DE DEUX JOURS CHEZ LES C. DE C.

Samedi le 21 mars les Chevaliers de Colomb du Conseil Lafontaine, recevaient la visite de leurs confrères du Conseil de Québec, Jeunesse de Québec et de Billard s'en donnèrent à coeur joie durant les rencontres entre les deux équipes dans la partie de samedi et dimanche.

Le Conseil Lafontaine remporta la palme dans la section du Billard et les Chevaliers de Québec furent victorieux dans la section des Quilles.

Dimanche soir un banquet fut donné au Club St-Denis en l'honneur des hôtes de Québec, la plus franche gaieté y régna toute la soirée.

Cet échange de visite entre les Conseils Lafontaine et Québec sont l'inauguration d'une ligue entre ces deux conseils dont les bases ont été jetées par M. V. O. Reed, Intendant du Conseil Lafontaine.

Le succès qui a couronné le début de cette entreprise fait espérer que bientôt les autres Conseils de la province entreront dans le mouvement et créeront de ce fait une section sportive unique qui sera tout à l'honneur de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

Ci-dessous la formation des différentes sections:

Equipe de Quilles.
Equipe de Billard.
Equipe de Pool.
Equipe des Echecs
Equipe de Cartes.

Le but principal de cette entreprise est la nécessité présente qu'il y a de se grouper et de travailler ensemble. Pour arriver à ce but il faut d'abord se connaître et pour ce, il faut se voir.

C'est pourquoi cette idée sportive a été établie afin de permettre à chacun des membres de se créer un plus grand cercle intime.

La distribution des prix des divers tournois au Conseil Lafontaine se fera le 29 avril prochain, avis donc est par la présente donné aux intéressés de terminer au plus tôt leur partie, pour la fin du mois de mars pour permettre aux divers comités de préparer le programme de cette soirée.

FETE AU BOUCANIER

La fête de la mi-carême organisée par le Club Boucanier dimanche dernier a remporté un splendide succès. La salle Girard qui était coquette ment décorée pour la circonstance était remplie à sa pleine capacité. Les membres du Club et leurs amis ont répondu très nombreux à l'invitation d'assister à cette joyeuse fête organisée en l'honneur des intrépides marcheurs et coureurs MM. Arthur Beauchamp et Alfred Guérin. Les clubs de Montréal étaient presque tous représentés, une nombreuse délégation de l'infatigable de Saint-Hyacinthe a pris part à cette fête. Les Pieds Légers de Drummondville, Les Bons Camarades de Joliette, Le Salaberry de Valleyfield, Le Canadien de Saint-Henri, le National, le Trappeur, la Feuille d'érable.

M. Emile Paquette, le président du club fit l'éloge des heureux gagnants des superbes trophés à Lewiston lors du congrès de février dernier. Après les courtes remarques du Président Paquette, M. J.-P. Masson agent du district des voyageurs pour le Canadien National fit une magnifique allocution, il termina son discours en disant aux représentants des clubs qu'il leur avait réservé une petite et agréable surprise. Il distribua à chacun des représentants un magnifique cadre souvenir du voyages à Lewiston et Drummondville, ces cadres ont été généreusement offerts aux clubs par le Canadian National. M. Adhémar Tremblay félicita et remercia M. J. P. Marion pour ces cadeaux si superbes qu'il venait de distribuer.

Un programme des plus variés a fait aussi l'assistance. L'orchestre Labelle fit les frais de la musique et il y eut danse jusqu'à minuit. Au goûter plusieurs numéros de chant furent rendus avec beaucoup de brio et d'entrain.

On remarquait parmi l'assistance MM. et Mmes C.-E. Paquette, Président du P. C. B. et Président du Club Le Boucanier, A. Lacroix, président de l'infatigable de St-Hyacinthe; L. Quesnerville, président du Salaberry de Valleyfield, A. Lacroix, président des Pieds Légers de Drummondville, E. Hogue, président du Club St-Henri; J. Lachapelle et M. Dagenais président de la Feuille d'Erable; M. et Mme J. L. Racine, président du National, M. et Mme R. Giasson, président du Trappeur, M. le Capt. N. Dandenault, Patron du Club le Boucanier et Mlle L. Dandenault M. J. P. Marion, agent District des Passagers du C. N. R. M. P. A. Marion, du C. N. R., MM. et Mmes U. Chouette, J. H. Lemay, J. N. Pérodeau, tous de St-Hyacinthe; MM. et Mmes A. Surprenant, C. Nadeau, E. Rousseau, A. Beauchamp, J. Plante, W. Labelle, A. Gauthier, A. Molson, A. Chartrand, Mlles Berthe Fisel, A. Dagenais, M. Plante, Y. Mandeville, G. Chevalier, R. Chouinard, R. E. Paquette, B. Lachapelle, J. Paquette, L. Marion, J. Lanoix, C. Lanoix, Y. Sicard, Y. Gascon, H. Chapeau, B. Boirasso, A. Couture, Y. Rousseau, F. Rousseau, L. Hamelin, D. Lalonde, E. Aubé, L. Aubé, C. Desjardins, Y. Boismenu, M. Lapanse, E. Lapanse, D. Paquette, M. Hamon, J. Hamelin, M. et Mme A. Paquette, Mme O. Lavallée, MM. Ad. Tremblay, A. St-Georges, U. Charbonneau, M. Paquette, G. Gougeon, L. Lagacé, E. Croyer, A. Girouette, C. Archambault, P. Payan, A. Wilson, Mens, A. Lamarche, E. Rousseau, L. Poulin, V. Avard, tous du Boucanier; MM. A. Gascon, M. Mouton, G. Alarie, F. Fontaine, A. Alary, R. Crevier, P. Mouton, tous du Trappeur; MM. Eug. Beauchamp, C. Forget, O. Martineau, E. Tremblay, A. Destrempes, A. Villeneuve, A. Charbonneau, P. Landry, M. Leclerc, pour ira faire une partie de sucre à St-Paul l'Ermite. Tous les amis sont invités à se joindre à eux. Le départ se fera à 9.15 heures précises gare Moreau. Pour plus d'information s'adresser au Président Paquette 856 Marie-Anne. Tél. Amherst 2980

Au Forum le 4 avril

WILLIE RITOLA, le fameux compatriote de Paavo Nurmi, dans sa plus récente photographie, que l'on verra au Forum, le 4 avril, lors du grand carnaval du club libéral-athlétique Richmond.

Athlète complet

GERARD PROVOST, qui sera un concurrent sérieux pour le concours de l'athlète complet, au National.

DECARIE PRET A RENCONTRER ANT. MATYSEK

Hector Décarie, champion des hommes forts del'univers, a accepté le défi qui lui a lancé Antony Matysek, par l'entremise de son gérant, Wilfrid Cabana. défi qu'incomportait une offre de mille dollars si le champion acceptait la proposition.

Décarie est passé à nos bureaux hier après-midi pour nous dire qu'il n'accepte le défi qu'avec la certitude que le public lui verra faire de vrais tours de force et non pas ces tours éternités ou des tours d'acrobatie. J'espère que Cabana s'exécutera promptement, s'il est sérieux, en déposant son mille dollars dans une institution bancaire qu'il lui désignera. Autrement il ne lui permettra pas de se servir de son nom pour faire de la réclame gratuite à son protégé quels que puissent être ses mérites réels.

SYLVIO MYREAULT, de Montréal, a obtenu la décision aur Irwing Shapire, de Brooklyn, dans un assaut de 10 rondes, hier soir, à Albany, N.-Y.

JACK ZIVIC, de Pittsburg, a obtenu la décision des juges sur Chubby Brown, de Rochester, N.-Y., après un assaut de 10 rondes.

HARRY GRIEB, champion poids moyen du monde, est prêt à son assaut de dix rondes avec Gene Tunney, qui aura lieu vendredi soir à Saint-Paul, Minn.

RABBIT MARANVILLE, capitaine et arrêt du club Chicago National, qui s'est fracturé la cheville au cours d'une pratique à Los Angeles, pourra rejoindre son club le 15 mai.

JACK DEMPSEY SUR LE "BLACK-LIST"

NEW-YORK, 25. — Jack Dempsey, champion du monde, a été placé sur la liste des inéligibles par la commission de boxe de l'Etat de New-York, pour n'avoir pas répondu au défi de Wills. La commission va s'adresser à l'Etat pour demander la permission de faire ajouter une clause à ses règlements par laquelle les clubs ou les promoteurs n'auront pas le droit de transiger avec un pugiliste qui aura été placé sur la liste des inéligibles. Cette mesure vise directement Dempsey.

SIMON'S
CIGARES HAVANE
Dans tous les modèles
LE CIGARE DE HAUTE QUALITÉ SE VENDANT LE PLUS RAPIDEMENT AU CANADA

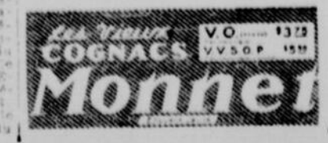

LES REGLEMENTS DU GRAND CONCOURS DE BILLES SERONT PUBLIES SAMEDI

La nouvelle publiée dans notre journal d'hier, informant les enfants de Montréal que nous mettions notre photographe à leur disposition, a créé une grande joie chez eux.

Déjà plusieurs communications téléphoniques nous sont parvenues et nous commençons immédiatement la publication de ces photographies.

M. le Dr J.-P. Gadbois, surintendant des terrains de jeux de la ville de Montréal, nous communique qu'il a été enchanté de constater le précieux appui qu'apporte la "Patrie", pour l'amusement des enfants, à Montréal. Pour organiser un grand concours de marbres (billes), dit-il, il faut d'abord des marbres, et le geste généreux de la "Patrie" lui assure le succès qu'il entrevoyait.

Ce concours réunira dans les neuf terrains de jeux de la ville de Montréal, les enfants des divers quartiers et afin que tous puissent prendre part à ce concours, sur un pied d'égalité, nous publierons samedi, les règlements préparés par le Département des Terrains de Jeux de la ville de Montréal, sous la direction de son actif surintendant.

Tous les enfants sont invités à lire ces règlements attentivements afin d'être prêts pour le concours car les vainqueurs recevront des prix substantiels dont nous publierons la liste sous peu.

La "Patrie" distribuera 1,500,000 "marbres", billes. Tous les enfants peuvent en avoir et rares sont ceux qui vont manquer l'occasion de se les procurer.

De tous les coins de la ville nous viennent des demandes au sujet de cette distribution, et nous espérons que tous pourront prendre connaissance des règlements du concours dans notre numéro de SAMEDI 28 MARS.

Nous invitons toutes les personnes désireuses de recevoir la visite de notre photographe, en rapport avec ce concours, de se mettre en comunication avec le département du Concours de Marbres de la "Patrie", en appelant Est 5800.

LES ENFANTS JOUENT AUX BILLES

CE JOYEUX GROUPE DE PETITS GARÇONS jouant aux billes sur le trottoir nous rappelle des souvenirs charmants de jeunesse, alors que le printemps venu et le pavé débarrassé de la neige, nous aussi nous jouions à ce jeu si passionnant.

ENCOURAGEONS LE TIRAGE DE L'ASSOCIATION DU NATIONAL !

Le National a lancé il y a quelques jours, à même cette page, le projet d'un grand tirage de trente magnifiques prix, dont la valeur totale s'élève à $850. Ce tirage est spécialement organisé au profit du gymnase de l'association, et le premier prix est une bagne avec diamant d'une valeur de $250. Le deuxième prix consiste en une montre en or (dame ou monsieur) d'une valeur de $100; le troisième prix est un tapis Axminster d'une valeur de $75, tandis que le quatrième est une coutellerie de 54 morceaux (argent) d'une valeur de $50. Un poêle à gaz Régent, constitue le cinquième prix et sa valeur est de $50. Puis, il y a cinq prix d'une valeur de $25 chacun, dix autres d'une valeur de $15 et dix encore d'une valeur de $10 chacun.

Le tirage aura lieu dans un mois, c'est-à-dire le 25 avril à la palestre du National, rue Cherrier, et comme le prix des billets est de 10 sous ou trois pour 25 cents, 12 pour un dollar, on ne croit pas que personne refusera d'acheter un ou plusieurs billets.

La "Patrie", qui n'a jamais marchandé son apppui et son encouragement à l'association du National, a décidé d'ouvrir un dépôt de livrets et elle est heureuse d'en avoir déjà pris plusieurs qu'elle distribuera parmi ses amis. Il importe que tous encouragent ce grand tirage, dont les recettes aideront au National à consolider sa position financière et à prendre un plus vif essor vers le développement de l'athlétisme tel qu'il l'a toujours rêvé. Ces livrets sont en circulation un peu partout, dans notre ville, et nous ne saurions faire autrement que d'insister auprès des amateurs de sport pour qu'ils se montrent généreux dans la circonstance.

Ils voulaient aller à Hollywood, mais on les arrête

SHERBROOKE, 25 (Du correspondant de la "Patrie"). — Deux garçonnets de 14 ans, dont les parents demeurent à S.-Jean, N.-B., ont été arrêtés à Mégantic par un constable du Pacifique Canadien sur l'accusation d'avoir volé leur passage. Ils voulaient, paraît-il, se rendre à Hollywood pour devenir acteurs de cinéma. Leur escapade s'est cependant terminée devant le juge Lemay qui a décidé de les envoyer dans leur famille sitôt que la police locale aura communiqué avec leurs parents.

A quoi sert-il de vivre ?

A quoi sert-il de vivre quand une femme se lève le matin aussi fatiguée que lorsqu'elle s'est couchée la veille, souffrant de mal de tête, mal de dos, dépression, douleurs, nervosité, irritation et épuisement? Ce sont tous des symptômes de maladies particulières à son sexe, qui lui rendra la vie un fardeau. Toutes les femmes se trouvant en cet état devraient se fier au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, un bon remède de l'ancien temps, fait de racines et d'herbes. Il ne contient ni narcotiques, ni drogues nocives, et continue depuis cinquante ans à redonner aux femmes la santé et la vigueur et les joies de vivre.

TROP DE MONDE

New-York, 25. — Le Dr Drysdale président de la ligue pour le contrôle de la natalité en Angleterre, a dit que l'univers était surpeuplé et que cela était la cause des guerres. Il vient assister ici à une conférence malthusianiste.

PILULES MORO
POUR
LES HOMMES

Sont infiniment le meilleur remède que les hommes puissent employer contre les maladies de

Estomac
Dyspepsie
Palpitations
Maux de tête
Etourdissement

En enrichissant le sang, elles préviennent les

Rhumatismes
Névralgie?
Maladies du Foie.

Depuis trente ans, elles sont en grande vogue chez les hommes à qui elles conservent les forces et la santé.

Evitez les substitutions par les marchands intéressés. N'hésitez jamais et exigez les PILULES MORO pour les HOMMES. Si vous ne pouvez les obtenir de votre marchand, nous vous les expédierons par la poste, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Compagnie Médicale, MORO,
1566, rue St-Denis, MONTREAL.
Mer-Jno

LE SEISMOLOGISTE DU DOMINION SOUMET A LA CHAMBRE SON RAPPORT SUR LE TREMBLEMENT DE TERRE DANS QUEBEC

M. Hodgson, après un voyage de reconnaissance fait dans le bas de Québec, dit que les habitants de cette région devraient construire sur le sol rocheux

LES DOMMAGES ONT ETE EXAGERES

OTTAWA, 25. (Du correspondant de la Patrie.) — L'honorable Charles Stewart, ministre de l'Intérieur, a déposé, hier, aux Communes, le rapport de M. Ernest Hodgson, séismologiste fédéral, qui a fait des observations sur le récent tremblement de terre. Il a fait cette enquête dans la province de Québec. C'est le premier rapport officiel que l'on publie sur ce tremblement de terre et dont les conséquences ont été exagérées dans certains cas.

Le rapport en question a été déposé à la Chambre des Communes à la demande de M. Casgrain, député de Charlevoix.

Voici ce que dit M. Hodgson:

VOYAGE DE RECONNAISSANCE

Les données contenues dans ce rapport préliminaire ont été recueillies au cours d'un voyage de reconnaissance sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Québec et Murray Bay, et sur la rive sud, de Lévis à Trois-Pistoles, et du lac Saint-Jean à la baie des Ha! Ha! Ce voyage a été fait dans deux buts particuliers, celui de localiser l'épicentre ou origine du tremblement de terre, et de faire enquête au sujet de l'authenticité des évaluations des dommages causés par le séisme. Ces deux buts ont été atteints.

L'EPICENTRE

Sans entrer dans les détails, nous pouvons dire que l'épicentre se trouve dans les régions montagneuses des limites nord-est des Parcs des Laurentides. Cependant on ne peut pas atteindre cette région dans la saison actuelle, et les renseignements que l'on pourra y recueillir plus tard, avec les rapports que nous ont promis les compagnies de pois, et les détails que nous avons déjà seront suffisants pour que nous tirions nos conclusions.

Il faut avouer que le tremblement de terre a causé des dommages considérables dans plusieurs endroits; d'autre part beaucoup de nouvelles qui nous sont parvenues des centres ébranlés étaient de beaucoup exagérées. Il y en avait même qui étaient inventées de toute pièce. Ces dommages n'ont cependant pas été causés en raison surtout de la proximité de l'épicentre, mais plutôt en raison de la solidité et de la conformation du sol, et de la construction des édifices endommagés. Les plus grands dommages, décrits plus en détail plus bas, ont été causés à Québec, à Shawinigan Falls, à la Malbaie, à Saint-Urbain et dans la région de la rivière Ouelle. Ces dommages ne se sont pas étendus dans toutes les régions; ils se sont plutôt limités, dans la plupart des cas, aux édifices de pierre massifs, sans structure l'acier, comme par exemple, les églises. Il y a eu aussi beaucoup de dommages de moindre importance, comme par exemple, la démolition de cheminées et l'effondrement de fenêtres.

Plus le sol était rocheux et plus la distance de l'épicentre était grande, plus les dommages se sont limités à des chutes d'images, appendues aux murs, de statues, de bouteilles, etc., etc. Là où les dommages ont été les plus considérables on a constaté que le sol était sablonneux et argileux et que le plus souvent les édifices démolis étaient situés sur le versant d'une colline.

REPERCUSSIONS

Comme dans tous les tremblements de terre de grande intensité, la secousse principale a été suivie d'une série de secousses moins fortes qui se font même encore sentir dans la région de l'épicentre. Ce n'est pas la première fois que cette région est secoué par un tremblement de terre. L'avant dernier eut lieu il y a environ cent ans. Maintenant que les protubérances terreuses se sont replacées, il n'y a plus lieu de craindre de nouvelles secousses désastreuses pendant ce siècle. Toutefois, nous conseillons à la population de mieux choisir ses sites et de construire plus solidement ses habitations. Si les édifices sont massifs, et construits de pierre ou de béton sans renforts d'acier, il est préférable de les construire sur un sol rocheux. Il n'y a aucun danger pour les édifices dont la structure est de bois ou d'acier.

LES DOMMAGES

Les principaux dommages que nous avons remarqués sont les suivants:

A la Malbaie le palais de Justice Charlevoix a été fortement secoué et ses murs lézardés; à deux milles plus loin à l'est, un vieux manoir a été considérablement endommagé. Ces deux édifices sont de pierre et les deux sont construits sur un terrain sablonneux et près d'une déclivité du terrain. D'autres édifices de la même région et de structure beaucoup moins solide, mais construits sur un lit de roc n'ont pas été endommagés. L'église de Saint-Urbain est très vieille, et elle a été tellement endommagée qu'on a dû démolir par la suite ce qui en restait après le tremblement de terre. Elle était construite dans une plaine sablonneuse. L'église de Rivière-Ouelle a été aussi réduite en ruines, et les pierres tombales du cimetière situé à proximité de l'église se sont enfoncées dans le sol. Il y a deux vieilles maisons de pierre en deçà d'un mille de l'église, qu'on a dû abandonner depuis le séisme. La muraille ouest de la station du C. N. R. à Rivière-Ouelle, s'est effondrée. On a aussi remarqué des dommages de moindre importance dans les stations de Saint-Pacôme, de Sainte-Anne de la Pocatière et de Sainte-Louise. A Québec, un élévateur à grain et le hangar No 29 dans le port ont été endommagés.

SOL SABLONNEUX

Comme ces bâtisses sont très lourdes et nécessairement construites sur un terrain peu consistant, à cause de sa proximité du fleuve, on ne peut s'étonner du fait que le sol s'est replacé quelque peu sous la secousse et qu'en se replaçant ainsi il a fait craquer les murs et déplacé les lourdes colonnes d'acier.

A la gare du Palais, à Québec, les briques du haut, dans le mur nord de la belle d'attente ont été délogées, et plusieurs pieds du grand puits de lumière se sont brisés. A Shawinigan Falls le mur du transept de l'église Saint-Marc s'est effondré et est tombé du côté est. Les murs de plusieurs maisons de la rue Hemlock ont aussi été brisés, l'un s'abattant complètement sur le sol. Ces maisons sont construites sur un sol sablonneux et sur le versant d'une colline.

On nous a aussi signalé des dommages aux usines d'aluminium, mais nous n'avons pas eu le temps d'y faire enquête. Dans la région de Chicoutimi, on ne signale aucun dommage important.

Si nous mettons au compte des dommages de peu d'importance, les cheminées renversées, les fenêtres brisées, les chutes de bouteilles d'images et de statues, etc., etc., nous les rencontrons surtout dans la région de la rivière Ouelle et dans les paroisses avoisinantes, sur la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à la Rivière du Loup, et de la Baie St-Paul jusqu'à plusieurs milles au-delà de Tadousac sur la rive nord. A Chicoutimi, personne n'accuse de dommages, et à Port-Alfred on ne signale que quelques cas isolés où des objets sont tombés.

NOUVELLES EXAGEREES

On a constaté que les nouvelles qui vont suivre étaient controuvées, car: l'église de Saint-Hilarion n'a pas été endommagée; les incendies à Saint-Félicien et à Hébertville s'étaient déclarés avant le tremblement de terre; il n'y a jamais eu d'incendie de $10,000 à Sainte-Anne de la Pocatière, comme on l'a rapporté; les nouvelles au sujet des dommages considérables à l'église de la Baie Saint-Paul étaient énormément exagérées; les églises de la Pointe au Pic et de la Malbaie n'ont pas été endommagées; dans le cimetière de la Pointe au Pic seulement une statue est tombée.

LES MORTS DE SYNCOPE

Il est vrai que trois personnes sont mortes dans chacun des endroits suivants: Sainte-Anne de la Pérade, Québec et Chicoutimi, mais rien ne prouve que c'est à cause de l'intensité du tremblement de terre. La mort dans ces trois cas a probablement été causée par un choc nerveux trop violent. D'après nos observations personne n'a été le moindrement blessé dans le tremblement de terre sauf un enfant de Québec qui a reçu quelques lésions d'un cadre qui s'est détaché du mur. Si d'autres personnes sont mortes ou ont été blessées, nous n'en avons rien su pendant notre enquête. Il est faux que la marée ait baissé sur le Saint-Laurent pendant le tremblement de terre.

Nous continuons à recueillir tous les renseignements possibles sur ce séisme, et nous nous sommes entendus avec des institutions scientifiques des Etats-Unis, pour qu'elles fassent parvenir les résultats de leurs observations et recherches. Il nous faudra beaucoup de temps pour mettre ordre à tous ces renseignements. Les rapports sismographiques de toute l'Europe et de toute l'Amérique auront une haute portée sur nos déductions finales. Nous avons l'intention de publier plus tard un rapport complet du tremblement de terre, déclare M. Hodgson.

LOIN D'AVOIR UN SURPLUS LE GOUVERNEMENT A UN DEFICIT DE 16 MILLIONS, DIT DRAYTON

Le ministre des finances dans le cabinet Meighen attaque fortement les conclusions budgétaires de l'hon. M. Robb, qu'il dit erronées.

AGISSEMENTS COMME A LA HOME BANK

OTTAWA, 25. (Spécial à la "Patrie".)—Aussitôt la lecture du budget finie et dès que l'hon. M. Robb, ministre des finances par intérim, eut pris son siège, on vit se lever Sir Henry Drayton, ancien ministre des finances dans le cabinet Meighen, qui attaqua vigoureusement la façon du ministre d'en arriver à ces conclusions avec des prémisses fausses. Il mit en doute la véracité des chiffres de M. Robb et déclara que le surplus annoncé était non seulement fictif, mais que le gouvernement avait un déficit de $16,000,000.

Sir Henry a dit que le gouvernement avait une drôle de façon d'équilibrer son budget en capitalisant par exemple, un intérêt qui n'avait jamais été payé, agissant ainsi de la même façon que les directeurs de la Home Bank. C'est le cas ici pour les intérêts des prêts à la Grèce et à la Roumanie.

Sir Henry a dit que le gouvernement a dépensé au cours de l'année dernière une somme de $2,102,000 de plus que l'année précédente. En dépit des revenus de $344,000,000 perçus par le gouvernement, les dépenses ordinaires et capitales, y compris le subside de $18,000,000 aux chemins de fer nationaux, se chiffrent à $360,000,000, causant un déficit de $16,000,000. On s'est préoccupé de capitaliser un intérêt qui n'a jamais été payé et de considérer comme une entrée réelle, une simple entrée fictive, aux comptes publics. C'est l'une des accusations que l'on a portées contre les directeurs de la Home Bank dit Sir Henry, et ce qui n'est pas bon pour les banques ne devrait pas être bon pour le Dominion.

Sir Henry proteste contre le système de "cacher les dettes et les responsabilités."

La chambre ne vient que d'apprendre une augmentation de $118,000,000 dans les dettes ferroviaires, pour l'année dernière, et pourtant on a demandé encore à la chambre d'approuver une dépense supplémentaire de $81,000,000 comme si ce montant était de peu d'importance. Le coût total du chemin de fer Transcontinental a été de $164,000,000 et aujourd'hui nous avons à faire face à cette somme énorme d'obligations ferroviaires.

"Personne ne connait la véritable augmentation de notre dette. Le ministre des finances en essayant de démontrer que notre commerce est florissant, a eu recours à la statistique. Le commerce qui nous intéresse particulièrement est le commerce domestique.

On signale une diminution dans le transport par voies ferrées, pour les pommes, les oeufs, les peaux, les articles en acier, le ciment et autres articles. Le nombre d'employés de chemins de fer en décembre, était de 10,305 de moins que pour le même mois en 1923. Ce n'est certainement pas un indice de prospérité commerciale. Les seuls qui prétendent que les conditions, la production et le travail sont florissants sont des députés libéraux.

Sir Henry Drayton propose ensuite l'ajournement du débat sur le budget à jeudi. Le premier ministre fait la proposition d'usage que le débat sur le discours du budget ait la présséance sur toute autre question et on l'adopte à l'unanimité.

Le débat sera donc repris jeudi sur cette question.

DISCOURS DE 43 MINUTES

Il a fallu exactement 43 minutes à l'honorable J.-A. Robb pour prononcer son deuxième discours du budget.

Ordinairement, la Chambre des Communes est bondée pour ce grand événement de la session, mais le budget cette année ne causait aucune anxiété. Depuis longtemps on disait qu'il contiendrait peu de choses importantes relativement au tarif.

Cette impression était si bien répandue chez le public que les galeries n'étaient pas remplies comme d'habitude.

Il y avait aussi peu de députés.

Aucun incident n'a marqué l'exposé budgétaire. Comme d'habitude M. Robb a été très court, son discours fut clair sans phrases embrouillées. Il a été fortement applaudi par la députation ministérielle.

Les mineurs de la Nouvelle-Ecosse ont eu gain de cause, le gouvernement imposant un droit de 50 cents la tonne au lieu de 14 cents sur le charbon non tamisé (slack) venant des Etats-Unis; un droit d'exportation de $1.95 par cheval-vapeur par année, sera exigé sur notre énergie électrique destinée aux Américains.

Les changements au tarif sont peu nombreux.

Le gouvernement est particulièrement heureux d'annoncer un surplus de $1,823,000, mais surtout une réduction dans le chiffre de la dette nationale et une augmentation dans le commerce du Canada.

Il a été de nouveau prouvé que la réduction du tarif et de certains impôts l'an dernier sont la cause de l'affaiblissement considérable du revenu.

Au sujet du tarif le gouvernement y portera une attention spéciale par une commission composée d'experts et de fonctionnaires publics.

On constate aussi que pour la première fois il y a eu vérification officielle du bilan du Canada par des vérificateurs étrangers à l'administration fédérale. C'est une innovation.

Le gouvernement fera un effort pour terminer la discussion sur le budget avant le 8 avril alors que commencera la vacance de Pâques.

Le reste de la séance aux Communes a été consacré à l'étude de la résolution partageant le reliquat du fonds des cantines militaires.

Aujourd'hui ce sera la première fois de la session que le gouvernement fera discuter ses mesures le mercredi, qui était ordinairement consacré à la législation privée.

Cours remis à une date ultérieure

En raison de l'inauguration de l'Ecole d'hygiène sociale appliquée le deuxième cours de M. L.-J. Dalbis sur le "sang", qui devait avoir lieu le jeudi 26 à 8.45 du soir, sera reporté au 2 avril à la même heure.

LE THE DE SAUGE GARDE VOS CHEVEUX FONCES

Les cheveux gris, quoique beaux, sont un signe de vieillesse. Nous connaissons les avantages d'une apparence juvénile Vos cheveux sont vos charmes. Ils embellissent ou enlaidissent votre visage. Quand ils deviennent fanés gris ou striés, quelques applications de composé de Sauge et de Soufre en rehaussent magnifiquement l'apparence.

Ne restez pas les cheveux gris! Ayez l'air jeunes! Préparez la recette à la maison ou procurez-vous dans toute pharmacie, une bouteille de "Composé de Sauge et de Soufre de Wyeth" qui est simplement la vieille recette améliorée par l'addition d'autres ingrédients. Des milliers de personnes recommandent ce produit tout préparé, parce qu'il rembrunit magnifiquement les cheveux et d'une manière si naturelle et si uniforme que personne ne peut s'en apercevoir. Imbibez une éponge ou une brosse molle et passez-la dans les cheveux ne prenant qu'une mèche à la fois. Le lendemain, il n'y aura plus de tresses de cheveux gris; après une ou deux applications, la couleur naturelle revient et les cheveux deviennent épais, soyeux et lustrés et vous paraissez des années plus jeunes.

SANTAL MIDY CAPSULES — Facile à prendre, rapide à soulager CATARRHE de la VESSIE Sûreté, Succès. Chaque Capsule porte le nom MIDY. Gare aux contrefaçons. 884-Dor.-e-Jeu

CUNARD ANCHOR ANCHOR-DONALDSON

SERVICE DES VOYAGEURS
DEPARTS D'HALIFAX
Mar. 30 Antonia à Ply., Cher., Lond'e
Mar. 30 *Saturnia à Glasgow
Avril 13 Caronia à Q'town, Liverpool
Avril 20 Andania à Ply. Cher., Hambourg
*De Portland Mars 28

DEPARTS DE MONTREAL
Mai 1 Aurania à Liverpool
Mai 1 Saturnia à Glasgow
Mai 2 Ascania à Ply., Cher., Lond'a
Mai 8 Letitia à Glasgow
Mai 9 Antonia à Ply., Cher., Lond'a

DEPARTS DE NEW-YORK
Mars 25 Berengaria à Cher. S'thampton
Mars 28 Antonia à Ply., Cher., Londres
Mars 28 Carmania à Q'town, Liverpool
Mars 28 Cameronia à L'derry, Glasgow
Avril 1—Mauretania à Ply., Cher. S'aton
Avril 4—Aurania à Q'town, Liverpool
Avril 8—Aquitania à Cher., S'thampton
Avril 11—Athenia à L'derry, Glasgow
Avril 11—Caronia à Q'town, Liverpool
Avril 11—Ausonia à Ply. Cher., Londres
Avril 18—†Scythia à Q'town, Liverpool
18 Avril—Columbia à Londerry, Glasgow
† De Boston 19 Avril

CROISIERES EN TROISIEME CLASSE—$330.00
*Juin 19, *Juil. 3 † Juin 27
ATHENIA LETITIA AUSONIA
*Guy Tombs, Ltd., † W. H. Henry, Ltd
Montréal.

CROISIERES de L'ANNEE SAINTE:
26 jours $390.00 — 42 jours: $420.00
AUSONIA de Montréal, 27 Juin.
W. H. HENRY Limited, Montréal.

Brochurettes illustrées, listes de départs, etc., sur demande.
THE ROBERT REFORD CO., LTD
Montréal. (Tél. Main 3652)
Ou aux agents locaux.

QUEBEC VEUT LE CONGRES DES RAQUETTEURS

LEVIS, 25.—Mardi après-midi, dans la salle des délibérations du comité général à l'Hôtel de Ville, à Lévis, a été tenue une assemblée des membres du club de raquettes "Le Voltigeur".

L'assistance était nombreuse. Les membres de l'équipe de soccer à la corde qui étaient allés chez le photographe, avant l'assemblée, se sont rendus à l'Hôtel de Ville. La coupe gagnée par cette équipe, dimanche, il y a huit jours, fut déposée sur la table de l'assemblée par M. Odilon Octeau, capitaine de l'équipe.

Le club a décidé d'envoyer une lettre à l'Union des Raquetteurs de Québec et de Lévis pour lui demander ce qu'elle entend faire au sujet des préparatifs pour le grand congrès des raquetteurs du Dominion qui doit avoir lieu à Québec l'hiver prochain. Ce congrès réunira plus de 1500 raquetteurs venant de toutes les parties du Dominion. Lévis veut avoir sa part des sports qui auront lieu à cette occasion. De plus, le club "Le Voltigeur" veut qu'à l'avenir l'Union se charge de l'organisation de ces sports et s'entende ensuite avec le comité des sports du C.F.B. pour ne faire qu'un seul grand et unique programme d'amusements pour la saison.

Il a aussi été décidé de tenir l'assemblée générale annuelle du club "Le Voltigeur" le 28 avril. On fera ce jour-là l'élection des officiers car on veut que les officiers qui seront élus se mettent immédiatement à l'oeuvre pour la prochaine saison. Autrement, ce qui pourrait arriver si les officiers n'étaient pas élus, ce serait qu'on attendrait peut-être à plus tard pour assister aux assemblées de l'Union. On veut que tout marche et que les préparatifs à faire pour la prochaine saison et qui sont considérables se fassent complets.

Le même jour, c'est-à-dire le 28 avril, le club "Le Voltigeur" aura en mains l'acte de son incorporation et le tenieur de son nouvelle charte. Celle-ci aura pas été passée définitivement, car elle sera ce jour-là sujette à discussion. Il faudra tout de suite au début de la séance lui faire subir un changement, celui qui a trait à la tenue des élections des officiers du club. Pour cette année, on veut faire les élections plus tôt, parce que l'Union des Raquetteurs de Québec et de Lévis et l'Union Canadienne des Raquetteurs doivent avoir des assemblées immédiatement pour la tenue du prochain carnaval.

Le club "Le Voltigeur" a décidé de tenir par un lunch qui aura lieu le lundi de Pâques dans la salle de M. Alphonse Dion, rue St-Louis. L'équipe qui a remporté la coupe pour le concours se séquce à la corde dimanche, il y a huit jours. Le lunch sera pour les membres du club et le public en général. Les deux députés, le maire et les échevins de Lévis, le maire et les échevins de Lauzon assisteront à ce lunch. Le prix d'admission sera d'un dollar.

Le président du club, M. Eudore Lasnier, a été chargé de faire incorporer le club. Une motion a été préparée à cet effet. La documentation nécessaire sera présentée au conseil de ville de Lévis, à sa séance de vendredi soir prochain.

La coupe gagnée par l'équipe du Voltigeur sera laissée aux soins de M. Odilon Octeau, capitaine de l'équipe. La coupe gagné en 1905 a été donnée à M. Moisan dans le temps et M. Moisan a annoncé, hier après-midi, son intention d'en faire cadeau au club dès que ce dernier aura un chalet. M. Octeau a annoncé aussi qu'il fera de même. Comme "Le Voltigeur" aura un chalet, l'hiver prochain, les deux coupes seront exposées à la vue du public.

Mardi après-midi, les comités chargés des réceptions ont fait rapport de leurs travaux. Le club a été enchanté du dévouement manifesté par ceux qui chargés de la parade aux flambeaux dans les rues de Lévis et de la paroisse d'église à Bienville, le dimanche suivant.

De nouveaux membres ont été inscrits, mardi.

PAAVO NORMI a couru sa dernière course à New York hier soir, mais il n'a pu égaler son record précédent dans le mille et demi prenant une demi-minute de plus que sa marque antérieure.

Assemblée protectionniste à l'école Saint-Michel

Une assemblée du parti conservateur, aura lieu à l'école St.-Michel, rue Clark, près de la rue St.-Viateur, ce soir, 25 mars courant, à 8 heures.

Les orateurs seront l'honorable Rodolphe Monty, c.p., c.r., l'honorable André Fauteux, c.r., MM. Armand Lavergne, c.r., John MacNaughton, P. Godfroi Coffin, Isaïe Lande, Joseph Proulx, c.p., Alfred Mathieu, Manuel Lévitt.

LA LUTTE VA REDEVENIR FORT POPULAIRE ICI

Après avoir délaissé ce sport pendant plusieurs années le public recommence à s'intéresser à la lutte. C'est ainsi que le tournoi qui aura lieu le mardi, 21 mars, et le mercredi, 1er avril, à la Palestre du National, pour décider des championnats provinciaux, provoque le plus grand intrêt chez les athlètes et les amateurs.

Ce tournoi est ouvert à tous les lutteurs amateurs de la province enregistrés dans l'A. C. of Canada. Le National, sous les auspices de qui le tournoi est placé, a envoyé des formules d'inscriptions à toutes les associations-soeurs et nul doute que les entrées seront nombreuses.

Les lutteurs du National se préparent activement pour cet événement, sous la direction de leur professeur, Jean-Baptiste Paradis, ancien champion du monde poids léger.

Les deux soirs, le mardi et le mercredi, le public est cordialement invité à assister à ces luttes. Les billets seront déposés ces jours-ci au contrôle de la Palestre.

CONCOURS DE L'ATHLETE COMPLET

Une vingtaine de concurrents sont inscrits pour le concours de l'athlète complet qui a lieu ce soir au gymnase du National, à 8 h. 30.

Les premières places seront certainement fort contestées. M. Rolland Baril, qui s'est classé premier, l'an dernier, a encore de bonnes chances de se maintenir au premier rang.

Les juges seront MM. Achille Racicot, Evariste Pelletier et Rodolphe Hébert. Les épreuves au programme ce soir sont le saut en hauteur avec élan, le grimper au câble, le saut en longueur sans élan et le lever du poids de 80 livres.

LA NATATION

M. Wilson, le professeur de natation, est à compléter l'entrainement des quatre jeunes nageurs qui doivent subir l'examen de la Société Royale de sauvetage, de Londres. Vendredi dernier, ils ont eu un exercice de sauvetage très soigné. L'examen aura lieu la semaine prochaine.

Tous les nageurs qui veulent prendre part aux handicaps hebdomadaires sont priés d'être à la piscine, le mercredi soir à 8 h. Il y a toujours courses et plongeons.

LE TROPHEE BONIN

Le tournoi de quilles pour le trophée Bonin aura lieu vendredi soir prochain, à 8 h. précises, à la palestre. Ce tournoi est ouvert à tous les membres de l'association. Le prix d'inscription est de $2, ce qui comprend les pourboires.

LACHINE AURA L'AN PROCHAIN UN BEL ARENA

Une compagnie vient de s'organiser à Lachine sous le nom de Lachine Arena Co. Limited, ayant un capital souscrit de $25,000.00. La compagnie a pour but d'utiliser cette construction comme patinoire.

Cet immeuble sera construit en fer et ciment et à l'épreuve de tout mauvais temps.

La bâtisse aura une étendue suffisante pour contenir 4,000 personnes et sera érigée dans le centre de Lachine.

La compagnie étant formée les officiers pour la saison de 1925-1926 ont été nommés comme suit:

Président, M. Louis Depocas; vice-président, M. J. G. Hyde; secrétaire, M. Alfred Miron, gérant-général, M. J. A. B. Larche.

Les filles de l'empire en réunion annuelle

La première assemblée annuelle de l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire, chapitre de la province de Québec, aura lieu en l'hôtel Mont-Royal, les jeudi et vendredi, 2 et 3 avril prochains. La maire de Montréal souhaitera la bienvenue aux déléguées, cependant qu'au cours des séances plusieurs travaux importants seront lus sur les activités et les oeuvres du chapitre provincial.

Automobile Limitée

"KANT-KREASE" FAUX-COLS FLEXIBLES

35¢ Chacun 3 pour $1.00

Formes Nouvelles "OXFORD ET CAMBRIDGE"
Tooke

Collectionnez les Cartes Illustrées

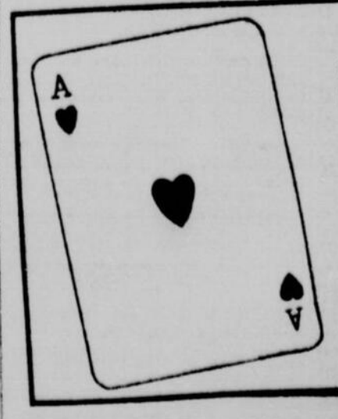

COLLECTIONNEZ LES CARTES ILLUSTRÉES POUR CHAQUE SÉRIE COMPLÈTE — DE CES CARTES — (53 AVEC LE JOKER) NOUS VOUS ADRESSERONS UN JEU DE CARTES "British Consols" GRANDEUR RÉGULIÈRE.
ADRESSEZ: British Consols, CASIER POSTAL 306, MONTRÉAL, CANADA
EN VIGUEUR JUSQU'AU 1er MARS 1926

Cigarettes **British Consols**

Bureau d'Echange

"Quelles sont les qualités qu'une jeune fille doit le plus priser chez son futur époux".

Hirondelle frileuse.

* * *

QUESTION

Quel est le meilleur amour? Celui qui naît tout spontanément à la rencontre de deux âmes soeurs, le coup de foudre, ou celui qui pénètre peu à peu dans le coeur.

* * *

REPONSES

Le meilleur amour? Je crois que c'est celui qui pénètre peu à peu dans le coeur des intéressés. Cependant l'amour spontané peut avoir du bon.

ENCHANTEUR.

J'opterais pour le dernier mentionné, celui qui s'infiltre goutte à goutte dans le coeur. LY ERIE.

Si par "meilleur amour," vous entendez le plus fort, le plus passionné; le "coup de foudre," je suppose, remporterait la palme. Mais si vous voulez dire le plus durable, j'aurais plus confiance, ce me semble, en l'amour qui s'infiltre peu à peu à la découverte des qualités de l'être aimé. Il faut tenir compte des caractères et des exceptions, évidemment. LADY JEANNETTE.

Le meilleur amour est celui qui pénètre peu à peu dans le coeur des intéressés, parce qu'il est basé sur les mérites et les qualités connus de l'être qu'on aime, car du coup de foudre il ne reste souvent que des déceptions. DOMINO BLEU.

Quel est le meilleur amour? Vraiment il est difficile de préciser. Celui qui jaillit spontanément peut aussi bien être le meilleur amour que celui qui s'insinue lentement au coeur.

Mais, ma foi, je ne crois pas que le "coup de foudre" soit assez dangereux pour conduire au mariage, ça n'existe que dans le roman! Dans la réalité, ce n'est qu'un feu de paille aussi vite allumé aussi vite éteint! —"GAMINE."

Le meilleur amour est celui qui dure toujours, qu'il jaillisse à la rencontre de deux soeurs, qu'il arrive en coup de foudre, où qu'il pénètre peu à peu dans le coeur, il sera toujours le meilleur s'il est profondément sincère et loyalement pur.

—CONTRE-TEMPS.

* * *

D'après "La Bruyère": "On n'aime bien qu'une fois et c'est la première". "L'amour qui naît subitement— donc le coup de foudre—serait aussi le véritable" d'après le même auteur. Ceci dit: Voici mon opinion personnelle si humble soit-elle: Pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de définir, mes préférences vont au premier amour, pour l'avoir expérimenté sans doute. Par contre, je ne suis pas en faveur du coup de foudre qui, selon moi, dénote une passion violente, appelée pour cela à disparaître. A l'auteur même des caractères, j'emprunte les lignes qui suivent, contredisant singulièrement sa thèse: "Ceux qui s'aiment d'abord avec la plus violente passion contribuent bientôt, chacun de leur part, à s'aimer moins et ensuite à ne s'aimer plus". Tandis que le timide amour, au début, s'insinuant peu à peu dans le coeur, est un sentiment raisonné qui ne nuit en rien à son intensité et devient avec le temps d'une solidité à toute épreuve, parce que possédant de meilleures garanties que l'autre, exposé, bien souvent, à s'écrouler comme "un château de cartes" magnifiquement édifié.

COEUR AIMANT.

* * *

—Je ne crois pas que le "coup de foudre" soit l'amour vrai, fort, durable qui rende heureux. D'abord on a pas eu le temps de se connaître et de s'estimer. Souvent, il arrive par la suite, que les deux coeurs épris l'un de l'autre, éprouvent des déceptions en se connaissant mieux... et très souvent ces déceptions tuent petit à petit l'amour. Je croirais plutôt, que deux personnes se connaissant depuis quelque temps, depuis longtemps parfois, et s'aimant déjà d'une amitié sincère, seraient plus sûres de s'aimer... toujours! Elles ont eu le temps de s'étudier, et de la sympathie mutuelle, vient l'amour. Il faut avoir bon longtemps à la même coupe avoir goûté les mêmes joies, pleuré les mêmes larmes, pour se connaître, se comprendre et s'aimer. Et s'il arrive quelquefois, que le "coup de foudre" produise le bonheur, à mon avis, ces cas sont rares.

BERENGERE.

Courrier de Thetford Mines

THETFORD MINES, 24 (Correspondant de la "Patrie"). — M. Maurice Beaudoin, étudiant qui a subi une opération pour l'appendicite à l'Hôtel-Dieu de Québec est de retour à Thetford Mines pour passer sa convalescence chez ses parents, M. et Mme Pierre Baudoin.

—L'appel lancé par la Conférence S.-Vincent de Paul en faveur des pauvres a rencontré l'approbation générale puisqu'un nombre de citoyens ont généreusement accepté de tendre la main de porte en porte et la population n'a pas hésité à donner largement pour le secours des malheureux, puisque le résultat de la collecte est de plus de $500.00 à l'heure actuelle alors que quelques rues n'ont pas encore été visitées.

—M. René Chaloult, E.E.D., était de passage en notre ville, ces jours derniers.

—M. Lous Philippe Leblanc est parti pour Inverness où il passera une couple de mois.

—Le 18 mars avaient lieu en l'église St-Alphonse, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de Mlle Blanche Francoeur, décédée à St-Jean-Baptiste de Québec, le 14 courant, à l'âge de 32 ans. La défunte était avantageusement connue où elle a demeuré nombre d'années.

Baptêmes:

Le 12 mars, Joseph-Davila-André-Adrien, enfant de M. et Mme Davila Lehoux; parrain et marraine M. et Mme Camille Lehoux, grands-parents de l'enfant.

—Le 13 mars, Marie-Françoise-Carmen, enfant de M. et Mme Joseph Chamberland; parrain et marraine, M. et Mme Eugène Chamberland, oncle et tante de l'enfant.

—Le 15 mars, Marie-Ida-Eva-Jeanne-Mance, enfant de M. et Mme Améd ée Latreille; parrain et marraine M. et Mme Antonio Paquin, de Verdun, Montréal, oncle et tante de l'enfant.

—Le 18 mars, Marie-Madeleine-Simonne, enfant de M. et Mme Joseph Savage; parrain et marraine, M. et Mme Aurèle Gagné, oncle et tante de l'enfant.

—A la dernière séance du conseil, il fut proposé par l'échevin Carette, appuyé par l'échevin Dostie, que le chef de police, Eugène Lamonde, soit engagé pour une autre année avec un salaire de $1900. En amendement, il est proposé par l'échevin Roy et non appuyé que le chef de police Eugène Lamonde soit remercié de ses services; le vote est pris sur la motion principale. Ont voté pour les échevins Simoneau, Cyr, Corette, Dostie et Fillion. Ont voté contre les échevins Roy, Landry et Lafrance, ce dernier votant contre étant d'avis que le chef de police devait être engagé au mois.

Proposé par l'échevin Lafrance appuyé par l'échevin Fillion que le salaire minimum des journaliers travaillant pour la cité soit de 55 cents de l'heure, à partir du premier avril. Adopté.

Entre Nous

MYRIAM. — J'écris toujours votre nom avec plaisir à l'Entre-Nous, heureuse de l'occasion que me fournit votre lettre de vous dire quelques mots. J'espère que Kam-Hill lira ici combien vous êtes satisfaite de son analyse graphologique. Oui, quelques autres. Au revoir petite amie, je vous souris doucement.

PETITE PENSEE. — Les détails de votre lettre m'ont au contraire intéressée et puisque vous êtes contente de la pensée-souvenir, j'en suis heureuse. Que le Royaume vous continue ses joies, petite pensée, et soyez toujours heureuse. Je remis à Kam-Hill... mais il y en a beaucoup avant vous. Vous serez patiente? Bonjour et à bientôt.

FLEURS CHAMPETRES. — "Comme c'est bon d'être heureux!" Cinq mots profonds, pourtant bien simples et si consolants! On les murmure comme une prière, sans doute parce qu'ils montent plutôt rarement à nos lèvres, et ils nous sont précieux comme son secours et sa force. Le temps fera son oeuvre, il est vrai, mais ses ciseaux sont souvent mortelles dans de telles circonstances, le coeur solitaire manque de protection, trop les coups l'attleignent, et ça fait mal toujours. Alors attendre un peu est bon et nécessaire. La confiance est douce chose... qu'elle reste traît-d'union de l'amitié, et revenez bientôt au coin où son soleil luit toujours s'lait. Ma pensée fidèle.

Marjolaine

EN PAILLE DE MILAN

Quelque larges que soient ses bords à l'avant et sur les côtés, ne vous y trompez pas, ce chapeau est très étroit à l'arrière. L'élégante courbe que forme ce Milan est l'une des caractéristiques de la mode dernière. Il a un sous bord de velours et la jolie maquette peinte lui donne un joli cachet.—(Modèle fourni par la maison Dupuis Frères).

S'INSTRUIRE EN S'AMUSANT

POUR DEVELOPPER SON VOCABULAIRE

Casse-Tête

L'Art de trouver les mots par leur définition

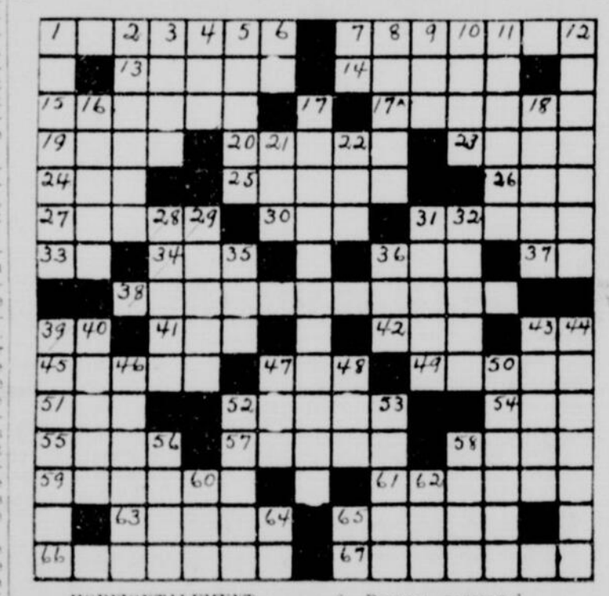

HORIZONTALEMENT

1—Légumineuses papilionacée.
7—Lieu d'où parlent les orateurs.
13—Assemblage de cordes et de poulies.
14—Vent impétueux du sud.
15—Faire sauter quelqu'un sur une couverture.
17a—Tomber en parlant de la neige.
19—Arme des braves.
20—Chanson de table où chacun chante à son tour.
23—Vague de la mer.
24—Jeter en l'air les pattes de derrière.
25—Traces d'un animal.
26—Perçut par les yeux.
27—Sorte de tisane.
30—Adjectif possessif.
31—Escalier.
33—Suffixe marquant la quantité.
34—Roi d'Israel.
36—Commune rurale autonome en Russie.
37—Conjonction.
38—Qui cherche à tromper.
39—Adjectif possessif.
41—Point de départ de chaque chronologie particulière.
42—Durée ordinaire de la vie.
43—Exclamation d'encouragement.
45—Serpent vénimeux.
47—Sainte (abrev.)
49—Soutirer.
51—Colère.
52—Belle toile de l'Inde.
54—Place, pose.
55—Exister.
57—Petites îles.
58—Couvert de râpure de pain.
59—Trafic, commerce.
61—Destiné à l'usage habituel.
63—Panégyrique.
65—Rivage de mer découvert.
66—Faire sortir le grain de l'épi.
67—Très peu fréquentée.

VERTICALEMENT

1—Perche servant à tenir pressé un ouvrage de menuiserie.
2—Peuplier blanc.
3—Femelle du canard.
4—Terre entourée d'eau.
5—Récit d'un fait.
6—Pronom personnel.
7—Adjectif possessif.
8—Caractères des plus anciens alphabets germaniques.
9—Allez (latin).
10—Contrat cédant un bien pour un prix et un temps déterminés.
11—Ancien territoire de la province de Québec.
12—Bourg français, sur la Manche.
16—Dessin en grand d'un édifice, tracé sur un mur.
17—Porter sur un registre.
18—Roman philosophique de J. J. Rousseau.
21—Brut.
22—Petits cubes.
28—Donner de l'air.
29—Celui qui professe des opinions exagérées en politique.
31—Opérations d'une armée devant une place pour s'en emparer.
32—Qui aime le sang.
35—Interjection exprimant une douleur physique.
36—Temple japonais.
39—Connaissance de certaines choses.
40—Artère qui naît de la base du ventricule gauche du coeur.
43—Endroit d'une mine où se trouve le minéral qu'on veut exploiter.
44—Vaisseaux qui portent le sang du coeur aux extrémités.
46—Chef ou pasteur.
47—Condiment.
48—Le levant.
50—Charger de métaphores.
52—Engin pour prendre les animaux.
53—Espèce d'euphorbe.
56—Dieu du vent.
58—Jeune noble de la suite d'un roi.
60—Préfixe indiquant réunion.
62—Tamis.
64—Terminaison des verbes de la 1ère conjugaison.
65—"Pay day".

(Solution vendredi)

En Relisant nos Archives...

Dans la "Patrie", il y a quarante ans, il y a vingt ans, il y a dix ans

Mercredi, 25 mars, 1885.

Fête de l'Annonciation (alors d'obligation), la "Patrie" ne fut pas publiée.

* * *

Samedi, 25 mars, 1905.

S.-JEROME — On va construire immédiatement à la Montagne tremblante, près S.-Jérôme, une usine pour la fabrication de l'alcool méthylique au prix de $100,000.

* * *

TERRENEUVE — Les citoyens de Terreneuva trouvent de mauvais goût l'attitude du sénat américain au sujet du traité de Hay-Bond. En guise de représailles, ils décident de supprimer aux pêcheurs américains le privilège de la "bouette."

* * *

MADRID — Des pourparlers sont en cours pour le mariage du roi Alphonse XIII d'Espagne avec la princesse Patricia de Connaught, fille du frère du roi Edouard VII. Les négociations aboutiront d'ici peu. (...!...?)

* * *

TOKIO — Les Russes ne semblent pas pouvoir se relever. Les Japonais poursuivent l'occupation de la Corée et la conquête graduelle de la Mandchourie. Les Russes ont deux cuirassés coulés. Linièvitch fait des efforts surhumains.

* * *

VARSOVIE — L'usage de la langue russe n'est plus obligatoire en Pologne.

* * *

MONTREAL — Un entrepreneur en curiosités a fait venir le corps du géant Louis Beaupré, décédé l'été dernier à St-Louis, Mo. Il voulait l'exhiber dans une salle de la rue St-Laurent, mais la police n'a pas permis cette macabre exposition. Beaupré ne pourra être produit en public.

* * *

MONTREAL — La Banque de Montréal achète la "People's Bank" d'Halifax.

* * *

MONTREAL — Le nouveau premier ministre, M. Gouin, est l'objet d'une réception triomphale au Viger. On dit que son prédécesseur, M. Parent, partira sous peu pour New-York et la Floride où il ira refaire une santé ébranlée.

Jeudi, 25 mars, 1915.

MONTREAL — Mgr LePailleur est nommé curé de la Longue-Pointe en remplacement du vénérable abbé Lecourt, que la mort vient d'emporter. L'abbé L.-P. Perrier remplace Mgr LePailleur au Mile-End.

* * *

OTTAWA — Au sénat, M. Bolduc prêche la modération, la paix et l'harmonie. Il déclare que les revendications légitimes se gâtent parfois par les moyens qu'on emploie pour les faire aboutir. Il ajoute que les pires ennemis de la langue française en Ontario ne sont pas les protestants mais les Irlandais catholiques.

* * *

MONTREAL — La ville va réglementer les tarifs des autos et taxis.

* * *

MONTREAL — Le tunnel du Canadien Nord sous le Mont-Royal est terminé et les journalistes en font l'inauguration.

* * *

MONTREAL — Les marchands détaillants cherchent noise aux petits vendeurs de journaux à qui ils veulent interdire la vente des magazines, etc.

* * *

VERDUN — Il n'y a pas eu d'opérations dans la région de Verdun depuis deux jours, à cause des pluies très abondantes qui ont absolument détrempé le terrain et rendu toute sortie impossible.

* * *

LE CAP — Le général boer Maritz, arrêté pour avoir passé chez les Allemands, s'est évadé de sa prison.

* * *

PARIS — Mort du dernier duc de Montmorency, de la ligne directe.

* * *

MONTREAL — La mairie Martin écrit aux commissaires d'écoles pour leur demander de faire donner des leçons de propreté dans les écoles.

* * *

MONTREAL — Assemblée des directeurs du Ritz-Carlton. On trouve l'état des affaires moins que satisfaisant, mais on l'attribue à la guerre.

* * *

MONTREAL — On annonce qu'il n'y aura pas de recensement d'ici la fin de la guerra.

Une conférence sur le lac Kakabonga

Samedi dernier, au laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, Monsieur Léopold Fortier donnait, devant les membres de la Société canadienne d'histoire naturelle, une causerie sur un voyage au lac Kakabonga. Bien qu'ayant fait ce voyage simplement pour exécuter des travaux d'arpentage, M. Fortier sut profiter de l'occasion pour étudier la flore et la géologie de la région.

Le lac Kaabonga, situé dans le nord-est du comté de Pontiac, est un de ces lacs formés de nombreux bras ou plutôt d'une agglomération de lacs. Il se déverse dans la Gatineau par le moyen de la rivière Gens-de-terre. Ce lac a un bassin de drainage de 2500 milles carrés. Aussi le gouvernement provincial a-t-il l'intention d'y créer un réservoir d'emmagasinement qui aura pour effet de régulariser le débit de la Gatineau.

CHARGEMENT DU GRAIN

Londres, 25. — Les armateurs feront de nouveaux arrangements pour le transport du grain du Canada par le port de Montréal, dès l'ouverture de la navigation sur le Saint-Laurent. Ce grain est pour Rotterdam et Hambourg.

—Les Lettres— que nous recevons

Cette colonne est consacrée aux brèves correspondances que nos lecteurs nous adressent. Nous nous réservons le droit d'abréger les communications qui seraient trop longues pour être publiées in extenso. Toutes les lettres doivent être accompagnées du nom et de l'adresse dont la publication est laissée au choix de l'auteur.

L'ECOLE TECHNIQUE EST-ELLE UNE FAILLITE

Lettre ouverte à Monsieur Jean Marie Gauvreau, Beauharnois, P.Q.

Monsieur,—

Nous aurions aimé à répondre immédiatement à votre lettre du 14 février dernier, laquelle avait trait à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Technique de Montréal, mais nous attendions le résultat d'une réunion convoquée par le Principal de l'Ecole Technique où nous espérions vous rencontrer et vous répondre de vive voix, mais puisque vous n'avez pas cru devoir y assister nous désirons, par la présente, vous adresser la réponse.

Aux yeux du public non averti notre Association est susceptible de se faire mal juger et votre lettre ne peut qu'y contribuer, d'autant plus que certains m'lieux, une campagne a été faite pour la déprécier. C'est pourquoi nous désirons dès maintenant tirer toute chose au clair.

L'Association a adressé des critiques assez vives sur l'Ecole Technique de Montréal et son administration actuelle; jusqu'à présent celles-ci semblent fondées, si nous sommes dans l'erreur nous demandons amplement aux dirigeants de cette institution de nous en donner les preuves avec statistiques à l'appui.

Nous prétendons que les gradués de l'Ecole n'ont pas en sortant les connaissances qui leur furent promises à leur entrée. Que les professeurs théoriques ne possèdent pas l'expérience voulue pour enseigner dans une école d'industrie. Que le Directeur d'enseignement technique ne doit pas diriger l'Ecole Technique et l'Ecole Polytechnique en même temps, car cette dernière a intérêt à empêcher le développement de la première.

Nous allons donc vous répondre, Monsieur Gauvreau, point par point, en vous demandant tout d'abord sur quelle expérience vous vous basez pour émettre les opinions que vous exprimez en pédagogue bien averti. Nous vous croyons réellement bien jeune pour discuter des questions aussi délicates. Sorti de l'Ecole en 1922, vous vous êtes aperçu alors que vous n'aviez pas acquis assez de connaissances, c'est pourquoi vous avez fait un stage de quelques mois à l'Ecole des Hautes Etudes, et bien que vous ayez tout au plus un an que vous êtes dans l'industrie et vous croyons ne pas qualifié pour répondre à nos critiques.

Si vous aviez assisté à nos réunions vous vous seriez aperçu que l'assistance a été fort nombreuse, et de plus que l'Association, à laquelle s'adressent vos attaques, réunit des adeptes des deux langues. Nous croyons que vous avez été bien maladroit de ne pas vous être mieux renseigné avant d'écrire, et que seule votre jeunesse est pour vous une excuse.

Plus loin, vous nous dites que contrairement aux opinions émises les Professeurs théoriques de l'Ecole Technique de Montréal ont la compétence voulue pour enseigner l'industrie, prétendant tout de suite à l'appui de cette assertion que point n'est besoin de posséder la pratique pour enseigner les sciences, telles que la chimie, la physique, voire même les mathématiques supérieures et le dessin industriel. Nous regrettons de ne pas partager votre opinion, car puisque l'Ecole Technique doit être une école d'industrie chaque science doit être étudiée en tenant compte de ses applications. Or, comment le professeur de dessin industriel pourra-t-il enseigner convenablement, s'il n'eut aucune de pratique dans l'industrie, et à plus forte raison si ce professeur est un architecte. L'exécution des travaux étudiés par ces élèves formés par de tels professeurs ne pourront qu'être très onéreux, sinon ruineux pour les industries qui les emploieront, car tout spécialement cette branche exige la connaissance d'une foule de détails qui en pratique ont une répercussion directe sur le coût de revient de l'article manufacturé. Il en est ainsi, pour toutes les autres branches. L'enseignement théorique est des plus nécessaires, mais il doit être donné qu'en vue de son application. Nous prétendons qu'à l'Ecole Technique de Montréal, l'enseignement pratique ne peut être adéquat, car les professeurs ayant été à l'Ecole du Génie Civil pour immédiatement signer un engagement à l'Ecole Technique de Montréal, ils n'ont par conséquent jamais eu la pratique dans l'industrie. Ce serait peut-être trop demander à leur dignité de professeur que de passer une partie de leurs vacances annuelles à étudier la pratique de l'atelier, pour pouvoir ensuite enseigner avec les connaissances requises. Il y aurait tout à gagner pour eux, si seulement ils daignaient collaborer plus étroitement avec les contremaîtres-instructeurs des ateliers de l'Ecole, car si nous nous plaignons des professeurs théoriques la situation est toute différente lorsqu'il s'agit des instructeurs pratiques, qui malheureusement n'ont pas toute la latitude qu'ils devraient avoir, étant en quelque sorte sous le joug de MM. les professeurs de la première catégorie. Ne citerions-nous qu'un Roberge et qu'un Morgantaler, comme vous dites si bien dans votre lettre, parmi les instructeurs des ateliers, ceux-ci ont droit à tout notre respect et aussi à nos sympathies dans les circonstances.

Nous souhaitons que ces instructeurs pratiques soient consultés lorsqu'il s'agit de l'élaboration des cours, mêmes théoriques à donner à l'école, nous assurerions ainsi une relation beaucoup plus étroite entre l'enseignement théorique et pratique.

Plus loin, vous prétendez que les anciens élèves réclament le titre d'Ingénieur, et ajoutez: "Il serait ridicule que l'Ecole Technique conférât les mêmes degrés que l'Ecole Polytechnique... etc." Nous n'avons jamais fait une telle demande qui serait évidemment absurde, car le but de chaque école est différent. Dans l'une on y enseigne l'industrie, dans l'autre le Génie Civil. Nous avons demandé ceci: "Que l'Ecole Technique donne un enseignement plus élevé et plus pratique répondant mieux aux exigences du moment, pour pouvoir plus tard délivrer aux postulants un diplôme d'**Ingénieur d'Industrie** reconnu légalement. Ceci à l'encontre de la rumeur qui, il y a quelque temps circulait dans les milieux officiels, laissant entendre que l'Ecole Technique de Montréal devait être une école d'apprentissage et d'ouvriers, qui à notre avis ne réussira qu'à augmenter le nombre des sans-travail.

Nous prétendons que nous devons lutter contre de telles mesures pour l'intérêt national et celui de l'individu.

Vous poussez l'audace jusqu'à ajouter: "Et d'ailleurs que ferait aux diplômés de l'Ecole Technique un titre d'Ingénieur d'Industrie?" Vous semblez vouloir jouer sur les mots, car il n'est pas tant question de délivrer un tel titre aux diplômés, mais bien plutôt aux élèves des promotions futures; peut-être seront-ils nos propres fils qui seuls pourront bénéficier du travail que nous faisons actuellement.

Cette déclaration de votre part n'est certes pas à votre avantage et vous semblez de la catégorie de ceux qui n'ont à coeur aucun avancement, qui se contentent de rester au bas de l'échelle croyant qu'il n'y a pas de diplôme pour parvenir au sommet. Vous nous faites penser à ces gens qui, en tramways aux heures d'encombrement, restent sur les marches, exposés à la pluie ou à la neige, et qui, lorsqu'on les invite à entrer, refusent en répondant par des insultes, lorsqu'intrigué on leur demande le motif de si peu d'ambition, on s'aperçoit alors qu'ils n'ont pas de billet leur permettant d'avancer ni ne veulent s'en procurer.

Les conditions de la vie moderne exigent de qui veut avancer des qualifications, que seuls des diplômes légalement reconnus peuvent donner, et c'est ce que nous voulons faire comprendre à ceux qui ont en mains la destinée de l'Ecole Technique de Montréal.

Nous vous invitons, cher Monsieur Gauvreau, à venir vous rendre compte chez nous de l'esprit qui anime notre mouvement, et vous ne pourrez trouver à qu'un motif bien noble et légitime: faire rendre à l'Ecole Technique de Montréal les véritables services que nous avons droit d'attendre d'elle.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL,
EUGENE COTE.

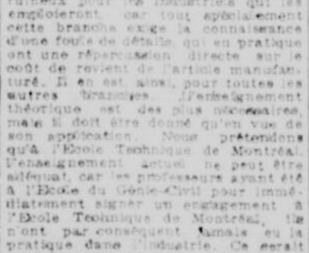

Garde la Peau du Bébé Saine Prévient l'Irritation et l'Eczéma.

L'ONGUENT du Dr CHASE

COURRIER DE RIVIERE DU LOUP

RIVIERE-DU-LOUP, 24. (Du correspondant de la Patrie.) — M. J.-R. Therriault, décédé à Québec dernièrement, a eu ses funérailles en cette ville, qui furent très solennelles. La levée du corps fut faite par M. le curé Roy et le service fut chanté par M. l'abbé Philippe Delisle, professeur au séminaire de Rimouski, et parent du défunt. MM. les abbés Joncas et Dumont servaient comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient M. Albert Laforest, Henri Michaud, Maurice Viel, Wilfrid Rioux, Sylvio Saindon, Lucien Cloutier et Jos.-H. Langevin. Le deuil était conduit par MM. Alexis Therriault, père du défunt; ses frères, J.-A. Therriault, Dominique Therriault et Henri Therriault; ses oncles, Cléophas, Odina et Horace Plourde; son beau-frère, M. Roméo Gagnon, de Mont-Joli; Sylvio Michaud et Félix Vaillancourt. M. Bélanger, du département de l'Agriculture, représentait l'honorable ministre Caron.

—Au conseil de ville lecture a été faite d'un règlement d'emprunt pour le montant de $170,000.00 et destiné à des remboursements. Ce règlement a été adopté en première lecture. Le conseil a nommé ses évaluateurs pour 1925. Ce sont MM. William Lachance, Napoléon Dumont et Albert Mercier. Leurs honoraires ont été fixés à $5.00 par jour. Plusieurs comptes présentés par le greffier ont été acceptés et leur paiement recommandé.

—En jour supérieure, jugements de l'honorable juge L.-N. Belleau. Patoine vs Morin, action maintenue. Avocats, Me Jules Langlais pour la demande et Me Léo Bérubé pour la défense. Dutil vs Michaud, action en réclamation de la valeur d'améliorations faites sur un lot non patenté. Action maintenue. Mes Casgrain et Lizotte représentaient le demandeur et Me Jules Langlais occupait pour le défendeur. Bérubé vs Brown Corporation, action en dommages au montant de $2,500.00, le demandeur prétendant que la défenderesse a été la cause que son écluse et son moulin ont été emportés par l'eau. $300 lui est accordé. Les avocats étaient M. Jules Langlais et M. Léo Bérubé, Pelletier vs Continental Casualty Co., réclamation d'un assuré pour secours en maladie. L'assureur prétendait que l'assuré n'avait pas rempli les conditions de la police. La cour maintient l'action. Mtre David Ritou était l'avocat du demandeur et la compagnie était représentée par Mes Casgrain et Lizotte.

—Les funérailles de Mme Eu'ebe Madore ont eu lieu à Saint-François-Xavier, au milieu de nombreux parents et amis. Le service fut chanté par M. l'abbé Caron, vicaire de la paroisse. Les porteurs furent MM. François Beaulieu, Jos. Pelletier, Emile Rossignol et Georges Morin. Elle était la mère de Mme Isidore Caron et la soeur de MM. Zéphirin et Antoine Bouchard. Elle laisse aussi une soeur, Mme Zélie Bouchard.

—Mme William Lachance, née Anna Rochon, est décédée en cette ville, le 17 courant, à l'âge de 64 ans. Ses funérailles ont eu lieu à S.-François-Xavier, le 21 courant.

—M. J.-A. Hamel, de Québec et brigadier général des gardes indépendantes, était ici ces jours derniers pour discuter avec les officiers de la garde Sacré-Coeur, les grandes lignes du programme des fêtes qui auront lieu ici, en août prochain, à l'occasion de la convention des gardes.

—Moi jouer avec ta poupée? Jamais! Elle n'a pas une toilette honnête.

ACCUSE D'AVOIR RECELE UNE BAGUE

Un nommé John McCormick a comparu devant le juge Perrault, hier matin, sous l'accusation d'avoir receleé une bague sertie d'un diamant, d'une valeur de $165, propriété de la bijouterie Eaves, 23 ouest rue Notre-Dame.

L'accusé a été l'inculpation et le juge a fixé l'enquête préliminaire au 31 mars.

McCormick a été arrêté par le constable Bujold, du poste No 1.

La bague en question a été volée vers 4 heures dans un écrin par un individu qui s'était présenté à la bijouterie sous prétexte d'acheter une bague de fiançailles. L'individu, dit-on, escamota la bague. On prétend que l'accusé faisait le guet à la porte du magasin et que le voleur lui a donné la bague aussitôt après le vol.

Le sous-sol de l'église de Ste-Marguerite-Marie

M. le curé J.-A. Gratton, curé de Sainte-Marguerite Marie, nous disait hier matin, que les entrepreneurs chargés de la construction de l'église de cette nouvelle paroisse, comptent pouvoir livrer le sous-sol pour la semaine prochaine. On se servira de ce sous-sol comme chapelle temporaire jusqu'à ce que la construction de l'église soit entièrement terminée.

Soyez sur vos gardes contre les indices de la Piorrhée

Tout comme la stabilité d'une bâtisse, dépend de la solidité de ses fondations, de même les dents saines dépendent-elles de gencives saines.

Les gencives qui saignent sont le premier indice de l'approche de la piorrhée. Elles commencent alors à se contracter et la couleur rose pâle, saine, fait place à une teinte pâle blanchâtre. Bientôt les dents se déchaussent, des poches remplies de pus se forment et transportent les poisons producteurs de maladies dans tout l'organisme.

Forhan pour les gencives contient juste la proportion voulue d'astringent Forhan (tel qu'employé par la profession dentaire) pour neutraliser les poisons crûaux, et conserver les gencives dans un état ferme, fort, sain. Même si vous ne tenez pas à discontinuer l'emploi de votre dentifrice préféré, commencez au moins à vous servir de la Forhan une fois par jour.

Forhan est plus qu'un dentifrice, elle enraie la piorrhée. Des milliers en ont fait leur profit depuis des années. Pour votre propre sauvegarde, demandez et exigez la Forhan pour les gencives. Chez tous les pharmaciens, 35c et 60c en tubes.

Formule de R. J. Forhan, D.D.S.

FORHAN'S LIMITED, MONTREAL.

Forhan's

POUR LES GENCIVES

Plus qu'un dentifrice—
Elle enraie la Piorrhée.

Holt, Renfrew & Co.
Limited

Nouvelles Modes de la Semaine

MARS s'en va. Pâques approche. Les femmes élégantes feraient bien de choisir dès maintenant leurs toilettes de printemps pendant que nos assortiments sont au grand complet. Nous mentionnons quelques-unes des toutes dernières arrivées — toutes décidément élégantes.

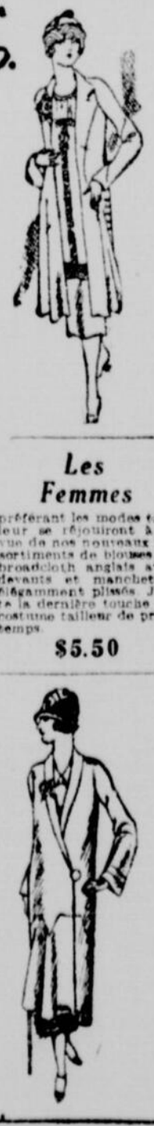

Le Poignet "Sack"

Un gant de daim anglais de qualité superfine est montré en des modèles piqués et cousus à la main de couleur naturelle et blanc. Aussi pratique qu'élégant.

$4.50 et $5.00

L'Ensemble

LES costumes ensemble en Kasha crêpe Patou et Charmeen montrent les plus nouvelles couleurs vives avec robes ultra élégantes et doublures pour assortir exactement. La ligne droite comme le nouvel effet à godet sont des modèles exclusifs approuvés, à partir de:

$75.00 à $275.00

L'Echarpe Cravate (Choker)

LES plus nouvelles modes en fourrures du printemps sont montrées en putois, renard d'été, martre de roche, écureuil, loup et renard, chacune en des couleurs appropriées aux tons de couleur de printemps et chacune combinée avec écharpe de soie aux gaies couleurs

A partir de $22.50

399 à 405, rue Ste-Catherine Ouest

Les Femmes

préférant les modes tailleur se réjouiront à la vue de nos nouveaux assortiments de blouses en broadcloth anglais avec devants et manchettes élégamment plissés. Juste la dernière touche du costume tailleur de printemps

$5.50

RESOLUTIONS BUDGETAIRES SOUMISES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

OTTAWA, 25. — (Du correspondant de la Patrie). — Les changements au tarif douanier et à la loi du Revenu annoncés hier aux Communes, par l'honorable M. Robb, ministre des Finances sont les suivants :

OTTAWA, 25.—Voici le texte intégral des résolutions contenant les changements faits dans le tarif et présentés par l'honorable M. Robb, ministre suppléant des finances, à la Chambre des Communes, hier.

1.—Résolu que le premier paragraphe de la sous-section un de la clause six du tarif des douanes, de 1907, et la sous-section sept de la dite clause six soient rappelés et que les suivantes lui soient substituées:

Dans le cas des articles exportés au Canada — d'une classe ou d'une espèce manufacturée ou produite au Canada, si le prix de vente ou d'exportation fait à l'importateur Canadien est moindre que la valeur estimée à l'entrée en douane, en plus des droits autrement créés, un droit spécial (ou droit de "dumping" sera exigé, perçu et payé sur ces articles importés en Canada, et ce droit sera égal à la différence qui existera entre le prix de vente de ces articles pour l'exportation et la dite évaluation pour fins de douanes, et ce droit spécial sera exigé, perçu et payé sur ces articles, même s'ils ne sont pas autrement imposables.

Ces règlements peuvent aussi pourvoir à l'exemption du coût spécial, sur tout article, lorsque la différence entre la valeur pour fins de douanes et le prix de vente à l'importateur ne représente qu'une légère différence de sa valeur pour fins de douanes.

2.—Résolu que la cédule "A" de la loi du tarif des douanes de 1907, telle qu'amendée par le chapitre 47 des statuts de 1919, chapitre 27 des statuts de 1921 et chapitre 39 des statuts de 1924, et par arrêté-en-conseil, soit encore amendée en retranchant les articles de tarif 101 A, 587, 588, 591 et 591 A, les énumérations d'articles qu'ils contiennent respectivement et les différents taux de droits douaniers qui s'y appliquent, s'il y en a, placés vis-à-vis chacun des articles et en rappelant le paragraphe (A) du règlement 1 de l'arrêté-en-conseil, P. C. 1344, en date du 5 août 1924, désigné dans la clause 774 du tarif des douanes, et en présentant les articles suivants :

Articles du tarif :	Préférence Britannique	Tarif Intermédiaire	Tarif Général
101—Pamplemousses non affectées par ailleurs, par 100 lbs.....	50 sous	$1.00	$1.00
101AA—Pamplemousses, importées directement de l'endroit où on les cultive, importées par eau dans un port canadien, voie directe, par 100 lbs.....	En franchise	50	1.00
453e—Moteurs pour servir exclusivement à la propulsion d'embarcations, appartenant de bonne foi à des pêcheurs particuliers pour leur usage dans les pêcheries, d'après les règlements du ministre des douanes et de l'accise.....	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
469A—Machines, appareils et parties d'appareils à forer les puits, avec câbles de 2,100 pieds et plus de long, capables de forer des puits de 2,000 pieds et plus de profondeur, de 4 pouces et plus de diamètre et d'élever ou d'abaisser les foreuses de plus de 4 pouces en diamètre, pour de tels puits, forés pour l'eau, le gaz naturel et le pétrole, et pour la recherche des minéraux, mais sans inclure l'appareil à pouvoir moteur.....	5 p.c.	5 p.c.	5 p.c.
553A—Mèches à lampes tressées avec ou sans centres en broche, ou mèches tressées ou sans centres en broche, importées par des fabricants, de bougies, ou de veilleuses, pour servir dans leurs seules fabriques, à la fabrication de bougies et veilleuses.....	En franchise	..	..
588—Houille bitumineuse et charbon, la tonne, N.D.....	35 sous	45 sous	50 sous
588A—Gaz pour chauffage, cuisine ou éclairage, aux 1000 pieds cubes.....	6 sous	.....	.....
591—Charriots de fermes, traineaux de fermes, traineaux à billes, charriots à billes ou parties complètes.....	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.
591A—Charriots à marchandises, camions, traineaux et parties complètes de ces véhicules.....	17½ p.c.	25 p.c.	25 p.c.

3.—La Chambre décide de modifier le tableau "B" du tarif douanier de 1907, et d'insérer audit tableau "B" les numéros suivants, ainsi que les énumérations et les taux de drawback des impôts douaniers comme suit :

No.	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit de dumping) payable à titre de drawback.
1045	Matières	Lorsqu'elles sont employées à la fabrication de tubes énumérés dans l'article du tarif 397.....	99 p.c.
1046	Matériaux	Quand ils servent à la fabrication des articles qui ont droit d'entrer sous l'article du tarif 663B, lorsque ces articles sont vendus aux fabricants pour servir tel que spécifié dans ledit article.....	99 p.c.
1047	Matériaux	Quand ils servent à la fabrication d'articles énumérés dans l'article du tarif 469 A.....	99 p.c.
1048	Matériaux et parties	Quand ils servent à la fabrication de marchandises énumérées à l'article du tarif 453 E.....	50 p.c.
1049	Houille bitumineuse	Importée après le 24 mars 1925 par des propriétaires de fours à coke et convertie en coke dans leurs fours à sous-produits, pourvu qu'aucun drawback ne soit payé d'après cet article pendant tout mois du calendrier, durant lequel la production moyenne inférieure à 1300 livres de coke produit avec 2,000 livres de houille, et pourvu aussi que le drawback payé d'après cet article tienne lieu du drawback payable d'après n'importe quel autre article.....	99 p.c.

4.—Pourvu que tout acte fondé sur les résolutions précédentes soit censé être en vigueur le 25 mars 1925 et s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précédentes importées ou sorties d'entrepôts pour consommation à ou après cette date et s'appliquer à des marchandises importées antérieurement mais pour lesquelles il n'y a pas eu d'entrée pour consommation avant ce jour.

AMENDEMENTS A LA LOI SPECIALE DU REVENU DE GUERRE 1915

OTTAWA, 25. — La chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure modifiant la loi du revenu spécial de guerre 1915, et décrétant:

1.—La définition du mot "Chèque" doit comprendre aussi tout document ou écrit, non tiré sur une banque ni adressé à une banque, en retour duquel une banque peut effectuer le paiement d'une somme d'argent, à l'exception d'un coupon et d'un document émis seulement dans un but de règlement ou de revirement de compte entre les banques, et ce chèque ainsi défini devra porter la taxe du timbre imposée sur les chèques par ladite loi.

2.—Une lettre de change transmise ou délivrée à une banque et tirée sur une personne en dehors du Canada devra, pour les fins de la valeur à y apposer, être censée tirée pour un montant n'excédant pas vingt-cinq cent dollars.

3.—Aucune personne vendant une devise étrangère ne devra dans ces transactions émettre une lettre de change tirée sur une personne en dehors du Canada à moins d'y apposer un timbre de la valeur de deux cents pour chaque cinquante dollars jusqu'au montant de vingt-cinq cent dollars.

4.—La taxe de timbre imposée par ladite loi sur les mandats ou chèques de voyageurs sera également imposable aux mandats ou chèques de voyageurs émis par une banque ou par une autre personne.

5.—Les lettres de change ou billets à ordre détenus par une banque à titre de garanties subsidiaires d'une avance ou de toute autre créance pour laquelle des timbres de la valeur requise en vertu du présent article sont apposés aux lettres de change, aux billets ou à d'autres documents appropriés, ne seront pas assujettis aux dispositions du présent article, si le dit effet de garantie subsidiaire est payé par une personne qui en est responsable, les timbres de la valeur requise selon le paragraphe 3 (a) du présent article seront apposés audit effet et oblitérés par la banque avant que celle-ci ne rende ledit effet.

6.—La demande par écrit du client d'une banque priant celle-ci de transporter du compte de ce client à une autre banque une somme déterminée devant être simplement déposée au crédit du client dans ladite autre banque, et l'avis donné par écrit, par une banque à son client, qu'une somme déterminée est placée au crédit du client pour être seulement transférée et déposée au crédit du client dans une autre banque, ne sont pas sujets à l'impôt du timbre prescrit par l'article douze de la présente loi.

7.—A la première plainte faite au ministre ou à tout autre fonctionnaire de la douane et de l'accise contre une personne ayant omis d'affranchir convenablement un reçu donné par ladite personne, le ministre peut permettre à cette personne d'apposer le timbre de la manière prescrite à l'article quatorze de ladite loi dans un mois de la date de l'autorisation, moyennant le paiement d'une amende de dix dollars.

8.—Le paragraphe quatre de l'article 19 B B B B de ladite loi, tel que modifié par l'article trois du chapitre soixante-huit du statut de 1924 citant une liste d'articles exempts non assujettis à la taxe de consommation ou de vente, est modifié en retranchant dudit article trois, chapitre soixante-huit, les mots "machines à essence devant servir dans les bateaux que des pêcheurs possèdent de bonne foi individuellement pour leur usage personnel dans la pêche" où ils se trouvent aux lignes vingt, vingt et un et vingt-deux, trente-huit, trente-neuf et quarante, cinquante-huit, sinquante-neuf et soixante dudit article trois, et ledit paragraphe quatre de l'article 19 B B B est de nouveau modifié par l'addition audit paragraphe des articles qui suivent, savoir:

"Les plantes de légumes, les formes de bottes et souliers y compris chaussures en caoutchouc, énumérées aux item 453e et 469a du tarif des douanes, les matériaux à l'exclusion de l'outillage d'usine employé au cours de la fabrication ou de la production, qui comptent directement dans le coût des marchandises énumérées aux item 453e et 469a du tarif des douanes."

9.—Le cautionnement exigé du marchand de gros ou du commissionnaire patenté en vertu du paragraphe sept de l'article 19 B B B B de ladite loi représentera un montant d'au plus quinze mille dollars et d'au moins deux mille dollars.

10.—Toute mesure basée sur le paragraphe huit de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur le vingt-cinquième jour de mars 1925, et s'appliquer à toutes les marchandises importées ou sorties de l'entrepôt ce et après ce jours, et s'appliquer aux marchandises antérieurement importées à l'égard desquelles nulle déclaration d'entrée pour la consommation n'a été faite avant ce jour.

11.—Toute loi basée sur la présente résolution, sauf le paragraphe huit, entrera en vigueur le premier jour de juillet 1925.

SOMMAIRE DES REVENUS POUR L'ANNEE FISCALE

	Revenus prévus 1924-25	Revenus encaissés 1927-24	Augmentation	Diminution
Douanes.....	$108,200,000	$121,500,798.49	.....	$13,300,798.49
Droits d'accise.....	39,200,000	38,181,747.33	$1,018,252.67	.....
Taxes d'accise.....	85,000,000	120,676,375.89	.....	25,676,375.89
Taxe du revenu.....	50,550,000	54,204,927.99	2,345,972.01	.....
Arrérages de la taxe sur profits d'affaires.....	2,400,000	4,752,680.89	.....	2,352,680.89
Intérêt sur placements.....	9,350,000	11,976,479.11	.....	2,666,479.11
Bureau de poste.....	28,100,000	28,866,808.41	.....	766,808.41
Autres revenus.....	15,200,000	16,738,764.11	.....	1,538,764.11
Totaux.....	$344,000,000	$336,837,682.22	$3,364,224.68	$56,201,906.90
		$344,000,000.00		$ 3,364,224.68
				$52,837,682.22

PROJETS D'IMPOTS

OTTAWA, 25. — Voici le texte des projets d'impôts annoncés par l'hon. M. Robb dans son discours du budget:

"La section 10 de la loi d'exportation de l'électricité donne au gouverneur-général et à son conseil des ministres le pouvoir d'imposer des droits sur l'électricité. Un décret ministériel a été adopté imposant un droit d'exportation, pour des fins de revenu, de trois centièmes de cent par kilowatt-heure sur l'électricité, tel que défini dans la dite loi. Ce droit sera payable le et après le 1er jour d'avril 1925. Le taux sera égal à $1.95 par année par cheval-vapeur.

Un projet de loi sera présenté en vue d'amendements à la loi du tarif douanier pour la mise en vigueur plus rigoureuse des clauses pour la prévention de la contrebande.

On se propose de faire peu de changements tarifaires. Le principal changement sera pour le charbon bitumineux. L'item "charbon menu" est rappelé et ce charbon est mis à l'item de "charbon N.O.P." Ce changement abolira les difficultés dans l'application de cette loi. Il y aura une légère réduction sur les autres sortes de bitumineux. Ces changements devraient promouvoir la production du charbon canadien et être d'un avantage considérable pour les compagnies de transport canadiennes.

L'on se propose de faire une diminution dans le tarif pour les machines servant à perforer les puits pour ceux d'une grande profondeur et sur les moteurs pour les bateaux de pêcheurs.

L'augmentation prévue dans les revenus, à la suite de ces amendements, sera d'environ $1,000,000.

Un amendement sera proposé à la section six du tarif douanier au sujet des droits spéciaux (ou dumping).

L'on se propose d'amender la loi du revenu spécial de guerre 1915, en définissant plus clairement ce que l'on entend par chèques, lettres de change, etc. On a remarqué que l'on éludait la loi par la substitution d'autres documents qui ne peuvent pas être des chèques au sens de la loi. Les machines pour le creusage des puits de mines et les moteurs de bateaux de pêcheurs seront exempts de la taxe de consommation ou de vente. On se propose aussi quelques autres changements.

Les autres changements au tarif sont: Pamplemousses importées directement dans un port canadien par cent livres, exempts en vertu de la préférence anglaise; 50 cents en vertu du tarif intermédiaire et $1. en vertu du tarif général. Ils sont actuellement grevés d'un droit de douane à 50 cents pour la préférence anglaise et à $1. pour le tarif intermédiaire et général.

Le droit sur les moteurs des bateaux de pêcheurs, pour leur propre usage, sera de dix pour cent de préférence anglaise, 12½ pour cent pour le tarif intermédiaire et de 15 pour cent le tarif général.

Un droit de 5 pour cent de préférence anglaise, de 10 pour cent pour le tarif intermédiaire et général sera exigé sur les traineaux de ferme et les traineaux pour le transport du bois que l'on inclu maintenant avec les voitures et les chariots.

Un droit de 35 ents, préférence anglaise, 45 cents au tarif intermédiaire et 50 cents pour le tarif général sera exigé sur le charbon bitumineux et le harbon N.O.P. Le tarif actuel est de 35 cents, préférence anglaise, 45 cents au tarif intermédiaire et 53 ecnts au tarif général.

Contre la Névrite

BAYER ASPIRIN

Reconnue sûre par des millions et prescrite par des médecins contre

Névrite. Rhumes
Névralgie Mal de tête
Lumbago Mal de dent
Rhumatisme Douleur

Sure

N'ACCEPTEZ QUE LE PAQUET "BAYER" qui contient le mode d'emploi correct. Boîtes commodes de "Bayer" de 12 pastilles. Aussi bouteilles de 24 et 100 — Chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique enregistrée au Canada de la manufacture Bayer de Monoaceticacidester de Salicylacacid. Acetyl Salicylic Acid. A.S.A. — Bien qu'il soit bien connu qu'Aspirine signifie manufacture Bayer afin de protéger le public contre les imitations, les Pastilles de la compagnie Bayer portent estampée la marque de fabrique générale la "Croix Bayer".

L'AUGMENTATION DU DROIT DE DOUANE SUR LE CHARBON AFFECTE LES MONTREALAIS

Le consommateur de gaz paiera probablement plus cher, déclare M. Norris, vice-président de la M. L. H. and P. à cause de la taxe sur le charbon américain

LES FABRICANTS DE CHAUSSURES

Pour les Montréalais les quelques changements faits dans le budget n'affecteront guère les prix de détail qu'ils payent. En général, chez les industriels et les hommes d'affaires, on considère que le budget aura une réaction pratiquement neutre sur le commerce canadien.

Mais, il y a une exception. Les compagnies de gaz et d'électricité voient avec angoisse l'augmentation du droit de douane sur le charbon menu des Etats-Unis qui fait un bond de 14 à 50 cents la tonne.

"A moins de faire une exception spéciale pour nous, cela aura pour effet d'augmenter le prix que paye le consommateur de gaz", a déclaré M. J. S. Norris, vice-président et gérant-général de la Montreal Light, Heat & Power Company.

"Nous employons 300,000 tonnes de charbon menu américain par année pour fabriquer notre gaz, parce que le charbon menu du Canada ne convient pas. Nous espérons qu'il y aura quelque diminution dans le droit de douane pour les fabricants de coke, sans quoi le consommateur se verra affligé d'une augmentation du prix du gaz".

De son côté, M. Charles Petrie, secrétaire de la "Montreal Coal Association", dit:

"La réduction de trois cents par tonne sur le droit de douane pour le charbon bitumineux des mines américaines n'en changera pas le prix à Montréal, mais cette clause du budget qui augmente de 14 à 50 cents la tonne de charbon menu affectera les compagnies de gaz, de papier et de coton. La réduction du tarif général sur le charbon bitumineux des Etats-Unis, dit-il, m'a plutôt l'air d'un moyen détourné pour abriter l'augmentation du droit de douane sur le charbon menu. Celui-ci est le charbon que l'on passe à travers un sas pour le rendre propre à l'industrie. Il y a quelques compagnies de papier de la province qui s'en servent largement, ainsi que les filatures; mais les plus gros consommateurs de charbon menu où passé au crible sont les compagnies de gaz et d'électricité. Quelques compagnies de Montréal et de la province essayeront peut-être d'acheter le charbon menu canadien, mais c'est l'Ontario central qui sera le plus affecté, parce que les taux de transport du charbon des mines de la Nouvelle-Ecosse sont tellement élevés qu'il est impossible de faire concurrence au charbon venant des Etats-Unis."

LES FABRICANTS DE CHAUSSURES

Les manufacturiers de chaussures ne sauraient être contents des clauses du budget qui affectent l'industrie de la chaussure ici, a déclaré M. Joseph Daoust, président de Daoust, Lalonde & Cie.

"On a bien fait quelque chose, mais c'est tout ce qu'on peut dire", a déclaré M. Daoust en faisant allusion à l'abolition de la taxe des ventes sur les formes de chaussures. "Nous sommes reconnaissants au gouvernement d'avoir reconnu que l'industrie avait besoin de quelque aide pour lui permettre de faire concurrence aux chaussures importées. Mais, le principal item de notre programme était un changement substantiel dans le tarif préférentiel qui pourrait donner au manufacturier canadien la chance de vendre au moins à aussi bon marché que le manufacturier anglais qui, avec un coût moindre de production, peut maintenant exporter ses chaussures au Canada à des prix tels qu'ils rendent la concurrence difficile et presque impossible pour les manufacturiers qui fabriquent des chaussures de marque canadienne. Le changement que l'on vient de faire ne changera guère les prix."

LES CHANDELLES

Au dire de M. J. E. Baillargeon, gérant-général de F. Baillargeon Limitée, fabricants de chandelles, le prix des chandelles ne changera guère.

Il en est de même des pamplemousses dont on vient d'abolir la préférence britannique, au dire de James R. Caldwell, de la maison John Caldwell & Co., marchands de fruits en gros.

LE TARIF VA PROFITER A NOS MINES

Le charbon des mines de Nouvelle-Ecosse trouvera ici un meilleur marché

ARMSTRONG HEUREUX

HALIFAX, 25. — Le premier ministre Armstrong, commentant les changements faits au tarif, surtout l'augmentation des droits de douane sur le charbon menu américain de 14 à 50 cents la tonne telle qu'annoncée dans le discours du budget de l'hon. M. Robb, ministre des finances par intérim, a fait la déclaration suivante:

"Je regarde ce changement comme le plus important qui ait été fait depuis le tarif Fielding de 1897, pour l'industrie du charbon en Nouvelle-Ecosse.

"A mon avis, il donnera un regain d'activité à l'industrie minière de la province et aura pour salutaire effet de faire vendre sur le marché de la région du fleuve S.-Laurent de 300,000 à 400,000 tonnes de plus par année.

"L'effet direct de cette augmentation permettra aux exploiteurs de la Nouvelle-Ecosse de maintenir la concurrence en baissant le prix de vente de 36 cents la tonne."

Mais, ce changement dans le tarif aura un effet plus heureux encore pour les mineurs de la Nouvelle-Ecosse, car on dit que la British Empire Steel Corporation pourra maintenant payer les mineurs d'après l'échelle des salaires de 1924 et jouir en même temps d'un profit de 14 cents la tonne sur le prix de vente.

UN SUBSTITUT

OTTAWA, 25. — Cinquante-deux pour cent du combustible domestique pour les régions les plus populeuses de l'Ontario et de Québec pourrait bien être du coke, comme le suggère la Commission du combustible du Dominion. On dit que le coke remplacerait avec avantage l'anthracite et pourrait se vendre $3 de moins la tonne.

Aux anciens élèves du collège Saint-Clément de Beauharnois

L'Amicale des Anciens du Collège S.-Clément de Beauharnois, qui fut formée au mois d'octobre dernier avec comme officiers: Monseigneur Nepveu, président honoraire; Aimé Leduc, président actif; Joseph Charlebois, vice-président; Oslas Dupuis, secrétaire; Albert Cartier, trésorier, veut maintenant organiser un banquet, qui aurait lieu au mois de juillet prochain et qui réunira, si possible, tous les anciens élèves de cette institution. Un comité spécial de dix membres a été formé afin de s'occuper activement de retrouver les anciens membres disséminés un peu partout à travers la province.

Le club Canadien

Le conseil d'administration du club Canadien a tenu une réunion spéciale et a adopté la délibération suivante:

Le club Canadien déplore la mort de Madame Omer Legrand, épouse de M. Omer Legrand, avocat, un des membres les plus estimés de ce club et lui offre ses plus sincères sympathies.

Essence nutritive du boeuf

Quand vous ajoutez des cubes d'OXO à vos soupes, ragoûts et autres plats, vous y mettez *plus de boeuf*, —la riche valeur du boeuf de première qualité— qui les rend plus savoureux et plus sains.

Les cubes OXO sont si maniables et si commodes également qu'ils facilitent tout travail de cuisson.

Boites de
4 cubes - 15c.
10 " - 30c.

CUBES OXO

Le grand économiseur de boeuf.

Extra Spécial pour Demain

Maison Canadienne LIMITEE

561, rue Ste-Catherine, coin Amherst Est

Tous les tramways de la rue Sainte-Catherine et Amherst arrêtent à la porte.

VENEZ CE SOIR Voir notre ETALAGE des VITRINES

NOUVELLES R-O-B-E-S

ROBES en crêpe plat. Nouvelles flanelles, toutes les nuances et dans toutes les tailles. Prix rég. $16.50 pour

$4.95

300 nouvelles robes du printemps en Crêpe plat, canton, de laine de tout récent modèle et couleurs, dans toutes les pointures. Rég. $24.50

$14.95

200 robes échantillons, modèles de New-York, en crêpe canton, crêpe satin, crêpe georgette, quelques-unes sont garnies combinées $37.50 pour

$19.95

NOUVEAUX M-A-N-T-E-A-U-X et Costumes "Ensemble"

Costumes tailleurs Bleus et Noirs. Pointures: 16 à 48. Poiret et Tricotine. Rég. jusqu'à $45.00 pour:

$24.95

Ensemble, toutes les nouveautés, dernières valeurs de $55.00. Spécial:

$29.50

500 nouveaux manteaux du Printemps, étoffes toutes nouvelles, velours, suède,

Valeurs régulières jusqu'à $22.50. Spécial:

$10.95

300 Nouveaux CHAPEAUX GARNIS

Tous les plus nouveaux modèles pour ce printemps. Val. jusqu'à $7.50

3.95

500 Manteaux de Fillettes

Modèles du printemps toutes les plus nouvelles couleurs. Les meilleurs tissus. Velours — Suède — Poiret, etc.

4 à 6 ans. Val. jusqu'à 10.50 à $5.95

8 à 16 ans. Val. jusqu'à $19.50 pour... 9.95

DIMINUTION DE $52,837,000 DANS LES REVENUS ANNUELS DU CANADA

C'est ce qu'expose, en premier lieu, le discours du budget, prononcé hier après-midi par l'hon. M. Robb, à la Chambre des Communes. — Un surplus de $1,823,000 des revenus sur les dépenses.—Diminution de $5,100,000 dans les dépenses ordinaires. — Les chemins de fer nationaux.

CREATION D'UNE COMMISSION D'AVISEURS

(De notre extra d'hier.)

OTTAWA, 25 (Presse Canadienne). — L'honorable J.-A. Robb, ministre intérimaire des finances a prononcé aujourd'hui, devant une Chambre au complet et bondée de spectateurs, son second discours sur le budget.

Ce fut un exposé au cours duquel M. Robb mentionna une forte réduction dans les revenus publics, mais un exposé qui se termine, toutefois, en accusant un surplus de $1,823,000 des recettes sur les dépenses. "C'est là, a dit M. Robb, un résultat remarquable, dont les Canadiens peuvent être justement fiers".

M. Robb attribue la réduction des dépenses à la politique adoptée par le gouvernement l'an dernier, d'alléger le fardeau des impôts. A propos des changements apportés à l'échelle fiscale, M. Robb fit remarquer que l'on doit laisser au gouvernement le temps et la liberté entière de constater les effets produits par les importantes modifications faites l'année dernière.

Le discours de M. Robb contient les points suivants:

1.—Les revenus ont diminué de $52,837,000, si on les compare avec ceux de l'an dernier.

2.—Diminution de $5,100,000 dans les dépenses ordinaires.

3.—Surplus de $1,823,000 sur les dépenses ou encore de $5,823,162, si l'on veut tenir compte des $4,000,167 reçus de la Grèce et de la Roumanie.

4.—Augmentation favorable de la balance commerciale du Canada par rapport au monde entier, jusqu'au chiffre de $263,414,526.

5.—Formation d'une commission d'aviseurs (dont la création est prévue dans les estimés budgétaires généraux) pour faire enquête sur le tarif et autres problèmes commerciaux.

L'hon. M. Robb a longuement parlé de la question de la finance des chemins de fer, déclarant que les Chemins de fer Nationaux n'avaient pas encore réussi à rencontrer, à même leurs revenus, les arrérages d'intérêt accumulé sur les prêts faits par le pays.

"Le chiffre total de ces arrérages d'intérêt, au 31 mars 1924, dit M. Robb, était d'à peu près $131,000,000, mais ce montant n'est pas considéré come un actif; il est laissé en suspens, comme un compte passé dû."

OTTAWA, 25. — (Presse canadienne). — En présentant hier après-midi son rapport budgétaire l'hon. J. A. Robb, ministre par interim des finances, a d'abord exprimé le regret que cause à tous le mauvais état de santé du ministre des finances, le Très Honorable M. Fielding, et formule le voeu et l'espoir qu'il se rétablisse promptement.

Puis, abordant l'exposé du budget, M. Robb rappela que les comptes publics pour l'année financière 1923-24 avaient été déposés sur le parquet de la Chambre le 9 du mois dernier.

Les revenus et recettes ordinaires s'élèvent à $336,837,682.22, soit $837,682.22 de plus que les prévisions données à la Chambre lors de la dernière session, et de $2,222,-782.22 de plus que les recettes correspondantes de l'année précédente. Les autres recettes s'élèvent à $9,743,635.74, ce qui porte le revenu brut à $406,581,317.96.

"Les dépenses ordinaires sont de $324,813,189.75, soit une diminution de $7,480,542.34 sur les dépenses correspondantes de l'année précédente. Le capital, la démobilisation et les autres déboursés s'élèvent à $19,208,597. Les dépenses brutes furent de $344,021,786.-75, soit $6,586,759.97 de moins que l'année précédente.

"La dette publique a diminué de $35,993,593.86.

"Depuis la Confédération il n'y eut de diminution de la dette que pendant neuf ans sur 57, comme l'expliqua le premier ministre ici même.

La somme de $35,993,593.86 représente la réduction la plus considérable durant ces neuf années et elle est de $10,375,758.83 plus élevée que celle de toute autre année précédente.

Puis-je, avant de parler des prévisions de l'année 1924-25, qui se termine le 31 de ce mois, m'arrêter, avec la permission de la Chambre, à la prétention qui fut faite, lors de la dernière session, à l'effet que l'on était arrivé à obtenir une réduction de la dette en changeant la façon jusqu'alors suivie de prendre en considération les prêts faits aux Chemins de fer nationaux? La fausseté de cette prétention fut pleinement exposée par le premier ministre, dans cette Chambre.

Si je mentionne ce fait, c'est autant pour le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir que dans l'intérêt de tous ceux qui ont fait notre vie nationale telle qu'elle est aujourd'hui.

Les attaques qu'on nous a portées ont été grandement affaiblies par le fait que pas un seul de ceux qui nous critiquaient n'a été capable de s'accorder sur le nombre de millions en jeu et dire jusqu'à quel point la dette en a été affectée.

"Pendant l'ajournement de cette Chambre, l'on a répété sur les hustings ces accusations trompeuses. La presse les a même débattues à plusieurs reprises. Que la politique d'un parti soit sujette à la critique, rien n'est plus normal. Mais accuser une administration de manipuler les statistiques pour leur faire dire que le pays se trouve dans une situation financière qui n'est pas la sienne, est une manoeuvre dont n'ont pas saisi le danger ceux qui s'en sont servi.

"Nous sommes en voie de devenir, nous Canadiens, et cela dans un avenir rapproché, un grand peuple. Nous vivons aujourd'hui notre période de croissance. Nous devons pratiquer l'économie, mais nous devons aussi penser au développement de notre pays et aux facilités de transport qu'il nous faudra pour rencontrer nos besoins sans cesse grandissants. Or pour avoir le capital nécessaire à ce développement, nous serons peut-être obligés de recourir à l'étranger. S'il nous faut aller sur un marché étranger négocier des emprunts pour assurer notre développement, je crains que notre crédit, actuellement à son plus haut degré, n'en souffre et que nous ne soyons obligés de payer des taux plus élevés.

"Ce n'est que lorsque j'ai craint que la critique de l'authenticité de nos chiffres pût nuire à notre crédit national qu'il m'a paru nécessaire de soumettre notre budget à la vérification de deux experts estimés de tous, j'ai agi ainsi afin de satisfaire le peuple canadien et aussi ceux de l'étranger dont les ressources peuvent être utiles à notre bien-être. Le 27 janvier 1925, j'ai reçu le certificat des vérifications que j'ai fait imprimer et annexer à la page trois des comptes publics pour l'année 1923-24. En voici la teneur:

"Nous avons examiné le bilan du Canada tel que présenté le 31 mars 1924 et nous certifions qu'il est conforme à celui des années précédentes en ce qu'il n'inclut pas la dette du Canada, et les émissions des chemins de fer de l'état et leurs compagnies subsidiaires, garanties par le Canada. Année par année, ces émissions sont indiquées comme étant un passif indirect."

George Edwards, de la maison Edwards, Morgan & Co.

W. Garth Thomson, de la maison Peat, Marwick, Mitchell & Co.

Ottawa, le 27 janvier, 1925.

"Dans le passé, les emprunts garantis ont été négociés pour combler les déficits, rencontrer l'intérêt sur le capital et les autres obligations, et portées aux comptes publics comme étant des obligations indirectes. Je suis d'avis toutefois qu'il vaudrait mieux, si l'on veut obtenir à meilleur compte les emprunts nécessaires aux chemins de fer de l'état, que la garantie du ministre des finances se confine uniquement aux emprunts conclus pour l'amélioration des chemins de fer. Sous ce rapport, notre administration a été particulièrement heureuse. Aujourd'hui, notre réseau rencontre ses dépenses courantes avec un surplus laissé pour les dépenses fixes. Les chemins de fer ne sont pas appelés à payer de leurs revenus l'intérêt sur les prêts qui leur ont été faits comptant, bien qu'ils paraissent au budget annuel des chemins de fer tel que soumis de temps à autre par le ministre.

"Ils se trouvent ainsi, pour le moment à être libérés d'un important dépôt annuel et peuvent, en conséquence, faire face à leurs obligations pour des prêts garantis par le ministre des finances. Le revenu net provenant de l'exploitation ajouté aux prêts en espèces permettent aux chemins de fer de s'acquitter de leurs dépenses fixes qui, bien entendu, comprennent l'intérêt sur les obligations que détient le public.

"Qu'il me soit permis ici d'expliquer, pour la meilleure information de cette Chambre et du public, le rapport qu'il y a entre les finances des chemins de fer de l'état et celles du pays. Pendant la guerre, le gouvernement d'alors crut bon pour éviter une diminution de nos facilités de transport, d'accorder une aide substantielle au Canadian Northern et à ses compagnies subsidiaires. De très gros prêts furent consentis à ce réseau, le gouvernement prenant comme garanties les obligations portant intérêt ou des billets à vue. Ces obligations et ces billets furent jusqu'en 1920 considérés comme un actif et ils apparurent comme tels au bilan fédéral, étant déduits de notre dette brute pour déterminer la dette nette du Canada. Le ministre des finances actuel, M. Fielding, fit à ce propos la déclaration suivante en Chambre.

Lorsque le montant n'était pas très grand en proportion des affaires il n'était peut-être pas nécessaire de faire un choix, mais lorsque ces sommes, comme pour l'exploitation de nos chemins de fer, atteignaient les gros chiffres, il devenait désirable ou nécessaire de faire des distinctions.

"Mon prédécesseur fit très sagement cette distinction en divisant nos profits en profits actifs et en profits inactifs.

Les emprunts des chemins de fer pour les années 1919-20, furent classés comme inactifs, augmentant ainsi la dette nette du Dominion du montant total des emprunts ferroviaires à cette date. Le montant ainsi ajouté par mon prédécesseur fut de $272,624,931.34. Lorsque le ministre actuel des finances, M. Fielding, entra en fonctions, il continua la politique de son prédécesseur et c'est cette politique que l'on suit encore. Chaque année, l'on ajoute à notre dette les emprunts du gouvernement aux chemins de fer nationaux et les propres valeurs de la compagnie émises au public portant la garantie du ministre des finances, sont, comme autrefois, mis dans nos comptes publics comme obligations indirectes.

Ainsi, le 31 mars 1922, la dette nette du Dominion s'élevait à $2,-422,135,801. Le 31 mars 1924, la dette nette était de $2,417,783,275, une diminution dans la dette nette de $4,352,526. Le montant des emprunts aux chemins de fer, du 31 mars 1923 au 31 mars 1924, c'est-à-dire $24,500,000, fut ajouté à la dette du pays. Heureusement, nos conditions financières suffisaient amplement à couvrir cette lourde addition à la dette nette et, en dépit de tout cela, nous avons plus qu'équilibrer notre budget, cette année-là, par plus de $35,500,000. Le montant de notre dette nette, comme celui du 31 mars 1924, c'est-à-dire $2,417,000,000 comportait le montant total de près de $582,-000,000 de la dette des chemins de fer, jusqu'à cette date-là.

Les recettes des chemins de fer ne peuvent pas encore rencontrer les arrérages d'intérêt accumulés sur nos emprunts aux réseaux. Ce gouvernement, en suivant la politique de ses prédécesseurs, continue d'abstenir la compagnie des chemins de fer du paiement des intérêts. Faire autrement serait augmenter nos prévisions annuelles dans le budget, ajoutant ainsi à notre dette d'une part et, après avoir reçu de la compagnie le montant ainsi prévu dans le budget, le créditant à l'intérêt sur le compte des placements, d'autre part, ce qui réduirait notre dette du même montant que nous l'augmenterions. Le montant total de ses arrérages d'intérêt au 31 mars 1924 était d'environ $131,-000,000, mais on ne le considère pas dans nos comptes publics comme un actif; on le garde en suspens comme un compte passé dû.

"Qu'il me soit permis, avant d'abandonner cette question de la réduction de la dette, attirer l'attention de la Chambre sur la feuille de balance des comptes publics, à la fin de l'année fiscale 1923-24, page deux, où l'on trouvera parmi notre actif un montant de $43,612,576.16 en argent comptant, laissé entre nos mains, après la fermeture de nos comptes pour cette année-là. Et voici comment je vous soumets cette question:

"Est-ce que la possession actuelle d'un si fort montant d'argent comptant n'est pas la preuve concluante que nous terminons cette année avec des résultats excellents?

Pour le bénéfice de cette chambre et du pays, qu'il me soit permis de faire remarquer que de ce montant —les épargnes faites....., $34,-500,000 furent ramassées et déposées à un compte spécial portant intérêt jusqu'à ce que les besoins pressants du pays les requièrent pour des fins générales.

L'an dernier, on avait dit que, pendant l'année financière 1922-23 le ministre des finances avait payé comptant tout ce dont avait eu besoin la compagnie des chemins de fer, pour cette année-là, et que la même politique aurait dû être suivie en 1923-24. Il est parfaitement vrai que, pendant les années 1922-23, le ministre des finances fut capable de rencontrer par paiements comptants toutes les obligations ferroviaires, y compris les charges sur le capital. Cette année-là, nous avons reçu du gouvernement impérial $56,000,000 pour la liquidation de grosses obligations pendantes encourues par le gouvernement impérial pendant la guerre. Le ministre des finances se vit ainsi en possession d'un gros montant d'argent comptant qui ne provenait pas des taxes de l'année, et, plutôt que d'émettre des valeurs dans le public et encourir par là une obligation additionnelle avec un intérêt élevé, il vit qu'il était mieux, à cause des taux d'intérêt élevés que l'on exigeait alors, d'utiliser ce montant comptant pour tous les besoins des chemins de fer et d'en utiliser une partie pour divers achats, afin d'améliorer le service des réseaux.

Le parlement a tenu compte des besoins de nos chemins de fer en autorisant le gouvernement à faire des prêts aux chemins de fer, à toutes fins que de droit, sous forme d'argent comptant ou de garanties, l'une ou l'autre. Telle était la nature de l'autorisation demandée par nos prédécesseurs et telle est encore celle qu'accorde le parlement.

Le parlement n'autorise pas le gouvernement à émettre des emprunts pour fins ferroviaires, sauf au moyen de garanties.

M. l'Orateur, je demande maintenant la permission à la Chambre de déposer au hansard un tableau pour appuyer les remarques que je viens de faire quant à l'allocation de l'aide du gouvernement, comptant ou par garantie.

Prêts faits aux chemins de fer pour les années 1922-23, 1923-24 et 1924-25, comptant ou par obligations garanties, en vertu de la loi des appropriations.

Déficit — déficit d'opération, intérêt dû au public et loyers sur les lignes de chemin de fer louées, 1922-23 — $36,722,181; 1923-24 —$20,356,198; 1924-25 — $21,-343,940, formant un total de $78,-422,319.

Rachat de la dette — y compris le fonds d'équipement, les paiements principaux et les fonds d'amortissement: 1922-23 — $25,275,-902; 1923-24 —$11,469,369; 1924-25 — $7,077,533. Total: $43,552,-804.

Capital — Placements dans les voies et l'équipement, y compris l'acquisition de propriétés: 1922-23 —$18,214,940; 1923-24 —$41,-620,953; 1924-25 — $33,765,527. Total: $93,611,400.

Totaux: 1922-23 — $80,213,023; 1923-24 — $74,550,000; 1924-25 —$18,027,000. Total: $122,790,-023.

Prêts faits par le gouvernement sous forme d'émissions d'obligations: 1923-24 — $50,000,900; 1924-25 — $46,000,000. Total: $96,000,000.

Bien que les prêts au moyen d'argent pour une somme de $18,027,-000 pour 1924-25 soient inférieurs au déficit pour l'année par $3,516,-940, le rapport indique que pour les trois années sous revue, les prêts du gouvernement en argent ont non seulement permis à la compagnie de nos chemins de fer à rencontrer tous les déficits y compris les charges fixes dues au public, mais encore ont laissé la somme substantielle de $44,000,000 à être appliquée aux exigences du capital.

M. l'Orateur, avant d'étudier l'année fiscale actuelle qui se termine le 31 du présent mois je voudrais dire un mots du marasme des conditions économiques mondiales qui ont affecté toutes les nations si profondément dans le cours de 1924. A bonne heure, au commencement de cette année, une dépression commerciale plus prononcée a secoué les nations européennes. Leurs problèmes des réparations si difficiles ne sont pas résolus, on n'a pas fait de suggestions satisfaisantes pour en arriver à un rajustement de leurs difficultés et cela a eu comme résultat le découragement et la dépression. Ce sentiment se répandit jusqu'à un point où il affecta les activités industrielles et commerciales du Canada. La ratification du plan Dawes qui pourvoyait à l'établissement d'une vente de réserve d'or contrôlée internationalement ou dans le but de stabiliser les crédits de la monnaie courante de l'Allemagne a apporté un sentiment d'espérance et de secours et a été la première solution qui promettait d'en arriver à régler le problème des réparations.

Il s'écoulera encore quelque temps avant que tous les chiffres disponibles pour établir l'année fiscale qui se terminera le 31 mars 1925, soient préparés, mais nous sommes actuellement en état de faire une estimation de la balance des opérations de l'année.

Les revenus actuellement encaissés par le ministère des finances au 28 février s'élevaient à $308,994,-207.71. Le montant des revenus à venir quand les comptes de l'année auront été fermés est de $35,905,-792.29. Cela donne un revenu total de près de $344,000,000, soit une diminution de près de $52,800,000 sur le revenu de 1923-24.

Les revenus des douanes seront de $108,200,000, une diminution de $13,300,000. Des droits d'accise nous attendons $39,200,000, une augmentation d'un million. Les taxes d'accise nous rapporteront $85,000,000, une diminution de $35,600,000. L'impôt sur le revenu devra nous donner $56,550,000, une augmentation de $2,350,000.

L'impôt sur le revenu encore dû sur le chiffre d'affaires rapportera $2,400,000, une diminution de $2,350,000. L'intérêt sur nos placements sera de $9,350,000, une diminution de $2,550,000. Les postes nous donneront $28,100,-000, une diminution de $750,000. Les autres sources de revenus s'élèveront à $15,200,000, une diminution de $1,500,000.

Les dépenses courantes de l'année seront de $319,700,000, une diminution de $5,100,000 sur l'année précédente.

Fixant à $344,000,000 le revenu pour l'année se terminant le 31 mars 1925 et à $319,700,000 les dépenses portées au fonds consolidé, il restera un surplus sur les dépenses ordinaires de $24,300,000 utilisables pour le capital et autres obligations.

L'hon. J.-A. ROBB, ministre intérimaire des finances, qui a prononcé hier, à la Chambre des Communes son second discours sur le budget.

—$64,027,000.

Grand total: $218,790,023.

Ces totaux se composent comme suit:

Emprunts par argent comptant chargé à la dette nette du Dominion: 1922-23 — $80,213,023; 1923-24 — $24,550,000; 1924-25 —$18,027,000. Total: $122,790,-023.

Prêts faits par le gouvernement sous forme d'émissions d'obligations: 1923-24 — $50,000,900; 1924-25 — $46,000,000. Total: $96,000,000.

Bien que les prêts au moyen d'argent pour une somme de $18,027,-000 pour 1924-25 soient inférieurs au déficit pour l'année par $3,516,-940, le rapport indique que pour les trois années sous revue, les prêts du gouvernement en argent ont non seulement permis à la compagnie de nos chemins de fer à rencontrer tous les déficits y compris les charges fixes dues au public, mais encore ont laissé la somme substantielle de $44,000,000 à être appliquée aux exigences du capital.

M. l'Orateur, avant d'étudier l'année fiscale actuelle qui se termine le 31 du présent mois je voudrais dire un mots du marasme des conditions économiques mondiales qui ont affecté toutes les nations si profondément dans le cours de 1924. A bonne heure, au commencement de cette année, une dépression commerciale plus prononcée a secoué les nations européennes. Leurs problèmes des réparations si difficiles ne sont pas résolus, on n'a pas fait de suggestions satisfaisantes pour en arriver à un rajustement de leurs difficultés et cela a eu comme résultat le découragement et la dépression. Ce sentiment se répandit jusqu'à un point où il affecta les activités industrielles et commerciales du Canada. La ratification du plan Dawes qui pourvoyait à l'établissement d'une vente de réserve d'or contrôlée internationalement ou dans le but de stabiliser les crédits de la monnaie courante de l'Allemagne a apporté un sentiment d'espérance et de secours et a été la première solution qui promettait d'en arriver à régler le problème des réparations.

Il s'écoulera encore quelque temps avant que tous les chiffres disponibles pour établir l'année fiscale qui se terminera le 31 mars 1925, soient préparés, mais nous sommes actuellement en état de faire une estimation de la balance des opérations de l'année.

Les revenus actuellement encaissés par le ministère des finances au 28 février s'élevaient à $308,994,-207.71. Le montant des revenus à venir quand les comptes de l'année auront été fermés est de $35,905,-792.29. Cela donne un revenu total de près de $344,000,000, soit une diminution de près de $52,800,000 sur le revenu de 1923-24.

Les revenus des douanes seront de $108,200,000, une diminution de $13,300,000. Des droits d'accise nous attendons $39,200,000, une augmentation d'un million. Les taxes d'accise nous rapporteront $85,000,000, une diminution de $35,600,000. L'impôt sur le revenu devra nous donner $56,550,000, une augmentation de $2,350,000.

L'impôt sur le revenu encore dû sur le chiffre d'affaires rapportera $2,400,000, une diminution de $2,350,000. L'intérêt sur nos placements sera de $9,350,000, une diminution de $2,550,000. Les postes nous donneront $28,100,-000, une diminution de $750,000. Les autres sources de revenus s'élèveront à $15,200,000, une diminution de $1,500,000.

Les dépenses courantes de l'année seront de $319,700,000, une diminution de $5,100,000 sur l'année précédente.

Fixant à $344,000,000 le revenu pour l'année se terminant le 31 mars 1925 et à $319,700,000 les dépenses portées au fonds consolidé, il restera un surplus sur les dépenses ordinaires de $24,300,000 utilisables pour le capital et autres obligations.

Les dépenses des travaux publics, y compris celles du service de la marine, s'élèveront à $6,697,000.

Les dépenses pour les chemins de fer et canaux seront de $11,800,-000, dont $11,000,000 pour le canal Welland. De cette somme il faut déduire $420,000 pour déboursés de l'an dernier; $180,000 pour le canal Welland; $141,000 pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson; $47,000 pour le Transcontinental-National; $36,000 pour les chemins de fer de l'état et $16,000 pour autres menues dépenses.

Le total des dépenses pour l'année sera de $18,077,000.

Les dépenses spéciales s'élèveront à $4,400,00, dont $474,000 pour le règlement des réclamations de guerre; $3,350,000 pour le lancement et l'amortissement des emprunts échus; $575,000 pour le fonds consolidé des dépenses transférables.

Une comparaison du total des dépenses pour tous les services du gouvernement, à savoir: $342,177,-000, aux revenus que nous prévoyons pour l'exercice, $344,000,-000, fait voir que nous avons fait plus que solder les affaires de l'exercice pour les services administratifs de la somme de $1,823,000, résultat remarquable, je crois, dont nos concitoyens peuvent être fiers si l'on songe que pendant cet exercice, à la suite (en partie) de notre politique de l'an dernier de réduire le fardeau du fisc, nous recevrons du peuple $52,837,000 de moins que pendant l'exercice précédent; me sera-t-il permis de répéter qu'en dépit de cette considérable réduction de nos revenus nous achèverons le présent exercice par un excédent de revenus sur les dépenses de $1,823,000.

PRETS CONSOLIDES

"Outre ce surplus des affaires administratives, il faut tenir compte de la somme de $4,000,162 en améliorations de notre situation financière, grâce à l'addition d'un avoir agissant à notre bilan, en raison des négociations entamées en 1922 par notre haut commissaire à Londres avec les gouvernements de la Roumanie et de la Grèce pour la consolidation de nos prêts à ces pays, avec les arrérages d'intérêt, ce qui met leurs obligations sur une solide base financière. Les arrérages d'intérêt étaient: Roumanie, $3,520,-636; Grèce, $479,586. Le haut commissaire réussit à en venir à une entente avec ces pays, grâce à laquelle ces arrérages furent capitalisées et d'autres obligations émises et transmises à la Puissance du Canada. Les dettes à cette date, y compris l'intérêt, étaient comme suit: Roumanie, $23,969,720; Grèce, $8,000,000, soit un total de $31,-969,720. L'augmentatigon du capital était de $4,000,162.

Des bons du trésor antérieurement déposés pour garantir la dette n'étaient garantis que par le crédit général de ces pays.

"De nouveaux titres remis au Dominion pour le total de la dette sont en plus garantis par des charges spéciales sur certains revenus de ces pays. Dans le cas de la Roumanie, le service des nouvelles obligations est une première charge sur les droits d'exportation perçus sur les exportations de blé et d'autres produits; dans le cas de la Grèce, leurs obligations sont une charge sur les revenus de la commission financière internationale désignée pour administrer certains revenus du gouvernement grec dans le dessin de payer les frais de leurs dettes extérieures. Ces gouvernements ont depuis 1922 payé les intérêts sur leurs dettes régulièrement et promptement et dans le cas de la Grèce une partie du capital en plus.

"Cette somme de $4,000,162, maintenant inscrite dans nos livres comme actif, bien que résultant des opérations des exercices précédents, doit être ajoutée à notre surplus de $1,823,000 déjà mentionné, ce qui constitue un total de $5,823,162 comme excédent du dernier exercice pour les services administratifs.

"S'il m'était permis de faire une digression d'un moment, j'aimerais à faire observer que dans tous les discours du budget aussi bien que dans les comptes publics, les résultats des transactions d'affaires du pays ont toujours été traités séparément et à part de toutes autres transactions, tels que les prêts aux chemins de fer et à la marine marchande de l'Etat, qui antérieurement à 1918, n'étaient pas mentionnés dans notre bilan annuel des prévisions mais qui étaient autorisés par les lois spéciales du parlement.

"Cette année, nous avons présentés nos prévisions pour ces services séparément, afin de les rendre conformes à la méthode suivie dans la présentation des discours du budget et de nos comptes publics.

"Le parlement, à sa dernière session, a autorisé des emprunts de $56,527,000 par le National Canadien. Un crédit supplémentaire a récemment été déposé à la Chambre au montant de $7,500,000, ce qui portera le total pour 1924-25 à $64,027,000.

"Comme les années précédentes, des dispositions ont été prises pour que les emprunts soient contractés sous forme d'argent comptant ou de garantie de titres ferroviaires pour un ou tous les besoins.

Les emprunts au comptant, à la condition que toute la somme soit nécessaire, se totaliseront par $18,-027,000. La différence entre les $18,027,000 et le total demandé a été comblée par des émissions d'obligations, portant la garantie du ministre des finances:

"$20,000,000, 3 ans, 4 pour cent et $26,000,000, 30 ans, 4½ pour cent", obligations placées sur le marché de New-York à des conditions très favorables aux chemins de fer.

"A part du crédit annuel, les chemins de fer sont obligés cette année de trouver des fonds additionnels pour des fins spéciales. Une émission de $9,375,000, 4½ pour cent, d'obligations pour équipement, a été vendue. Cet argent sera affecté à l'achat d'un nouvel équipement, qui, d'après le plan ordinaire pour vendre ces émission, a été engagé comme garantie pour les obligations. La garantie du gouvernement n'était pas nécessaire.

"Durant l'année, des titres du Nord Canadien, garantis par le ministre des finances en vertu des lois de 1917 et 1918, concernant l'acquisition du Nord Canadien, sont devenus échus comme suit: $6,000,-000 de 5½ pour cent; $11,000,000 de 5 pour cent. Ces échéances furent renouvelées par une émission consolidée de $17,000,000 de 4½ pour cent, 10 ans, obligations garanties par le ministre des finances en vertu de la même autorité légale. Une autre émission de $18,-000,000 de 4½ pour cent, 5 ans, garantie, fut lancée en vertu des dispositions des lois de 1924 concernant la construction des embranchements et l'aménagement du terminus de Toronto, dont les recouvrements serviront à payer les dépenses encourues par ces travaux.

LA DETTE PUBLIQUE

"J'en viens à la dette publique. Le 31 mars 1924, notre dette publique était de $2,417,783,274.88.

"Nous traiterons d'abord de transactions d'affaires touchant aux services administratifs proprement dits. Nos revenus ordinaires pour l'exercice courant seront de $344,000,000. Nos dépenses ordinaires, de capital, spéciales et autres s'élèveront à $342,177,000, ce qui laisse un solde favorable de $1,823,000 pour les opérations de l'exercice. A ceci il faut ajouter la somme de $4,000,162 déjà mentionnée, ce qui constitue un total de $5,823,162, comme réduction de notre dette nette au compte des services administratifs proprement dits.

"Cette somme est rapportable au compte de nos prêts de $18,027,-000 au National Canadien, de $900,000 à la marine marchande de l'Etat; et de $600,000 à la commission du havre de Québec, tous des actifs, mais pour le moment considérés comme non actifs et qu'il faut par conséquent ajouter à la dette, ce qui fait une augmentation de la dette pour l'exercice environ de $13,703,838.

"Durant l'exercice fiscal, les obligations au montant de $199,-270,650 sont devenues échues. De plus, il fallait voir au règlement d'obligations au montant de 5,-000,000 de livres sterling dues à Londres le premier jour de mai 1925. Par conséquent, il fallait trouver un total de $223,603,983.-33. A la suite d'opérations fructueuses du gouvernement, les obligations échues furent converties en de nouvelles émissions, se totalisant par $223,333,333.33, une économie de $270,650 et en empruntant à un taux d'intérêt plus favorable, une économie de $2,-643,264.92 fut réalisée sur l'intérêt annuel.

"Les titres échus qui furent convertis consistaient de bons du trésor de $91,315,000 5 1-4 pour cent aux mains des banques canadiennes et de $107,955,650 d'obligations de la Victoire 5 1-2 pour cent, 1919, dues le 1er novembre 1924.

"Afin de régler ces obligations le 15 septembre 1924, des billets d'un an à 4 pour cent au montant de $90,000,000 furent vendus à un syndicat de New-York au pair. Plus tard, $35,000,000 de billets 4 pour cent deux ans, datés du 1er octobre 1924, et $50,000,000 d'obligations 4 1-2 pour cent, 20 ans, datées du 15 octobre 1924 furent vendus à un syndicat canadien, qui rapportèrent 99 pour les billets de deux ans et 95 pour les obligations. Le syndicat offrit les $50,000,000 d'obligations de 20 ans au public avec privilège de conversion aux porteurs d'obligations de la Victoire échues.

"Le 15 novembre 1924, une émission fut lancée de $24,000,000 de billets d'un, deux et trois ans, 4 pour cent, $8,000,000 échéant chaque année. Cette émission fut vendue à un syndicat canadien à 99 1-4.

"Le gouvernement profita également de la baisse du taux d'intérêt sur les emprunts à courte échéance pour vendre à Londres 5,000,000 de livres sterling de bons du trésor canadien à six mois, 4 pour cent, datées du 1er février 1925 et échéant le 1er août 1925, sur lesquels nous avons exercé une option de rachat avant la date de la maturité.

"Pour résumer, le total des obligations échues, y compris les obligations du sterling, s'élève à $223,603,983.33, tandis que les nouvelles obligations émises représent une valeur au pair de $223,-333,333.33, soit une réduction de $270,650 dans notre dette publique. Il y aura aussi réduction annuelle du taux d'intérêt des émissions converties grâce aux taux d'intérêt des emprunts échus qui effectuera une économie annuelle de $2,643,264.92.

LE COMMERCE

"Je tiens, M. le président, à exposer le bilan de notre commerce avec l'empire britannique et les pays étrangers. Ce bilan fait voir que pour notre commerce avec l'empire britannique durant l'exercice terminé le 31 mars 1924, l'excédent des exportations sur les importations fut de près de $243,000,000 et que pour notre commerce avec les pays étrangers, l'excédent des importations sur les exportations fut de près de $78,000,000, ce qui fait un excédent net des exportations sur les importations pour tous les pays de $165,186,430. Durant les dix mois terminés le 31 janvier 1925, l'excédent des exportations sur les importations pour tous les pays s'est accru à $263,414,526. Durant la première période, il y eut un excédent favorable pour tous les pays, sauf les Etats-Unis, de près de $325,000,000 et un excédent défavorable avec les Etats-Unis de près de $160,000,000; durant la deuxième période, il y eut un excédent défavorable avec les Etats-Unis de près de $65,000,000. Avec la permission de la Chambre, j'insererai cet exposé au Hansard:

COMMERCE CANADIEN

Commerce canadien pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924:

EMPIRE BRITANNIQUE

Royaume-Uni — Importations: $153,613,003.

Royaume-Uni — Exportations: $361,197,041.

Excédent des exportations sur les importations, $207,584,308.

Autres pays britanniques — Importations: $41,772,629. Exportations, $77,132,395.

Excédent des exportations sur les importations, $35,359,766.

Total: Importations: $1,195,-385,632. Exportations, $438,329,-436.

Excédent des exportations sur les importations, $242,943,804.

PAYS ETRANGERS

Etats-Unis—Importations: $601,-295,121. Exportations, $441,656,-861.

Excédent des exportations sur les exportations: $159,644,260.

AUTRES PAYS ETRANGERS

Importations: $96,686,114. Exportations, $178,573,000.

Excédent des exportations sur les importations: $81,886,886.

Total: Importations: $697,981,-235. Exportations: $720,223,861.

Excédent des exportations sur les exportations: $77,757,374.

POUR TOUS LES AUTRES PAYS

Importations: $893,266,867. Exportations: $1,058,553,297.

Excédent des exportations sur les importations: $165,186,430.

COMMERCE CANADIEN PENDANT LES DIX MOIS TERMINES LE 31 JANVIER 1925

Empire Britannique. Royaume-Uni — Importations: $121,884,189. Exportations: $349,600,037.

Excédent des importations sur les importations: $227,715,848.

Autres pays britanniques: Importations: $8,148,314. Exportations: $70,333,218.

Excédent des exportations sur les importations: $31,184,904.

Total: Importations, $160,032,-503. Exportations: $418,933,255.

Excédent des exportations sur les importations, $258,500,752.

Pays Etrangers. Etats-Unis.—Importations: 415,532,165. Exportations, $350,508,647.

Excédent des importations sur les exportations, $64,823,518.

Autres pays étrangers: Importations: $75,529,886. Exportations, $144,867,178.

Excédent des exportations sur les importations, $69,337,292.

Total pour les pays étrangers: Importations: $490,862,051. Exportations: $495,375,825.

Excédent des exportations sur les importations, $4,513,774.

Total pour tous les pays: Importations: $750,894,554. Exportations: 914,309,080.

Excédent des exportations sur les importations: $263,414,526.

UNE COMMISSION D'EXPERTS

"Depuis la dernière session, les bureaux chargés de la perception des revenus du gouvernement ont été fusionnés sous un seul chef. En attendant l'abolition des restric-

(à suitre à la page 16)

Précis des changements dans le budget

Les changements dans le budget sont les suivants:

(1) Sur l'exportation de l'électricité, droit de un-trois-centième de cent par heure kilowatt sur l'énergie. Ce droit sera payable à partir du 1er avril, 1925. Le taux équivaudra à $1.95 par cheval-vapeur par année.

(2) Quelques changements tarifaires. Le principal changement se trouve dans le charbon bitumineux. L'item "petit charbon" est retranché et placé dans la classe "charbon non autrement spécifié." Le petit charbon importé des Etats-Unis sera taxable de 50 cents la tonne au lieu de 14 comme à l'heure actuelle.

(3) Réduction dans le tarif sur les foreuses de puits pour les puits profonds et sur les moteurs servant à la navigation des barques de pêcheurs.

(4) Rétablissement du droit sur les lamineurs. Au cours de l'intercession ce produit avait été placé sur la liste de franchise par arrêté ministériel.

(5) Amendement au tarif douanier concernant le droit du dumping.

(6) Amendement de la loi spéciale du revenu de guerre afin de mieux définir ce que sont un chèque, lettre de change, etc.

(7) La taxe des ventes ne s'appliquera pas aux machines servant au creusement des puits ou à la locomotion des barques appartenant personnellement aux pêcheurs.

(8) Bill à présenter afin de mettre un frein à la contrebande.

(9) L'augmentation provenant des modifications des taxes rapportera environ $1,000,000.

(10) Aucun changement dans les taux de l'impôt sur le revenu ou de la taxe des ventes.

(11) M. Robb n'a pas donné les détails du traité commercial canado-australien.

Les pamplemousses, lorsqu'ils seront importées du lieu de production directement à un port canadien entreront sans droit en vertu de la préférence impériale, seront imposables d'un droit de 50 cents avec intermédiaire et de $1.00 de droit général. Jusqu'ici le tarif était de 50 cents préférence impériale, $1.00 avec intermédiaire et tarif général. Cela tend à favoriser le commerce avec les Antilles.

Les mèches à lampes et les mèches tressées, pas de droit. Le droit était auparavant de 17 1-2 pour cent préférence impériale 22 1-2 ntermédiaire et 25 tarif général.

Traineaux de ferme et de chantiers ajoutés à la liste des articles entrant en Canada sous le tarif suivant: 5 pour cent préférence britannique: 10 pour cent tarif général.

Une réduction de 99 pour cent est accordée aux matériaux employés dans la fabrication du fer enroulé ou les tubes d'acier disjoints, pas plus de 1 1-2 pouce de diamètre.

Une réduction de 99 pour cent est également accordé sur les matériaux employés dans la fabrication des parties de fertilisateur.

Le tarif sur le gaz pour fins de chauffage, d'éclairage et de cuisson, par 1,000 pieds cubes, de 15 pour cent préférence britannique, 17 1-2 pour cent intermédiaire et 17 1-2 pour cent tarif général qu'il était, est changé en 6 cents pour les trois catégories.

Une réduction de 99 pour cent est accordé sur les foreuses.

Une réduction de 50 pour cent est accordée sur les matières employées dans la fabrication des moteurs pour embarcation de pêcheurs.

Des amendements sont faits à la loi spéciale du revenu de guerre 1915 de façon à clarifier les réglements concernant les chèques, lettres de change, etc.

Les plants de légumes

CHRONIQUES FRANÇAISES

UN SAINT LAIQUE: FREDERIC OZANAM

Ecrit spécialement pour la "Patrie", par

Henry BORDEAUX, de l'Académie française

(Droits de traduction et de reproduction réservés).

Un procès de béatification va s'ouvrir au Vatican, qui intéresse tout le monde intellectuel, celui de Frédéric Ozanam. Ozanam offre l'exemple assez rare d'une intelligence qui, sans rien abdiquer de son influence et de son autorité, se mit au service de la charité pure et se considéra volontairement comme la servante du coeur. Dans un voyage qu'il fit au cours de sa première jeunesse en Italie, il eut l'occasion d'admirer à Assise la fameuse fresque où Giotto a peint le mariage de la Pauvreté et de S.-François : ainsi unit-il en lui-même la plus rayonnante érudition et le service de la misère et de la douleur.

Ozanam fut un précurseur dans l'étude des littératures comparées et notamment du moyen-âge italien et du moyen-âge allemand. Un Joseph Bedier, auteur des *Légendes épiques*, qui dans sa chaire du Collège de France enseigne les Chansons de gestes, un Emile Mâle, aujourd'hui directeur de l'Ecole de Rome qui, dans ses admirables ouvrages sur *L'art religieux au XIIe et au XIIIe siècles*, montre le prodigieux développement de l'architecture et de la sculpture dans cette période si longtemps mal connue, bénéficient de l'élan donné par Ozanam à la poursuite de ce passé qui fut une des grandes époques du progrès humain. Le siècle qui a produit ces trois grands mouvements : les Croisades, les Chansons de gestes et les Cathédrales, doit compter parmi les plus grands. Déjà, lorsqu'il soutenait sa thèse de doctorat en Sorbonne sur la *Divine Comédie et la philosophie de Dante*, Frédéric Ozanam découvrait avec ravissement la science théologique et naturelle unie à la poésie dans l'épopée du maître florentin. Et dès lors, un des meilleurs juges, Sainte-Beuve, estimait que dorénavant l'étude de la *Divine Comédie*, "inépuisable dans le détail, était fixée quant à l'ensemble". Mais le jeune docteur, appelé bientôt à occuper une chaire en Sorbonne, allait élargir les voies.

Sur l'influence exercée par Ozanam professeur, les témoignages du temps sont tous concordants. Sa réputation, sous la Monarchie de Juillet, égalait celle d'un Villemain, celle d'un Victor Cousin mais pour d'autres raisons. Sarcey, au sortir de l'un de ses cours, note, avec étonnement, car, peu porté vers le christianisme, il s'efforçait de lui résister: "Il a le feu sacré. Il y a une telle conviction intérieure en cet homme que sans art, malgré tous ses défauts, il vous émeut. Il a une imagination tendre et rêveuse, et il trouve d'admirables expressions, pleines de mélancolie et poétiques. A l'écouter, on se sent venir les larmes aux yeux." Renan, de son côté, constate : "Je ne sors jamais de ses leçons sans être plus fort, plus décidé au bien". Et plus loin : "Ozanam, comme nous l'aimions !" Je citerai encore Lamartine: "Il y avait autour d'Ozanam comme une atmosphère de tendresse pour les hommes. Il respirait et aspirait je ne sais quel air balsamique qui avait traversé le vieil Eden. Chacune de ses respirations et aspirations vous prenait le coeur et vous donnait le sien". Remarquez l'étrangeté de ces expressions pour louer un orateur. A la vérité, Ozanam n'avait rien d'un orateur. D'aspect chétif, la voix grêle et sans sonorité, le geste rare, une certaine timidité lui imposant sa gêne, il paraissait l'homme le moins doué pour exercer une action oratoire. Et cependant on subissait peu à peu sa mystérieuse fascination. Comment triomphait-il de toutes les défaillances physiques ? par la propulsion de sa vie intérieure. Une âme vigoureuse animait ce corps valétudinaire. Alfred de Musset a parlé de cette *voix du coeur qui seule au coeur arrive*.. Ozanam se servait de cette voix-là. Il se donnait lui-même. On le touchait dans chaque phrase, dans chaque mot, et de ce contact se dégageait une électricité intérieure. On se sentait devenir meilleur. On se se dégageait des soucis médiocres, des basses vanités. On s'élançait dans ces espaces illimités où retentit l'appel de Dieu. Les étudiants qui le venaient entendre subissaient ainsi son ascendant, le préféraient aux maitres les plus éloquents et les plus sonores. Tant il est vrai que le côté humain d'un orateur ou d'un écrivain l'emporte sur tous les autres.

Qu'il ait contribué largement à éclairer les études dantesques et les études franciscaines, que du culte de Dante et de St-François d'Assise il ait dégagé les grands courants de la pensée et de l'art au moyen-âge, ce serait là un titre de gloire suffisant pour un professeur. Mais pour Ozanam ce n'est là que la partie apparente d'une vie qui fut brûlée d'une autre flamme. Dès ses années d'études il avait entendu l'appel de sa vocation. Né en 1813 dans cette ville de Lyon qu'Alphonse Daudet a peinte en deux épithètes lorsqu'il l'a appelée "ville industrielle et mystique", il appartenait à l'un de ces millieux bourgeois des carrières libérales où demeurent tout spécialement en honneur le culte du foyer, le goût de la culture intellectuelle et la dignité modeste de la vie. Ses parents, le destinant au barreau, l'envoyèrent à Paris pour qu'il y achevât son instruction. Or, en suivant les cours de la Faculté de droit et ceux de la Sorbonne, il aperçut à travers les négations de ses camarades la médiocrité morale et intellectuelle du quartier latin et la totale méconnaissance d'un idéal religieux. Et dès lors il rêva d'une apologétique qui, des conférences de Notre-Dame-de-Paris aux petites réunions d'ouvriers, combattrait ce nihilisme et lui apporterait la consolation quotidienne des divines espérances. Il comprit que les âmes et les esprits avaient faim et qu'il fallait les nourrir, et que la science et la vie professionnelle n'y suffisaient pas. Ainsi le voit-on fonder à Paris, puis à Lyon, puis de nouveau à Paris, selon les étapes de sa carrière, ces cercles d'étudiants, de soldats, d'ouvriers où il institue des foyers d'instruction morale et religieuse destinés à alimenter cette éternelle faim des esprits et des âmes. Le comte Albert de Mun devait reprendre plus tard ce généreux exemple.

En même temps, dans le quartier Mouffetard qu'il habite, il découvre la misère et la souffrance populaires. Là encore il n'a de cesse qu'il n'ait agi. Il convie quelques-uns de ses camarades étonnés à gravir les étages de ces maisons lépreuses que les gens de sa classe considéraient trop souvent comme maudites. Les rebuffades et le mauvais accueil ne ralentissent pas son zèle. Peu à peu il impose, avec son secours matériel, l'aide morale de son amitié. Ainsi furent fondées ces Sociétés de St-Vincent de Paul qui, par la visite des pauvres, servent à la fois les assistés en ne leur permettant pas de s'abandonner à l'envie et au désespoir, et les assistants en leur ouvrant les yeux sur le monde de l'humble travail et de la misère, sur les taudis et la nécessité de l'entr'aide sociale.

La première conférence de Saint-Vincent de Paul avait été créée par Ozanam dans le quartier Saint-Sulpice en 1834. Vingt ans plus tard, au lendemain de la mort du fondateur, il y avait 1552 conférences dont 889 en France. En 1913 il y en avait à travers le monde 7500, comprenant près de 150,000 membres actifs. "Les Conférences, dont le centenaire approche, écrit dans son émouvant ouvrage le dernier biographe d'Ozanam, M. Georges Goyau, se sont révélées peu à peu comme des cadres très souples, dans lesquels éclosent ou viennent s'inscrire les oeuvres sociales les plus variées: patronages, secrétariats sociaux, maisons ouvrières en France; caisses d'épargne au Brésil, et tutelle officielle à New-York des orphelins catholiques abandonnés. Elles furent, proclamait Albert de Mun, la grande école de dévouement envers le peuple, la source de tout le mouvement social du XIXe siècle". Ainsi des Conférences organisées pour porter des aumônes aux pauvres donnèrent le branle à des institutions visant à limiter, à restreindre de plus en plus ce que j'appellerai volontiers la production de ce phénomène, la pauvreté: il y a là un fait sur lequel les détracteurs de l'idée de charité feront bien de réfléchir et qui atteste le service rendu par Ozanam à cette idée".

Cependant Ozanam, si charitable et bienfaisant que fussent sa vie et son enseignement, n'était pas encore assez détaché des choses du monde. Il connaissait le bonheur à son foyer: une femme charmante et une fillette exquise. A la Sorbonne il était fêté par son auditoire. Ses livres rencontraient le succès. Malgré sa jeunesse, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et plus tard, sans doute, l'Académie française ne tarderaient pas à l'appeler. C'est alors qu'il ressentit les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter à quarante ans. En vain cherche-t-il à l'éloigner. En vain demande-t-il la guérison à des climats plus doux, à l'Espagne, puis à sa chère Italie. Le mal, un instant écarté, reparait, implacable. Plus tard, on a pu lire sur son journal cette transcription du cantique d'Ezéchias criant au Seigneur: "Ma vie est emportée loin de moi comme on replie la tente du pasteur". Puis il ajoute : "N'accepterez-vous point, Seigneur, l'holocauste de mon amour-propre littéraire, de mes ambitions académiques, de mes projets mêmes d'étude où se mêlait peut-être plus d'orgueil que de zèle pour la vérité ? Si je vendais la moitié de mes livres pour en donner le prix aux pauvres, et si, me bornant à remplir les devoirs de mon emploi, je consacrais le reste de ma vie à visiter les indigents, à instruire les apprentis et les soldats, Seigneur, seriez-vous satisfait ? Et me laisseriez-vous la douceur de vieillir auprès de ma femme et d'achever l'éducation de mon enfant?..." Puis le renoncement s'accomplit, définitif et secret: "Si vous m'appelez, Seigneur, je n'ai pas le droit de me plaindre, je viens".

Le Seigneur l'appela et il mourut en paix. "Une âme qui monte à Dieu, disait Mistral, rien n'est plus beau, je crois".

Henry Bordeaux
de l'Académie Française.

LETTRE DE ROME

Le Pape à l'exposition des missions. — Sa Sainteté inaugure de nouvelles galeries et de nouveaux pavillons.

PIE XI ET LES JOURNALISTES

(Ecrit spécialement pour la 'Patrie')

ROME, 19 février. — (De notre correspondant roumain). — Nouvelle inauguration cette après-midi à l'exposition missionnaire du Vatican. Pie XI, on s'en souvient, avait tenu à ouvrir cette exposition dès la veille de l'Année Sainte. Mais l'idée même de cette entreprise audacieuse n'avait été conçue qu'un an et demi auparavant et malgré les efforts surhumains déployés dans les cinq parties du monde par les missionnaires et à Rome par les membres du Comité organisateur, il avait été impossible de tout achever en un si court laps de temps, nombre de caisses étant d'ailleurs restées en route jusqu'à ces dernières semaines. Aujourd'hui, tout est parfaitement au point et le Souverain Pontife a voulu visiter les nouvelles sections consacrées aux missions européennes, aux statistiques des congrégations et des oeuvres missionnaires et aux missions du Japon et de l'Océanie.

LA VISITE PONTIFICALE

Visite très simple, sans cérémonie, mais très minutieuse et où Pie XI n'a cessé de prouver l'intérêt très vif qu'il porte aux moindre détails de cette oeuvre grandiose.

Le Pape descends de ses appartements à trois heures et demie. Il était accompagné du cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, et du cardinal Van Rossum, Préfet de la Propagande, de quelques prélats de la cour pontificale et escorté d'un piquet de gardes suisses et d'une demi douzaine de gardes nobles.

Reçu par Mgr Marchetti Salvaggiani, président, et Mgr Nogara, secrétaire du Comité Exécutif, le Saint Père commence aussitôt sa visite. Pas de discours, pas de cérémonial, pas d'assistance en dehors de quelques prélats et de quelques journalistes qui se joignent au cortège et des missionnaires qui l'accueilleront aux diverses sections pour faire les honneurs de celles-ci.

Nous voici d'abord dans la galerie lapidaire, long boyau de deux cents mètres qui doit son nom aux pierres et aux inscriptions de l'antiquité païenne et chrétienne qui ornent ses murs. Sous ces témoins du passé, s'alignent aujourd'hui des ensembles variés qui font avec eux un violent contraste. A gauche, des vitrines et des stands des missions européennes. On sait en effet, que la hiérarchie catholique régulière avec ses diocèses et ses archidiocèses n'existe pas encore dans tous les pays d'Europe et que certains d'entre eux comme le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Bulgarie, la Thrace, l'Albanie, la Turquie, où le catholicisme est moins développé, sont encore soumis au régime des missions et divisés en vicariats apostoliques relevant de la Congrégation romaine de la Propagande qui est comme le ministère des colonies de l'Eglise. Ces diverses missions ont exposé ici une foule de choses qui aux point de vue ethnographique, économique et artistique offrent le plus grand intérêt.

A droite de la galerie, une foule de reproductions en bois et en stuc de temples de diverses religions en honneur chez les peuples évangélisés par les missionnaires et aussi d'églises, hôpitaux, orphelinats édifiés par leurs soins.

De la galerie lapidaire, on passe dans un bras du musée, le musée Chiaramonti, où le long de cent cinquante mètres ont été disposés des tableaux statistiques qui permettent de se rendre compte de l'activité des missions et des grandes oeuvres nationales ou internationales qui les aident à trouver les hommes et les ressources nécessaires à leur développement. La charité tient ici une très belle place et nous aurons l'occasion de le montrer en faisant avec nos lecteurs la visite détaillée de l'Exposition.

Contentons-nous pour aujourd'hui de retenir de cette forêt de chiffres, qu'en ce moment travaillent à la diffusion de la civilisation chrétienne en terre de missions environ 15,000 missionnaires et 37,000 religieuses. Ce dernier chiffre est d'autant plus remarquable que la "soeur missionnaire" n'existait pas avant le XIXème siècle.

Autre fait profondément impressionnant: l'importance croissante du clergé indigène affirmant la force de l'action de l'Eglise catholique qui réussit chez les peuples les plus dégradés à élever des hommes à la conception et au service de l'idéal le plus noble.

AU JAPON ET EN OCEANIE

Le Pape s'arrête souvent pour apprécier certains chiffres et en souligner l'éloquence, félicitant les religieux qui lui offrent leurs hommages.

Au sortir du musée Chiaramonti, le Souverain Pontife parle quelques instants au musée étrusque où l'on vient d'achever un important travail d'extension et de réorganisation commencé en 1910.

Puis la visite continue par les pavillons du Japon et de l'Océanie. Ceux-ci se trouvent dans les Jardins du Vatican et ils faut pour y arriver traverser la cour de la Pigna. Tout juste à ce moment, il pleut assez fort et un prélat doit protéger de son parapluie le Pape que cette aventure n'effraie d'ailleurs pas car il est habitué à faire sa promenade quotidienne dans les jardins voisins quelque temps qu'il fasse.

Les deux nouveaux pavillons inaugurés aujourd'hui compteront certainement parmi les plus beaux de l'Exposition.

Quelle impression d'art et de fraicheur, par exemple, au pavillon du Japon et des îles. De nombreuses congrégations qui se dévouent là-bas aux missions exposent une foule de choses qui feront la joie des yeux. Partout, le Pape s'arrête et demande des explications. A un moment donné, un missionnaire français du Japon lui met en mains un sabre de samourai et ce n'est pas un spectacle banal de voir le pontife en grand manteau et grand chapeau rouge brandir cette arme archaïque.

Moins d'art et plus de sauvagerie au pavillon de l'Océanie mais là encore que de choses curieuses ou émouvantes. Impossible, par exemple, de n'être pas violamment remué devant le portrait navrant et quelques pauvres souvenirs du Père Damien De Veuster, ce héros belge qui se fit lépreux parmi les lépreux pour donner la douceur de Dieu à ces déchets d'humanité.

Le Pape s'incline devant cette grande mémoire, passe aux divers stands, interroge, félicite, sans manifester la moindre lassitude.

LE PAPE ET LES JOURNALISTES

On revient maintenant vers la partie centre de l'exposition où se trouvent la bibliothèque des missions. Pie XI la visite en connaisseur et la juge en ancien bibliothécaire toujours attaché à ce qui a fait si longtemps l'objet principal de son activité.

Au moment où le Souverain Pontife va se retirer, les quelques journalistes qui l'ont accompagné sont admis à lui offrir leurs hommages.

—Le quatrième pouvoir, dit le Pape en souriant et en tendant à chacun son anneau à baiser.

Troisième, quatrième ou cinquième, reprend-il, vous êtes en tout cas un grand pouvoir, mais pour cette raison, vous avez aussi une grande responsabilité. Et je vous bénis avec votre pouvoir et avec votre responsabilité. Avec votre pouvoir pour que vous en usiez bien, avec votre responsabilité, pour que vous soyez toujours satisfaits d'avoir bien usé de votre pouvoir."

Et Pie XI se retire avec sa suite. Le soir tombe. La pénombre envahit la galerie où s'avance le cortège et l'on commence à distinguer avec peine la silhouette rouge du Pontife au milieu des manteaux violets et des uniformes multicolores d'où s'élance de-ci de-là la hallebarde d'un garde suisse.

Par les loges le Pape regagne ses appartements où l'attendent des audiences, les hautes galeries s'emplissent un instant du bruissement des personnages qui s'en vont et le vieux palais s'enveloppe de silence sous les lueurs pâlotes des quelques lampes qui trouent de leur halo la nuit vaticane.

MONREALE

Pour lutter contre le charbon américain

TORONTO, 25 — Le premier ministre Ferguson a annoncé à la législature ontarienne qu'en mai les chemins de fer commenceraient à transporter 100,000 tonnes de houille de l'Alberta en Ontario.

Le transport de la houille de l'Alberta en Ontario à des prix qui lui permettraient de faire concurrence à l'anthracite américain, a été jusqu'ici impossible à cause du tarif ferroviaire. Des réductions ont été effectuées et le transport de ces 100,000 tonnes de houille est été n'est assuré qu'à titre d'expérience.

Le comte Karolyi viendra au Canada

NEW-YORK, 25.—Le comte Michel Karolyi, ex-président de la Hongrie, admis aux Etats-Unis à la condition qu'il ne dise mot de la politique, a l'intention de se rendre au Canada pour répondre aux attaques des partisons du gouvernement actuel de son pays.

Le comte Karolyi a déclaré qu'il partirait pour Montréal le 5 avril. "Là, dit-il, je répondrai aux attaques de mes ennemis et je dirai pourquoi, à mon sens, le secrétaire d'Etat américain crut devoir me bafiionner."

Pour la chambre des invités

Le carton individuel du Savon Baby's Own est tout à fait approprié au savounier de la chambre des invités.

Ce savon excellent et tout entier de fabrication canadienne plaît à tous.

10c. seulement—cartons individuels.

"Le meilleur pour Bébé et pour Vous"

POUR UN VOL COMMIS DANS UNE EGLISE

Ernest Hansen est condamné à deux ans de pénitencier.

Ernest Hansen, un des auteurs du vol sacrilège commis il y a environ quinze jours à l'église Saint-Antoine, a été condamné à deux années de bagne hier après-midi, par le juge en chef Décarie.

Hansen s'était introduit dans l'église avec un autre jeune homme et après avoir brisé à coups de hache la porte de la voûte dans la sacristie s'était emparé de deux sacs contenant une somme d'environ $1,000. Deux revolvers furent aussi volés.

Après le vol Hansen cacha une partie de l'argent dans la cave de l'église. Hansen a été arrêté par le sergent-détective Brooks, qui a retrouvé tout l'argent volé. Hansen est âgé de 18 ans.

—Un nommé H. Fisher a été condamné à un an de travaux forcés pour vol sur la personne.

—Rosaire Belleval et L.-D. Chartrand, deux ans de bagne, pour vol de 5 revolvers et autres articles dans un magasin situé No 11A rue Saint-Antoine.

Réunion des anciennes élèves au Pensionnat Mont-Royal

Le 3 mai prochain, dimanche, de 2 hre à 5 hre, heure solaire, aura lieu la réunion des anciennes élèves, au Pensionnat Mont-Royal, 1892, rue Mont-Royal Est, dirigé par les Srs des SS. N. de Jésus et de Marie.

D'avance, la plus cordiale bienvenue. Robe montante, manches longues, contribution, réponse immédiate.

Un Tonique Recommandable pour le Printemps

Les Pilules Roses du Dr Williams donnent une santé et une vigueur nouvelles.

Non pas malade — mais ne se sentant pas tout-à-fait bien. Voilà comment la plupart des gens se sentent au printemps. Se fatiguant facilement, un appétit capricieux, quelquefois des maux de tête et une sensation de dépression. Les boutons ou éruptions peuvent apparaître sur la peau ou il peut y avoir des douleurs cuisantes de rhumatisme ou de névralgie. N'importe lequel de ces symptômes indique que le sang est dérangé — que la vie intérieure de l'hiver a laissé son empreinte sur vous et peut facilement se développer en maladie plus grave.

Ne vous dosez pas de purgatifs, comme beaucoup de gens font, dans l'espérance que vous pouvez améliorer votre sang. Les purgatifs passent rapidement à travers l'organisme et affaiblissent au lieu de renforcir. N'importe quel médecin vous dira que cela est vrai. Ce dont vous avez besoin au printemps c'est un tonique qui enrichira le sang et reconstituera les nerfs. Les Pilules Roses du Dr Williams font cela rapidement, sûrement et d'une manière efficace. Chaque dose de ce remède aide à enrichir le sang, lequel éclaircit la peau, aiguine l'appétit et rend les hommes, femmes et enfants déprimés, épuisés, forts, actifs et vigoureux.

Une preuve de la valeur des Pilules Roses du Dr Williams quand l'organisme est épuisé est démontrée par le cas de Mme Lilian Lewis, de South Ohio, N.-E., qui dit: "Il y a environ un an j'étais terriblement déprimée. Mon appétit était pauvre, je ne dormais pas bien et mes nerfs étaient tous délabrés. Je ne pouvais pas monter d'escalier sans être obligée de m'arrêter pour me reposer. Comme je demeurais éloignée du médecin, je décidai de prendre les Pilules Roses du Dr Williams et dans l'espace de quelques semaines, je me sentis comme une nouvelle personne. Comme reconstituant général, je puis fortement recommander ce remède."

Vous pouvez vous procurer ces pilules chez tout marchand de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

Fièvre du Printemps

Les journées s'adoucissent l'énergie s'émousse—c'est la fièvre du printemps.

• • •

Cela résulte du fait que votre sang s'est épaissi pendant l'hiver, et qu'il est maintenant trop chaud

• • •

Ne prenez pas de remèdes, ne bouleversez pas l'équilibre délicat des organes. Mangez du poisson frais en abondance, et constatez l'amélioration.

Demandez le POISSON HATTON à votre fournisseur de poisson Il est toujours délicieux.

D. HATTON COMPANY MONTREAL

"Seul le choix de la pêche"

DUPUIS FRERES LIMITEE

57me VENTE ANNIVERSAIRE Dupuis Frères

Tous ceux qui suivent nos annonces quotidiennes sont frappés des valeurs nouvelles que chacun des 30 jours de cette grande vente apporte au public.
L'attraction par excellence de notre 57ème vente anniversaire continue à être

"Le Foyer Protégé"

filiale du Club du Foyer Modèle, "le Foyer Protégé" vous offre, à un coût nominal la protection d'une police d'ASSURANCE-VIE DE $1000.00 SANS EXAMEN MEDICAL. Il vous permet en outre d'étendre vos paiements de meubles, carpettes, rideaux et autres articles de maison sur une période de 10 mois et de bénéficier des prix de Dupuis Frères, reconnus

Les plus bas à Montréal

Pour plus amples informations adressez-vous au bureau du secrétaire du Club du Foyer Modèle, au rayon des meubles, au deuxième.

ROBES LAVABLES

POUR FILLETTES.

Régulier 1.49 et 1.79 pour ..... **.98**

Guingan de fantaisie à dessins quadrillés; bonne qualité; grande variété de très attrayants modèles; garniture de col et manchettes faisant contraste; âges: 6 à 14 ans.

Très jolies nouvelles robes lavables pour l'été et le printemps pour fillettes. Guingan uni, à dessins quadrillés et rayés. Modèle tout d'un morceau avec col et manchettes faisant contraste; âges: 8 à 14 ans. Spécial **2.98**

ROBES en voile et mousseline suisse pour la 1ère Communion; variété de très exquis modèles avec garniture de dentelle Valenciennes et d'entre-deux et ceinturon en ruban duchesse; âges: 6 à 10 ans; Spécial: **2.98, 3.49, 3.98** jusqu'à **10.00**.

Dupuis Frères—rayon des vêtements pour fillettes—au premier.

Très Spécial

Vases à fleurs à **1.57**

Verre pressé de qualité pesante; fini brillant; dessins de fleurs taillées; forme carrée; 10 pouces.

Dupuis Frères—rayon de la vaisselle—au sous-sol.

RIDEAUX en marquisette de belle qualité; joli entre-deux dans le côté et au bas; régulier 4.75 pour..... **2.98**

MADRAS ECOSSAIS, nuance écrue; 36 pouces de largeur; la verge..... **.29**

TULLE A RIDEAUX point de filet; 27 pouces de largeur; la verge..... **.29**

Dupuis Frères—rayon des fournitures de maison—au troisième.

Une Grande Vente D'Ustensiles de Cuisine

en Aluminium "Suprême"

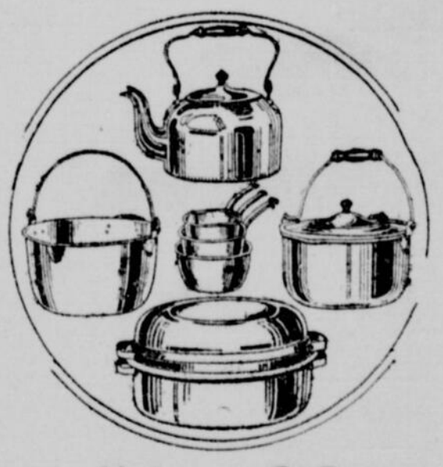

Votre choix à .98

Marmites à confitures; 6 pintes.
Séries de 3 CASSEROLES à bec; 1, 1½ et 2 pintes;
Séries de 3 plats à poudingues; 1½, 2½ et 3½ pintes;
Poêles à frire; 10 pouces;
Séries de 3 bols à mélanger; 1, 2 et 3 pintes;
CRUCHES A EAU; 2 pintes;
CHAUDRONS A PATATES; couvercle de sûreté; 6 pintes;
Bains-marie; 2 pintes;
Percolateurs à café; 1½ pinte.

Dupuis Frères—rayon des ustensiles de cuisine—au sous-sol.

15000 Verges de Coton Blanchi

de fabrication canadienne pour différents usages; 35 pouces de largeur; tant que le lot durera, la verge..... **14½**

Pas plus de 25 verges au même client. Pas de commande postale.

Dupuis Frères—rayon du coton—au premier.

Dupuis Frères LIMITEE

LE MAGASIN DU PEUPLE

Ste-Catherine Est, St-André, St-Christophe et Demontigny.

J. N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A. J. Dugal, Dir.-Gérant.

DUPUIS FRERES LIMITEE

-- LE BUDGET N'AFFECTE PAS LE MARCHE --- MONTREAL ET N.-Y. PLUS FORTS --

BOURSE DE MONTREAL

National Breweries, Smelters, Atlantic Sugar et Montreal Power sont très forts.

L'une des surprises de la seconde coupure des prix de la bière a été la fermeté manifestée par l'action National Breweries. Pendant un marché faible, surtout à New-York et qui devait avoir son effet sur le nôtre, non seulement la cote s'est maintenue mais mieux que cela elle a monté passant de 44 à 49 1-4, le plus haut niveau touché au cours de la matinée.

On se demande quelle est la raison de cette tenue. On entend une théorie sur la rue qui veut qu'il y ait eu un grand nombre de mises à couvert depuis une coupe de jours parce que les baissiers avaient profité de la seconde coupure des prix de la bière ayant dans l'idée que cette coupure aurait pour effet de déprimer cette valeur. Cette théorie n'est pas acceptée entièrement car la force est trop marquée pour cela.

Il y en a plusieurs qui croient que la seconde coupure aura l'effet d'une opération surgicale très grave. On dit que la guerre en est rendu à un point où il faudra que l'on en vienne à une entente. On en conclut donc que l'on en viendra à un arrangement avant longtemps.

L'action Breweries a été la plus active du marché ce matin.

Smelters a également été très fort. Il a touché 65, une avance de 3 1-2 points.

Atlantic Sugar a été très actif et a gagné 5-8 à 27 3-8.

Montreal Power a gagné 1 1-4 point à 176 3-4.

Cote fournie par L.-G. Beaubien.

VENTES DE 10 à 11A.M.

Nat. Breweries—656 de 47 1-2 à 49 1-4 à 48.
Abitibi P & P—5 à 65 1-2.
Bell Telephone—7 à 134 3-4.
Brazilian Traction—30 à 52.
B.E. Steel 2è pref—275 de 10 à 10 1-8 à 9 3-4.
Brompton P & P—75 à 25.
Can. Ind. Alcohol—30 à 17.
Cons. Smelting—400 de 62 1-8 à 65 à 64 1-4.
Can. Steamship pref—10 à 43 3-8.
Montreal Power—25 à 176.
Spanish River—90 de 104 7-8 à 105 1-2.
Shawinigan—30 à 136 1-2.
Sherwin Williams—20 à 108.
Can. Iron Fdry—10 à 35.
Penmans pref—5 à 100.
Asbestos pref—155 de 92 à 92 1-2.
Cement pref—50 à 115.
Atlantic Sug—200 à 26 7-8.
Hollinger—164 de 14 à 14.05.

VENTES DE 11 à MIDI:

Steel of Canada—100 de 82 à 81 3-4.
Nat. Breweries—565 de 48 1-2 à 49 à 48.
Abitibi P & P—15 à 65 1-2.
Bell Tel.—10 à 134 3-4.
B.E. Steel 2è pref—40 de 9 7-8 à 10.
Can. Ind. Alcohol—35 de 17 à 16 7-8
Can. Cement—60 à 102.
Cons. Smelting—45 de 64 1-4 à 64.
Montreal Power—40 de 176 1-2 à 176 3-4.
Shawinigan—2 à 136 1-2.
Brit. Empire—25 à 2 1-2.
B.Emp. Stee 1er pref—25 à 28.
Crown Reserve—500 à 37.
Sherwin Williams—30 à 108.
Asbestos pref—30 à 93.
Atl Sugar—475 de 27 à 27 3-8.
Can. Converters—10 à 81.
Dom. Canners—250 de 94 1 à-4 95 3-4.
St. Maurice Power—10 à 84.

Banques:—
Commerce—25 à 200.
Montréal—55 à 246.

Obligations:—
Tram. Debent—100 à 90.
Can. Car bonds—100 à 102 1-4.
Asbestos—1900 de 97 à 98.

COtes Hors-Listes:—
Belgo pref—100 à 97 1-2.
Eastern Engineering—50 à 8.
St. Maurice Power—6 à 66.

VENTES JUSQU'A 12.30:

Steel o fCanada—5 à 81 3-4.
Nat. Breweries—10 à 47 3-4.
Abitibi—145 à 65 3-4.
Bell Telephone—15 à 134 3-4.
B.E. 2è pref—20 à 9 7-8.
Brompton—140 à 25.
Alcohol—15 à 16 7-8.
Laurentide—5 à 81.
Spanish River—1 à 105.
British 1er—50 à 30.
Asbestos pref—15 à 93.
Converters—5 à 81.

Rendement des valeurs

Cours compilé par la maison Bruneau & Rainville.

	Div.	Prix	Rend.
Abitibi	$4	65	6.2
Asbestos pref	6	91 1-2	6.6
Bell Telephone	8	134	5.9
Brazil	$4	51 3-4	7.7
Can. Car pref	7	83 1-2	8.4
Can. Cement	6	101 1-2	5.9
Can. Converters	7	80	8.8
Can. Cottons	8	105 1-2	7.6
C.G.E. pref	7	54	6.5
(Valeur au pair $50.)			
C.P.R.	10	144 1-2	6.9
Dom. Bridge	4	87	4.6
Dom. Glass	7	110	6.4
do pref	7	110 1-4	6.4
Dom. Textile	$4	68	5.9
do pref	7	115	6.1
E. Smith pref	8	86	9.3
Ind. Alcohol	28	16 3-4	
L. of the Woods	12	180	6.6
do pref	7	123	5.8
Laurentide	6	80	7.5
Mackay	7	114 1-2	6.1
Mont. Cottons	6	98	6.1
do pref	7	113 1-2	6.2
M L H & P	7	175 1-2	4.0
Mont. Tramways	10	165	6.1
Nat. Breweries	$4	47	8.5
(Valeur au pair $25.00)			
Ont. Steel	4	43	9.3
Ottawa Power	6	98 1-2	6.1
Penmans	8	144 1-2	5.5
do pref	6	100	6.0
Quebec Power	7	85	8.2
Shawinigan	7	136 1-2	5.2
Sher. Williams	6	124 1-2	4.8
do pref	7	108	6.5
S. L. Can. Power	6		
Spanish River	7	104 1-2	6.7
do pref	7	116	6.0
Steel of Can	$4	81 3-4	4.9
do pref	7	110 1-2	6.4
St. Law. Flour	4	34 3-4	11.4
St. Maur. Power	6	82	7.2
Tuckett Tob	4	66	6.1
do pref	7	100	7.0
Twin City	4	61 1-4	6.6
Wabasso	$4		
Winn. Elec. pref	7	96	7.3

a—Cotations de New-York.

LES SUCRES

NEW-YORK, 25.—Les prix du sucre brut sont sans changement mais le ton du marché était plus faible. On a vendu 29,600 sacs de sucre de Porto Rico et 15,000 sacs de sucre cubain, tous pour livraison pendant la seconde moitié d'avril.

Le marché à terme des sucres bruts a fléchi sous la pression de la liquidation et des ventes par commerce vu le peu de demande pour l'option immédiate. Les prix de fermeture accusaient une baisse de 3 et 4 points.

POTINS DE LA RUE

LA CAUSE DU "DUMPING"

Nous traduisons la section touffue qui concerne le "Dumping duty": "Lorsqu'il s'agit d'articles exportés au Canada qui appartiennent à une classe ou espèce fabriquée ou produite au Canada, si le prix d'exportation ou de vente actuel à un importateur canadien est moindre que sa valeur au point de vue droits de douane, en plus des droits autrement prélevés, on chargera, pour leur importation au Canada un droit spécial (dumping duty) égal à la différence entre le prix de vente des articles pour exportation et leur valeur au point de vue évaluation pour droits d'exportation; et tels droits spéciaux (ou dumping duty) seront chargés, collectés ou payés sur tels articles, bien qu'ils ne soient pas autrement sujets à des droits de douane".

On croit qu'il faudra une expertise spéciale pour établir les valeurs. Cette expertise serait difficile à faire dans le cas des articles impossibles tels que les cotonnades, les fanfreluches, les chaussures et autres articles de ce genre.

LE CHARBON BITUMINEUX

L'augmentation des droits sur le charbon bitumineux devrait favoriser l'industrie canadienne du charbon et l'aide donnée à l'industrie du coke devrait diminuer notre compte d'importation d'anthracite américain. Il est impossible de fixer le montant que cela rapportera à la British Empire Steel Corporation qui exploite les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse, mais cette compagnie ne pourra que profiter de la nouvelle clause.

La reprise d'imposition de droits sur les cylindres d'acier des lamnoirs devrait aussi profiter à l'industrie sidérurgique canadienne.

RETOUR DE M. WHITEHEAD

Monsieur C. R. Whitehead président de la Wayagamack Pulp and Paper Company Limited, vient d'arriver d'Angleterre, après un séjour de quelques semaines dans ce pays. Son voyage avait pour but de terminer les démarches entreprises en vue d'emprunter, en vertu du "British Trade Facilities Act", la somme de 425,000 livres sterling.

Cet emprunt, contracté au nom de la filiale de la compagnie Wayagamak News Limited servira à adjoindre à l'usine actuelle de papier Kraft, une usine de papier à journal dont la capacité de production sera de 200 tonnes.

LES CHEMINS DE FER DE L'INDE

Le rapport récemment publié par le Bureau des Chemins de fer du Gouvernement de l'Inde, couvrant les opérations de l'année 1923-24, montre que les chemins de fer du pays se relèvent rapidement des pertes et de la dépression des années de guerre.

Confronté par les lourds déficits des deux ou trois années qui ont suivi immédiatement la guerre, le gouvernement de l'Inde a nommé en 1920 le comité Acworth, pour enquêter sur les moyens à adopter pour remettre les chemins de fer sur une base solide. En 1924, ce comité soumettait ses recommandations qui comprenaient la réorganisation de l'administration centrale sur une base commerciale avec un contrôle financier intérieur et des octrois uniformes et continus sur une grande échelle pour réhabilitation et amélioration. En mars 1922, l'assemblée législative s'est engagé à donner à ces fins 150 crores de roupies, ou environ $450,000,000 pendant la période de 1922-27, et à confier au commissaire en chef des chemins de fer le devoir de réorganiser dans le sens suggéré par le comité Acworth et le comité de retranchements Incapie.

Le plus grand changement dans les relations des chemins de fer avec le gouvernement se trouve dans le domaine de la finance. Autrefois le département des chemins de fer était sur le même pied que ses autres départements du gouvernement de l'Inde, recevant annuellement les fonds votés par la législature, tandis que les recettes nettes étaient encaissées par l'Echiquier. Ce système qui était depuis longtemps considéré comme peu rationnel et qui réagissait très défavorablement sur le développement des transports et l'efficacité du service des chemins de fer a été abandonné l'an dernier. La finance des chemins de fer est maintenant complètement séparée de celle de l'Etat, et le contrôle financier sur les opérations des chemins de fer appartient au Railway board qui opère comme s'il s'agissait d'une entreprise commerciale. Plusieurs autres réformes administratives ou d'exploitation ont été adoptées avec des résultats satisfaisants puisque les chemins de fer de l'Inde sont maintenant considérés comme une exploitation payante. Les opérations de 1923-24 accusent un profit net ou surplus après déduction faite de toutes dépenses, intérêts et autres charges fixes, de 6.47 crores de roupies ou d'environ $20,000,000 comparativement à 1.32 crore de roupies en 1922-23.

Plus de 70 p. 100 des 38,000 de chemins de fer de l'Inde sont la propriété de l'Etat. Des recettes totales des chemins de fer de l'Etat en 1923-24 soit 107.89 crores de roupies, 55 p. 100 venait du trafic des voyageurs et 65 p. 100 du trafic des marchandises.

Le comité spécial d'experts a été nommé pour étudier le rapport d'un officier venu spécialement en Amérique pour étudier l'accoupleur-tampon automatique et qui en a recommandé l'adoption uniformément par tous les chemins de fer de l'Inde. Le coût de cette transformation serait approximativement de $15,000,000.

Les chemins de fer ont commandé au cours de l'année 150,000 tonnes de rails. Comme l'Inde n'en produit que 70,000 tonnes, le reste a été placé à l'extérieur. Pratiquement toutes les traverses achetées étaient d'origine hindoue.

QUELQUES OPINIONS

Shearson, Hammill & Co.—Nous ne pouvons pas nous décider à être des baissiers pour le moment; nous ne voyons pas qu'il soit opportun de vendre étant donné les conditions générales actuelles.

Logan & Bryan.—Les valeurs appelées valeurs type commencent à être de nouveau attrayantes au point de vue de l'acheteur parce qu'il existe aucun signe d'altération matérielle des facteurs fondamentaux.

Jenks, Gwynne & Co. — Plusieurs sections du marché semblent être surchargées de ventes et il devrait se produire un raffermissement avant longtemps.

Pynchon and Co. — Nous ne voyons aucune raison d'acheter les valeurs autrement qu'au point de vue spéculatif.

Post & Flagg—Nous croyons que le mouvement de vente n'est qu'un incident d'un marché à la hausse et il n'y a pas de doute qu'on verra plus haut à acheter qu'à vendre. L'avance a été continue pendant cinq mois et, lorsque la baisse s'est déclarée, elle devait aller plus loin qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Nous croyons que ceux qui achètent de bonnes valeurs au niveau actuel n'auront pas à le regretter.

BAISSE DU CAFE

NEW-YORK, 25 — Le marché des cafés a clôturé avec une perte de 23 points pour mars et de 4 à 9 points pour les options plus éloignées. On estime les ventes à 31,000 sacs. La fermeture indiquait: mars, 20.26; mai 19.99; juillet 19.70; septembre 17.38; octobre 17.16; décembre 16.63.

L'option immédiate du café est faible.

LONDRES, 25. — L'argent en barre fait 31 9-16d l'once.

BOURSE DE NEW YORK

Il y a avance, puis recul, puis une nouvelle avance vers midi.

Wall Street, 25 (Ouverture) — Il y a eu des tendances de raffermissement à l'ouverture du marché car la distribution des commandes d'achat des industrielles type a poussé la cote de 1 à 4 points en hausse chez ces valeurs. American Car and Foundry monta de 4 points, American Can de 3 1-2, Gulf States Steel de 2 3-4 et U. S. Steel 1 point. Rock Island and New-Haven provoqua une hausse des ferroviaires à bon marché.

Le sentiment spéculatif devint plus encouragé à mesure que les commandes initiales augmentaient. Plus de 50 valeurs enregistrèrent un gain d'un point et plus pendant la première demi-heure et les ferroviaires firent preuve de reprise de force après leur chute d'hier et aussi parce que les baissiers s'empressèrent de se mettre à couvert chez les industrielles populaires. Mack Trucks, U. S. Cast Iron Pipe et U. S. Realty montèrent de 2 à 4 points et des gains de 2 points furent enregistrés par Baldwin, American Loco, Houston et Mariani Oil, National Lea, Ludlum Steel, General Electric et Westinghouse. Utah Copper perdit 3 points mais les autres cuivres furent fermes. Northern Pacific gagna 2 points. Les changes étrangers ont débuté ferme et la livre cotait $4.78 3-8.

Wall Street, (midi)—Le raffermissement du matin a été temporairement enrayé par une autre charge des baissiers sur Union Pacifique qui descendit de 139 1-4 à un nouveau niveau de baisse à 136 1-8. Cela eut pour effet d'amener des prises de profits en d'autres sections de la liste. U. S. Cast Iron Pipe regura de 3 1-2 points de sa hausse du matin. American Can et General Electric 2 points chacun et plusieurs autres titres un point. A ces bas niveau il en développa un grand pouvoir d'achat et vers midi le marché se mit à monter fortement plus de 110 valeurs avançant d'un point et plus sur la fermeture d'hier. Mawell Motors B, Air Reduction, Remington Typewriter et Universal Pipe augmentèrent leurs gains du matin de 3 points et plus.

L'argent à vue a débuté à 3 1-2 pour cent.

Cours fournis par Dickinson & Walbank, membres de la Bourse de Montréal.

Valeurs	Ouverture	Midi
Allis-Chalmers	83 1-8	83 1-4
Amer Can	171	170 3-4
Amer. Car	204	204
Amer. Loco	126 1-2	126 3-8
Amer. Smelter	94 7-8	95
Amer. Sugar	62 1-4	62 3-8
Amer. Woolen	35 1-2	38 1-2
Anaconda	38	38
Atchison	119	118 3-4
Baldwin Loco	118 1-4	117 7-8
Bethlehem Steel	40 3-4	41 1-4
Can. Pacific Ry	143 3-4	144 1-2
Cent. Leather	15 5-8	15 1-2
Chandler Motor	32 1-4	32 1-2
Columbia Gas	55 1-4	55 1-4
Crucible Steel	67 3-4	67 3-4
Davison Chemical	33 1-8	33 1-8
Gen. Asphalt	46 1-2	46 1-2
Gen. Motors	60 3-8	60 3-8
G. S. Steel	70 1-2	70
Ind. Alcohol	78 1-2	78 3-4
Int. Nickel	24 5-8	25 1-4
N.Y. Central	116	116 3-8
Nor. Pacific	61 1-2	62 3-4
Pacific Oil	53 5-8	54 3-4
Pan American	76 1-2	77 1-4
Reading	73	73 7-8
Republic Steel	47	47
Royal Dutch	49 7-8	49 5-8
Sinclair Con	18 1-8	18 3-8
So. Pacific	101 1-4	101 1-4
Standard Oil N.J.	40	40 1-4
Stromberg Cr	63 3-4	63 3-4
Studebaker	42	42 1-4
Union Pacific	139	139 1-4
U.S. Rubber	35 1-8	35 1-8
U.S. Steel	118 1-8	118 1-2
Vanadium	26 1-4	26 1-2

MINES TORONTO

Cours fournis par Beauvais & Co., Ltd. 120 rue Saint-Jacques, Montréal

Argonaut Gold	38 1-2	40	
Baldwin	3 5-8		
Beaver Consolidated	32	33	
Buckingham	4		
Clifton-Consolidated	16	17	
Cons. West Dome	16 1-4	17	
Crown Reserve		38 1-4	
Dome Mines	14.20	14.65	
Gold Dale	19 1-4	20	
Hattie Gold M. Ltd.	1 3-4	2 1-4	
Hollinger Cons	13.91	14	10
Indian	9	10	
Keeley	205	206	
Kirkland Lake		42 1-2	
Kirkland Rand		59	
Lake Shore M. Ltd.	580	590	
La Rose	48 3-4	49	
offrain	19	20	
McIntyre	16.99	17.25	
Moneta	15	15 1-4	
McKin. Dar. Savage	27 1-2	28	
Mining Corp. of Can	270	275	
Mipissing	612	630	
Nelson Lake		9	
Porc. Crown	5	5 1-2	
Preston East Dome		9	
Rouyn Gold	8	10 3-4	
Temiskaming	20	25	
Teck-Hughes	139	140	
Tough Oakes	33	35	
Vipond Cons	117	120	
West Tree	3 1-4	3 1-2	
Wright Hargraves	4.40	..	

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

	Ach.	Vend.
Vict. 1928	100.85	101.05
Vict. 1943	102.15	102.45
Vict. 1927	102.90	103.15
Vict. 1933	106.50	106.75
Vict. 1937	108.95	109.20
Vict. 1934	104.20	104.25
Nov. 1927	102.00	102.25
Vict. 1932	103.40	103.70
Vict. 1944	96.40	96.60
Emp. de Guerre		
Vict. 1925	100.75	101.00
Vict. 1931	102.05	102.35
Vict. 1937	104.25	104.3-

Fluctuations de la matinée

Communiqué par Geoffrion & Cie, 101, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

	Haut	Bas	Midi	Ventes
Abitibi	65 1-2	65 1-2	65 1-2	20
Atl. Sugar	27 3-8	26 7-8	27 3-8	605
B.E. com	2 1-2	2 1-2	2 1-2	25
B.E.2è pf	10 1-8	9 3-4	10	25
Braz. Traction	52	52	52	90
Brompton	25	25	25	75
Can. Cement	103	102	102	60
Can.Stm.pf	4 3 3-8	4 3 3-8	4 3 3-8	10
Mont. Power	176 3-4	176 1-4	176 3-4	65
Nat. Brewer	49 1-4	47 1-2	48	1265
Shawinigan	135 1-2	136 1-2	136 1-2	32
Spa.Riv.com	105 1-2	104 7-8	105 1-2	90
Steel Co.	82	81 3-4	81 3-4	100

RECETTES DU C.P.R.

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, du 14 au 21 mars, s'élèvent à $2,916,000, comparativement à $3,401,000 pour la semaine correspondante de l'an dernier, soit une diminution de $491,000.

LE PAPIER A JOURNAL

Un nouveau record établi en 1924.

Le Continent nord-américain a de nouveau, en 1924, établi un record, la production du papier à journal s'étant élevée à 2,900,00 tonnes. Le Canada a tout spécialement contribué à la plus-value marquée sur l'année précédente.

Les usines des Etats-Unis ont fabriqué, en 1924, 1,477,000 tonnes de papier à journal, soit une diminution de 14,000 tonnes sur 1923 et 40,000 tonnes sur la production maximum de 1920. Le tonnage canadien a progressé de 87,000 tonnes comparé à celui de 1923 et de 54% comparé à celui de 1920, le tonnage de 1924 s'établit à 1,353,000 tonnes.

La seule usine moderne de papier à journal au Mexique a une capacité d'un peu plus de 11,000 tonnes et une usine semblable existe à Terreneuve qui contribue pour 65,000 tonnes au tonnage du continent. Le Continent nord-américain apporte les 60% de la production mondiale de ce produit de base.

Le Canada a une production de papier à journal inférieure, en 1924, de 5% seulement à celle des E.-U. La quantité de papier à journal fabriqué au Canada, si on en juge d'après les pronostics des gens avertis, et en supposant constante la progression rapide du tonnage, dépassera bientôt les quantités produites aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis détiennent encore et par une forte avance, la première place parmi les nations mondiales consommatrices de papier à journal. Quoique faibles exportateurs de papier à journal (quelques milliers de tonnes en 1924) les éditeurs des E.-U. ont consommé près des neuf dixièmes de la production canadienne, en plus des 150,000 tonnes importées d'Europe. La consommation a dépassé de 50,000 tonnes le chiffre-record de 1923 et de 28% celui de 1920 qui avait alors marqué le point culminant de la courbe. Par tête tête d'habitant, la consommation du papier à journal aux E.-U. est passé de 4 livres en 1890, à 16 en 1900, pour atteindre 50 livres en 1923 et 1924.

L'Annuaire officiel du Commerce montre qu'à date, il se publie, dans 22,000,000. Durant les cinq dernières années, les quotidiens ont accru leur circulation de 25%, et les hebdomadaires du dimanche ont vu le leur augmenter de 42%. Si l'on considère les journaux des E.-U. dont la circulation dépasse 100,000 exemplaires, on trouve que les journaux quotidiens comprennent, en moyenne, en 1924, 28 pages et les hebdomadaires du dimanche 103 pages. Le contraste est frappant puisqu'en 1920 les moyennes étaient alors de 23 et 79 pages respectivement. Accroissement régulier du format et de la circulation, voilà qui caractérise l'évolution actuelle des journaux principaux. On publie aux Etats-Unis un exemplaire de journal quotidien par 3½ habitants, soit plus d'un par famille. Ceci prouve l'habitude qui se développe de lire un quotidien.

Le volume total des annonces fut pratiquement le même qu'en 1923 et en 1920. La publicité dans les magazines et revues bien qu'accrue de 3% en 1924, comparée à 1923, reste inférieure de 15% au volume-record de 1920.

La production nord-américaine de papier à journal a augmenté, en moyenne, durant le dernier quart de siècle, de 7% composés par an. Les nouvelles usines et les agrandissements des usines actuelles maintenant en cours ou projetés, porteront, en 1925, la capacité de l'industrie nord-américaine à 12,000 tonnes par jour, à moins que certaines usines trouvent plus profitable de changer leur genre de fabrication.

Cet article est extrait et traduit du Rapport de M. R. S. Kellogg, secrétaire, présenté, le 30 janvier 1925, à l'assemblée annuelle du News Print Service Bureau, à Montréal. Publié dans le Pulp and Paper Magazine du 5 fevrier 1925.

Papier à journal.—Production américaine et canadienne

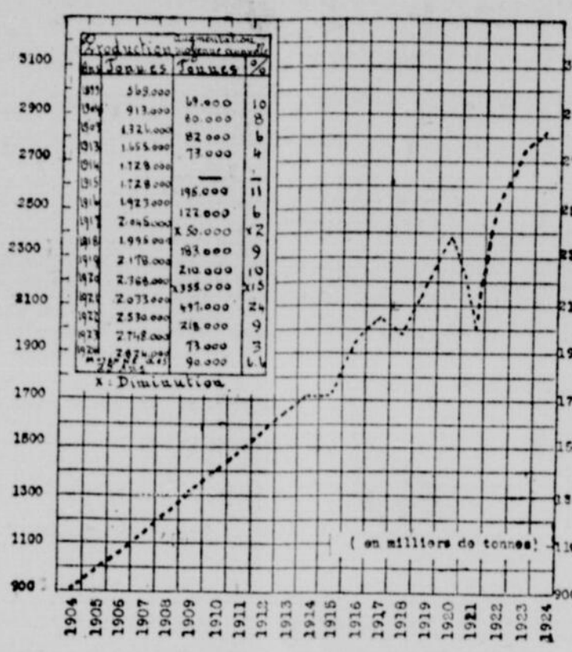

Production de papier à journal aux Etats-Unis et au Canada

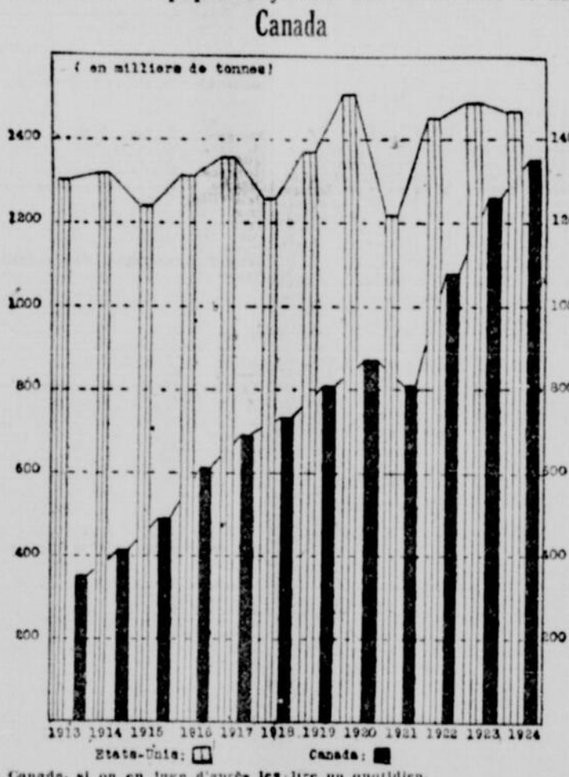

LES PRESIDENTS

M. H. H. SHEPPARD, président de l'association des Marchands détailleurs de Bois de la Province de Québec.

MARCHE DES CHANGES

Cote des devises étrangères fournie par L.-G. Beaubien & Cie 50 Notre-Dame ouest, Montréal.

Devise	Montréal
Angleterre, Livre S	84 79
France, Franc	.0525
Belgique, Franc	.0512
Italie, Lire	.0408
Suisse, Franc	.1933
Hollande, Florin	.3995
Espagne, Peseta	.1430
Suède, Couronne	.2706
Norvège, Couronne	.1572
Danemark, Couronne	.1842
Etats-Unis, dollar—Prime 1-8 %	

INTERNATIONAL PAPER OFFRIRA DES OBLIGATIONS

Cette émission sera pour la somme de $15,000,000.

On a annoncé, hier, que la ratification par les actionnaires de la International Paper Company de l'augmentation proposée du capital de la compagnie dans le but de financer les activités de la compagnie au Canada par l'achat des propriétés de la Riordon, on ferait bientôt une émission publique d'obligations aux Etats-Unis et au Canada. L'émission entière consisterait en $15,000,000 environ d'obligations 30 ans 6%, mais le prix n'en a pas encore été fixé.

A l'assemblée tenue hier les actionnaires ont approuvé le plan d'augmentation du capital de $20,000,000 à $50,000,000 de même qu'on a autorisé la création de $50,000,000 de capital-actions privilégié portant 7% d'intérêt qui sera échangé pour le capital-actions privilégié actuel payant 6% et on paiera en plus $10 l'action argent comptant. On a aussi approuvé le plan d'achat des propriétés de la Riordon. On prendra $7,000,000 de l'émission de $15,000,000 pour payer ces propriétés.

Lorsque la International Paper aura construit son moulin de la Gatineau, elle produira, avec ses moulins de la région de Trois-Rivières, 1,000 tonnes de papier à journal par jour.

PUBLIC SERVICE OF NEW-JERSEY

Les dépenses d'amélioration ont été très élevées.

Public Service Corporation of New-Jersey adresse aujourd'hui son rapport fiscal annuel pour 1924 en 1924 a été de 507,212,087, dont bre de plus de 45,000. Les grandes améliorations à l'installation de la compagnie pendant les douze mois compris dans le rapport apparaissent par les fortes charges au compte de capital fixe. Les dépenses se sont chiffrées à $30,108,956 dont $23,881,885 sont chargés au compte des améliorations aux usines électriques et sur la seule nouvelle usine de Kearny on a dépensé $8,229,000.

On a inclu pour la première fois les dépenses d'opération des autobus. Le total des passagers transportés par les trams et les autobus en 1924 a été de 507,213,087, dont 79,583,643, ou plus de 15 pour cent par les autobus. Les kilowatts, heure générés dans le cours de l'année se chiffrent par 1,120,557,890 et on a acheté environ 69,600,000 kilowatt-heure. Les ventes de gaz se chiffrent à 19,857,632,000 pieds cube et à la fin de l'année, il y avait en service 643,055 moteurs à gas et 525,578 moteurs mus par l'électricité. Les revenus d'opération des compagnies subsidiaires ont été de $87,689,453 et l'augmentation nette du surplus avait le paiement du dividende sur l'ordinaire s'est chiffré à $5,583,072.

Parlant du tramway, le président McCarter dit: "Il est intéressant de noter une amélioration de la situation de notre voie de tramways. Par une étude à fond des conditions d'opération, on a pu pratiquer des économies qui ont réduit le coût d'opération sans nuire à l'efficacité du service".

Le marché des obligations

Cours fourni par la Maison "Crédit Canada Limitée.

Valeurs	Ech.	Prix	P.rap.
GOUVERNEMENT			
Alberta 4½	1939	90 50	4 95
Colombie Anglaise 5	1945	100 00	5 00
Ontario 5	1948	101 75	4 90
do 6	1935	108 38	5 00
Québec 4½	1949	88 67	4 80
do 4½	1950	88 31	4 80
do 4½	1950	97 75	4 65
Terre-Neuve 5½	1942	102 25	5 30
MUNICIPALITES			
Aylmer (Hull) 5½	1944	103 70	5 20
Edmonton 5	1933	96 50	5 55
Farnham 6	1954	100 00	5 00
Montréal 5	1963	101 75	4 90
do (Mals) 5	1954	100 75	4 95
do (Ec. Cath.) 5	1943	100 00	5 00
Trois-Riv. (Ec.Cat.) 5	1953	100 00	5 00
Sherbrooke 5	1944	100 00	5 00
Toronto 4½	1944	97.00	4 75
Pointe-Claire 5	1944	100 00	5 00
UTILITES PUBLIQUES			
Calgary Power 5	1940	87 50	6 30
Dist. Elec. S. P. 5	1949	65 25	9 78
Cedar Rapids 5½	1953	100 00	5 00
East Koot. Power 7	1942	102 50	6 75
Elect. Dev. 5	1933	100 00	5 00
Jamaic Pub. Ser. 6½	1943	102 15	6 30
Kaministiquia Power 6	1937	97 50	6 80
Laurentide P. Co. 5½	1946	100 62	5 45
Montreal Tram. 5	1955	90 50	5 65
Mont W. & P. 4½	1932	96 30	5 90
do 5	1932	98 00	6 60
Mont Pub Serv. 5	1942	94 50	5 50
Nor. Ont. L. & Pow. 5	1931	98 00	6 40
Quebec Pow Co. 6	1953	101 35	5 90
Que Ry. L. H & P. 5	1939	92 25	5 80
St. Maur. Po. Co. 6½	1953	106 75	6 00
So Sh L H & P 6½	1933	100 00	6 50
INDUSTRIES			
Asbestos Corp. 5	1942	98 87	5 10
Brandram Hend. 6	1936	96 00	6 65
Can Car & Fdry. 5	1939	102 38	5 75
Canada Cement Co. 6	1929	102 13	5 40
Dom. Coal Co. 5	1940	93 00	5 70
Dom. Iron & Steel 5	1939	85 55	9 50
Nat. Cement Co. 7	Serial	100 00	7 00
Price Bros & Co. 6	1943	101 00	5 95
Stetson Cutler Co. 7	1942	96 00	7 40
Wyagamack P & P. 6	1951	87 00	6 60
Frontenac Brew. 6	1951	90 00	6 80

Règlement prochain de ces difficultés

HALIFAX, 25. — On croit ici que le budget offrira une solution à quelques-uns des troubles d'industrie du charbon dans la Nouvelle-Ecosse par suite de l'augmentation de 34 à 50 la tonna sur le bitumeux américain. On croit que cela aura pour effet de faire disparaître tous les empêchements existant de nature à arrêter le règlement de la dispute actuelle.

Le premier-ministre Armstrong interprète le changement au tarif comme signifiant une économie pour le producteur de la Nouvelle-Ecosse qui fait son commerce sur le Saint-Laurent de 16 cents la tonne.

HOWARD SMITH PAPER MILLS LTD.

AVIS DE DIVIDENDE

sur les

ACTIONS PRIVILEGIEES

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 2% sur les actions privilégiées de la Howard Smith Paper Mills, Limited, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31e jour de mars 1925, et qu'il sera payable le 20e jour d'avril, 1925, aux actionnaires inscrits au registre à la clôture des affaires le 10e jour d'avril, 1925.

Par ordre du bureau de direction,
HAROLD CRABTREE,
Secrétaire.

MONTREAL, 23 mars, 1925. 26-3

LES MINES

OR	Cap. autorisé	Par Val	1923 Haut	1923 Bas	1924 Haut	1924 Bas	Bas	Courant Offre	Courant Dem.
Argonaut	4,000,000	1.00	1.00	.48	.65	.21 1-2	.29	.40	.41
Atlas	2,000,000	1.00	.15	.03 1-4	.07 3-4	.03 1-4	.03 1-2	.03 3-4	.04
Baldwin	5,000,000	1.00	.16	.04 1-4	.07	.01 1-2	.02	.04 7-8	.05
Beatty	2,000,000	1.00	.24	.05 1-4	.06 1-2	.01 1-4	.01 1-2	.46	.46 3-4
Beaton Crk	2,000,000	1.00	.19	.05	.10	.03	.05	.01 1-2	.46 3-4
Bidgood	3,000,000	1.00	.15 3-8	.12 1-2	.15 1-4	.04 7-8	.05 1-2	.05 3-4	.04 3-4
Buckingham	2,000,000	1.00	.36 1-2	.03	.07 1-2	.02 1-4	.04	.10	.06
Coniarum					2.30		2.30	.04 1-4	.10 1-2
Col. Kirk	2,500,000	1.00	.17 1-2	.06	.07 3-4	.02	.03 7-8	2.25	.04 1-2
Con W.D.L.	3,000,000	1.00	.38	.21 1-2	.31	.37	.16	.06 3-4	2.30
Dome Mines	1,000,000	shares no par						16 1-4	.06 3-

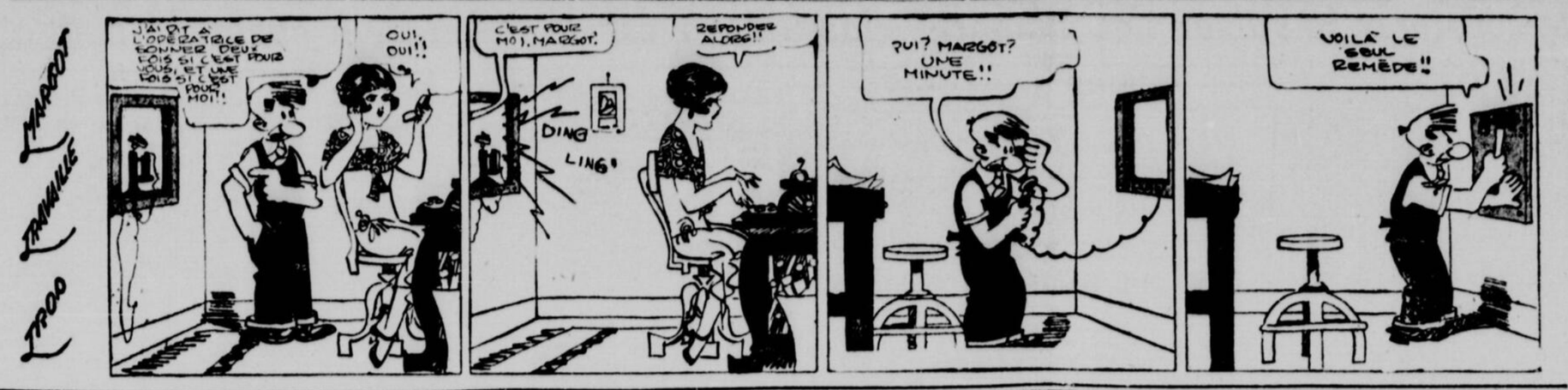

BOURSE DE MONTREAL

FERMETURE D'HIER:

	Offre	Demande
Abitibi P & P	65	65 1-2
Asbestos Corp	45	48
do priv	91 1-2	92
Atl Sugar Reg	26 7-8	27
do priv	66 1-2	
Bell Tel	134	135 3-4
Braz T L & Power	51 3-4	52
B E Steel Corp		2 1-2
do Com 1er priv	28	29 3-4
do 2e priv	9 7-8	
Brompton Paper	25	25 1-2
Can Car & F	47	47 3-4
do priv	83 1-2	84
do Cement	101 1-2	102
do priv	114 1-2	116
do Com Cot C priv		47 1-2
do Converters	80	81 1-2
do Cottons	105 1-2	
do priv	92 1-4	
do Forgings priv	45	
do Gen Elec priv		54
do Ind Alcohol	16 3-4	17
do Iron Fy	8	
do priv	35	
do Steamship Lines	12 1-8	
do Voting Trust		14
do priv	43 1-4	43 5-8
do Woollens		12
do priv	50	
Con Min & Smelting	62	62 1-4
Crown-Reserve		37
Cuban Can Sugar	7 1-2	8
do priv	40	41
Detroit United Ry	8 1-2	9 1-2
Dom Bridge		87
do Canners	92	95
do priv	97 1-2	
do Coal priv	40	49
do Glass	110	110 1-2
do priv	110 1-4	
do Iron priv		27
do Steel Corp pref		35
do Textile	68	
do priv	115	
Goodwins Ltd	70	
do priv	94	
Goodyear T & Rub priv		96
Hob. Renfrew Ltd	20	
do priv	80	
Hollinger C G Mines	14 00	14 10
Howard Smith Paper	26	28
do priv		86
Kaministiquia Power		114
Lake of the Woods	180	
do priv	123	
Laurentide	80	81
Lyall Cons		16
Mackay	134 1-2	115
do priv	67 3-4	68
Mont Cottons	98	
do priv	113 1-2	115
do I. & P.	175 1-2	
do Loan & Mortgage	48 3-4	
do Tramways	165	
National Brew	47	47 1-2
Ogilvie Milling priv	124	
do nouv	140 3-4	
Ontario Steel Prod	43	46
do priv	90	
Ottawa L. H. & P	98 1-2	99
do priv	104	
Penmans Ltd	144 1-2	145
do priv	100	101
Price Bros	37	37 1-2
Prov. Paper		98
Quebec Power Co	85	86 1-2
do priv	104	
Shawinigan	136 1-2	137
Sherwin Williams	124 1-2	
do priv	108	
Spanish River	104 1-2	105
do priv	116	
Steel Co of Canada	81 3-4	
do priv		110 1-2
St Law Flour Mills	34 3-4	35 1-2
St Maurice Paper	82	84
Tuckett Tobacco		66
do priv	100	
Twin City	61 1-4	61 1-2
Wayagamack	46 1-4	47
Western Grocers Ltd	6	8
Winnipeg Elec. Co	41 1-4	41 3-4
do priv	96 1-8	96 1-4
Woods Mfg Co	33	42
do priv		74 1-2
Banques		
Canadienne	150	150 1-2
Commerce	199 1-2	200
Dominion	197 3-8	
Impériale		195
Montréal		246 1-2
Nova Scotia	263	
Toronto	198 1-2	
Union		111 1-4
Obligations		
Asbestos Corp		98
Bell Tel	99 3-8	
Can Car & Fy	102	103
do Cement	102 3-8	103
do Converters	99 1-2	
do Cottons	90 1-4	
do Felt	97	
do Locomotive	98 3-8	
do Con Rubber	99 3-8	
Carriage Factories	100	
Cedars Rapids	98	100
Dom Coal	90	
do Iron & Steel	91 3-4	91 7-8
Kaministiquia Power	95 1-2	
Lyall Cons	92	
Mexican Elec	61	
do I. & P	65	
Mont Power	96 1-4	97 1-2
do Tramways		96 3-4
do Deb	90	91
Nat. Breweries	103 1-2	
Northern Elec	94	
N S Steel & Coal	72 1-2	
Ogilvie Milling	104	
do B	104	
do C	104	
Penmans Ltd	99	
Quebec Ry	91 3-4	92
Riordon Paper	93	
Rio de Janeiro	87 7-8	88 5-8
Sao Paulo Tram	92 1-2	
Sherwin Williams	102 1-4	
Spanish River ex-div	96 1-4	
Steel Co of Can	104	104 1-2
Winnipeg Elec	92 1-2	94
do Street Ry	99 3-4	

HORS COTE

A Montréal.

OBLIGATIONS:

	Ach.	Vend.
Abitibi P P	99 1-4	100 1-8
Alabama T L P	86 1-2	87
Algoma Steel	32	33
Beld Paul Cart	85	
Braidram Hend	90	
Belgo Can Paper	98 3-4	
Brompton P P	109 1-2	109 3-4
Brompton P P	99 1-2	
Burns P Co	101 1-2	101 1-2
Calgary Brewing	78	
Can SS Lines	98 1-2	99 1-8
Can SS Lines	77	78
Can L & P	96	
Can Nat Ry	99 7-8	100 3-8
Can Pac Ry	99 3-8	100
Connors Bros		100
Consumers Glass	87	
Dom P & Textile	96 3-4	
Dom Textile	104	
East Koot P	100 3-4	102
Elect Del	98 7-8	
G T Pac	75 1-2	
G T Pac Sup	76 1-2	
Holt, Renfrew	95 3-4	
Howard Smith P	94 1-4	
Howard Smith P	96	
Lake Sup P	105	
Laurentide P	97 -98	98 7-8
Laurentian P	98 1-2	
Maple Leaf Milling	103 3-4	
Manitoba Power	101 1-2	102
Mattagami P	30	40
Mont Pub Serv	91	93 3-4
Mont Steel Wks	100	
Mont Tram & P	101 7-8	101 1-4
Mont W & P	94 3-4	
Mont W & P	85 3-4	
North Ont P	97	97 7-8
Ottawa Gas	102	
Ottawa Pulp	106	
Ottawa River P	97 1-2	99 1-2
Ottawa Hull P	100	
Price Bros	99 3-4	
otono Rfg Co	96	98
Port office Ry	70	
Provc Ont	101 5-8	101 1-2
QuebecPower	101	
Quebn Jacques	93	76
Shawi gan Cotton	76	
Southclan Power	102 1-4	
Spanish River P P	106 3-4	107 1-4
St Law Sug Ref	89	
St Maurice C	77 1-2	
St Maurice Pow	106	106 1-4
Windsor Hotel	102 1-4	

BOURSE DE NEW-YORK

FERMETURE D'HIER:

	Max.	Min.	Ferm
Abitibi Copper	65 3-4	65 1-2	65 3-4
Allis Chalmers	81	78 1-	78 1-4
Allied Chem	84 1-4	82	82 7-8
Am Agri Chem	14 5-8	14 1-2	14 1-2
Am Beet Sugar	40	40	40
Am Bosch Mag	27 3-4	26 1-2	26 1-2
Am Can	170 1-2	166 1-4	168
Am Car and F	206	200	200
Am Dr Syndicate	5 3-8	5 5-8	5 5-8
Am Inter Corp	33 3-4	31	33 3-4
Am Loco	127 1-2	123 3-4	124 1-4
Am Smelting	95 1-8	92 3-4	93
Am Steel Fdries	49 1-4	47 3-4	48
Am Sugar	61 3-4	60 5-8	60 3-8
Am Sumat Tob	15	15	15
Am Tel & Tel	133 1-4	132 1-2	133 3-8
Am Woollen	38 1-2	37 5-8	38
Anaconda Cop	38	36 3-4	37 1-2
Atchison	118 7-8	117 1-8	117 1-2
Cal Petrol	29 1-2	28 1-4	28 1-2
Can Pac	145 3-4	143	144
Central Leather	16 3-4	15 3-4	15 3-4
Cerro de Pasco	45 1-4	43 1-8	43 1-2
Chandler Motors	32 1-4	32	32
Chesapeake Ohio	94 1-2	92 1-8	92 1-4
Chic M St P	5 7-8	5 1-2	5 7-8
do pref	10	9 7-8	10
Chic Rock Isl	47 1-2	43 1-2	44 1-2
Chile Pneum Too	82	81	82
Chile Copper	32	31 1-4	31 3-8
Columbia Gas	56 3-8	54 3-4	54 3-4
Cont Can	61 3-4	61 1-4	61 1-4
Corn Prod	39 1-2	38 1-8	38 5-8
Cosden Oil	28 1-8	27 3-8	27 3-8
Crucible Steel	67 3-4	66 3-8	66 1-2
Cuba Cane Sugar	13 1-4	13 1-8	13 1-4
Davison Chem	33 3-4	32	32 1-8
Delaware Hudson	135 7-8	134 1-4	134 1-2
Endicott J	65 1-8	62	65
Erie Rail	29 7-8	28 7-8	28 7-8
Famous Players	94	93	94
Freeport Texas	12	10 1-2	10 1-2
Gen Asphalt	46 3-4	45	45
Gen Cigars	94	94	94
Gen Elect	265 1-2	257 1-4	265 1-2
Gen Motors	69 7-8	69 1-8	69 1-8
Goodrich	52 3-8	50 3-4	51 1-4
Granby Mining	15 1-4	14 5-8	14 5-8
Great North pref	63 3-4	60 3-4	61 1-2
Great North Ore	34 5-8	34	34
Gulf States Steel	70 1-4	68	68
Houston Oil	67	62 1-4	62 1-2
Insp Copper	24 3-8	24 1-8	24 1-8
Intern Nickel	25	24 1-2	24 1-2
Int Merc Mar	11 7-8	11 3-4	11 7-8
do pref	42	40 1-4	41 1-8
Intern Paper	50	48 1-4	49
Kansas City South	34	31 1-8	33 3-4
Kennecott Cop	48 7-8	47 3-4	47 3-4
Keystone Hire	2 1-4	2 1-4	2 1-4
Lehigh Valley	72 7-8	70 1-2	71
Loews Th	24 1-2	24	24
Mackay Co	114	114	114
Missouri K T	33 7-8	31	31 5-8
Missouri Pac	36	33 3-4	33 5-8
Nat Lead	146 1-2	142 7-8	142 7-8
New Haven	30 3-8	28	28
N Y Air Brake	45 1-2	45 1-4	45 1-4
N Y Central	116 7-8	114 3-4	115 3-4
Norfolk West	129 1-4	127 1-2	128 1-8
North Pac	64	60 1-2	60 3-4
Pac Oil	54 -14	53 1-8	53 1-4
Pan Am Petrol	78 3-8	75 3-4	75 7-8
Penn RR	46	45 1-8	45 3-8
Pere Marquette	65 1-4	65	65
Philadelphia	53	41 1-2	53
Pierce Pete	6 3-4	6 5-8	6 3-4
Pierce Arrow	11 3-4	11	11 1-4
Pressed Steel Car	57 3-4	55	56
Pulla n	133 1-4	130 1-8	130 7-8
Punta ugar	42 1-4	41 1-2	42 1-8
Readin	74 3-8	72	72 1-8
RepublicgIronS	47 3-4	45 1-2	46
Royal Dutue	50 1-4	48 1-4	48 3-4
Sears RoebPfd	152 1-4	149 3-4	151 1-2
St Louis S	60 5-8	65 1-2	65 7-8
Sinclair Cons	18 1-2	18	18
Skelly Oil	23 3-8	22 1-2	22 1-2
South Pac	101 1-2	99 5-8	100 3-4
South Rail	85 7-8	82 3-8	83
do pref	85 7-8	84 3-4	84 3-4
Stand Oil N J	40 1-4	39 3-4	39 3-4
Stand Oil Cal	58 3-4	57 1-2	57 3-4
Stromberg Cr	61 1-2	61	61
Studebaker	42 3-4	41 5-8	42
Tenn Copper	8	8	8
Texas Oil	44 3-8	43 1-2	43 1-2
Texas Pac	51 1-8	46 3-4	47
Tob Prod Co	73 7-8	72	73
Sheil Union Oil	23 5-8	23	23 1-8
United Fruit	208	206	206
U S Indust Alco	78 7-8	75 7-8	76 3-4
U S Rubber	36	35 1-8	35 1-8
U S Steel	118 5-8	117	117 1-4
Vanadium Steel	26 1-2	26 1-8	26 1-8
Wabash A	63 3-8	62 1-8	63
Westinghouse	68	66 5-8	67
White Motor	60	57 3-4	57 3-4
Willys Overland	12	11 1-4	11 3-8
Worthington P	49 1-2	46 1-4	7
Obligations			
Belgique 8, 1941	107 1-2	107 1-4	107 1-2
do 6 ½ 1949	93	92 3-4	92 3-4
Bordeaux 5, 1934	84	84	84
Can 5 ½ 1929	102 1-8	102 1-2	102 1-2
Can. 5, 1926	100 5-8	100 5-8	100 5-8
Can 5, 1931	102 3-4	102 3-8	102 3-4
Can 5, 1952	103 1-2	102 3-4	103 1-2
R&o Fr 8, 1945	102	101 1-2	101 1-2
do 7 ½ 1941	98	97 1-8	97 1-2
do 7, 1949	89	88 5-8	88 3-4
Japon 4, 1931	82	82	82
Lyons 6 1934	84 1-8	84	84 1-8
Marseilles 6, 1934	84	84	84
P L M 7, 1958	85	85 1-2	84 3-4
do 6, 1958	76 1-2	75 3-4	76
Seine 7, 1942	88 1-4	88	88
G B. 6 ½ 1929	116	116	116

Domestique qui a failli être brûlée vive mardi matin

Une jeune fille de 18 ans, mademoiselle Lucille Sigouin, servante dans une maison portant le numéro 1333 de la rue Saint-Hubert, a été douloureusement brûlée, hier matin, vers 8.30 heures, alors qu'elle essayait d'allumer la fournaise. On croit qu'une étincelle a mis le feu à ses vêtements, qui furent bientôt la proie des flammes. L'un des résidents de la maison, l'enveloppa à la hâte, avec un tapis de table et réussit à éteindre les flammes. La victime a aussitôt été transportée à l'hôpital Notre-Dame, où l'on constata qu'elle souffrait de brûlures aux jambes et au bras droit.

Le coût de la vie et les taux de transport

Au cours d'une conférence qu'il a prononcée hier midi, à l'hôtel Windsor, devant les membres du club Rotary, M. Richard W. Long, agent-général du fret, au Canadien National, a déclaré que le haut coût de la vie, en Canada, n'était pas entièrement provoqué par les taux de transport. En 1924, les statistiques du "Bureau of Railway Economics", à Washington, démontrent que la marge entre les prix du gros et du détail, sur les marchés, a varié sans avoir subi de changements par les taux de transport.

West Koot Pow	6	101 3-4	
West Power	5	92 1-2	93
do Deb	7	99	
Obligations du Gouvernement			
Guerre 1925	5	100 85	101 05
do 1931	5	102 15	102 45
do 1937	5	104 25	104 45
Victoire 1927	5 1-2	102 80	102 90
do 1933	5 1-2	106 65	107 85
do 1934	5 1-2	104 20	104 30
do 1937	5 1-2	108 85	109 20
Renouv. 1927	5 1-2	102 05	102 35
do 1932	5 1-2	103 40	103 55
Rachat 1928	5	100 85	101 15
do 1944	4 1-2	96 45	96 70

MARCHES D'EXPORTATION DES FRUITS CANADIENS

Les prix des pays étrangers ont été reçus par câblogramme; ceux du Canada sont à date.

LES EXPORTATIONS

Les cours suivants ont été reçus par câblogramme du Commissaire canadien du commerce des fruits en Angleterre:

HAMBOURG, 6 mars. — Pommes américaines, caisse, Winesap, très belles $2.86 à $4.29, belles $2.86 à $3.43. Yellow Newtown très belles $2.38 à $2.57, belles $2.38 à $3.07, belles $2.38 à $3.07, "C" $2.32. Gano, très belles, $2.38 à $2.86.

GLASGOW, 11 mars. — Pommes des Etats-Unis, barils, Albemarles, No 1, $7.75 à $10.19, Ben Davis No 1, $5.48 à $5.86, Winesap No 1, $10.73 à $10.20, Baldwin de N. Y. No 1, $6.43 à $6.97, caisses, Winesap d'Oregon, très belles, $3.85 à $4.07, Yellow Newtown, très belles, $3.07 à $4.05, belles, $3.07 à $3.07, Ganos très belles, $3.45.

LONDRES, 11 mars. — Pommes de N.-E. barils, ex SS. Bay State, Ben Davis No 1, $5.48 à $5.72, No 2, $4.05 à $4.77, Dom $3.81 à $4.77, No 3, $3.33 à $3.81, Nonpareil No 1, $5.00 à $5.96, No 2, $4.53 à $5.24, Dom. $4.05 à $4.77, No 3, $3.97 à $4.06, Golden Russet No 1, $5.48 à $7.15, No 2, $5.72 à $7.39, Dom. $5.00 à $6.20, No 3, $5.00 à $6.96, Fallawater No 1, $5.48 No 2, $5.24, No 3, $3.57, Baldwin No 1, $5.72 à $6.67, No 2, $4.77 à $5.96, Dom $4.77 à $6.24, No 3, $3.33 à $5.24, Ganos No 1, $5.96, No 2, $5.48, Dom $4.77 à $5.24, No 3, $4.77.

LIVERPOOL, 13 mars. — Pommes d'Ontario, barils ex SS. Montcalm, SS. Winnefredian, Ben Davis, No 1, $4.21 à $6.20, No 2 $5.24 à $5.48, No 3 $5.07, $4.77 à $5.02, Dom $2.86 à $3.23. Pommes des Etats-Unis, barils Baldwin du Maine, No 1 $5.96 à $9.54, Greening de N. Y. No 1, $7.15, caisses, Yellow Newtown d'Oregon, très belles, $4.23, Winesap de Washington, très belles, $3.33. Livre sterling cotée à $4.77.

MANCHESTER, 17 mars. — Pommes de N.-E. Ex SS. Manchester Remco, barils, Ben Davis No 1, $5.02 à $5.48, No 2, $4.54 à $5.02, Dom $4.06 à $4.78, No 3, $3.58, Nonpareil No 1, $5.50 à $6.98, No 2, $4.06 à $5.50, Dom $4.06 à $4.30, No 2, $3.58, Gano No 1, $6.50 à $6.21, No 2, $4.90, Washington Winesaps, caisses, très belles, $3.82 à $4.26 belles $3.58 à $4.18.

COPENHAGUE, 14 mars. — Pommes de N.-E. barils Ben Davis No 1, $7.02 à $8.28, Winesap de Washington et Newtown, caisses très belles, $2.60 à $4.34.

LIVERPOOL, 18 mars. — Pommes d'Ontario, Ex. SS. Regina, Ben Davis No 1, $5.45 à $6.69, No 2, $4.78 à $5.58, Dom. $4.06 à $4.48, No 3, $3.01 à $4.06, Gano No 1, $8.32, No 2, $6.45, Dom $6.45, No 3, $3.58, Stark No 1, $8.48, No 2, $6.69, Dom. $6.21, No 3, $3.58 à $5.02, Pommes de N.-E. Ex SS. Regina Gano No 1, $6.23 à $6.69, No 2, $8.00, Dom 4.78 à $6.02, No 3, $3.82 à $4.06, Ben Davis No 1, $5.02 à $5.98, No 2, $4.30 à $4.78, Dom. $4.06 à $4.78, No 3, $3.40 à $3.82, Nonpareils No 1, 5.98 à $6.21, No 2, $4.78 à $5.50, Dom. $4.30 à $4.78, No 3, $3.58 à $4.04, Virginia Albemarles No 1, $8.27 à $10.68, Newtowns No 1, $10.03 à $10.32, Winesap No 1, $8.37 à $10.03, Baldwin de N.-Y. No 1, $6.69 à $8.37, Greening No 1, $5.98 à $8.37, Newtown d'Oregon très belles $2.87 à $4.63, belles $2.87 à $3.82, "C" $3.35 à $3.68, Winesap, très belles, $4.29 à $4.94, belles $3.53 à $4.18, Arkansas Black, très belles $4.72, belles $3.82 à $4.30.

Livre sterling cotée à $4.78, Kroner, $0.18.

MARCHES DOMESTIQUES

(A moins d'indications contraires, tous les cours mentionnés ci-dessous sont pour mercredi et représentent les prix de gros de produits marchands de bonne qualité.)

HALIFAX. — Pommes de N.-E. barils, Spy, No 1, $6.50, No 2, $6.00, Dom. $5.00, No 3, $3.50, caisses, très belles, $3.25, Stark et Baldwin, barils No1, $5.50, No 2, $4.00, Dom. $3.75, Pommes de terre blanches, qtl. Canada A, $3.00, I.P.E. Caldo $1.00, Choux $1.25 la douzaine, Laitue, $1 la douzaine, Navets, qt. $1.25, Carottes qt. $2.50, Pommes importées caisses, Winesap, belles, $5.00, Tomates, cageot de 6 paniers, 09 ct, Céleri, douzaine $3.50. Arrivages de wagons du 14 au 18 inclusivement, N.-E. 1 de pommes, 1 de légumes mélangés, I.P.E. 4 de pommes de terre, Ontario, 1 d'oignons.

ST-JOHN. — Pommes de terre locales, blanches, qtl. Canada A, $1.10, Navets qt. 60 cents, Rhubarbe, 75 cents la livre, Laitue, 90 cents la douzaine, Pommes de N.-E. barils, Spy, No 1, $7.50, No 2, $6.50, Dom. $6.00, No 3, $4.50, Baldwin, Stark, Ben Davis, No 1, $5.25, No 2, $4.75, Dom. $4.25, No 3, $3.25, Nonpareil No 1, $6.00, No 2, $5.50, Dom. $4.75, No 3, $3.25, Pommes de C.-B. caisses, Winesap, très belles, $4.50, Oignons d'Ontario, qt. régulier échantillon, triés, $2.50, Choux qt. $2.00, Fruits importés, pommes, Winesap, caisses belles $4.25, très belles $4.50, Tomates de Floride, cageot de 5 paniers, $8.50 à $9.00, Céleri, blanc, $2 la douzaine, Epinards, panier d'un boisseau, $3.00.

QUEBEC. — Pommes, caisses, C.-B. McIntosh, belles et très belles, $4.50 à $5, Pommes importées, Winesap, belles et très belles, $4 à $4.50, Pommes d'Ontario et de Québec, barils Spy, No 1, $8.50 à $10, No 2, $8.00 à $9.00, Baldwin No 1, $8 à $8.50, No 2, $7.50 à $8.00, Stark et King, No 1, $6.50 à $7.00, No 2, $6.00 à $6.50, Oignons d'Ontario, Red Globe, qt. régulier, $3.00 à $4.00, Yellow, belles $2.50, Laitue de Québec, cageot à 12 livres $3.25, Pommes de terre, blanches, Canada A, $22.00 la tonne, avels $22, Carottes $36 à $38, Choux d'hiver $30, Légumes importés, laitue, Iceland, cageot $6.00, Céleri, cageot $6.50, Choux-fleurs, cageot de 2 douzaines $3.00, Tomates, cageot de 6 paniers $4 à $5, Epinard, panier d'un boisseau $2.50 à $3.00, Arrivages de wagons du 12 au 18, importé 1 de pommes, Québec, 4 de pommes de terre.

MONTREAL. — Pommes, caisses, importées de C.-B. très belles $3.75 à $4.00, Yellow Newtown, très belles, $4.50, McIntosh, de C.-B. très belles $4.00 à $4.25, belles $3.75, Spy d'Ontario et de C.-B. belles $3.75 à $3.50, Ontario, barils, McIntosh No 1, $9 à $10, Spy barils Ont, et N.-E. No 1, $7 à $9.00, No 2, $7.00 à $8.00, Russet No 1, $7.50 à $8.50, No 2, $7 à $8, Ben Davis Stark Baldwin, No 1, $6 à $7, No 2, $5.00 à $6.00, Fruits importés, Winesap caisses, belles $3.50, "C" $3.25, Fraises, 70 à 80 cents la pinte, Poires, caisses Winter Nellis $6 à $7, Choux verts qt. $4.50 à $5.00, Tomates cageot de 6 paniers, de Floride $5.00 à $6.00, Panier mexicain $4.75 à $5, Céleri, cageot $4.50 à $5.00, Choux-fleurs cageot $2.75 à $3.25, Laitue cageot, Iceberg $5.00 à $6.50, Epinards, panier $1.25 à $1.50, Légumes locaux, qt: betteraves $1.50, Choux, qt $1.50 à $2, Navets $1.19 à $1.40, Panais $2 à $2.50, Pommes de terres blanches, I.-P.-E. Canada A, qt. $1.25 à $1.35, Québec et Nouveau Brunswick, $1.00 à $1.10, Rhubarbe, faisse boîte d'une douz. $1.40 à $1.75, Carottes, vieux stock, qt N.-B. et d'Ont. 90c. Prix d'encan, 16 mars. Pommes de C.-B., caisses, McIntosh, très belles, $3.50 à $3.95, Pommes d'Ontario, barils, Ben Davis No. 2, $4.25 à $5. Dom. $2.80 à $4.50, No. 3 $3225 à $3.60, Russet No. 1, $7, N.E. No. 1 $7.50 à $7.55, No. 2 $6.35 à $7.05, Dom. $7.05, N.E. barils, No. 1, $5.50, No. 2, $5.50, Pommes importées, caisses, Winesap, "C" $2.75, "C" lente, $1.30, Beauté de Rome, belles, $3.35 à $3.40, Stark très belles, $2.50, Baldwin $2.25 à $2, Oignons d'Ontario, Red et Yellow Globe, qt. échantillon, et gâtés, 35c à $1, Légumes importés, choux, qt. cageot, $2.25, Epinards, paniers, $1, Betteraves, vertes, panier, gâtées, 80c, Choux-fleurs, cageot, $1.70 à $1.85, Céleri, cageot, $2.75 à $4, Gâté, $1.05 à $2.85, Arrivages de wagons du 11 au 18 inclusivement, I.P.E. 4 de pommes de terre, N.B. 2 de pommes de terre, Québec, 38 de pommes de terre, Ontario, 10 de pommes, Importé: 2 de pommes, 2 de laitue, 2 d'épinards, 2 de céleri, 1 de carottes, 3 de légumes mélangés, 1 de tomaates, 1 de choux-fleurs, 4 de fruits mélangés, 6 de fruits et de légumes mélangés.

Ottawa: Pommes d'Ontario, barils, Spy No. 1 $8 à $9, No. 2 et Dom. $7 à $8, Stark No. 1 $6.50 à $7, No. 2 et Dom. $5.50 à $6, Ben Davis No. 1 $5 à $6, No. 2 et Dom. $4 à $5, No. 3, $3 à $4, Pommes de C.B. caisses, Wagnes, délicieuses, $4, Jonathan, $2.50 à $3, Fameuse, $3.50 à $4, Pommes importées, pommes, caisses, Winesap, belles, $3.50, Céleri, cageot, $5.50 à $6.50, Laitue, Iceberg, cageot, $6.50 à $7, Légumes d'Ontario, Oignons, Red Globe, qt. échantillon, $3 à $3.50, Yellow, échantillon, $2.75 à $3, Pommes de terre blanches, Canada A, qt. 95c à $1, Betteraves qt. $1.20 à $1.30, Carottes qt. $1.60 à $1.70, Panais qt. $1.20 à $1.25, Navets qt. $1, Choux, doz. 40c à 75c, Prix d'encan, 14 mars. Pommes d'Ontario, barils, Spy, No. 1, à jeu, gâtées, $5.50, Stark, No. 1 $6 à $6.75, No. 3, $5, Spy, No. 2, $4.50 à $6, Greening de R.I. No. 2, $3.85 à $4.25, Ben Davis, No. 3, $2.65 à $3.50, No. 3 en groupe de dix, $3, Oignons Yellow Globe, qt. régulier, $2.20, Pommes en baril soutenu, avec une assez bonne demande, sauf pour les carottes, vieux stock, marché les légumes bien tranquille, Arrivages de wagons du 14 au 18 inclusivement, Ontario, 1 de pommes, 1 de pommes de terre, importé, 1 de céleri, 2 d'oranges, 2 de bananes, 2 de citrons.

Toronto: Pommes de N.E. barils, Spy No. 1 $8 à $9.50, No. 2 $6.75 à $7, Dom $6 à $6.50, No. 3 $4.50 à $5, Pommes d'Ontario, barils, Spy No. 1, $8.50 à $10, No. 2 $6.50 à $7.50, Dom. $5.50 à $6, No. 3 $4.75 à $5.75, caisses, belles, $3.50 à $3.75, "C" $3 à $3.25, Baldwin barils, No. 1, $6.50 à $7, No. 2, $4.75 à $5, Dom. $4 à $4.50, Russet No. 1, $7.50 à $8, Russet No. 2 $6 à $6.50, Dom. $5.50 à $5.75, No. 3 $5.00 à $4, Greening de R.I. No. 1 $6.00 à $6.50, No. 2 $4.75 à $5, Dom. $4.25 à $4.50, No. 3 $3.75 à $4, Ben Davis, No. 1 $5.50 à $6, No. 2, $4 à $4.50, No. 3, $3.75 à $4, Ben Davis No. 1, $5.50 à $6, No. 2, $4 à $4.50, Dom $5 à $5.50, No. 3, $3.50 à $3.75, caisses, "C" $2 à $2.50, Pommes de C.B. caisses, délicieuses, très belles, $4 à $4.25, belles $3.75 à $4, "C" $3.50, Légumes d'Ontario, sac de 75 liv. Panais, 75c, Carottes 75c à 80c, Navets, 60c, Betteraves 75c à 85c, Choux à jeu, baril, $1 à $1.25, Oignons Yellow Globe, qt. échantillon, $1.50 à $2, Pommes de terre, sac de 90 liv, Mountain, Canada B, 70c à 80c, N.B. Delaware, Canada A, $1.15 à $2, Fruits importés, pommes, caisses, délicieuses, très belles, $4 à $4.25, belles $3.75, Winesap très belles, $4.25 à $4.50, belles $4 à $4.25, Italiens la pinte, belles, 60c à 75c, Epinards, panier, $1.50 à $1.75, Choux nouveaux, baril, $2, caisses, $2.50 à $2.75, Céleri, cageot, Floride, pauvre qualité, $4.50 à $5, cageot de Californie, $9 à $10, Laitue, cageot $5.50 à $6, Choux-fleurs cageot d'une douz. $3.25 à $3.50. Le marché de pommes a été bien fourni de barils de pommes à jeu. La pauvre qualité de l'emballage a affecté les pommes domestiques et No. 3. Les carottes No. 1 et No 2 étant propres et d'une assez belle couleur ont eu une bonne demande. Le marché de pommes de terre tranquille, bien fourni. Oignons lent. Arrivages de wagons du 12 au 18 inclusivement: Ontario, 3 de pommes, 69 de pommes de terre, Importé 25 d'oranges, 6 de choux, 3 d'épinard 12 de céleri, 4 de citrons, 9 de pamplemousses, 1 de carottes, 11 de laitue, 1 de betteraves, 1 d'ananas, 1 de patates, 2 de tomates, 1 de légumes mélangés.

Winnipeg: Pommes de C.B. caisses Winesap, Yellow Newtown, très belles, $4. Oignons Yellow régulier qt $3.50. Pommes d'Ontario, bbls. Gano, Cooper's Market No. 1, $8, No. 2 $7.50, Stark, Baldwin, No. 1, $8.50, No. 2, $7. Importé, Stayman, belles, $3.25, Winesap "C" $2.75, Jumble Pack, $2.75. Beauté de Rome, $3.25 à $3.50 Pommes de terre du Manitoba, Canada B qt $1.85, N.B. Canada L. $1.95, Minnesota "B" $1.85.

Régina: C.B. pommes, caisses, délicieuse, belles, $3.75, Jaune de Newtown, très belles, $3.50 à $3.75, Belles, $3.25 à $3.50, Ontario, barils, Mann, No. 1 $9 à $9.25, No. 2 $8 à $8.25, Spy Domestiques, $2.25 à $8.50, Baldwin, Dom. $8 à $8.25, Spy, caisses réembalées, $2.25 à $2.40, Importées, Newtown jaunes, Beauté de Rome et Spitzenberg "C" $3.25 à $3.50, C.B. Oignons échantillon, qt $4.50 à $5.50, C.B. pommes de terre, Canada A qt. $2.40 à $2.50, N.B. Canada B, $2.15 à $2.25, Importés, choux nouveaux cageots, sep

La meilleure manière de constater la valeur des annonces classifiées c'est de répondre à quelques-unes

La Patrie

Montréal, Qué.
ANNONCES CLASSIFIEES

Régularisées, popularisées et pourvues d'un index, suivant la méthode de
THE BASIL L. SMITH SYSTEM INC.
Philadelphie, Pa.

Toutes les annonces doivent paraître sous la rubrique appropriée et dans les modèles de caractères d'imprimerie de la "Patrie".

TARIF DES ANNONCES CLASSIFIEES

Tarif quotidien par ligne pour insertions consécutives:

	Chargées	Comptant
Six jours	10c	8c
Trois jours	12c	10c
Un jour	15c	12c

Les annonces pour publications irrégulières suivent le tarif d'une seule insertion, aucune annonce acceptée pour moins que cette base de trois lignes. Coût minimum d'annonces chargées 45c; minimum d'annonces au comptant 36c.

Les annonces chargées seront acceptées par téléphone et si elles sont payées au bureau de la "Patrie" dans les six jours de la date de la première insertion, elles sont classées comme annonces au comptant.

Les annonces demandées pour plus d'une insertion et contremandées avant l'expiration ne seront chargées que pour le nombre d'insertions parues et suivant l'espace employé.

Le tarif pour les espaces blancs est le même que pour la ligne imprimée.

Tarif spécial fourni sur demande pour contrat annuel d'annonce.

INDEX DE LA CLASSIFICATION

Les annonces individuelles sont classées sous les rubriques par ordre alphabétique pour pouvoir y référer rapidement.

Les rubriques classifiées suivantes paraissent dans ce journal dans l'ordre numérique donné plus bas: les annonces se rapportant à un même sujet étant groupées ensemble.

ANIMAUX
1 —Animaux demandés.
2 —Animaux favoris.
3 —Chevaux, bestiaux.
4 —Volailles et accessoires.
AUTOMOBILES.
6 —Accessoires d'autos—Pneus.
6 —Agences d'automobiles.
7 —Automobiles à vendre.
8 —Automobiles demandées.
9 —Camions-automobiles à vendre.
10 —Garages—Autos à louer, axis.
11 —Motocyclettes et bicyclettes.
12 —Réparations générales.
CHAMBRES A LOUER
13 —Chambres sans pension.
14 —Chambres avec pension.
15 —Chambres ou pensions demandées
16 —Chambres pour messieurs ménages.
17 —Endroits de villégiature.
18 —Ou se retirer en ville.
19 —Pension de table.
DIVERS
20 —Assemblées d'associations.
21 —Evénements (Mariages).
22 —Perdus et trouvés.
23 —Personnels.
EMPLOIS.
24 —Emploi demandé, Homme.
25 —Emploi demandé, Femme.
26 —Femmes demandées.
27 —Hommes demandés.
28 —Hommes, femmes demandés.
29 —Instituteurs demandés.
30 —Solliciteurs, voyageurs, agents.
ENSEIGNEMENT.
31 —Classes d'enseignement locales.
32 —Cours par correspondance.
33 —Enseignement demandé.
34 —Enseignement privé.
35 —Musique, danse, drame.
MARCHANDISES.
36 —Articles à vendre.
37 —Articles de ménage.
37a—Articles de Sport.
38 —Bijouterie, montres, diamants
39 —Bois, charbon, foin, grain.
40 —Chaussures, accessoires.
41 —Graines, plantes et fleurs.
42 —Instruments musicaux.
43 —Machineries et outils.
44 —Matériaux de construction.
44a—Meubles de Bureaux.
45 —On demande à acheter.
46 —Produits de ferme et laiterie.
47 —Radio et accessoires.
48 —Restaurants dans les magasins.
49 —Rehange.
50 —Vêtements.
51 —Voitures.
OCCASIONS FINANCIERES.
52 —Argent à prêter.—Hypothèques.
52b—Commerce A vendre.
53 —Occasions d'affaires.
53a—On demande à emprunter.
54 —Placements, Actions et Obligations.
SERVICES COMMERCIAUX.
55 —Blanchisseries.
56 —Déménagements, entreposage.
57 —Entrepreneurs et constructeurs.
58 —Imprimeurs, graveurs, relieurs.
59 —Modistes robes et chapeaux.
59a—Nettoyage, teinture, remodelage.
60 —Peintres, décorateurs.
61 —Plombiers, couvreurs, etc.
62 —Réparations—Repolissage.
63 —Services divers offerts.
64 —Tailleurs et presseurs.
SERVICES PROFESSIONNELS.
65 —Architectes.
66 —Assurance et obligations.
67 —Avocats et Notaires.
67a—Brevets d'inventions.
68 —Chiropraticiens.
69 —Comptables.
70 —Dentistes.
71 —Médecins, chirurgiens, etc.
72 —Ostéopathie.
73 —Pharmaciens.
73a—Service divers offerts.
IMMEUBLES A LOUER.
74 —Appartements et plain-pieds.
75 —Bureaux et place de bureaux.
75a—Ecurie à louer.
76 —Fermes et terres à louer.
77 —Maisons à louer.
78 —Maisons de campagne à louer.
79 —Maisons d'été à louer.
80 —On demande à louer.
81 —Place commerciale à louer.
IMMEUBLES A VENDRE
82 —Courtiers en immeubles.
83 —A vendre ou échanger.
84 —Fermes et terres à vendre.
85 —Immeubles demandés.
86 —Maisons à vendre.
87 —Propriétés commerciales.
88 —Propriétés de campagne.
89 —Terrains à vendre.

AUTOMOBILES

Automobiles à vendre 7

AUTOMOBILE Sedan Chevrolet Baby Grand en parfait ordre. S'adresser à 286 Charlevoix.

AUTOS USAGEES, en parfaite condition. Venez les voir. Chevrolet 490, Touring 1920, Superior Sedan 1923-24, Baby Grand Touring 1923, Hudson Touring 1921-22, Hudson Coach, 1922-23, Essex Coach 1923-24, Reo Sed. 1920, Ford Tudor Sed 1924, Nash Touring 1919, McLaughlin K-45 Touring 1918, Overland Sedan 1923-24, Gray Dort Touring 1923, Franklin Touring 1920, Termes libéraux. Ouvert le soir. Légaré Automobile, 3845 St-Laurent, Bélair 2446-9340.

CADILLAC Cars Ltd. prennent cet occasion pour annoncer à leurs nombreux clients que d'ici à future annonce contraire leurs salles d'étalages seront ouvertes jusqu'à 9.30 hrs tous les soirs pour la vente des autos neuves et autos usagés. Cadillac Cars Ltd., 7 Ave du Parc.

CHEVROLET, sedan, 1923, pelouture récente, pneu de rechange, moteur absolument en parfait état. A vendre, bon marché. E. Dagenais, Uptown 6506. Westmount 0879-W.

DEPT DES AUTOS USAGEES STUDEBAKER—

Pour la commodité de notre nombreuse clientèle nous avons transporté notre département d'autos usagées à notre nouvelle salle d'étalage commodément située à 269 Université. Téléphone Uptown 8500. Plusieurs aubaines en autos usagées de qualité, et de toutes les marques.

FORD—Autos usagées—Nous avons une série très complète de tous les modèles d'autos Ford usagées. Elles ont été remises à neuf et repeintes, rédes; nous complétement en parties pour 30 jours. Just Motors Limited, 5 avenue du Parc. Plateau 6328. Ouvert tous les soirs.

FORDS Sedans, Coupés, Camions, garantis comme neufs à des prix pour convenir à l'acheteur. Voyez W. Forest, 268 Ontario Ouest. Plateau 0271.

Automobiles à vendre 7

FORD sedan 1924, pneu de rechange, démarreur, etc., paraît et marche comme neuf. $425.00. Au comptant ou avec conditions. W. Hamilton, Atlantic 4223-W. Uptown 6505.

FORD — Pont, batteries, peinture, radiateurs réparés, etonnage, lavage, overhaulage moteur $25.00, magneto rechargée $3.50. Généreux Motor, 39 rue Balmoral.

FORD repeint à neuf, $15.00, $20.00, $25.00. M. Gervais. Tél. Atlantic 2341

FORD de tourisme, 1923, comme neuf doit être vendu $325.000, comptant ou à conditions. S'ad. H. Allair, Calumet 4966-F. Uptown 9171.

HUDSON limousine spéciale, $2,200.00, garantie 3 mois. S'adresser Tél. Est 5830-J.

SEDAN FORD 1921, parfait ordre, équipement complet, prix raisonnable. 1369 Notre-Dame O., West 3186.

$5,000 DE CHARS USAGES—

Pour être vendus dans les prochains quinze jours. Tous les modèles les plus récents. Hudson Coach, Willys Sedan, Chevrolet Sedan, Overland Sedan, Maxwell Sedan et 40 autres. Aucunes offres raisonnables refusées. Termes si désirés. Si vous êtes acheteur, voyez-nous avant que le choix soit fait. Canada Motor Car Company, St-Laurent et Sherbrooke. Ouvert le soir.

Motocyclettes et byclettes 11

CCM RED BIRD, le plus beau bicycle au monde, $7.50 sur livraison, balance $1.50 par semaine. McBride, 2081 Fleury. Jos. Lamarre.

DIVERS

Perdus et trouvés. 22

ETUI avec longnone, entre Mont-Royal et Prince-Arthur, entre 5 et 6 heures dimanche. Récompense, 444 St-Laurent. Plateau 5396.

SAMEDI, porte-monnaie suède, contenant cinq dollars et papier important. Récompense. J. A. Gauthier, la "Patrie".

Personnels. 23

AVIS de responsabilité. A partir de cette date, nous ne serons responsables d'aucune dette contractée en notre nom, sans un ordre signé de notre main. M. et Mme Edouard Duffy, fils, 1276 rue Logan, Montréal.

AVIS de responsabilité. A partir de cette date, je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un ordre signé de ma main. Camille Chabot, 103 Laporte, 25 mars 1925.

CANADA Hay Tag & Co. manufacture d'étiquettes, à foin et paille patentées conformément à la loi, fédérale à l'usage des presses, veuillez publiquement l'assemblée des marchands des presseurs de foin. Les étiquettes seront expédiées C.O.D. par la poste directement au Bureau de poste, Canada Hay Tag & Co., 1385 Sainte-Catherine E. Montréal.

EMPLOI

Femmes demandées 26

COUTURIERE, bonne fasseuse de poches demandée, dans les pantalons de pratique. S'ad 146 Lagauchetière ouest.

DIX préparateuses d'expérience pour chapeaux de dames. 229 Notre-Dame ouest.

FEMME d'expérience comme empeseuse et pour se rendre utile. S'ad immédiatement Parisian Laundry, 833 Ste-Catherine ouest.

FILLE demandée, bonne expérience pour servir les tables. 2180 Mont-Royal est.

FINISSEUSES de manteaux pardessus anglais demandées chez Lidman, 134a Peel, près de Hôtel Windsor.

JARNISSEUSES expérimentées demandées dans les chapeaux de dames; ouvrage toute l'année et bon salaire. Nouveau-Drame Soeurs.

JEUNE FILLE demandée pour prendre charge d'un bureau de poste, expérience exigée. G. A. Lapointe, coin Duluth et St-Denis.

JEUNE FILLE honnête demeurant chez ses parents pour magasin, 4238 St-Denis près Rachel, ou 51A Labelle.

ON DEMANDE jeune fille habile en couture. S'adresser 745 rue Ste-Catherine ouest, chambre 6.

ON DEMANDE—

Opératrices expérimentées sur chapeaux de paille de dames. Les plus hauts salaires, travail continu. S'adresser New-York Hat Mfg Co., Ltd., 37 square Victoria.

OPERATRICES d'expérience dans robes et costumes de dames. 800 rue Notre-Dame ouest.

PREPAREUSE demandée chez Simon Shoes Co., 347 Parat.

PRESSEUSE — opératrice demandée dans les blouses de dames, bonne gros, place permanente, immédiatement. 277 Hôtel de Ville. Est 6569.

REPAREUSES de patent demandées. Charbonneau et Deguire, 634 Craig Est.

REPASSEUSES d'expérience demandées. S'ad 2365 Papineau.

SERVANTE demandée pour famille de quatre dont deux adultes; doit aimer les enfants et parler un peu anglais. Une cuisinière générale ou une jeune fille ferait l'affaire. Doit avoir références. quant à son caractère. Bons gages et bon chez-soi pour la personne voulue. Tél. Atlantic 4549.

Hommes demandés 27

ASSOCIE DEMANDE

Avec $1000 de capital. Bonne situation et contrôle financier. Ecrire Casier 923, La "Patrie".

BONS peintres demandés. S'ad 2229 Boyer.

BON presseur d'expérience demandé dans les habits d'homme. S'ad. 204 St-Laurent, 3ème étage.

2 BONS VENDEURS pour les meilleures marques d'auto. P. Jaute, 791 Berri. Tél. Est 0247.

CHAUFFEUR-mécanicien d'expérience demandé. S'ad à M. E. Charbonneau, 918 St-Patrice.

CHEF cuisinier demandé. 201 Van Horne, Hôtel Capitol.

COUPEUR de robes de coton pour dames et de complets de garçonnets expérimenté demandé. Emploi continu. S'ad. Pine Children's Wear, 254 Ontario ouest.

ETUDIANT en pharmacie demandé, parlant les deux langues, 2 à 3 ans d'expérience. S'ad. Orner St-Amour, Ste-Agathe des Monts, Qué.

FITTEURS demandés avec expérience pour réparer les machines dans l'étage. S'ad. Lavasse Shoe, 2063 rue Aird.

FORGERON demandé, ferrage de chevaux et voitures, place permanente. S'ad. E. Martineau, Côte St-Michel. Cal. 4968-M.

GARÇON demandé avec ou sans bicyclette, références. Pharmacie Montréal, Beaudry et Ste-Catherine.

HOMME complètement expérimenté pour prendre la direction complète d'une épicerie, doit parler les deux langues, garantie requise. S'ad. avec références après 7 p.m. à 923a Iberville.

JEUNE homme avec expérience pour ventes au comptoir dans un bureau d'imprimerie demandé, s'adresser par lettre, mentionnant âge, salaire demandé et expérience, à boîte No 924 la "Patrie".

ON DEMANDE—

Opérateurs expérimentés sur chapeaux de paille pour dames. Les plus hauts salaires, travail continu. S'adresser New-York Hat Mfg Co. Ltd. 37 square Victoria.

ON DEMANDE des hommes fiables dans chaque ville et cité pour prendre charge de la distribution de porte en porte, de l'assortissage et du passage d'affiches. Bons gages, beau travail extérieur; pas de vente, écrivez promptement nous donnant tous renseignements sur vous. Adressez dès maintenant, Advertising Manager, 2621 Cartland St., Chicago Ill.

EMPLOIS

Hommes demandés. 27

ON DEMANDE hommes et femmes pour gagner $5.00 à $25.00 chez soi. Pas de sollicitation. Expérience pas nécessaire; distance sans importance. Pour détails s'adresser à The Auto Knitter Hosiery Co., Ltd. Dept. C30, Toronto.

PEINTRE et lettrage. Homme de premier ordre demandé pour carrosserie d'automobiles et de voitures. S'ad. à M. Doyle, Ledoux Jennings, Limited, 209 rue Wellington, Montréal.

4 TAPISSIERS entre 6 et 7 hrs soirs 237 St-André.

TRIMEURS dans la chaussure demandés. Dominion Shoe, 2300 Chabot.

VOYAGEURS demandés, des bons pour vendre nouveauté parfum importé. S'ad 1844 St-Laurent, appt 7.

ENSEIGNEMENT

Classes d'enseignement locales 31

COURS de barbier, système moderne, quelques essais suffisent. Permettra faire $35 à $50.00 par semaine. Collège de Barbier, 2 Bouiv St-Laurent.

Enseignement privé 34

A BAS les mauvaises sténographies! Sténographie Ferrault-Duployé, bilingue 3 mois. Approuvé par Conseil Instruction Publique, Commission Scolaire. Auteur enseigne par correspondance et sur place. Hauts salaires, Institut Sténographique Ferrault, 3 ouest, avenue des Pins, Montréal. Plateau 2660.

PROFESSEUR RENE SAVOIE, L.C. I.E. B.A., B.S.A., brevets; cours classique et commercial, 238 rue St-Denis. Est 5162.

MARCHANDISES

Articles à vendre 36

BONNE glacière de boucher, 9 mois d'usage, balance, comptoir, moulin électrique, hacher, viande, table. Chance à prompt acheteur. Calumet 4746, 1902 Boyer.

GLACIERE Fabien pour épiciers, bouchers, restaurants, fleuristes, termes faciles. 31 Ste-Cunégonde. York 1506.

LIBRAIRIE Desrosiers 2171 Est Ontario, envoie gratuitement un catalogue complet de livres de librairie.

Articles de ménage 37

BEAUX rugs neufs, spécialité: tapis prélarts neufs, nos prix sont meilleur marché que partout ailleurs. Joseph Lagarde, 828 Saint-Denis, angle Duluth.

MEUBLES ET TAPIS à 33 1-3 p.c. d'escompte. Nous échangeons les meubles J. S. Beauparlant, 1220 rue Parthenais. Bélair 5689-J.

NOTEZ-BIEN ceci: notre commerce de tapis, rugs, prélarts se fait à notre demeure, c'est pourquoi l'on vend meilleur marché. S. C. Renaud, 1182 Delorimier.

POELE combiné, à gaz, charbon et bois, "water front", marque "Treasure". A vendre $125. Vendra à sacrifice. S'ad. 1857 (2355) rue Leclaire. Visuville.

PRELARTS linoleum et carpettes. Occasion dans les coupons. L. P. Fontaine, 24 Mt-Royal Est. 1023 Ontario Est.

Chaloupes, yachts, accessoires 40

YACHT de famille, 27 m. A l'heure 8 cylindres, 125 c.v., une vraie chance. Tel. Bélair 4931w. M. Aimé.

Instruments musicaux 42

GRAMOPHONE gros cabinet, style Columbia, joue tous records moteur double, 55 sélections, diamant, $35, garanti. 342 Mt-Royal près Berri.

Machineries et outils 43

MACHINES USAGEES — Le plus grand assortiment au Canada dans les machineries usagées d'occasion, courroies, moteurs, poulies, arbres de couche et suspensoires. Tarshis and Sons Ltd. 184 rue McGill.

MOTEUR 3 c.v., une table à découper, le bois de 75 pouces par 56 pouces en pente, valises de voyageurs à vendre, bon marché. 29, rue Notre-Dame ouest. 2ème étage. Main 5212.

NOUS ACHETONS—

Et vendons tous genres de machineries et matériaux de construction. Louis Pickard & Cie, 215 Papineau.

Vêtements 50

BOTTINES, jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue sur demande. Magasin de Surplus Militaire, 294 ouest Notre-Dame.

OCCASIONS FINANCIERES

Argent à prêter.—Hypothèques 52

DIVERS montants à 6, 6½ et 7 p.c. Désaulels Gagnon et Brunet, notaires, 52 St-Jacques.

DIVERS montants, taux courant. Arthur Courtois, notaire, 325 avenue Vimy. Est 4036.

NOUS POUVONS VOUS DONNER un service rapide sur prêts hypothécaires, tout montant. Notre système spécial pour prêts sur bâtisses en construction vous intéressera. Voyez-nous. Dominion Financial Corporation, Limited, 222, rue St-Jacques, Main 5412.

Commerce à vendre 52b

BEAU restaurant à vendre avec bail pour un an, bonne clientèle, cause départ. Aucune offre raisonnable refusée. Aussi logement. S'adresser 1295 Lafontaine. Tél. Chalrval 4734.

EPICERIE A vendre. S'adresser A 242 rue Joliette. Bon poste commercial.

EPICERIE établie depuis longtemps, petit logement. Cause santé. Est 4786-W.

EPICERIE et boucherie, stock neuf, cause départ pour la campagne. 432 Church. Tél. York 1168.

ETAL DE BOUCHER, bonne place d'affaire, vendra bon marché, cause, maladie. Daoust, 1244 St-André. Bélair 1956.

MAISON — 3 appts, bien meublés à vendre ou à louer. 3 à 5 hrs, 7 à 9 hrs p.m. Est 4786W 534 Beaudry.

PETITE MANUFACTURE, produit en demande, profit 100 p.c. Bonne clientèle. Beaudoin-Ménard, 8 Boulevard St-Joseph Est. Bélair 3318.

RESTAURANT et boutique de barbier, 4 appts en arrière. 321 Papineau Tél. Est 4272-J.

STOCK DE JOUETS, articles de piété fantaisies, papeterie, fixtures de bain, comptoir, show-case, grande vitrine, miroir, chaises, fixtures élec., briques, 2818 St-Hubert. Cal. 1885.

TOUT l'outillage d'une boutique de soudure à gaz, oxigène, bonne boutique $5.00 par mois. 2121 St-Jacques.

SERVICES COMMERCIAUX

Buanderie 55

AMERICAN Laundry Limited, No 235, Côte du Beaver Hall. Travail très soigné, taux raisonnables. S'adresser ou téléphoner à Plateau 2376.

Déménagements, entreposage 56

BLANCHARD EXPRESS — Déménagement, contrat ou à l'heure, voiture couverte ou truck. Piano $4.00. Est 5909.

TAXI truck pour toutes sortes de charroyages, déménagements. O. Fontaine 1186 St-Valier, Cal. 2501w.

Entrepreneurs et constructeurs 57

AVIS AUX PROPRIETAIRES—

Pour vos réparations d'enduits, téléphonez à Dupré Ltée. Calumet 2013.

Services divers offerts 63

FERRAGE de chevaux, fondeur électrique J. B. Legault et Cie, rue de Brunet, en arrière de 433 Hôtel de Ville. Est 5568.

SERVICES PROFESSIONNELS

Avocats et notaires 67

ARMAND BELANGER, notaire, 36 St-Jacques. Main 1859. Prêts hypothécaires.

BERARD, Jos B. C.R. 92 rue Notre-Dame Est. Main 8760.

JEANNOTTE, J. E. notaire de cité de Iberville. Jeannotte et Duval, 705 Ste-Catherine est. Est 0358.

Il ne Peuvent Rester Perdus

Il arrivait fréquemment qu'un porte-monnaie ou une montre s'échappât de la poche d'un particulier et disparut entièrement — quelque part à Montréal."

Mais cela est maintenant chose du passé!

Les annonces classifiées de La "Patrie", dans les colonnes des articles "Perdus" ont mis fin à cela. Des centaines de montréalais vous diront que les articles précieux ne peuvent rester perdus après que ces petites annonces au travail incessant ont été mises sur leur piste.

Il n'y a pas d'effet du hasard au sujet de la façon dont La "Patrie" fait retrouver les articles perdus. Tout le travail est basé sur les faits.

D'abord la plupart des gens sont honnêtes. Lorsqu'une personne trouve la bague à diamant que vous avez perdue, la seule chose qui l'empêche de vous la rendre, c'est qu'elle ignore qui l'a perdue.

C'est tout simplement une question de confier à La "Patrie" le soin de dire à la personne honnête qui l'a trouvée que c'est VOUS qui l'avez perdue.

La prochaine fois que vous perdrez quelque chose de précieux — téléphonez à Est 5800 et demandez le service des petites annonces.

Les Annonces classifiées
Toujours les mêmes — pour le service
Toujours différentes — En opportunité.

SERVICES PROFESSIONNELS

Avocats et notaires 67

LAVERY & DEMERS, avocats, procureurs, 19, rue Saint-Jacques. Tél. Main 4472.

MARSAN, G.-A., C.R. avocat, 20 rue St-Jacques. Téléphone Main 1397.

MERCIER, W.-F., B.A., L.L.L., avocat, 11a St-Jacques. Main 8297. Bureau du soir, 742 Mt-Royal Est. Bélair 2651.

PAGNUELO & DAVID, avocats, C.R. 182 Ste-Catherine Est. Edifice Banque Nationale. Tél. Est 5095.

PERODEAU & PERODEAU, notaires, immeuble Dominion Express. Main 7495. J. Arthur Pérodeau, LL.L. Autrefois Stuart, Cox & Pérodeau.

Brevets d'inventions 67a

MARION & MARION—Brevets d'invention. Guide de l'inventeur envoyé gratuitement. 364 Université. Uptown 6474.

PIGEON & LYMBURNER, 81, rue Craig ouest, édifice Power, Montréal. Main 3025.

Médecins, chirurgiens, etc. 71

Dr RONALD LEVESQUE des hôpitaux de Paris, 143 Metcalfe appt. 1. Uptown 8984. Spécialiste: maladies vénériennes, peau et des femmes.

LAPORTE, Dr R., spécialiste, maladies vénériennes, maladies de la peau, chancres, blennorrhagie, syphilis, analyse du sang, Rayons X, 1ère consultation gratuite, 215 rue Sainte-Catherine coin Bleury. Tél. Plateau 0329.

MALO, Dr Zénon — Clinique privée, nouveau No 2126 St-Denis, près Laurier. Bélair 9430-M. Heures, 2 à 5, 7 à 9.

TESSIER, Dr — Bright, peau, syphilis, gonorrhée, chancres, rhumatismes, traitement moderne, électricité (clinique privée). 926 St-Denis (ancien numéro), 4152 St-Denis (nouveau numéro), près Rachel.

Services divers offerts 73a

CHAMBRE et pension pour dames ayant et pendant accouchements, le meilleur traitement médical, soins maternels. 378A Cuvillier, Clairval 2442-J.

CHAMBRE et pension pour femme, avant et après accouchement, meilleurs soins médicaux. 2357A St-Denis. Cal. 1547-M.

ECHO NURSING HOME, 65 St-Zotique, Calumet 3149-J. Cas de maternité, convalescence et soins médicaux. Meilleures recommandations en ville.

HOPITAL privé du Parc Lafontaine, 710 Parc Lafontaine coin Marquette. Directeur: Dr Jos. N. Chaussé. Hygiène et stricte médical. Rayon X, confort, soins attentifs. Chambres 3.50. Tél. Amherst 2096-5450.

LALONDE, coiffure maison MacDuff, Marcel Waving, 873 Ste-Catherine E. Tél. Est 0649.

ORGANISATION DE COMPAGNIES, incorporation, rédaction de prospectus et finances. Morton, Morton & Company, 308-7 édifice New Birks.

RHUMATISANTS — Ne souffrez plus de rhumatismes ou maux de reins, ayez recours à Solvuna. Produit célèbre de la formule O. Biguard, de la faculté de médecine de Paris. Demandez-le à votre marchand de remèdes. En vente partout.

IMMEUBLES A LOUER

Appartements et plain-pieds 74

A LOUER, appartements chauffés No 338 Sherbrooke Est. S'adresser O. Prévost, 1206 Boulevard Gouin Est. Tél. Cal. 1369 sonné 2 ou 1y P. Paquette. Téléphone Bélair 9259.

AVE DU PARC, quatre et cinq chambres, taxes d'eau payées, service du concierge, en montant. Occupation immédiate ler mai. S'adresser Atlantic 3121 ou 0113. 6924 Avenue du Parc.

ST-DENIS, 186—Appartements meublés, 1 et 2 pièces avec cuisinette et chambre de toilette. Est 2140.

Bureaux et place de bureaux 75

IMMEUBLE ST-DENIS—

Angle Ste-Catherine et St-Denis, petits et grands bureaux. S'adresser M. Gouden. Main 6102, ou au surintendant de la bâtisse ou téléphoner à Est 2406.

Transactions immobilières

Quartier Mont-Royal

Avenue Victoria, No. 812, maison en brique, lot No. 1951-44-1, terrain 25 x 100. Dame Vve Peter Gillespie à Isaie Blimond Chasseuix, $16,000. — 74779.

Quartier Notre-Dame de Grâce

Rue Addington, Nos. 97 à 99a, maison en bois et brique, lot No. 179-23, terrain 25 x 85. Alain Archambault à Albert et Adélard Beaurgard, $10,500. — 74454.

Chemin Côte St-Antoine, No. 1230, maison en brique, lot No. 170-66-4, 170-66-5, 170-66-6, 170-264-1, 170-265-1, terrain 22 x 76, sup. 1672. J. Arthur Lamoureux à Wilhemine Tremblay, veuve de Nazaire Payette. $12,250 — 74433.

Rue Hingston, No. 365, maison en brique, lot No. 168-899-4, 168-900-4, 965-900-4, 169-902-4, terrain 27 x 100 5-15, sup. 2794. Owen Roberts à Clifford Cleve Steer, $9,000 — 74464.

Rue Carinwood, lot No. 65-659, terrain 40 x 120, vacant. Rév. Patrick McDonnell à Georges Bussières, $400 — 74480.

Rue Mercer, lot No. ptie S.E. 174-323, terrain 50 x 100, vacant. Emilien Gervais à Jos Eugène Aubin, $440 — 74495.

Rue Mercer, lot No. ptie S.E. 174-323, terrain 25 x 100, vacant. Emilien Gervais à Rémi Chevrier, $120 — 74505.

Rue Cliborooke, lot No. 32-96, 97, terrain 50 x 113.6 vacant. Owen Roberts à John Parizeau, $1,850 — 74511.

Rue Décarie, Nos 429 à 443, maison en brique, lot No. 4594-506, terrain 28 x 98. A. Tél. Ouimet à J. Donald Toupin, $12,250 — 74749.

Avenue Girouard, No. 106, maison en brique, lots Nos 189-188-1, 189-189-2, terrain 21 x 114, sup. 3534. Dame Gordon Leslie McGillivray à Arthur W. Snell, $10,500. — 74760.

Rue Girouard, Nos 275 et 277, maison en brique, lots Nos 179-238, 239, terrain 50 x 90. Dame Vve Hy. Sykes et al. à Duncan MacDonald Sykes, $7,000.—74778.

Rue Hingston, No 367, maison en brique, lots Nos 168-899-5, 168-900-5, 168-901-5, 168-902-5, terrain 28.10 x 103.6. Owen Roberts à Eric Ohman, $10,000 — 74835.

Rue Beaconsfield, No 355, maison en brique, lots Nos 165-288-3, 165-289-2, terrain 26 x 85. Geo. J. Moore à John Victor Owen, $10,000.—74843.

Rue Prudhomme, lot No. 180-86, terrain 25 x 100 vacant. Geo. F. Morris à Dominique M. Delvecchio, $900. — 74938.

Rue Beaconsfield Nos 318 et 320, maison en brique, lot No 165-116, terrain 26 x 90. Alex D. Fisher et uxor à Geo. Edw. Lomas, $8,500. — 75002.

Rue Marcil, No 422, maison en bois et brique, lots Nos 1776-277, 278, terrain 29.6 x 92 Un côté et 92.21 de l'autre. The Lancashire Land and Consruction Co. Ltd. à Stuart A. Gault, $13,200. — 75005.

Rue Wilson, Nos 508 et 510, maison en brique, lot No 175-485-2, terrain 26.8 x 98. John Thomas Fisher à Wm. Lindsay, $9,000. — 75038.

Quartier Préfontaine

Rue St-Germain, Nos 621 à 627, maison en bois et brique, lot No 50-202, terrain 25 x 120. J.-Bte Desève à Henri Racicot, $8,000. — 74637.

Quartier Rosemont

Rue Dandurand, Nos 1732 à 1736, maison en bois et brique, lot No 172-1379, terrain 24 x 90. Emile Cournoyer à N. Tremblay, $8,500.—74499.

Boulevard Rosemont, No 3421, Les Avenues, lot No pt. 201, terrain, sup. 567634 vacant. Nesbitt Heights Ltd. à George Barger Allison, $3,250 (rétrocession). — 74442.

Cinquième Avenue, lot No 172-1281, terrain 25 x 78 vacant. Dame Vve Chs Rasconi à Philippe Picard, $900. — 74555.

Boulevard Rosemont, No 3421, maison en bois et brique, lot No 1-2 N. 201, terrain 58 3-10 x 118 d'un côté et 109 de l'autre, sup. 6600. George Barber Allison à Samuel Johnstone Nesbitt, $3,250 (rétrocession). — 74657.

Rue Chapleau lots Nos 5-62, 64, 7, 174, 175, terrain 40 x 170, sup. 6772. Chs Ed. Mesier et al. à Louis Ed Poupart, $800. — 74617.

Sixième Avenue, lots Nos 172-2241 à 2244, terrain 100 x 78 vacant. Isabelle Serve et al. à Sinai Joly, $1,300. — 74624.

Rue Jarry, nord, Nos 2731 à 2735, maison en bois et brique, lot No pt. 172-1649, terrain 30 x 90. Albert Paquette à Adélard Paquette, $6,200. — 74762.

Onzième Avenue, Nos 5348 et 5350, maison en bois et brique, lot No 173-90, terrain 28 x 91. E. Gobeil, fils à Aristide Huguet Latour, $6,500. — 74711.

Rue Jeanne d'Arc, No 2169, maison en bois et brique, lots Nos 183-672 à 674, terrain 75 x 75. La Fabrique St-François Solano à J. Wm. Ouimet, $8500. — 74741.

Première Avenue, lot No 172-1548, terrain 25 x 114 vacant. Henri Tremblay à Elizabeth Bertholdi, $1,000. — 74874.

Rue Jeanne d'Arc, lots Nos 182-528-1, 182-537, 526, terrain 30 x 82, 1 de 28 x 82 chacun vacant. L'Oeuvre de la Fabrique St-François Solano à Wilfrid Léonard, $950. — 74926.

IMMEUBLES A LOUER

Maisons à louer 77

ALEXANDRA, 1463, 6 appartements, chambre de bain, réservoir à eau chaude, fixtures électriques, gaz, $22 s'ad. 2520A rue Clarke. Tél. Calumet 4220-J.

AVE VIGER, près Saint-Denis, deux plain-pieds supérieurs et rez-de-chaussée. S'adresser à West, 7868-W le soir seulement.

BEAU logement, 5 chambres, planchers bois dur, fournaise, fixtures, avec ou sans garage. Est 5706.

BEAU LOGEMENT, 2402A St-Hubert entre St-Zotique et Bélanger, 7 appartements, bain, dépense, fixtures électriques avec vitrine en bas, en haut, belle place pour dentiste, notaire, amateur, etc. Est 1619. Est 1904-W.

BLVD. PIE IX, 6et 7 appts, modernes, près d'église, fixtures, réservoir eau chaude. Clairval 5776.

MAISON appartements neuve, chauffée, 6 pièces. 290D Des Carrières. Tél Bélair 6302.

RUE GRANT, 19, Longueuil—Maison à vendre ou à louer, possession immédiate. S'adresser à T. Préfontaine & Cie, 821 Charlevoix, Montréal. York 0295.

SICARD, 4 et 5 appartements modernes, $16.00 à $20.00 par mois, ménage fait par propriétaire, aussi rue Demontigny, près Dorion, 3 logis 6 appartements, $14 à $27.00 par mois. A. Lesselin, 1217 Saint-Laurent, près Laurier. Bélair 4872-P.

Maisons de campagne à louer 78

LAC MASSON, cottage, 2 étages meublés, eau, la glace, rue Principale, deux pas de l'église. Est 5706.

Place commerciale à louer 81

MAGASIN, manufactures, salles et bureaux. 417 Ontario Est. Jos. Laurier. Walnut 2814w.

MONT-ROYAL, 895—

PRES PAPINEAU, MAGASIN A LOUER, SITUE DANS LE DISTRICT DES AFFAIRES DE L'AVE MONT-ROYAL EST, 27 x 100, CAVE CIMENTEE, BAIL A LONG TERME SI DESIRE. S'ADRESSER AU MAGASIN GAY, 894 AVENUE MONT-ROYAL EST.

RUE SHERBROOKE, coin sud-ouest avenue Hutton 2 magasins, bâtisse neuve, chauffée, $65, coin $30. Concierge, 364 Clifton ou Main 1571.

16 APPARTEMENTS—

Chauffés, place centrale, possession immédiatement, le ménage sera sacrifié et en bonne condition ou part à part. Téléphonez à Est 1424 J ou 27 Craig est.

maison en brique, droits sur les lots Nos 179-238, 239, terrain 50 x 90. Dame Vve Hy. Sykes et al. à Duncan MacDonald Sykes, $7,000.—74778.

Rue Hingston, No 367, maison en brique, lots Nos 168-899-5, 168-900-5, 168-901-5, 168-902-5, terrain 28.10 x 103.6. Owen Roberts à Eric Ohman, $10,000 — 74835.

Rue Beaconsfield, No 355, maison en brique, lots Nos 165-288-3, 165-289-2, terrain 26 x 85. Geo. J. Moore à John Victor Owen, $10,000.—74843.

Rue Prudhomme, lot No. 180-86, terrain 25 x 100 vacant. Geo. F. Morris à Dominique M. Delvecchio, $900. — 74938.

Rue Beaconsfield Nos 318 et 320, maison en brique, lot No 165-116, terrain 26 x 90. Alex D. Fisher et uxor à Geo. Edw. Lomas, $8,500. — 75002.

Rue Marcil, No 422, maison en bois et brique, lots Nos 1776-277, 278, terrain 29.6 x 92 Un côté et 92.21 de l'autre. The Lancashire Land and Consruction Co. Ltd. à Stuart A. Gault, $13,200. — 75005.

Rue Wilson, Nos 508 et 510, maison en brique, lot No 175-485-2, terrain 26.8 x 98. John Thomas Fisher à Wm. Lindsay, $9,000. — 75038.

Quartier Préfontaine

Rue St-Germain, Nos 621 à 627, maison en bois et brique, lot No 50-202, terrain 25 x 120. J.-Bte Desève à Henri Racicot, $8,000. — 74637.

Quartier Rosemont

Rue Dandurand, Nos 1732 à 1736, maison en bois et brique, lot No 172-1379, terrain 24 x 90. Emile Cournoyer à N. Tremblay, $8,500.—74499.

Boulevard Rosemont, No 3421, Les Avenues, lot No pt. 201, terrain, sup. 567634 vacant. Nesbitt Heights Ltd. à George Barger Allison, $3,250 (rétrocession). — 74442.

Cinquième Avenue, lot No 172-1281, terrain 25 x 78 vacant. Dame Vve Chs Rasconi à Philippe Picard, $900. —

Le Radiophone

PROGRAMME DE CE SOIR
HEURE DE L'EST

PPoste CHYC (Montréal) 411 m.

11.30 p.m. — Programme spécial avec le concours des artistes suivants:

1.—Solo—Honest and Truly; Mlle Babbie Hogg. Accompagnée par M. G. B. Foster.
2.—Solo ténor—All alone; M. Jos. Foley; accompagnée par M. Keith Milne.
3.—Duo—Hamilton Guitar and Ukelele, Sélection; Mme Harold Fellowes et F. Foulkes.
4.—Solo—To Other Eyes, from Red and White Revue; Mlle Y. Forande, accompagnée par Rusty Davis.
5.—Solo—I'll Tak Her Back; M. E. Lemesurier, accompagnée par M. G. B. Foster.
6.—Duo—Come Back Sailor of the Seven Seas; Mlle Babs Hogg et M. E. Lemesurier, écrit par deux Montréalais, MM. Bill Harwood et Gilbert Wall, accompagné par M. G. Wall.
7.—Duo—Hawaiian Guitar et Ukelele "Sélection", Mme Harold Fellowe et F. Foulkes.
8.—Solo—I Have a Rendevous With You; Mlle Babs Hogg, accompagnée par M. G4 B. Foster.
9.—Solo de ténor—"Sally", M. Joe Foley, accompagné par M. Keith Milne.
10.—Solo—It's all the Same To Me; M. E. Lemesurier, accompagné par Gibby Wall.
11.—Pianologue, de "Red and White Revue", Rusty Davis.

Poste CFCF (Montréal) 411 m.

12.45 p.m.—L'orchestre de concert de l'Hôtel Mont-Royal sous la direction de M. Rex Battle.

7.00 p.m. — Programme musical par le même orchestre:

1—Marche militaire française . . . . Saint Saens.
2—Ouverture Egmont . . Beethoven
3—Love Song Flegler (Herbert Spencer à l'orgue).
4—Solo de violon, dance Spanish . . . Sarasate; M. Benjamin Scherzer.
5—Fantaisie Manon Lescaut . . Puccini
6—Ballet, Naila . . . . . Delibes.

Poste CNRM (Montréal) 411 m.

8.30 p.m.—Concert du Chemin de fer National du Canada:

La troupe The Prince of Wales Minstrels, dans leur répertoire, "The Stein Song", "The Armourer's song", pour choeur de voix d'hommes, "Funiculi-Funicula", "Swing Along", Southern Melodies, "The Ragged Vagabond" (sur demande spéciale), "Les Bolcheviques" et d'autres.

La troupe se compose de M. T. H. Skelcher, MM. A. H. Vallance et Wm Findley; M. E. A. Biley, ténor, M. J. B. Olsen, baryton, M. A. Cornier, MM. Broadway, Picton, Coughtry, et Ward, banjo; M. J. E. Livingstone, guitare hawaïenne et un choeur composé de quinze voix. Discours.

M. Rupert V. Breese, directeur musical et accompagnateur au piano.

Poste CNRO (Ottawa) 435 m.

7.30 p.m. — Concert du Chemin de Fer National du Canada:

Première partie: Rapports du marché sur la vente des produits agricoles.

Seconde partie: Entretien de Lawrence Burpee; "Parmi les Poètes".

Ouverture: Chu Chin Chow" Monckton); Entracte: "Day Dreams" (Wood).

Sélection: "The Shamrock" (Mydleton, par l'orchestre du Chateau-Laurier sous la direction de M. James McIntyre, directement de la salle à manger du Château.

Troisième partie: Chant: "Le Chant de Bonheur" (Del Riego) et "Lesie O'Mine (Watt) par Mme J. H. Irvin, Soprano; "Debouffante" (Clark) par M. A. Lewis. Récitation comique écossaise par M. Tom Hamilton. Violoncelle: "Chant de l'Ame (Brell) par Mlle Hélène Langdon. Cornemuse: "Airs Ecossais" par le major Sullivan.

Discours: "The Gleaner's Slumber song" (H. H. Walthew) et "The Swallow" (F. H. Cowan) par Mme J. H. Irvin, soprano. Saxophone "Melodie" (Gershaw) par M. A. Lewis. Récitation comique écossaise par M. Tom Hamilton. Violoncelle "Orientale" (Cesar Cui) par Mlle Hélène Langdon. Choix d'airs écossais par le major Sullivan.

Quatrième partie

Récitation d'orgue par M. le Dr Herbert Sanderc.

Fantaisie sur Come All Ye Faithful (Groton). Allegretto en la bémol (Vorstenhoime). Hommage à Mozart (Batiste Calkin). Variation sur Auld Laurie.

Musique populaire de danse par l'orchestre du Château Laurier, sous la direction de M. James McIntyre, directement de la salle de bal du Château.

POSTE WGY (Schenectady) 380 m.

6 h. 30. Contes pour les enfants.

7 h. 00. Programme musical par l'orchestre du théâtre Strand, d'Albany, sous la direction de Julius Boxhorn:

Ouverture: Oberon . . . . . Weber
Orchestre.
Scènes Pittoresques . . . . . Massenet
III Angelus.
IV. Fête Bohême.
Orchestre
Solo d'orgue: Sextette from Lucia. . . . . Donizetti
Floyd Howard Walter.
Marche National Emblem . . Bigelow
Orchestre.

POSTE WOO (Philadelphie) 309 m

7 h. 30. Concert par la fanfare de l'armée américaine sous la direction de William J. Stannard.

8 h. 30. Récital conjoint par Marie Ladue Piersol, soprano et W. Burton Piersol, basse. Programme:

Duo: Gondoliers (Henschel); Solo par M. Piersol: I Did Not Know (Vanderpool). Duo: Bei Mannern Welche Liebe Fuhlen (Mozart). Duo Crudel Perche de Le Nozze di Figaro (Mozart). Par Mme Piersol: Dawn (Curran). Duo Legeres Hirondelles de Mignon (Thomas); Duo: Barcarolle de Contes d'Hoffman (Offenbach).

9 h. 30. Les artistes de la Atwater Kent Radio.

10.00: Récital par Howard Men's Quartette; Lollipop Mixed Quartette sous la direction d'Arthur Philips. Ces quatuors sont composés de MM. Goodwin, Pope, MacInnes, et Carver dans le Howard Quartette et Carolyn Andrews, soprano; James Scherer, ténor; Andrew Lamb, baryton; et Chs Carver, basse. Par le Howard Quartette, The Musical Trust; The Minor Chord; Drink To Me Only With Thine Eyes. Par le Lollipop Mixed Quartette: Bridal Chorus, de Rose Maiden (Cowen). Solos: Old Irish Songs, une de Phiemon et Dancia. Par le Quartette: To a Rose (McFadden). Gypsy Love Song (Herbert). Indian Song (Zamecine). Le troupe se compose de M. T. H. Skelcher, MM. A. H. Vallance et Wm Findley; M. E. A. Biley, ténor, M. J. B. Olsen, baryton, M. A. Cornier, MM. Broadway, Picton, Coughtry, et Ward, banjo; M. J. E. Livingstone, guitare hawaïenne et un choeur composé de quinze voix. Discours.

M. Rupert V. Breese, directeur musical et accompagnateur au piano.

Poste CNRO (Ottawa) 435 m.

7.30 p.m. — Concert du Chemin de Fer National du Canada:

Première partie: Rapports du marché sur la vente des produits agricoles.

Seconde partie: Entretien de Lawrence Burpee; "Parmi les Poètes".

Ouverture: Chu Chin Chow" Monckton); Entracte: "Day Dreams" (Wood).

Sélection: "The Shamrock" (Mydleton, par l'orchestre du Chateau-Laurier sous la direction de M. James McIntyre, directement de la salle à manger du Château.

Troisième partie: Chant: "Le Chant de Bonheur" (Del Riego) et "Lesie O'Mine (Watt) par Mme J. H. Irvin, Soprano; "Debouffante" (Clark) par M. A. Lewis. Récitation comique écossaise par M. Tom Hamilton. Violoncelle: "Chant de l'Ame (Brell) par Mlle Hélène Langdon. Cornemuse: "Airs Ecossais" par le major Sullivan.

Discours: "The Gleaner's Slumber song" (H. H. Walthew) et "The Swallow" (F. H. Cowan) par Mme J. H. Irvin, soprano. Saxophone "Melodie" (Gershaw) par M. A. Lewis. Récitation comique écossaise par M. Tom Hamilton. Violoncelle "Orientale" (Cesar Cui) par Mlle Hélène Langdon. Choix d'airs écossais par le major Sullivan.

Quatrième partie

Récitation d'orgue par M. le Dr Herbert Sanderc.

Fantaisie sur Come All Ye Faithful (Groton). Allegretto en la bémol (Vorstenhoime). Hommage à Mozart (Batiste Calkin). Variation sur Auld Laurie.

Musique populaire de danse par l'orchestre du Château Laurier, sous la direction de M. James McIntyre, directement de la salle de bal du Château.

POSTE WGY (Schenectady) 380 m.

6 h. 30. Contes pour les enfants.

7 h. 00. Programme musical par l'orchestre du théâtre Strand, d'Albany, sous la direction de Julius Boxhorn:

Ouverture: Oberon . . . . . Weber
Orchestre.
Scènes Pittoresques . . . . . Massenet
III Angelus.
IV. Fête Bohême.
Orchestre
Solo d'orgue: Sextette from Lucia. . . . . Donizetti
Floyd Howard Walter.
Marche National Emblem . . Bigelow
Orchestre.

POSTE WOO (Philadelphie) 309 m

7 h. 30. Concert par la fanfare de l'armée américaine sous la direction de William J. Stannard.

8 h. 30. Récital conjoint par Marie Ladue Piersol, soprano et W. Burton Piersol, basse. Programme:

Duo: Gondoliers (Henschel); Solo par M. Piersol: I Did Not Know (Vanderpool). Duo: Bei Mannern Welche Liebe Fuhlen (Mozart). Duo Crudel Perche de Le Nozze di Figaro (Mozart), par Mme Piersol, Dawn (Curran). Duo Legeres Hirondelles de Mignon (Thomas); Duo Barcarolle de Contes d'Hoffman (Offenbach).

9.00 p.m. — Les artistes de la Atwater Kent Radio des postes WOO, WJAR, WCAP, WGR, WCAE, WTAM, WCCO, WWJ.

10.00 p.m. — Récital par le Howard Men's Quartette; Lollipop Mixed Quartette, sous la direction de Arthur Phillips, se composant de MM. Goodwin, Pope, MacInnes, et Carver, dans le Howard Quartette et Carolyn Andrews, soprano; James Scherer, ténor; Andrew Lamb, baryton et Chas Carver, basse. Par le Howard Quartette, The Musical Trust; The Minor Chord; Drink To Me Only With Thine Eyes, par le Lollipop Mixed Quartette: Bridal Chorus, de Rose Maiden (Cowen). Solos: Old Irish Songs, une de Phiemon et Dancia. Par le Quartette: To a Rose (McFadden). Gypsy Love Song (Herbert). Indian Song (Zamecine). Le troupe se compose de M. T. H. Skelcher, MM. A. H. Vallance et Wm Findley; M. E. A. Biley, ténor, M. J. B. Olsen, baryton, M. A. Cornier, MM. Broadway, Picton, Coughtry, et Ward, banjo; M. J. E. Livingstone, guitare hawaïenne et un choeur composé de quinze voix. Discours.

M. Rupert V. Breese, directeur musical et accompagnateur au piano.

Poste CNRO (Ottawa) 435 m.

7.30 p.m. — Concert du Chemin de Fer National du Canada:

Première partie: Rapports du marché sur la vente des produits agricoles.

Seconde partie: Entretien de Lawrence Burpee; "Parmi les Poètes".

Ouverture: Chu Chin Chow" Monckton); Entracte: "Day Dreams" (Wood).

Sélection: "The Shamrock" (Mydleton, par l'orchestre du Chateau-Laurier sous la direction de M. James McIntyre, directement de la salle à manger du Château.

Troisième partie: Chant: "Le Chant de Bonheur" (Del Riego) et "Lesie O'Mine (Watt) par Mme J. H. Irvin, Soprano; "Debouffante" (Clark) par M. A. Lewis. Récitation comique écossaise par M. Tom Hamilton. Violoncelle: "Chant de l'Ame (Brell) par Mlle Hélène Langdon. Cornemuse: "Airs Ecossais" par le major Sullivan.

Discours: "The Gleaner's Slumber song" (H. H. Walthew) et "The Swallow" (F. H. Cowan) par Mme J. H. Irvin, soprano. Saxophone "Melodie" (Gershaw) par M. A. Lewis. Récitation comique écossaise par M. Tom Hamilton. Violoncelle "Orientale" (Cesar Cui) par Mlle Hélène Langdon. Choix d'airs écossais par le major Sullivan.

Quatrième partie

Récitation d'orgue par M. le Dr Herbert Sanderc.

Fantaisie sur Come All Ye Faithful (Groton). Allegretto en la bémol (Vorstenhoime). Hommage à Mozart (Batiste Calkin). Variation sur Auld Laurie.

Musique populaire de danse par l'orchestre du Château Laurier, sous la direction de M. James McIntyre, directement de la salle de bal du Château.

POSTE WGY (Schenectady) 380 m.

6 h. 30. Contes pour les enfants.

7 h. 00. Programme musical par l'orchestre du théâtre Strand, d'Albany, sous la direction de Julius Boxhorn:

Ouverture: Oberon . . . . . Weber
Orchestre.
Scènes Pittoresques . . . . . Massenet
III Angelus.
IV. Fête Bohême.
Orchestre
Solo d'orgue: Sextette from Lucia. . . . . Donizetti
Floyd Howard Walter.
Marche National Emblem . . Bigelow
Orchestre.

POSTE WOO (Philadelphie) 309 m

7 h. 30. Concert par la fanfare de l'armée américaine sous la direction de William J. Stannard.

8 h. 30. Récital conjoint par Marie Ladue Piersol, soprano et W. Burton Piersol, basse. Programme:

Duo: Gondoliers (Henschel); Solo par M. Piersol: I Did Not Know (Vanderpool). Duo: Bei Mannern Welche Liebe Fuhlen (Mozart). Duo Crudel Perche de Le Nozze di Figaro (Mozart), par Mme Piersol, Dawn (Curran). Duo Legeres Hirondelles de Mignon (Thomas); Duo Barcarolle de Contes d'Hoffman (Offenbach).

9 h. 30. Les artistes de la Atwater Kent Radio des postes WOO, WJAR, WCAP, WGR, WCAE, WTAM, WCCO, WWJ.

10.00 p.m. — Récital par le Howard Men's Quartette; Lollipop Mixed Quartette, sous la direction de Arthur Phillips, se composant de MM. Goodwin, Pope, MacInnes, et Carver, dans le Howard Quartette et Carolyn Andrews, soprano; James Scherer, ténor; Andrew Lamb, baryton et Charles Carver, basse. Par le Howard Quartette, The Musical Trust; The Minor Chord; Drink To Me Only With Thine Eyes, par le Lollipop Mixed Quartette: Bridal Chorus, de Rose Maiden (Cowen). Solos: Old Irish Songs, une de Phiemon et Dancia. Par le Quartette: To a Rose (McFadden). Gypsy Love Song (Herbert). Indian Song (Zamecine). composé WOO, WJAR, WTAM.

11.00-02.00 p.m.—Orchestre Meyer-Davis.

POSTE WGR (Buffalo) 319 m.

7 h. 55. Programme musical par Adam, Meldrum et Anderson Co.

Kent Radio.

9 h. 00. Les artistes de la Atwater

10 h. 00. Programme musical par les artistes de l'Ecole Normale de Buffalo.

POSTE WFI (Philadelphie) 395 m.

6 h. 30. L'orchestre de concert de l'hôtel Bellevue Startford.

7 h. 00. Contes pour les enfants.

POSTE WWJ (Détroit) 352 m.

6 h. 00. Dîner-concert.

8 h. 00. L'orchestre du Détroit News, avec le concours d'Anne Campbelle, poète au Detroit News.

10 h. 00. L'orchestre de la Cie de disques Victor, sous la direction de Jean Goldkett.

POSTE WBZ (Springfield) 333 m.

6 h. 00. Dîner-concert avec le concours du trio Westinghouse au studio de l'hôtel Kimball.

8 h. 00. Concert par Frederick Wade ténor, au studio du même hôtel.

8 h. 30. Vincent Breglio, pianiste.

8 h. 45. John Cair Minot.

9 h. 00. Concert par la fanfare Quincy Elks, composé de 942 musiciens, avec le concours de Margaret Donovan, Catherine McCloskey et Joseph Caravaglio, Mathew W. Fay au studio de l'hôtel Brunswick.

10 h. 00. Concert par madame Cora Claiborne, contralto, Willard M. Clark, baryton; Benjamin Buxton au piano d'accompagnement.

POSTE W N A C (Boston), 278 m.

6 h. 30. — Dîner-sauterie avec le concours de l'orchestre du Checker Inn.

7 h. 35. — "On the Trail with the Vagabond." — Thomas Drier.

8 h. — Cora Cutter Wellman, soprano; Bernice B. Scott au piano d'accompagnement; Louise E. Serra, violoniste; Stanley Cross, baryton; Leland Arnold au piano d'accompagnement.

9 h. — L'orchestre Paramount sous la direction de Karl Whitol.

POSTE W O R (Newark), 405 m.

7 h. 30. — Programme musical par Vincent Lopez.

8 h. — Josapha Ward, violoniste; Rosamond Eustis Corcoran, pianiste.

8.20 p.m. — Arthur H. Reeve, the "Daddy," de Craig Kennedy.

8.35 p.m. — Josefa Ward, violoniste; Rosamond Eustis Corcoran, pianiste.

8.55 p.m. — Causeries du Dr Louis E. Bisch, "Psychology, Applied to Playwriting."

9.15 p.m. — "Topics of the Day" par Spencer Armstrong, du "Literary Digest".

9.30 p.m. — Rose et Ottilie Sutro, pianistes, et Helen Riddell, soprano.

10.30 p.m. — Les "Manhattan Serenaders."

11.00 p.m. — Orchestre Ciro.

POSTE W J Z (New-York), 454.3 m.

7, 7.10, 8.25, 9 et 10.30 p.m. — Les Friar's Frolic Stars, l'orchestre Commodore, Arline Hurrell, soprano, les joueurs de mandoline Estrella, l'orchestre de Billy Wynne.

POSTE W N Y C (New-York), 526 m.

7.30, 8, 8.30, 9.45 et 10.15 p.m. — Récital, orchestre commercial M.S., le trio New-York, Thomas Wall, baryton, et les cinq frères Mesner.

POSTE W G B S (New-York), 315.6 m.

6 p.m. — Orchestre.

POSTE W A H G (Richmond Hill), 315.6 m.

7.30 à 12 p.m. — Le concert Eagle.

POSTE W I P (Philadelphie), 509.2 m.

6 p.m. — La musique en dînant.

POSTE W L I T (Philadelphie), 394.5 m.

8 et 10 p.m. — Orchestre de concert et l'orchestre Arcadia.

POSTE W C A E (Pittsburg), 461.3 m.

6.30 p.m. — Orchestre William Penn, concert du Malate Post, les artistes Atwater-Kent et l'orchestre Nixon.

POSTE K D K A (E.-Pitsburg), 309.1 m.

6.15, 8.30 et 10.10 p.m. — Orchestre Scalzo, concert spécial et le Westminster Glee Club.

POSTE W C A P (Washington), 469.5 m.

7.30, 9 et 10 p.m. — La fanfare de l'armée des Etats-Unis, les artistes Atwater-Kent et programme spécial de musique de danse.

POSTE W C A D (Canton), 263 m.

8 p.m. — Programme de musique.

POSTE W E E I (Boston), 475.9 m.

6.30, 7.15, 7.30, 7.45, 8, 9 et 10 p.m. — Le Big Brother Club. Alice Van Schagen, soprano; James Watts, ténor; Harry Einstein, l'orchestre Traveler la musique de Cohen, l'orchestre Gillette et les musiciens Eisenbourg.

POSTE W B Z (Springfield), 333.1 m.

6, 8, 9 et 10.05 p.m. — Le trio Philharmonique, F. Wade, ténor; Vincent Breglio, pianiste, la fanfare des Elks de Quincy, Cora Clairborne, contralto, et William Clarke, baryton.

POSTE W J A R (Providence), 305.9 m.

7.30, 8.30, 9 et 10 p.m. — La fanfare de l'armée des Etats-Unis, WCAP, récital de WEAF; les artistes Atwater-Kent et quatuors.

POSTE W C X (Detroit), 516.9 m.

6 et 77 p.m. — Orchestre Goldkette et programme de musique.

POSTE W E A O (Columbus), 293.9 m.

8 p.m. — L'orchestre May.

POSTE W T A M (Cleveland) 389.4 m.

6, 8, 8.30, 9, 10 et 11 p.m. — Orchestre Spitalny, musique de WEAF, récital de WEAF, les artistes Atwater-Kent, quatuors et l'orchestre Spitalny.

POSTE W E A R (Cleveland), 389.4 m.

77 p.m. — L'orchestre Francisci.

POSTE W H K (Cleveland), 273 m.

6.30 p.m. — Orchestre Emerson Gill.

HEURE CENTRALE

POSTE K Y W (Chicago), 536 m.

7 h. — Dîner-concert à l'hôtel Congress.

8 h. — Programme musical avec le concours dest artistes suivantes: Miriam Chickering, soprano; Frank Tribuoiet, ténor; les soeurs Kisen, duo, Ardath Janes, pianiste.

8 h. 45. — Suite du même programme.

9 h. 45. — Revue de minuit; le détail par radio.

Poste W M H (Cincinnati) 325 m.

8.00: Concert par la "Ohio Military Band".

9.00: Chansons du bon vieux temps, The Ranger Five Male Quartet.

9.15: Causeries par George W. Platt. Solos de soprano, Mlle Laverne Sims, Ernest Daulton, accompagnatrice. Solos, Grady Hodges. Mme R. P. Hodges accompagnatrice. Solos de piano par Ernest Daulton.

9.45: The Ranger Five Male Quartette.

Poste W L W (Cincinnati) 422.3 m.

6 et 8.00) La musique en dînant, programme du printemps Henry Fillmore et la fanfare Shrine.

Poste W S A I (Cincinnati) 325.9 m.

10.00: Concert spécial.

Poste W C C O (Minneapolis) 415.4 m.

8 et 10.30: Les artistes Atwater-Kent et l'orchestre Dick Long.

Poste W H A (Madison) 535.4 m.

9.00: Les gagnants du concours de la State Federation of Music.

Poste W G N (Chicago) 370.2 m.

6, 8 et 10: La musique en dînant, l'heure classique de W N G et l'orchestre Don Bestor.

Poste W M A Q (Chicago) 447.5 m.

6 et 8.15: L'orgue du théâtre Chicago et concert d'orchestre.

Poste W L S (Chicago) 344.6 m.

6.25, 9.30 et 10: L'orgue, le quatuor Rosseau, orchestre et artistes.

Poste W C E E (Elgin) 275 m.

7 et 11: L'orchestre Ross's Own et programme de musique de danse.

Poste W T A S (Elgin) 302.8 m.

8.00: Le programme de musique de danse de W T A S.

Poste W H A S (Louisville) 399.8 m.

7.30: L'orchestre du K. & I. Terminal.

Poste W O C (Davenport) 483.6 m.

6, 6.30, 6.50 et 9: Rapports de la police, nouvelles et musique; le club Peoria Orpheus.

Poste W H O (Des Moines) 526 m.

6.30, 7.30, 9, 9.45: Orchestre Reese-Hughes, Mme Clyde Young, soprano; Kathryn Mason, pianiste; les artistes de Harned, l'orchestre du théâtre et l'orchestre W H O.

Poste W O S (Jefferson-City) 440.9 m

8.00: Les Soeurs Bichet-Botz, artistes.

Poste W D A F (Kansas-City) 365.6

8 et 11.45: L'orchestre Star, solistes, et les Nighthawks.

Poste K F A B (Lincoln) 240 m.

7.30 et 8.15: L'orchestre Nebraskan. Helen Connelly, soprano, et l'orchestre Tabernacle.

Poste K T H S (Hot Springs), 374.8.

8.30 et 10: Programme de musique et l'orchestre Fischer.

Poste W B A P (Fort Worth) 475.9 m.

7.30, 9.30 et 12: La fanfare E. Broadway, l'orchestre Jackson et les Moore's Serenaders.

Poste W S B (Atlanta) 428.3 m.

6 et 10.45: Musique et programme par les Balowis.

HEURE DES MONTAGNES

Poste C N R C (Calgary) 450 m.

9.00: Concert au studio et programme musical de danse.

Poste K O A (Denver, Colorado) 323

8.00: Dix minutes de musique par l'orchestre du théâtre Rialto sous la direction de Peter Schmidt; programme: a) Princess Pat (Herbert); b) Everything You Do (Ohman)

8.10: Programme musical au studio: Sélection instrumentale, Egyptian March Ascher—Orchestre K O A Lewis H. Chernoff, directeur. Solos de piano: a) Concert Study MacDowell; b) On the Wings of Song Mendelssohn-Liszt; c) La Campanella Liszt—Mary Marzyck. Sélection instrumentale: Air de Ballet Jacques Durand—Orchestre K O A, Lewis H. Chernoff, directeur. Fantaisie en un acte. The Maker of Dreams. Oliphant Down—les artistes K O A. Iris Ruth Pavey, directeur. Rôle: Pierrot, Max Vinschhauer; Pierrette, Iris Ruth Pavey; The Manufacturer, Ted Vero Jones; Sélection instrumentale: Two Sweethearts, C. W. Hennett—Orchestre K O A. Solos de piano: a) Impromptus Oups 90, No 4, Schubert; b) Valse Brillante Opus 34, No 1 Chopin; c) Rhapsodie hongroise No 12, Liszt — Alice Frumess, Ministrel: Interprète, Fireman H. Talbot; Trumbo, H. Gerald Sherman; Bones, Stuart A. Bouman; Incidental Music, Hugo Bell; The Solos de piano: a) Ballad en la bémol majeur, Chopin; b) Nocturne en do dièse majeur, Chopin; c) Valse D'Amour, Mazikowski—Robert Cadwell. Sélection Instrumentale: Love and Roses. Rolfe—Orchestre K O A.

10.00: Programme musical de danse par l'orchestre du Château Shirley-Savoy sous la direction de Joe Mann.

Poste C J C A (Edmonton) 517 m.

8.20: Programme du studio.

HEURE DU PACIFIQUE

Poste K G W (Portland) 491.5 m.

6 et 10: La musique en dînant et les Coburn Melody Men.

Poste K F I (Los Angeles) 467 m.

7, 7.30, 8 et 10: Musique, programme de musique, les programmes des studios de l'Examiner et du eHrald et l'orchestre Patrick Marsh.

Poste K H L (Los Angeles) 404.4 m.

6, 6.30, 7.30, 8 et 10: Orchestre Hickman, programme de l'université du Sud de la Californie et l'orchestre Hickman.

Poste F I A (Oakland) 508.2 m.

6, 8 et 10: Récita d'orgue, musique et concert.

COURRIER DE HULL.

HULL, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — Mgr Emard de l'archevêché d'Ottawa a félicité la Ligue d'Hygiène Sosiale et a accepté d'être le Patron d'honneur du comité de cette organisation.

—Le docteur Raymond Paquin, jeune médecin de cette ville a été nommé directeur médical du dispensaire.

MM. les échevins R. Picard, M. P. Aubry et A. R. Farley, font aussi parti du comité.

—Le comté de Wright sera désormais doué d'une association libérale.

Les officiers sont les suivants: Président d'honneur, l'hon. W. MacKenzie King, 1er vice-président d'honneur M. R. M. Gendron, M. P., 2ième vice-président d'honneur M. J. R. Lafond, M. P. P., 3ième vice-président d'honneur, M. W. F. Perras, maire de Gracefield.

—La magnifique maison de retraites fermées fondée par les RR. PP. Oblats est maintenant terminer. Les hommes et les jeunes gens de Hull et d'Ottawa sont invités à la visiter.

Cette maison est située sur la rue Léo'e et est un avantage précieux pour la ville de Hull.

—Le nouveau greffier de la Cour du Magistrat vient d'être nommé en remplacement de M. O. Berthiaume démissionnaire.

—La laiterie de Hull, est maintenant terminée, et fonctionne sur le même système que celles établies à Ottawa. Elle a commencé à faire la distribution de ses produits. Elle reçoit partout un encouragement bien mérité; car c'est une entreprise canadienne-française et la seule de ce genre dans Hull.

—Les trois évaluateurs chargés par le conseil de ville au nouveau rôle d'évaluation, en sont rendus dans le quartier 4.

Voici d'après le rapport de M. Edgar Bédard, évaluateur, l'évaluation de Hull: propriétés imposables, $14,727,867.00, lesquelles devront d'après l enouveau rôle atteindre le montant de $18,500,000.00.

1er anniversaire du poste CNRW

Jeudi soir, au poste CNRW, à Winnipeg, il y aura programme spécial à l'occasion du premier anniversaire de l'installation de ce poste. Le concert commencera à neuf heures et sera émis sur une longueur d'ondes de 384 mètres.

CNRW qui est administré en coopération avec le poste de téléphone du gouvernement manitobain jouit d'une grande réputation dans l'Ouest et à l'étranger. Il se fait entendre aux Etats-Unis, aux îles Hawaii, à Cuba, au Mexique, en Alaska et jusqu'en Grande Bretagne.

De même que les autres postes du Chemin de fer National du Canada, CNRW participera à la campagne de la protection de la forêt. Le 21 avril au soir, l'hon. M. Bracken, premier ministre du Manitoba prononcera un discours sur le sujet.

HIER, PROSPERE ; AUJOURD'HUI UN AMAS DE RUINES

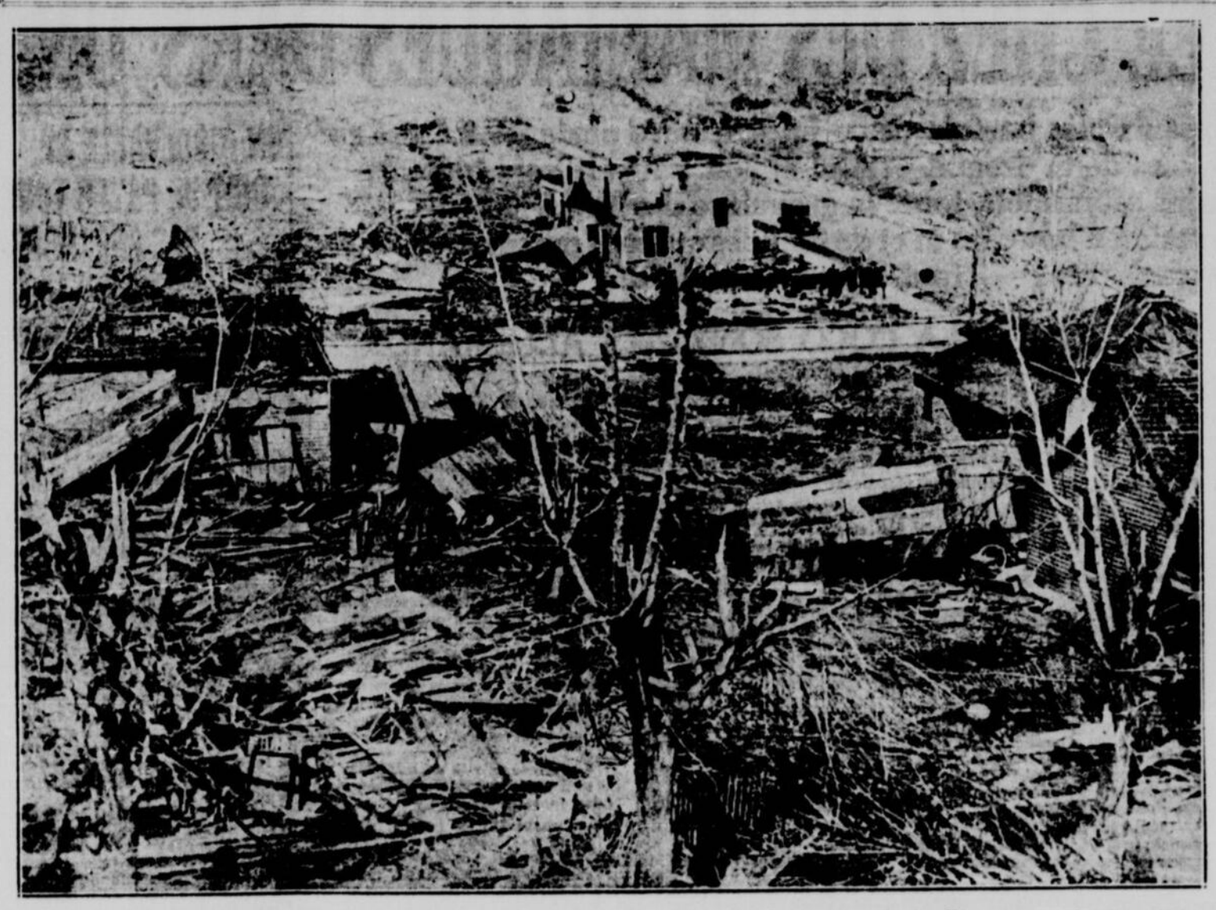

Vue générale de la ville de Murphysboro, dans l'Illinois, au lendemain du cyclone qui balaya une partie des Etats moyens des Etats-Unis. Les victimes ont été d'à peu près 800, dont 200 dans la seule ville de Murphysboro.

LA SITUATION DU SANS-FIL EN FRANCE EST TRES ALARMANTE

Six cent mille amateurs réclament fortement des stations françaises.

UN MONOPOLE

Une dépêche de la presse associée rapportait, ces jours derniers qu'incontestablement, les Etats-Unis étaient le pays où la radiophonie était plus développée. L'Europe ne progressait pas ou très peu du fait qu'elle se voyait entravée par les restrictions de ses gouvernements. De tous les pays européens, c'est al France qui a eu le plus à en souffrir.

La France est vraiment un singulier pays. Vers 1921, elle tenait d'une manière incontestée, par le génie de ses savants comme par l'activité de ses constructeurs, le premier rang en radiophonie.

Mais l'administration se mit à étudier le statut reglémentant l'émission. Cela dura près de deux longues années, pendant lesquelles aucune autorisation d'émission n'était accordée en France, tandis que les grandes stations anglaises et américaines se multipliaient.

Enfin, après de multiples consultations, la commission interministérielle aboutit à un texte qui devint le décret du 24 novembre 1923, lequel, comme par miracle, donnait satisfaction à tout le monde.

Il fallut encore quelques mois pour rendre ce texte applicable quand, en mai 1924, survint un nouveau sous-secrétaire d'Etat, qui refusa d'appliquer le récent décret, et ne donna depuis lors aucune autorisation d'émission. En sorte qu'aujourd'hui la France est tombée, en matière d'émission, du premier au quatorzième ou quinzième rang.

La France n'a vraiment qu'une grande station de diffusion, "Radio-Paris"; mais il est interdit à cette station, qui dispose de 12,000 watts, de fonctionner avec plus de 1,500 watts. Encore cette autorisation est-elle précaire. Et la "Société de Radiophonie", devant la menace d'un monopole d'Etat, que tous les usagers repoussent, se dispose-t-elle à transporter ses stations hors des frontières du pays, d'où elle pourra librement envoyer ses programmes à ses auditeurs français.

Pendant ce temps, les 600,000 amateurs n'ont encore rien, ou à peu près rien, et ils réclament très vivement l'application immédiate du décret du 24 novembre 1923, c'est-à-dire l'ouverture de toutes les stations françaises qui sont prêtes à fonctionner, et l'assurance, pour celles qui s'organisent, de pouvoir émettre dès qu'elles seront achevées.

De tous les points de la France, des protestations analogues s'élèvent. Voici la protestation du "Syndicat des Industries Radioélectriques", qui groupe plus de 95 pour cent de la construction française; puis la protestation du Radio-Club du XIIe arrondissement, affilié à l'Union Française de T.S.F.; des Radio-Clubs de Bordeaux, d'Alger, d'Oran, des Antennes Sud-Parisiennes, de Roanne, des Hautes-Pyrénées, d'Amiens, du Radio-Club de Savoie, des chambres de commerce de Nevers et Roanne, de la plupart des délégués de "l'Union Française de T.S.F.", etc., etc... C'est une clameur qui monte du pays tout entier, et qui est si unanime, que M. Pierre-Robert, terrorisé sans doute, refuse même de recevoir les représentants les plus qualifiés de la science française.

LE SANS-FIL ET L'EMPRUNT

Le sans-fil, par la grande station de "Radio-Paris", qui couvre toute l'Europe occidentale et centrale, aurait pu servir grandement au succès du dernier emprunt.

La direction du service de propagande de l'emprunt avait en effet demandé le concours de cette station, qui est d'ailleurs "relayée" par les grands postes européens, pour lancer des appels quotidiens aux souscripteurs français et étrangers.

Mais l'administration des P.T.T., comme elle avait "étouffé" le discours de Versailles du président du conseil et le discours du ministre des finances relatif au même emprunt, refusa à la grande station parisienne l'autorisation d'utiliser les liaisons téléphoniques qui eussent permis ces émissions.

Et l'on s'étonne après cela que l'emprunt n'ait pas eu un meilleur succès.

PARIS-VIENNE-BEYROUTH

Malgré toutes ces brimades, les constructeurs français, petits et grands, se défendent admirablement, à force d'invention et d'ingéniosité. Leurs appareils font prime à l'actuelle Exposition de radio de Madrid, comme ils tiendront tête victorieusement à la camelote allemande à la prochaine Foire de Prague.

Et c'est encore une compagnie française qui vient de réaliser la liaison entre Beyrouth et Vienne, et par conséquent avec Paris, par des essais "qui ont été si concluants au cours de la première journée qu'on a estimé inutile de poursuivre des essais comme il avait été prévu."

La liaison radio Beyrouth-Vienne-Paris est donc ouverte au trafic commercial.

UN MONOPOLE ALLEMAND

Mais pendant que nos constructeurs doivent se défendre contre toute la puissance de l'Etat, les constructeurs allemands, soutenus par leur gouvernement, et à l'aide des centaines de millions de marks or qu'ils refusent de nous payer pour réparer leurs dévastations, établissent, par deux formidables agences, "l'Eildienst" et "l'Europradio", un véritable monopole de fait de l'information par T.S.F. dans l'Europe entière. Voici les renseignements que nous adresse sur ces agences l'un de nos correspondants de Berlin:

"L'Eildienst" est une société allemande de radiophonie qui répand toute la journée, par voie de broadcasting, des nouvelles de toute nature intéressant les commerçants allemands.

"En raison de la situation financière et économique fâcheuse dans laquelle s'est trouvé le Reich à partir de 1920, le monde commerçant et industriel allemand s'est trouvé forcé de chercher des moyens d'informations très rapides sur les prix des monnaies étrangères dans toutes les places du monde.

"Avec l'appui des pouvoirs publics, l'Eildienst s'est organisé pour lui faciliter l'obtention de toutes ces nouvelles. En peu de temps cette société a mis sur pied une organisation de téléphonie sans fil et avec fil, qui a permis à l'Allemagne d'être informée avant tous les autres pays de tous les prix des matières, denrées, objets et devises sur les marchés du monde entier.

"Cette société fonctionne de la même façon qu'"Havas", "Reuther" et les autres grandes agences télégraphiques; mais c'est une organisation beaucoup plus forte au point de vue du nombre des agences sur toutes les places de commerce.

"Après la stabilisation des devises, "l'Eildienst" a continué de développer son organisation. Elle est devenue la plus grande société qui soit au monde de diffusion de nouvelles économiques générales.

"A partir de 1922, divers pays européens ayant demandé à recevoir les informations économiques répandues en Allemagne par l'Eildienst, une nouvelle et puissante société s'est fondée, avec le concours de l'Eildienst, sous le nom "d'Europradio", pour procurer au monde des affaires d'Europe les commodités que la Société Eildienst procurait aux seuls Allemands.

"Le réseau de l'Europradio s'étend maintenant sur l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Suède, le Danemark, la Norvège, la Yougoslavie et la Pologne.

"Cette société est en pourparlers pour passer des contrats avec la Chine, l'Argentine, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Bulgarie, etc...

"De son poste de Koenigswusterhausen, l'Europradio envoie ses nouvelles radiophonées sur ondes de 3,300 mètres.

"Ces nouvelles, en langage chiffré, comportent les cours de toutes les Bourses du monde sur tous les produits possibles, ainsi que des informations sur les événements qui peuvent avoir une répercussion sur ces Bourses.

"Dans les différents pays, l'organisation de réception par voie de téléphonte avec fil et sans fil est confiée à des représentants d'Europradio.

"L'Europradio est parvenue à une organisation unique. Grâce à des dépenses formidables, elle dispose actuellement du plus complet réseau d'agences qui soit dans le monde entier."

La France commence à s'alarmer et avec raison.

COURRIER DE S.-LEONARD D'ASTON

S.-EDOUARD D'ASTON, 24 (Du correspondant de la "Patrie"). — Mme Alfred Turcotte, de Montréal, est en promenade chez ses parents.

—Mme Wilfrid Monfette, de Laurier, est en promenade chez M. Jos. Hudon.

—M. Aggé Gaudet et M. Oscar Gaudet, des Etats-Unis, sont en promenade chez leur père, M. Gonzague Gaudet.

—M. et Mme Jos

UNE GRANDE CAMPAGNE EN FRANCE CONTRE L'USAGE DES STUPEFIANTS

UNE SOIREE CHEZ DES MANIAQUES DANS UN BAR DE LA PLACE PIGALLE

Le prosélytisme des maniaques parfois dévie jusqu'à faire partager à leurs animaux favoris les joies de la drogue. — Ah ! si l'on pouvait voir toute la boue de certains estaminets, toute la gravelure des âmes, l'horrible expression d'hommes et de femmes qui sont presque des cadavres ! — il faut agir sans retard.

LES GRANDS MAITRES DE LA COCO SONT DES ALLEMANDS

Ce qu'il a vu Place Pigalle et Boulevard Berthier, ce qu'il a appris au contact de ceux qui "filent" les toxicomanes lui ont donné des maux de coeur ! Et, M. Liausu de faire remarquer que si les défenseurs de la névrose pouvaient entendre et voir ce qui se passe dans les bouges, dans les bars fréquentés par les toxicomanes, ils éprouveraient les mêmes sentiments de dégoût. Suivons aujourd'hui, le rédacteur de "Comedia" dans ses diverses courses chez les malades, les fous, les dégradés, les victimes de la "coco". C'est un autre chapitre de l'enquête menée par la presse parisienne sur les ravages de la drogue et dont nous publions au jour le jour les constatations:

VOYAGE DOCUMENTAIRE

Nous venions de relire le quatrième acte de "Faubourg Montmartre" émouvant et terrifiant réquisitoire contre l'infernale coco, lorsqu'un simple billet nous arriva.

"Cette nuit voyage documentaire. Rendez-vous chez moi vers minuit".

Chez "lui" habite un brave homme, solide et "à la coule", comme dit si bien le peuple. Vous le nommer? A quoi bon. La réclame ne l'intéresse pas et il n'appartient pas à la police régulière.

A minuit donc, nous étions chez lui.

—Alors, il paraît que le nouveau préfet s'en occupe.

—De quoi?

De la coco.

—Un peu! Mais c'est si difficile. Tout le monde sait évidemment qu'il y a à Paris plusieurs maisons de nuit où les possédés de la "haute" vont se ravitailler en stupéfiants. Les bonnes gens se disent: que fait la police? Elle s'y renseigne, parbleu! Vous comprenez, les trafiquants ont imaginé une ligne de contre-espionnage pour la dépister. Ils opèrent par bandes bien disciplinées. La "mouche" la plus adroite est tout de suite repérée, signalée; on l'aiguille vers les fausses pistes; on la "sème"! Il faut agir vite, mais avec prudence.

AU BAR TANAGRA

Nous entrons au Bar Tanagra, estaminet voisin de la place Pigalle. C'est un titre qu'il convient de ne pas lire en bégayant! Les dames sont ici l'objet d'une aversion toute spéciale.

—Voilà Fleur-de-Thé.

—Hein?

—Voyez-vous, nous dit notre guide, la "respirette" sévit beaucoup parmi les Feuille-de-Thé, Bout-de-Nature. Mômette et autres invertis de Montmartre. Sans doute, trouvent-ils là un dérivatif de leur ignoble négoce. De temps en temps, la police en pince un et lui donne à choisir entre dix ans de prison ou sa collaboration. C'est grâce à ces "pantins" qu'elle possède des renseignements... Attendez-moi une minute!

Un mince client vient, en effet, de sortir. C'est très certainement un indicateur "malgré lui".

Ah, si les dirigeants et tous les autres pouvaient entendre et voir cette tablée et cette salle, et toute cette boue qui se cache sous le fard et toute la gravelure de ces âmes tarées et de ces corps négociables!

—Excusez-moi. J'ai mon renseignement. Filons vite; qu'on ne nous remarque pas trop.

DES MOTS A RETENIR

Et à peine sommes-nous dehors:

—Vous pourriez perquisitionner dans cette maison. Elle ne cache par un gramme de coco. C'est cependant une des plus dangereuses. On y vend, on y achète la drogue...

—Le patron!

—Non pas lui, mais ses clients. Fini le temps des lavabos! Les bandes organisées dont je vous parlais tout à l'heure recrutent leur personnel parmi tous les chasseurs et garçons de Montmartre et de Montparnasse. Ceux qui détiennent la drogue paient largement les renseignements utiles et du gros trafiquant au petit mercanti, et du petit mercanti au client, la "neige" glisse de mains en mains, régulièrement, avec précaution... Une minute encore!

Notre guide s'est approché d'une femme. Quel âge a-t-elle, on ne peut le dire, ce n'est plus qu'un visage peint; ses regards tremblent sous l'effet de la dose massive.

—Là! Encore un autre renseignement!

—Quelle est cette "indicatrice"?

—Une pauvre hétaire, rongée de coco. Elle meurt un peu tous les jours. Elle en a pris pour se consoler et la voilà maintenant poitrinaire et la cloison des fosses nasales perforée. Elle se pique à la morphine également.

—Comment toute la coco qui se consomme à Paris peut-elle donc parvenir ici sans éveiller l'attention des douanes?

—Fini aussi le temps des supercheries douanières! Aujourd'hui la coco arrive d'Allemagne par avion la nuit, par pigeons voyageurs passés en fraude, peut-être par mer...

—C'est grave ce que vous dites-là. Par mer, venant d'Allemagne.

—Parfaitement. Comment, je n'en sais rien, ou plutôt je ne veux rien dire pour l'instant! Mais le jour une répression sans merci aura lieu dans certains ports... Saint-Nazaire, Nantes, Brest... on verra que je n'exagère rien.

"Cette question a longtemps passionné un officier de marine qui m'a remis sur divers points des renseignements très précis, formulant même des suggestions évidemment orées...

—Lesquelles?

—Non, je ne puis pas pour l'instant satisfaire votre curiosité, mais vous n'avancerez pas une stupidité en affirmant que l'ère des tromperies douanières a vécu et que le trafic de la coco d'Allemagne en France a lieu par mer et par avion. Certes, ce ne sont pas les petits trafiquants parisiens qui sont les meneurs à poursuivre, la cocaine à ses "grands maîtres" et ceux-là ne parlent pas français.

—Ainsi notre récent article sur l'Allemagne et les toxiques ne vous semble pas une galéjade?

—Croyez bien que vous n'êtes pas seul à penser ainsi. Quoi qu'il arrive, soyez prudent, vous aussi, et faites mentir le dicton populaire qui veut que les journalistes soient trop bavards.

—Rassurez-vous!

—Je vous le demande.

—Ce sont des renseignements sur la cocaine que vous cherchez ce soir?

—Non... une affaire de bague perdue sans intérêt pour vous.

—Où allons-nous maintenant?

—Revenons sur nos pas... du côté de Tanagra.

UNE FILATURE

Tranquillement, nous fumons à trente mètres du bar. La rue est sombre et peu de voitures y passent. Quelle est donc cette fille aux cheveux cuivrés? Elle entre, elle sort, elle s'en va, revient et recommence.

—Marchons!

Un client est sorti avec elle. Ils parlent bas. Au coin de la rue, ils se quittent et l'homme se contente de suivre la femme d'assez loin. Place Pigalle! Mille feux éclairent maintenant le petit jeu de la fille aux cheveux rouges. Elle dit trois mots en passant à un vigoureux Espagnol, puis continue sa marche; son suiveur et le vigoureux Espagnol se serrent la main. C'est tout et c'est ainsi que sous les yeux de l'agent de service, en plein Paris, le paquet du "poison divin" est remis à une heure du matin. Le client recruté au bar et stylé dans la rue déserte, a déjà versé le prix de la dose achetée et il ne reste plus à la rabatteuse qu'à fixer son marchand d'un chiffre dit en passant, pour que le client reçoive exactement le nombre de grammes convoités.

Après quoi, chacun s'en va dans une direction opposée.

Eh! bien, cela, la police ne l'ignore pas ou si elle l'ignorait, elle le sait aujourd'hui. Une filature et une arrestation sont des "jeux d'enfants" pour elle.

Nous souhaitons vivement que le marchand de coco de la place Pigalle et sa petite amie aillent bientôt en prison.

Peut-on demander également à M. Morain si le Bar Tanagra, estaminet deux fois ignoble, ne tombe pas sous le coup d'une loi, réprimant sévèrement l'étalage de la prostitution?

BOULEVARD BERTHIER

Espérant une dénégation, nous nous étions tout dernièrement présenté chez un artiste soupçonné d'infraction à la loi sur les stupéfiants.

Quand nous fûmes introduits chez lui, la police en sortait et la personne qui consentit à nous recevoir nia, invectivant contre l'inquisition du commissaire et nous supplia enfin de laisser l'inculpé tranquille.

Mais le jeune artiste nous intéressait déjà moins que son avocate inattendue et déjà plus qu'elle nous attiraient les ripailles dorées et les parties toxico-sentimentales de ce quartier.

A tout prix, nous désirâmes connaître "ce qui se passe la nuit dans cette paisible portion du boulevard Berthier", si éloigné de l'intense vie de Paris que les bruits de la ville y parviennent assourdis et si moderne pourtant qu'un analyste de la cocaine ne pourrait parler de la drogue sans évoquer tant de calme allié aux plus ténébreuses fantaisies de la toxicomanie. "Ici, on a créé la légende de la coco!" Des écrivains et des artistes se sont institués les "amis et les défenseurs de la drogue".

Navrant cortège de maîtres et de disciples où l'on pense que l'amour et les stupéfiants sont devenus les moindres ennuis de l'existence à la condition toutefois d'en organiser le spectacle. Que ces dépravations fussent le lien d'une centaine de fous et de folles dont nous ne voulons pas discuter le talent au nom duquel tout leur semble licite, il n'y aurait là qu'un mal indéniable, mais limité. Les dangers du prosélytisme nous contraignent à en faire état.

"Las police ira-t-elle bientôt visiter ce quartier?" La situation mondaine des malheureux dont nous parlons ne les pare d'aucune noblesse, ne leur accorde aucune immunité.

COMBATTRE LE MAL

"Il faut circonstrire le mal", disent certains. Mais non, car ce serait lui donner une existence légale. Il faut le combattre.

Et qu'on ne nous objecte pas Paul Verlaine, Baudelaire, Alfred de Musset, Théophile Gautier, Jean Lorrain, Hoffmann, grands malgré leurs faiblesses.

Libre donc à des romantiques attardés de croire encore avec Lombroso que le talent présente les mêmes symptômes que l'"épilepsie larvée" et que le génie, nourri de toutes les licences morales, n'est qu'une inconscience!" Mais enseigner cette légende et en déduire une justification de la toxicomanie le danger n'échappera à personne ce danger mérite un salaire et il est taut juste que ce soit le mépris qui en fasse les frais.

Longtemps les pauvres fous, fervents de la coco, profiteront peut-être de cette honteuse franc-maçonnerie des toxicomanes, mais telle tragédienne lyrique n'offrira bientôt que les ardeurs éteintes d'une voix admirable et dont les notes râlent déjà—avertissement inutile! Tel peintre—ah! le rôle de la coco chez les maîtres cubistes!—ne peindra plus que les brûlures de sa pensée. Tel poète, accueilli des scènes subventionnées, ne saura plus travailler qu'en empruntant à la cocaïne l'énergie tactice d'une minute et verra son talent, autrefois réel, hier diminué, aujourd'hui sans force, s'abîmer dans une décrépitude malsaine.

Ah! certes, nous serions écoeuré de dresser la liste de tous ces cadavres vivants. Mais nous ne pouvons pas oublier que telle jeune comédienne, belle, d'une sensibilité rare, fut entraînée dans les hôtels du boulevard Berthier et que maintenant plus personne ne songe à elle sans ajouter: "Quel dommage!"

UN AUTRE DANGER

C'est celui des domestiques.

Oui, l'exemple du maître entraîne souvent les domestiques dans la funeste passion des stupéfiants. Le prosélytisme des maniaques — qui parfois dévie jusqu'à faire partager à leurs animaux favoris les joies de la drogue — détruit les distances sociales et, quand bien même le maniaque y répugnerait, il éprouve le plus vif désir de s'attacher la complicité de témoins embarrassants.

Voilà le danger, le danger sans remède! La servante et le valet de chambre atteints du vice deviennent à leur tour de nouveaux foyers de contamination et leur action s'exerce fatalement dans des milieux populaires.

Et rapidement, phénomène observé, cas redoutable juridiquement et socialement, c'est pour la fille, Montmartre et le trafic dans les dancings; pour l'homme, une série de combinaisons qui, infailliblement, en feront une loque humaine et un empoisonneur.

Mais, appartenant à des bandes organisées, les nouveaux intoxiqués dont la bourse s'accommode mal du prix élevé de la cocaïne, sont désormais certains de satisfaire leur vice.

Juridiquement, leur cas s'aggrave; socialement, l'effet sera désastreux.

Nous insistions, au seuil de ces articles, sur cette préoccupation:

Il ne faut pas laisser le peuple se contaminer.

Et c'est pourquoi, quel que soit le rang social et même le talent des intoxiqués du boulevard Berthier, répétant sans nous lasser nos prières à la police, nous demandons que les pouvoirs publics ne mettent plus d'obstacles à la poursuite de tous les coupables.

Ici, l'intérêt de la collectivité exige une fermeté exemplaire.

Trop de recommandations parlementaires paralysent les gestes et bandent les yeux d'une Justice boiteuse, marchant et titubant dans les sentiers trompeurs de la jurisprudence.

Jean-Pierre LIAUSU

UN INSOLVABLE SE DOIT DE PAYER TOUS SES CREANCIERS

C'est le jugement que vient de rendre l'hon. juge Weir.

$130.

Siégeant en cour supérieure, l'honorable juge Weir a rendu un jugement dans une requête présentée par Albert Fournier, dans le district d'Iberville pour faire casser une saisie-arrêt avaat jugement émanée contre lui à la demande de Elie Lemaire, cultivateur de la paroisse de Saint-Bonaventure, auquel il devait un billet de $1,000.

Le juge a déclaré que les biens d'un débiteur sont le gage commun de ses créanciers et, à moins de privilèges ou hypothèques, ils doivent leur être distribués également, de sorte que si le débiteur, avant d'avoir rempli ses obligations, distrait ou détourne une partie de son actif, il commet par cela seul une fraude dont ses créanciers sont autorisés à lui demander compte. Le juge a, en conséquence, rejeté la requête de Fournier.

Lemaire avait pris cette saisie-arrêt sur 52 tonnes de foin que le défendeur avait vendues au détriment de ses créanciers. Fournier devait à Lemaire un billet de $1,000 comme balance de prix de vente de deux terres. Il était aussi établi que le défendeur avait vendu, par encan, ses meubles et son roulant et avait empoché, de ce fait, une somme de $600.

Les actes d'un débiteur insolvable sont réputés faits avec l'intention de frauder et un débiteur insolvable commet une préférence ou une soustraction frauduleuse en payant un ou plusieurs créanciers sans payer les autres et en se mettant, par là, dans l'impossibilité de payer ces derniers. En conséquence, la saisie-arrêt avant jugement fut maintenue et la requête en cassation fut rejetée avec dépens contre le défendeur.

* * *

J. Clifford vient d'être condamné par l'honorable juge Archer à payer la somme de $130 à la Marconi Wireless Telegraph Company of Canada Ltd., pour une créance que cette dernière avait acquise de la Scientific Experimenter Ltd.

Courrier de Saint-Zotique

SAINT-ZOTIQUE, 24. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. et Mme Jules Leblanc, de Montréal, sont arrivés dans leur maison pour y passer l'été.

M. Donat Hamel est parti pour aller à Cornwall travailler à bord d'un bateau.

—M. Albert Levac est parti pour aller travailler à Montréal.

—M. Paul Asselin, de Valleyfield, était chez M. J.-B. S.-Pierre, dimanche quinze jours.

—M. Oscar Leblanc est allé à Montréal la semaine dernière.

—Mlle Simone Sauvé est allée passer quelque temps à Montréal.

—M. Ernest Dupuis était à St-Zotique dimanche dernier.

—Mlle Délima Sauvé est de retour d'une promenade à Montréal.

—Mme Clément Langevin et Mme Trefflé Samson étaient chez M. J.-B. Sauvé dimanche huit jours.

—M. et Mme Avila Haynes sont retournés à Kingston.

M. Alfred Bissonnette est allé à Montréal la semaine dernière.

—M. et Mme Louis Coallier sont allés passer quelques jours à Montréal.

Diminution de $52,837,000

(suite de la page 11)

tions sur le débat des crédits à la Chambre, sur la manière de désigner le personnel de la commission, la formation du bureau que le gouvernement se propose de constituer pour étudier les différents modes d'impôts est en suspens.

"On se propose maintenant de tenir cette enquête comme partie de la grande étude des impôts en général conjointement avec l'examen de notre tarif douanier, auquel nos fonctionnaires sont déjà occupés. Afin qu'une organisation efficace puisse être effectuée, un crédit a été inséré dans le budget pour les traitements et les dépenses de la commission des conseillers du ministre des finances, dont les devoirs sont de s'enquérir sur toutes les questions touchant au tarif et aux autres taxes et de conseiller le ministre des finances. L'intention du gouvernement est de faire entrer dans cette commission des fonctionnaires possédant des connaissances spéciales du tarif et des autres problèmes fiscaux et commerciaux qui consacreront une partie de leur temps au travail de la commission.

"Les autres membres seront des personnes spécialement qualifiées pour donner des conseils sur ces questions, qui consacreront continuellement leur temps et leur attention à ces questions et aux questions qui s'y rapportent. Le gouvernement est d'avis que les consultations d'experts devront précéder toute révision générale, du tarif et que pour le moment il importe de ne pas embrouiller les observations à faire sur l'effet des changements douaniers considérables exécutés l'an dernier."

M. Robb expose alors ses propositions fiscales, puis continue son discours:

CONCLUSIONS

"M. le président, j'ai présenté un bilan de la situation financière et de l'activité commerciale du Canada, pour l'exercice courant et j'ai fait certaines comparaisons avec d'autres années. Mais dans toute comparaison, il ne faut pas oublier que les problèmes du Canada aujourd'hui ne sont pas comparables avec ceux des pays dont la population ne participa pas à la guerre, aussitôt ni aussi longtemps que nous. Le Canada prit part à la guerre le jour où le premier coup de canon fut tiré. Dans ce conflit, nous avons de concert avec plusieurs autres nations du monde, versé nos richesses, et ce qui était infiniment plus cher, le sang de notre pays.

"Accomplissement glorieux de notre devoir, notre pays, quatre ans plus tard, était dégagé du conflit mais nous nous sommes trouvés en marche sur des sentiers nouveaux et inexplorés, sentiers jonchés des débris des grandes nations, des discordes nationales et des luttes régionales.

"De plus, sur le trésor fédéral retombe le coût de notre participation à la guerre, l'intérêt de la dette de guerre, les pensions à nos invalides ainsi qu'aux veuves et aux orphelins, de nos soldats qui sont tombés au front. Le gouvernement actuel, représentant les volontés du peuple canadien, a constamment songé à la dette que nous devons aux invalides ainsi qu'aux veuves et au orphelins, ce qui a nécessité l'augmentation des pensions d'année en année.

"D'autre part, au moyen de réductions des dépenses générales et des conversions des emprunts échus, le gouvernement a réussi à réduire les déboursés d'intérêt et nos dépenses annuelles, ce qui nous a permis l'an dernier d'annoncer une réduction considérable de notre dette et cette année une réduction importante des impôts et un surplus dans les services administratifs.

"Le gouvernement a essayé de donner l'exemple. Il espère par là encourager l'appui général de notre politique qui consiste à pratiquer une rigide économie dans tous les services publics, de façon que le coût de ces services dans tout le Canada soit encore davantage réduit.

"L'an dernier n'a pas été dépourvu de difficultés. La dépression commerciale en Europe a réduit le pouvoir d'achat de la population d'un grand nombre de pays et a préjudiciablement affecté les affaires de notre continent. De piètres récoltes en certaines parties du Canada et des Etats-Unis ont fait qu'on a eu besion d'un moindre nombre d'ouvriers pour la récolte. Cela veut dire moins de wagons pour le transport. Cela a limité le nombre des noliesements et réduit le nombre des ouvriers dont on avait besoin pour le transport des récoltes de la ferme au littoral.

LA PROSPERITE AGRICOLE REVIENT

"Mais il reste un point encourageant. Les industries agricoles, spécialement des provinces des prairies, retirent maintenant le bénéfice de l'augmentation des prix pour les récoltes de l'an dernier et ces augmentations de revenus sont appliquées non à l'achat d'objets de luxe ou au confort, mais à l'amortissement des dettes contractées pendant les années de disette. La ferme, libre de dette, rend une valeur économique générale plus élevée au propriétaire et au Canada en général que si l'on dépensait ces profits pour d'autres choses que les besoins réels.

"Pour résumer nos perspectives l'avenir immédiat paraît plus brillant. Aucun pays n'a de peuple plus confiant et plus viril que le Canada. Mais pour atteindre notre destinée, nous devons chasser de notre coeur toutes les jalousies de région ou de province. Nous devons garder confiance, oublier toutes les différences de langue et de croyance, nous rappeler toujours que nous jouissons d'un grand héritage, que nous sommes Canadiens".

LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

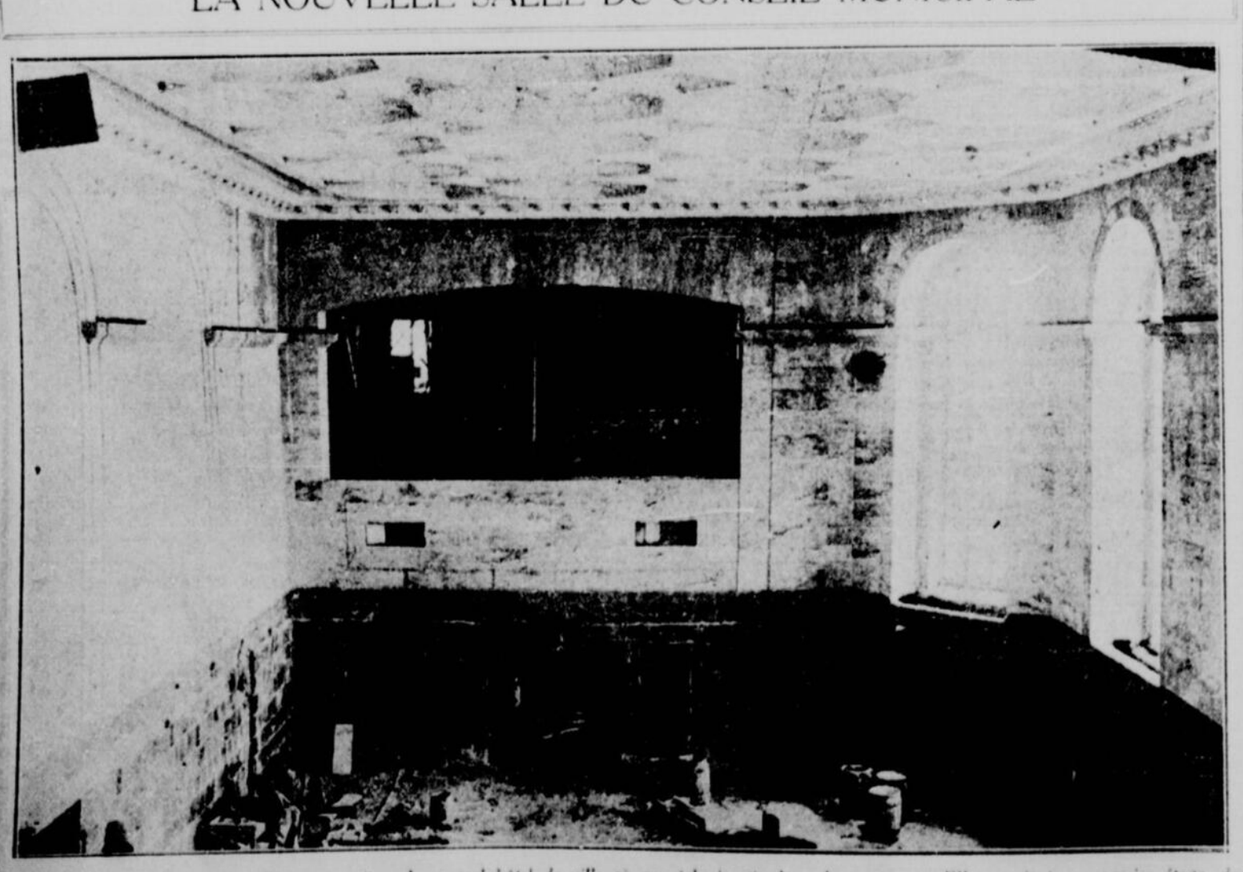

Cette photographie représente l'immense pièce du nouvel hôtel de ville où nos échevins tiendront leurs séances. Elle est située au premier étage, de sorte que la grande porte d'entrée de la rue Notre-Dame y conduira directement, amélioration qui n'existait pas avant l'incendie, puisque la salle du conseil se trouvait alors au deuxième étage; aussi fallait-il s'y rendre soit par les grandes escaliers, soit par les ascenseurs. Les fenêtres romanes de cette salle donnent sur le Champ de Mars. (Cliché de l'artiste de la "Patrie").

Pour Rhumes Grippe Influenza

et comme Préservatif Prenez les

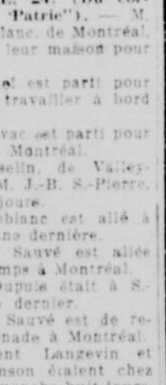

Pastilles **Bromo Quinine**

Les premières et authentiques Pastilles contre rhumes et influenza. Ont prouvé qu'elles étaient sûres depuis un quart de siècle.

La boîte porte cette signature

E. W. Grove

Prix 30c. Préparées au Canada.

BY APPOINTMENT TO H.M. THE KING.

GILBEY'S

"Spey-Royal"

Nonobstant la grande rareté du véritable vieux Whiskey Ecossais, les grands stocks de réserve de W. & A. Gilbey leur ont permis de maintenir le grand âge et le haut degré de qualité et de pureté pour lesquels le "SPEY ROYAL" a toujours été fameux.

Pour cette raison le "SPEY ROYAL" continue à être reconnu par les connaisseurs comme le mieux choisi et le plus vieux Whiskey Ecossais qui se puisse obtenir.

On peut maintenant se procurer le "Spey Royal"

tant en bouteilles d'une supposée pinte (Reputed Quart) et d'une pinte impériale, aux prix raisonnables suivants:

$3.50 par bouteille d'une supposée pinte (26 oz)

$5.50 par bouteille d'une pinte impériale (40 oz)

Donc, si vous achetez du

GILBEY'S

"Spey-Royal"

vous recevrez la *meilleure valeur* en véritable vieux Whiskey Ecossais qui se puisse obtenir n'importe où

W. & A. GILBEY

sont les seuls propriétaires des distilleries bien connues suivantes

DISTILLERIE GLEN-SPEY-GLENLIVET, ROTHES, ECOSSE.
DISTILLERIE STRATHMILL, KEITH, ECOSSE.
DISTILLERIE KNOCKANDO, MORAYSHIRE, ECOSSE.

FEUILLETON DE LA "PATRIE"

94 (Suite)

—Faites une tentative auprès de votre femme, osa proposer timidement de Landrec.

—Inutile; je la connais, elle refusera.

"Qui sait même, si elle ne profitera pas de cette nouvelle pour me quitter, sous prétexte de retour à Buenos-Ayres avec sa fille?

—Eh bien! vous l'y suivrez.

—A quoi bon? Croyez-vous, monsieur fit de Mendoza, dans une révolte d'orgueil, que je sois homme à vivre aux dépens d'une femme?

—Alors, nous sommes vraiment perdus? gémit de Landrec en retombant dans son abattement.

—Absolument.

—Quelles sont donc vos intentions, maintenant? Je suppose que vous n'allez pas demeurer ici pour attendre l'orage?

—Oh! certainement non.

—Vous avez des projets?

—J'en ai au moins un; c'est le seul exécutable. Voici mon idée:

"Je vous ai dit tout dernièrement, que je tenais en réserve comme suprême ressource, une somme de deux cents mille francs, déposée dans une banque de Londres.

—Oui.

—Cette somme est placée à votre nom. Eh bien! je vais vous remettre le chèque tout à l'heure. Ensuite, nous nous rendrons ensemble rue Laffitte, nous y ramasserons tous les capitaux disponibles en caisse.

—Vous en avez encore?

—Oh! fort peu; cependant, c'est bon à prendre. Nous les partagerons, puis vous retournerez immédiatement chez vous pour faire vos préparatifs de départ.

—Ah je pars le premier?

—Oui, vous filerez à Londres, où après avoir touché les deux cent mille francs vous m'attendrez.

—Longtemps?

Trois ou quatre jours au plus.

"Je vous rejoindrai promptement dès que j'aurai mis ici certains objets précieux en sûreté et réglé deux ou trois petites affaires personnelles qui me tiennent à coeur.

—Je comprends, la belle marquise, n'est-ce pas?

—Peut-être, ou, du moins, cela peut la toucher de près.

—Ah! la flèche du Parthe?

Don José ne répondit pas, il réfléchissait.

—Mon arrangement vous convient-il, reprit-il après un instant.

—Certes, je préfère ne pas attendre l'inévitable banqueroute et l'immixtion de la justice dans nos affaires particulières; ce serait désastreux j'en ai peur.

—Alors, c'est bien convenu: vous partirez cette nuit même?

—Je partirai.

—Venez donc rue Laffitte, nous allons liquider.

Cette décision prise, de Landrec se leva péniblement, comme brisé par la commotion morale qui venait de l'atteindre si rudement et avec tant de rapidité. Puis il suivit docilement don José de Mendoza, dont le coupé stationnait dans la cour de l'hôtel.

Et, d'attitude graves, des physionomies composées, les deux complices prirent place dans la voiture.

Un quart d'heure plus tard, ils arrivaient rue Laffitte. Ils pénétrèrent tout droit dans le cabinet du banquier, jetant à peine un coup d'oeil distrait aux bureaux traversés.

—Fermez à clef, de Landrec, ordonna don José d'un ton bref.

Dans les circonstances pressantes ou difficiles, il ne prenait pas la peine d'employer des formules de politesse. De Landrec, sans discuter, mais intérieurement froissé du ton, obéit. Pendant ce temps, don José ouvrait son coffre-fort particulier, et ramassait tout ce qu'il trouvait d'espèces à l'intérieur.

Il y avait là trois ou quatre liasses de billets de banque et plusieurs rouleaux de louis. Silencieusement, le faux Américain se mit à compter.

—Vingt-trois mille cinq cents francs, dit-il, au bout d'un moment.

Puis il fit deux parts inégales, en ajoutant:

—En voilà dix mille pour vous.

—Comment! s'exclama de Landrec, mais ce n'est pas le compte; il m'en faut onze mille sept cents, en chiffres ronds.

—Permettez, riposta don José, nos parts n'ont jamais été les mêmes, elles sont proportionnelles. D'ailleurs, en cette circonstance spéciale, remarquez que je suis modeste. Si je garde davantage, c'est parce que je reste seul à Paris, responsable de tout, et le plus exposé de nous deux.

—Vous le dites, mais, au fond, vous ne redoutez rien encore.

—C'est possible, mon cher; en tout cas, il est inutile de perdre un temps précieux en discussions vaines.

"C'est à prendre ou à laisser."

Sans répondre à cette mise en demeure brutale, mais les lèvres serrées par un rictus mauvais, tout en évitant de fixer les prunelles flambantes de son associé, de Landrec ramassa l'argent et se mit à le compter scrupuleusement.

Il serra précieusement les billets de banque dans son portefeuille, entoult les pièces d'or dans ses poches et se déclara enfin prêt à partir.

—Ecrivez-moi dès que vous serez à Londres, recommanda don José, en m'indiquant exactement la situation de votre hôtel.

"Je vous rejoindrai dans quelques jours.

—C'est entendu, déclara de Landrec, d'un ton sec; vous aurez de mes nouvelles dès mon arrivée.

Il dit cela d'un accent si étrange que le faux Américain eut un regard de méfiance.

—Au revoir! et bonne chance, ajouta de Landrec.

Puis il sortit du cabinet, laissant le banquier seul et comme atteint subitement de perplexité.

—Ai-je bien fait? murmura don José.

Dix minutes plus tard, de Landrec arrivait chez lui et préparait à la hâte une malle, dans laquelle il devait emporter ce qu'il possédait de précieux.

Ces préparatifs rapidement terminés, il passa la visite minutieuse des tiroirs de son bureau et de son cartonnier, puis se mit à trier sa correspondance.

Quelques lettres seulement furent conservées; le reste, ce qui pouvait devenir compromettant, fut jeté au feu.

Enfin, ce travail d'épuration prudente terminé, de Landrec fit porter sa malle à la gare StLazare, et s'en fut dîner dans un grand hôtel tout proche.

Vers onze heures du soir, il prenait un train express pour Dieppe.

En arrivant de nuit dans la petite ville maritime, il laissa son bagage à la consigne et se dirigea vers le port, à la recherche d'un établissement ouvert.

Il était près de cinq heures du matin et, déjà, les cafés fréquentés par les marins étaient en pleine activité.

De Landrec s'assit dans le fond d'une salle, se fit servir une collation et consulta le petit horaire imprimé des paquebots faisant le service entre Dieppe et Newhaven. Le premier de ces navires partait à quatre heurs du soir; il avait encore du temps devant lui.

Tout en mangeant, il réfléchissait, obsédé d'une idée persistante.

Il songeait à fuir, non seulement la France, comme le lui avait conseillé son associé, mais son associé lui-même.

Ce projet était clos en son cerveau durant le voyage. Il en avait assez de la tutelle brutale et trop autoritaire de don José qui, en toute occasion, s'attribuait la part du lion et n'hésitait jamais à le charger de toutes les corvées désagréables.

Depuis longtemps déjà, des rancunes sourdes s'amassaient en lui, contre l'homme qui, souvent, l'avait traité en inférieur, l'humiliant de son inflexible volonté.

Il lui en voulait aussi d'avoir abandonné si facilement son projet d'union avec la belle Carmen de Mendoza.

De plus, la confiance qu'il avait eue, jusque-là, en l'habileté financière du banquier, se trouvait fortement ébranlée par les derniers événements.

Ne venait-il pas d'engloutir, pour ainsi dire d'un seul coup, tous les fruits des efforts accomplis depuis près de quinze ans.

C'était à désespérer de posséder jamais une fortune!

Or, l'occasion se présentait justement de s'en approprier facilement une.

A la vérité, deux cent mille francs ne constituaint pas un capital énorme, suffisant à faire vivre de Landrec de ses revenus. Mais avec une pareille base, il pourrait tenter à l'étranger quelques opérations frutueuses, monter une affaire.

—Bah! finissons-en! conclut-il presque à voix haute.

Et il sortit du café, l'air résolu.

Maintenant, le jour était venu; sur les quais, la population maritime vaquait à ses affaires.

De Landrec, chaudement enveloppé dans une pelisse de voyage, se mit à flâner pour tuer le temps, intéressé par les moindres incidents du port.

Comme il entrait dans l'une des petites ruelles mal pavées qui conduisent sur la falaise, où se trouve située Notre-Dame de Bon-Secours, il s'arrêta tout à coup, stupéfait, et en même temps gêné. A cinq ou six pas de lui, venait d'apparaître Chopart, dit la Pureé, sortant d'une buvette.

Le premier moment de stupeur passé, de Landrec se ressaisit. Il eut, comme une inspiration soudaine, l'inspiration mauvaise car ses traits se contractèrent instantanément avec une expression de haine et de cruauté.

Ce fut rapide, et sous l'effort de sa volonté, son visage redevint placide, d'une apparence froide et tranquille.

Chopart, lui aussi, venait de l'apercevoir et souriait, ironique en se dandinant.

Les deux hommes également hypocrites, s'abordèrent, la main tendue, comme de vieux amis.

Ah! monsieur de Landrec, fit la Purée. Quelle veine de vous rencontrer ici, si je m'attendais à cela, je veux bien être pendu!

—Vous le serez peut-être, mon ami Chopart, riposta de Landrec. Tout au moins, vous le méritez!

—Autant que vous!

"Et ça va bien, depuis notre dernière rencontre? Vous v'là donc en voyage?

—Comme vous voyez, Chopart.

—C'est pour moi que vous êtes ici?

—Oh! pas le moins du monde. Je passe seulement; je me rends à Londres, pour une affaires personnelle.

—Ah! vraiment! répliqua Chopart, sans paraître convaincu. Mais, dites donc, vous ne prenez pas le plus court, en passant par Dieppe.

—C'est vrai. Cependant, ne vous étonnez pas trop, c'est voulu. J'avais l'espoir vague de vous rencontrer dans cette ville, c'est un peu ce qui m'a fait me détourner de ma route.

A continuer demain.

GRANDE AMELIORATION POUR LES CONTRIBUABLES

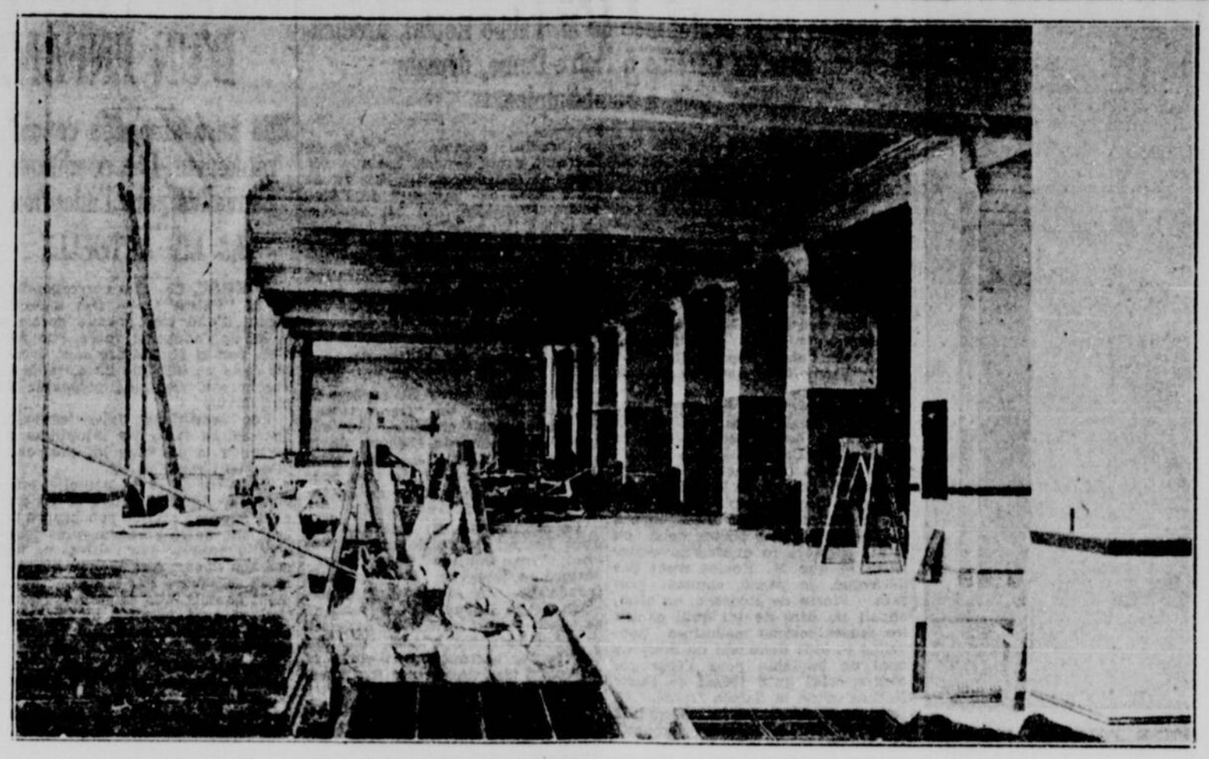

Dans l'ancien hôtel de ville, les taxes se payaient au premier étage. On obtenait les patentes à un autre. D'où la nécessité pour les citoyens de faire plusieurs démarches qui leur faisaient perdre du temps. Ces lacunes seront comblées dans le nouvel hôtel de ville, qui s'achève. Tous les services qui doivent d'être d'accès immédiat au public occuperont effectivement le rez-de-chaussée; on y pourra pénétrer par deux entrées: celle de la rue Cosford ou celle qui donne sur le carré régnant entre l'hôtel de ville et le Palais de Justice. Un grand comptoir sera aménagé dans le grand hall d'entrée qui longera toute la pièce. On voit ici l'endroit où se tiendront les membres du personnel de la perception des taxes. (Cliché de la "Patrie").

AU PARADIS des ENFANTS

CE QUE DEVIENNENT LES VIEUX SOULIERS

Rien ne se crée, rien ne se perd. Lavoisier a introduit ce principe ce principe fécond dans les sciences physiques. Dans l'industrie moderne, on l'a aussi appliqué avec de très heureux résultats; rien ne se perd, tout se transforme. Voici, par exemple, les vieux souliers. Lorsqu'ils sont absolument hors de service, on les découd; le vieux cuir est soumis à de longues manipulations qui le transforme en une sorte de pâte malléable avec laquelle on fabrique ensuite une sorte de cuir artificiel qui prend l'apparence des plus beaux cuirs de cordonne. Sur cette pâte, en Amérique, on imprime les plus élégants dessins. L'industrie française ,moins perfectionnée, que celle d'Amérique, se contente, paraît-il, de recouvrir, avec cet enduit, les malles et les sacs de voyage. Une autre industrie, assez prospère en France, consiste en la transformation des vieux souliers en souliers neufs. C'est la principale occupation à laquelle se livrent les militaires internés à la prison de Montpellier.

Le plus grand nombre des vieux souliers est fourni par l'Espagne. On les découg et on arrache tous les clous, puis les morceaux sont mis à tremper dans l'eau pour les assouplir un peu, et on y taille, à l'emporte-pièce, des empeignes de souliers d'enfants ou de fillettes. La semelle est également utilisée de la sorte. Les plus petits morceaux sont employés pour faire des talons Louis XV, qui furent à la mode il y a deux ans. Les morceaux un peu plus grands et amincis forment les semelles de souliers de bébés. Et les clous? Avec un aimant on sépare ceux en fer de ceux en cuivre et les derniers se vendent encore un prix élevé. Les dernières rognures, les déoris qu'on balaye, ne sont pas encore transformés en cuir de Cordoue: ils forment un excellent engrais très recherché par certains agriculteurs.

* * *

Croquis de Françoise Bérubé, rue Courcelettes, à Hull.

MOTS CARRES

(Envoi de Roger Tremblay, solution vendredi.)

XXXX Qui n'est pas usagé.
XXXX Volcan de l'Europe méridionale.
XXXX Contraire de réparer.
XXXX Pour réparer l'outrage des années.

CHARADE LOGGRIPHE

(Envoi de Roger Tremblay, solution vendredi.)

Mon premier, mon second, font deux jolis prénoms.

L'un pour garçon, l'autre pour fille.

Mon trois est une ville où le gai soleil brille.

Gagner mon quatre à pied est chose difficile.

Mon cinq est un pronom.

Sans six, il n'est pas de concile.

* * *

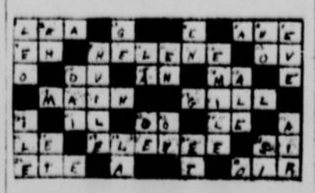

Solution des mots croisés d'hier.

UN TOUR DE BOB

LES ASSUREURS-FEU SONT ATTAQUES PAR M. R. LATULIPPE

Le commissaire des incendies répond hier à leur Association.

Accusations.

M. Rodolphe Latulippe, commissaire des incendies, nous prie de publier cette lettre, en réponse à celle de M. D'Auteuil, secrétaire de l'Association des courtiers en assurances, parue dans la PATRIE, le 22 mars dernier. Après la lecture de ce mémoire par M. Latulippe, sur le banc, M. Emmett-T. Quinn, commissaire-adjoint de M. Latulippe, a déclaré également sur le banc, qu'il était entièrement de l'avis de son collègue, et que la Commission a enquêté avec le résultat que 1,371 causes furent découvertes et menées avec succès.

Voici le texte complet de la déclaration de M. Rodolphe Latulippe:

"Je me permettrai de répondre sur le banc, à la lettre de M. d'Auteuil, secrétaire de l'Association des courtiers en assurance feu, parue dans la PATRIE et le CANADA du 22 mars courant. Un des articles de la loi qui gouverne notre cour se lit comme suit: Le commissaire possède ex-officio tous les pouvoirs, autorités et juridictions d'un juge des sessions, d'un recorder ou d'un coroner, pour toutes les fins qui se rapportent à l'enquête. Les commissaires n'ont pas le pouvoir de faire observer les règlements municipaux, relativement à la prévention des incendies. Ce devoir incombe au surintendant municipal des édifices publics et au département de l'inspection, placé sous le contrôle du chef de la brigade du feu, M. Raoul Gauthier.

Je dois ajouter qu'une organisation spéciale, dirigée par la C. F. U. A. fait l'examen des maisons en construction, du posage des fils électriques et de l'installation des fournaises. Les commissaires tiennent des enquêtes sur les feux dont la cause est inconnue ou d'un caractère suspect ou criminel. Ils ont le pouvoir de traduire en cour, le jour même de l'incendie, s'ils le jugent nécessaire, toute personne en état de fournir des renseignements utiles et ils ont droit de s'enquérir du montant des pertes, pour atteindre leur but. Nous émettons des mandats d'arrestation, quand la preuve est suffisante, et l'accusé est ensuite envoyé en cour du Banc du Roi. Quand la preuve n'est pas assez forte pour motiver l'émission d'un mandat d'arrestation, mais qu'elle nous laisse en l'esprit qu'il y a eu au moins négligence criminelle, nous recommandons aux compagnies d'assurances de ne pas renouveler la police. Les intérêts des compagnies d'assurances sont intimement liés aux intérêts de la ville de Montréal. Quand un feu éclate, la ville comme les compagnies subissent des pertes. Si les réclamations des incendiés étaient payées en entier, les désastres succéderaient aux désastres, à cause de l'encouragement donné aux incendiaires; et c'est le peuple qui en définitive serait la victime.

L'OEUVRE DE LA COMMISSION

Grâce à notre commission, aidée par nos deux détectives et le bureau de recherches, établi par la C. F. U. A., les évaluateurs parviennent à réduire les réclamations exagérées, de 50 pour cent, 60 pour cent et souvent de 75 pour cent. Par ce moyen, nous décourageons les incendiaires et nous enseignons aux gens honnêtes à être prudents.

Voilà comment la cour des commissaires atteint les meilleurs éléments de prévention d'incendies. Il est bon de prêcher la morale, mais il est bon aussi de bâtir des prisons et d'ériger des échafauds.

Les courtiers n'ont absolument rien fait pour diminuer le nombre des incendies; au contraire, ils ont souvent été les instigateurs inconscients, en faisant émettre des polices pour une valeur dépassant celle de l'objet assuré, et cela par de fausses représentations aux compagnies. Ne les jugeons pas d'après leurs prétentions, mais bien en étudiant leur passé. La dernière enquête que j'ai tenue, comprenait un incendie qui s'était déclaré dans une épicerie tenue par un étranger. Le fonds de commerce avec les meubles valait $2,000.00 et il était assuré pour $6,500.00 et c'est un des plus importants bureaux de courtage qui a sollicité et obtenu l'assurance.

Ceux qui n'ont pas de mérites, cherchent à s'en attribuer en enlevant celui des autres. Le but des courtiers, en demandant un amendement à la loi qui les régit, est purement personnel. Ils veulent avoir le contrôle absolu de l'assurance et imposer au besoin leurs volontés aux compagnies. On m'attribue des motifs de vengeance: je parle dans l'intérêt public."

Rien dans cette loi

(à suivre à la page 17)

simplement pour objet de stipuler que, dans le cas des brasseurs, le privilège devra être exercé conformément à la loi des liqueurs.

LES FORETS DOMANIALES

Avec la loi de l'Assistance Publique, la principale mesure votée par la chambre à la séance de l'après-midi a été celle de la création de forêts domaniales, présentée par l'honorable M. Mercier. Le ministre des terres a expliqué qu'il s'agit de créer dans le bassin des rivières, des réserves forestières pour les besoins de l'industrie du bois établie dans ces bassins. Par cette loi, le gouvernement pourra affermer le droit de coupe sur ces réserves forestières. Cela se fera par ventes à l'enchère mais seules les compagnies ayant des usines dans le bassin où se trouvent situées les réserves pourront mettre aux encheres.

L'honorable M. Patenaude s'est prononcé fortement en faveur du reboisement. Il croit que la forêt est et restera notre plus grande richesse. Le député de Jacques-Cartier trouve que la mesure ne va pas assez loin et qu'elle offre des dangers.

La mesure a subi sa troisième lecture.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir, le projet de loi de M. E. Thériault, de L'Islet, concernant la double indemnité pour les accidents du travail, est discuté de nouveau, et on décide finalement de le référer de nouveau au comité des bills publics.

Une nouvelle discussion s'engage ensuite sur le bill de M. Savoie, de Nicolet, concernant les cours d'eau municipaux. La loi décrète que tout propriétaire ou occupant d'un terrain supérieur peut être obligé, par règlement ou par procès-verbal, conjointement avec un ou plusieurs propriétaires ou occupants de terrains inférieurs, aux travaux ou aux dépenses de construction, d'entretien et de réparation d'un cours d'eau suffisant pour recevoir et conduire les eaux qui découlent de son terrain de même que celles qui proviennent des terrains inférieurs, lorsque le terrain supérieur n'est plus dans son état purement naturel, et que son propriétaire ou occupant l'a défriché et mis en culture.

Le présent article ne s'applique aux cours d'eau naturels que dans le cas où le propriétaire supérieur a exécuté sur son terrain des ouvrages qui augmentent assez le volume des eaux fournies par le terrain, en tout temps ou à certaines époques de l'année, pour nécessiter l'élargissement ou l'approfondissement, ou un curage plus fréquent du cours d'eau."

Le bill subit sa troisième lecture.

M. Thurber fait ensuite adopter un bill autorisant le lieutenant-gouverneur en conseil à ordonner au régistrateur, à la demande du secrétaire-trésorier d'une municipalité, de fournir à ce dernier un avis par écrit de l'aliénation de tout immeuble situé dans le territoire de la municipalité. M. Thurber explique le projet qui est présenté dans le meilleur intérêt des municipalités, et la chambre l'approuve.

L'honorable M. Nicol, trésorier de la province, reprit ensuite la discussion commencée, ces jours derniers, par M. Dufresne, de Joliette, sur la motion de ce dernier demandant la production du rapport fait au trésorier de la province par Arthur Young & Co. sur la position financière de la province.

L'honorable M. Nicol expliqua que l'honorable M. Mitchell, voulant négocier aux Etats-Unis fut avisé de faire faire une expertise de l'état des finances de la province. La maison Arthur Young fit un rapport très favorable à la province.

M. Sauvé trouve cela étrange quand la province possède un auditeur, des comptables et un trésorier censés être compétents. Cela ne suffisait pas aux banquiers américains et il a fallu faire venir des experts. M. Sauvé s'étonne qu'on n'ait pas vu ce rapport devant la chambre. Il croit qu'il aurait du être produit bien avant aujourd'hui.

La motion est ensuite adoptée.

LE BILL DE MONTREAL

Lorsque la chambre est appelée à concourir dans les amendements faits par le Conseil Législatif au bill de Montréal, M. Tétreau, député de Dorion, demande que les amendements soient lus séparément.

M. Patenaude, sous-greffier, en donne lecture.

L'honorable M. Patenaude s'étonne qu'on aille faire adopter au Conseil Législatif un tout nouveau bill, que l'on a étudié en une demi-journée. Pour ce qui est des pavages, on s'est entendu sur le chiffre de $4 comme un chiffre raisonnable et il n'est pas juste de laisser à la ville le choix entre les deux projets soumis. Nous sommes appelés à adopter un projet de loi sans qu'il ait été suffisamment considéré.

M. Patenaude s'oppose aussi à l'amendement concernant le changement des services municipaux et à celui qui a trait à la taxe de Maisonneuve, pour laquelle le Conseil fixe la réduction à 1925 au lieu de 1926, comme on l'avait demandé. Le paiement en entier des travaux de pavage du boulevard Gouin par la cité de Montréal sera à la charge de la ville. Celle-ci devrait en payer une partie, mais il n'est pas juste de libérer les propriétaires de toutes les charges.

Pour ces diverses raisons, M. Patenaude croit qu'il est difficile de concourir dnas les amendements faits par le Conseil.

M. Tétreau croit que bien des amendements sont discutables. La clause des pavages est la plus importante. Les deux cédules mises dans le bill donneraient plus satisfaction si, dans le projet de M. Brodeur, on remplaçait le chiffre $5 par le chiffre $4. Il veut soumettre un amendement à ce sujet.

M. T.-D. Bouchard n'est pas non plus disposé à concourir dans tous ces amendements. Pour les pavages, on devrait limiter la largeur maxima des rues pour les pavages de 36 pieds. Il croit qu'on devrait trouver un moyen de régler la question.

M. Bouchard s'oppose aussi à l'intervention de la Législature dans les causes résultant des travaux du boulevard Décary. Pour ce qui est du boulevard Gouin, le député de St-Hyacinthe s'oppose à ce qu'on ne charge rien à ceux qui bénéficieront de ces travaux. L'obligation pour la ville de faire les travaux imposés par l'annexion de Ville-Emard va exposer la ville à des procédures. Pour ces raisons, M. Bouchard est opposé aux amendements.

M. Duranleau croit aussi les amendements trop importants pour être acceptés d'emblée. Quant aux pavages, le moins qu'on aurait dû faire, c'eût été de modifier le prix. Comme c'est là, la ville devra adopter l'un ou l'autre des projets et faire payer aux propriétaires $2 ou $5.

L'hon. M. Taschereau croit que cela simplifierait les choses, si on soumettait une motion d'amendement.

L'hon. M. Patenaude s'oppose pour sa part à tous les amendements.

Sur proposition de l'hon. M. Taschereau, les amendements sont remis à demain.

Le reste de la séance a été consacré à l'étude des crédits de l'agriculture. M. Sauvé faisant la discussion avec l'hon. M. Caron, ministre de l'agriculture.

La chambre s'est ajournée à cet après-midi, à 3 heures.

Les juges et les avocats tels que les voyait Charles Dickens

Me R.-L. Calder, c.r., a parlé hier devant une assistance de plus de six cents personnes à la "Dickens Fellowship". Le sujet choisi par Me Calder a été: "Les juges et les avocats selon Dickens". L'orateur a émaillé sa causerie de fines anecdotes et il a fait preuve de beaucoup d'humour à la Dickens. Il a rappelé plusieurs souvenirs personnels sur la pratique du droit dans cette province et en Angleterre. Il a été intéressant et applaudi. L'assemblée était présidée par le professeur Neville Evans.

Courrier de Saint-Anicet

S.-ANICET, 24. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Les funérailles de Mme Jérôme Dagenais, née Victoria Quenneville, ont eu lieu ces jours derniers à l'église de St-Anicet au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par le R. P. A. Reid et le service fut aussi chanté par ce dernier.

La défunte laisse pour la pleurer outre son époux, un garçon, Fernando Dagenais.

Elle était Dame de Ste-Anne. La bannière était portée par Mmes T. Dupuis, Jos. Racine, Jos. Dupuis, Israël Latreille, Nap. Dupuis. Les porteuses étaient: Mmes Allvier Dupuis, Alex. Legros, M. Primeau, Louis Poissant, E. Quenneville, R. Hainault.

Les porteurs étaient: MM. Auguste Quenneville, Jos. Saunier, Arthur Gervais, Jos. Dancausse, Léandre Dagenais, Ulric Lauzon.

Dans le cortège: MM. Arthur Eloi, Paul Quenneville, M. et Mme Jos Dancause, Mme Bélair, Mlle Ida Quenneville, Mme Ulric Lauzon, Mlle Annette Lauzon, Mme Arthur Genier, MM. Olivier Dupuis, Roméo Dupuis, Sam Quenneville, Aimé Brunet, Evan Quenneville, Mme Langevin, M. Eloi Quenneville, etc.

MERE!

NETTOYEZ L'INTESTIN DES ENFANTS

Le "Sirop de Figues de la Californie" est un laxatif recommandable pour les enfants malades.

Même s'ils sont revêches, fiévreux, bilieux, constipés ou remplis de rhume, les enfants aiment le goût agréable du "Sirop de Figues de la Californie" et il ne manque jamais d'adoucir l'estomac et de dégager les intestins. Une cuillerée à thé aujourd'hui peut empêcher l'enfant d'être malade demain. Ne donne pas de colique ni n'est trop violent. Ne contient ni narcotique ni drogues calmantes.

Demandez à votre pharmacien le véritable "Sirop de Figues de la Californie", dont le mode d'emploi pour bébés et enfants de tous âges est imprimé sur la bouteille. Mère! Vous devez dire "Californie" ou vous pouvez avoir une imitation de sirop de figues.

PILULES ROUGES

Traitement économique et facile pour les femmes qui peuvent les prendre en toute sécurité et confiance. Elles sont une spécialité pour les maladies suivantes:

Anémie
Palpitations de coeur
Migraines
Dépression
Perte de mémoire.

Elles fortifient les organes, aident à leur fonctionnement et font disparaître

Les irrégularités
Tiraillements
Douleurs périodiques
Beau mal.

Elles dissipent les troubles qui sont dus au

Retour de l'âge
Maux de reins
Troubles d'estomac
Sensations de chaleur
Troubles Nerveux.

Il faut se défier des substitutions. Les Pilules Rouges ne se vendent jamais autrement qu'en boîtes, à 50 sous. Exigez le numéro de contrôle sur chaque boîte ainsi que le nom de la "COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, Ltée" 1570 rue St-Denis, MONTREAL.
me-jno

UNE CHANCE RARE

d'économiser de l'argent maintenant

Notre offre de racheter votre vieux poêle lorsque vous achetez un "Regent" neuf prendra fin le 31 mars prochain. La ménagère avisée y trouvera une véritable occasion d'économiser de l'argent.

PAR EXEMPLE

Ce poêle 34 E, $5 comptant vous le fait livrer — le solde mensuellement. $10 alloué pour votre vieux poêle.

Montreal Light, Heat & Power
CONSOLIDATED

Immeuble Power, 83 ouest, rue Craig. Main 4040.
605 rue Ste-Catherine, angle Mountain. Uptown 6000-6001.
447 rue Ste-Catherine, chez Dupuis Frères. Est 2935.
2575 Est, rue Ste-Catherine, près Lasalle. Clifrval 1890.
1057 Avenue Papineau, près Mont-Royal. Amherst 6865.
4061 rue St-Denis, près Duluth. Bélair 7379.
5145 avenue du Parc, près Laurier. Bélair 7359.
5622 ouest, rue Sherbrooke, N.-D.-G. Walnut 0100.
1328-C, rue Wellington. Verdun. York 1650.

AVIS:—Notre succursale à 447 rue Ste-Catherine Est sera transportée au No 1407 RUE ST-DENIS (juste au nord de Ste-Catherine) vers le 15 avril.

Tenez les Cheveux Vivaces et Lustrés avec Cuticura

Au coucher, frotter doucement les endroits à pellicules et démangeant avec de l'Onguent Cuticura. Le matin suivant faire un shampooing à l'eau chaude et Savon Cuticura. Ce traitement fait beaucoup pour tenir le crâne propre et sain et pour faire pousser les cheveux.

Echantillon de chacun gratuit par poste. Adresser à Dépôt Canadien "Cuticura" Boîte Postale 2616, Montréal. Prix, savon 25c Onguent 25c et 50c. Talc 25c.

Essayez notre Bâton à Barbe.

THÉATRE MUSIQUE CINÉMA

PROPAGANDE

On proteste actuellement contre la publicité flagrante dans les théâtres au moyen de tableaux consacrés aux parfums, au robes et aux fourrures, en disant que ce procédé est gênant pour le succès littéraire des spectacles.

C'est ordinairement dans les revues que la formule existe avec le plus d'éclat. Le rideau qui représente ordinairement une rue porte en grosses lettres l'annonce du produit. Tantôt, c'est un personnage en costume fantaisiste qui symbolise la marchandise dont on veut faire la réclame. Le plus souvent, les artistes eux-mêmes disent un texte qui est de nature à vanter les mérites d'un produit quelconque.

Par cette réclame, l'auteur de la revue retire un bénéfice plus considérable et fait même des économies, puisque le rideau-réclame est brossé par l'annonceur et le costume également fourni par lui.

Mais il y a un danger.

C'est de pousser trop loin ce goût de l'annonce avec des phrases d'un à-propos douteux.

On se rappelle le procédé d'un certain directeur américain qui faisait placer un grand livre au foyer de son théâtre. Moyennant un dollar, les gens s'inscrivaient et cela leur donnait droit à une réclame parlée.

Il fallut bientôt supprimer le grand livre. Trop de gens s'étaient inscrits et le texte disparaissait sous ne avalanche de réclames: "Allez chez X.... c'est là que l'on vend les meilleures chaussures", "Si vous voulez être bien vêtu, allez chez Z....", "La maison W... est la seule qui donne au complet cette coupe élégante"...

Dès lors, il n'était plus possible de jouer la pièce. C'était à n'y rien comprendre.

Le jeune premier entrait en disant :

—Bonjour, chère madame ! Comme vous voilà élégamment mise !

La "chère madame" répondait :

—Vous trouvez ? C'est une robe de chez Machin !

—Très jolie !

—Et vous, mon cher vous êtes d'un chic ! Où vous habillez-vous ?

—Chez Chose, le plus grand tailleur pour hommes. Mais comme vous respirez un parfum exquis... Serait-ce de l'"Embaumez-moi" de chez Boui-Boui"?

—Exactement. Et votre cravate, comme elle vous va bien !

—Une petite bêtise de chez Tartempion. Ça vous a l'air de rien, mais ça vous donne un genre bien personnel !

Et le dialogue continuait ainsi sur le ton mielleux.

Le spectateur avait l'impression de faire un tour d'auto-car en compagnie d'un agent de publicité. Quant à la pièce elle-même, on ne savait guère où elle en était. Cela était si peu important !

Avouons cependant avec Yvon Novy que l'adroite présentation d'un produit, essentiellement commercial, peut-être aussi harmonieuse que la réalisation de n'importe quelle idée décorative, littéraire ou rétrospective.

Mais, là encore il y a la nuance !

Henri LETONDAL.

M. Ch. Tenroc et les cinquante ans de "Carmen"

M. Charles Tenroc écrit dans le "Courrier Musical" un fort intéressant article sur les cinquante ans de "Carmen", anniversaire qui a été brillamment fêté à Paris et dans toutes les grandes villes du monde.

Il publie en même temps les photographies des chanteurs illustres qui ont interprété le rôle de "Carmen" et nous chacune d'elles les mots suivants :

Emma Calvé: "Voix longue et prenante, stature, flamme, instinct scénique. Elle donna une Carmen fantasque, agressive, passionnée, joua "nature", appuyant le réalisme des intentions, du geste, de l'attitude lascive, sous le contrôle capricieux d'un goût spontané, mais sûr de son talent. Carmen de tempérament et d'originalité".

Galli-Marié: "La créatrice. La tendre Mignon s'est transformée en une bohémienne farouche, la "caili" dans le langage des romanichels. Sa traduction s'impose aux timides de 1875 par son cachet de vérité et la variété de ses effets vocaux. Son nom reste attaché à celui de Carmen, comme celui de la "défense" à celui de l'innocence réhabilitée".

Marié de l'Isle: "Pour interpréter Carmen, dit-elle, c'est le compositeur qu'il convient de consulter ; c'est son inspiration qui doit nous inspirer, c'est son mouvement qui fait mouvoir en nous le sentiment, l'expression juste. Intelligente cantatrice, parente de la créatrice, elle défendit son rôle de prédilection avec toute la ferveur pieuse d'un patrimoine de famille. Et l'ayant marqué d'une empreinte personnelle, attendrissante et fière, coquette et cruelle, elle en illustra le caractère d'un souvenir inoubliable."

Germaine Ballac: "Pour elle prévaut le respect de la partition, la musique dominant l'interprétation lyrique, les recherches d'invention affaiblissant trop fréquemment le lyrisme supérieur au détail. Les moyens se réduisent à l'essentiel, laissant à la musique la grandeur tragique de son rôle. Véhémente et sentimentale, caressante et expressive sans souci de vérisme, sa Carmen n'a cure des complexités où se diffuse le sentiment exact, où s'égare l'ordonnance de la conception."

Lyse Charny : "L'étendue de sa voix, la lumière éclatante de son timbre grave, la sûreté de sa diction fournissent un contralto de Charny, un aspect qui distingue sa Carmen. Sous ses traits marqués, la gitane immorale prend une allure puissante ; de ses lèvres épaisses tombent des accents crus de la fatalité ; sobre, elle se dépouille des "ficelles" lyriques. Tour à tour alanguie et vibrante, elle bouillonne d'émotion et s'atténue d'insouciance humaine et dramatique."

Geneviève Vix: "C'était une beauté étrange et sauvage... Ses yeux avaient une expression à la fois voluptueuse et farouche... Les yeux étaient obliques, mais admirablement fendus... (Mérimée). La fine et ardente sensibilité de la cantatrice ne pouvait manquer d'envelopper de séduction l'être qu'elle fit étrangement souple et mobile, affranchi des "traditions" de plateau. La silhouette semble prendre sa force dans la flexibilité et le chant son ampleur dans l'expression."

Lucienne Estève: "La plus jeune des cigarières, nourrie du loyal et sincère enseignement des devancières illustres. Soucieuse de la justesse de la déclamation plutôt que de l'accumulation des effets matériels, elle s'attache dans la version originale à rendre humaine l'émotion débordante du texte. Ses moyens sont sans brutalité, d'un charme naturel aisé, insinuant et sans artifice, paré au surplus de l'auréole enviable et sympathique de la jeunesse".

La série s'arrête là. On comprend que M. Ch. Tenroc, malgré sa prolixité, n'ait pas osé aller plus loin dans la recherche des épithètes!

La nouvelle "Carmen"

GERALDINE FARRAR, que l'on entendra, au Théâtre S.-Denis, le 31 mars prochain, dans une fantaisie sur "Carmen", l'opéra de Bizet dont on célèbre actuellement le cinquantième anniversaire.

Les tribulations de "Fatty" chez Cupidon

LOS ANGELES, Cal., 25. (Presse canadienne). — Le mariage de Roscoe (Fatty) Arbuckle, autrefois comédien de cinéma et de Doris Deane, actrice de l'écran, semble maintenant certain et la cérémonie doit avoir lieu ce soir au domicile de la mère de la fiancée d'Arbuckle, près de Pasadena, ce soir.

Le Rév. J. Whitcomb, qui devait officier à la cérémonie a suggéré à Arbuckle de demander à un juge de la Cour Supérieure de le marier, "car, ajouta-t-il, très peu de ministres désirent marier les divorcés."

Le juge J.-W. Summerfield accepta de présider au mariage, mais plus tard il déclina l'honneur qu'on lui faisait. En définitive, il fut annoncé que le juge Hugh-J. Crawford officierait.

Le nouveau spectacle de la "Junior League"

"Footlight Fancies", une revue, constituera le nouveau spectacle que donnera la "Junior League", pendant la semaine du 19 avril prochain.

Cette revue, qui est sous la direction de MM. Hamilton, Harrower et Keith Handyside, sera représentée au profit des diverses oeuvres de charité de la "Junior League".

Au théâtre de l'Orpheum, l'année dernière, le spectacle de la "Junior League" avait rapporté un montant net de $12,000, qui a servi à l'entretien du camp d'été de Saint-Sauveur-des-Monts.

Avec les "Follies"

DAPHNE POLLARD, l'inimitable comédienne, qui jouera dans la revue des "Greenwich Village Follies", au Théâtre His Majesty's, la semaine du 30 mars. On voit ici Daphne Pollard dans une de ses compositions favorites.

"La femme de Valentino" par la troupe R. Léry

Tel est le titre d'une désopilante opérette que joue la troupe Raoul Léry, au théâtre Arcade, aujourd'hui et demain.

"La femme de Valentino" est interprétée avec entrain par Mmes Rey-Duzil, Prégent, Gauthier, MM. Raoul Léry, Préville et Desmarteaux.

Le programme cinématographique comprend "Madonna of the Streets" avec Nazimova et Milton Sills, un film "western", une comédie et la revue des actualités.

Changement de spectacle, vendredi et samedi: Harry Cary dans "Tiger Thomson", le second épisode de "Captain Kid" avec Eddie Polo, nouvelles et comédie. Sur scène, les fameux "Rogers Entertainers", quatre noirs, dans un numéro de chant, de danse, et de musique instrumentale.

Alfred Cortot, au Saint-Denis, le 7 avril prochain

Au théâtre Saint-Denis, le 7 avril prochain, nous aurons l'occasion d'entendre encore une fois le grand pianiste français, Alfred Cortot.

M. Louis-H. Bourdon tient à ce que les montréalais réentendent Cortot avant son départ pour l'Europe. En effet, son dernier concert avec Casals nous avait fait souhaiter de l'entendre seul et dans un programme plus varié.

Le programme du concert du 7 avril se composera entièrement de Chopin dont Alfred Cortot est l'un des interprètes autorisés.

La tombe d'Edgar Poe, à Westminster

BALTIMORE, 25. (Presse associée) — La tombe d'Edgar Allan Poe, au cimetière attenant à l'église de Westminster a été donnée en soin au "Baltimore Press Club."

L'endroit où Poe repose avait été négligé depuis assez longtemps parce que la "Edgar Poe Association," qui s'en occupait, n'avait plus les fonds suffisants. L'offre du "Press Club" de faire de la tombe du poète une relique littéraire a été acceptée et le transport des documents vient d'être fait par le "Presbyterian Committee of Baltimore," possesseur du terrain où Poe est inhumé.

Michel Mortier meurt à l'âge de 80 ans

PARIS, 25 (de l'"Eclair"). — Michel Mortier, le fondateur du Théâtre Michel et du Théâtre des Capucines, vient de mourir à l'âge de 80 ans, après avoir dirigé de nombreux journaux et autant de petits théâtres.

En 1910, au moment des fameuses inondations, il dirigeait le Théâtre Michel qui, depuis, a gardé son nom et l'on cite le mot qu'il eut, en voyant sa coquette petite salle pleine d'eau jusqu'au-dessus des... balgnoires:

—Me faire cela, à moi !

Et, en vérité, la Seine était impardonnable de jouer un si vilain tour à ce vieux Parisien qui n'avait jamais fait de mal à personne.

Michel Mortier avait un frère, Arnold Mortier, qui fut lui aussi un Parisien très parisien, puisqu'il fut l'inventeur, sous le pseudonyme du "Monsieur de l'orchestre" de la soirée théâtrale qui connut une vogue réelle.

Le théâtre d'art de Luigi Pirandello, à Rome

ROME, 25 (Presse associée). — L'ouverture du Théâtre d'Art de Luigi Pirandello, l'auteur des "Six personnages en quête d'auteur" et de "Henri IV", est considéré dans les milieux artistiques comme un événement d'une grande importance pour l'avenir du théâtre italien.

Pirandello se propose de jouer les jeunes auteurs et de faire connaître au public romain les meilleures oeuvres dramatiques de l'étranger.

"JACQUES DEBOUT"

A propos de la conférence de M. l'abbé Roblot, prédicateur du Carême à Notre-Dame, demain soir, à Saint-Sulpice.

C'est ce soir que l'abbé Roblot donnera à la salle Saint-Sulpice sa conférence sur le mouvement artistique en France, — théâtre, musique, arts plastiques. L'abbé Roblot que de nombreuses foules viennent entendre à Notre-Dame, le dimanche et le vendredi, s'il est très connu des lettres et des artistes à Paris, n'est peut-être pas très connu du grand public de Montréal pour ses oeuvres. Aussi, il n'est pas inopportun de détacher d'un article de l'abbé Lepetit dans "Le Petit "Trouvillais" les passages suivants:

Après avoir parlé de ses maîtres et de ses condisciples, de l'Institut Catholique, de la Sorbonne, de la maison des Carmes, l'abbé Lepetit nous montre le caractère, les aptitudes, le "genre" de l'abbé Roblot.

"Je ne crois pouvoir mieux faire que d'emprunter une métaphore à un de nos grands poètes dont on fêtait naguère le quatrième centenaire et que M. Roblot n'eût pas désavoué, je pense, comme parrain. Pierre de Ronsard, en effet, aurait pu dire de lui qu'il choisit les muses comme marraines nouvelles et leur demande un nouveau nom de baptême pour l'échanger contre celui qu'il tenait de Dame Nature et de la Sainte Eglise. M. Roblot, un beau matin, se réveilla sous le nom de "Jacques Debout", et ce nom devait faire bonne figure dans le monde des lettres et des arts, où l'introduisaient les neuf soeurs en l'encourageant de leur sourire.

Non contentes de ce premier témoignage de sympathie un peu platonique, trois d'entre elles, aux noms symboliques, se concertèrent pour tresser autour de sa tête une "couronne de vert laurier". La première, Cléo, la muse de sa jeunesse, lui apprit à dévider le fil des grands événements de l'histoire ancienne ou moderne en lui faisant constater que, "sous la calotte des cieux, rien n'est qu'un perpétuel recommencement". La leçon est d'importance pour qui songe à éclairer le présent à la lumière du passé. Cette première muse, elle seule, lui apporta déjà quelques jolis cadeaux: un diplôme de licencié en Sorbonne sur vieux parchemin puis une chaire de professeur dans plusieurs collèges chrétiens de la banlieue parisienne, notamment à Meaux et à Melun.

La seconde muse, Polymnie, l'inspiratrice lyrique des pensées "innombrables comme les rides de l'océan", dirait le vieil Eschyle, fut plus généreuse encore. Elle fit de lui d'abord un "lauréat" de l'Académie Française, qui lui décerna un prix à l'unanimité pour son poème sur "les morts fécondes" de la grande guerre, poème où chantant en effet de beaux vers, d'inspiration et de rythme tout Cornélien, comme celui-ci qui mérite de fixer vos méditions :

Nos pas sont sur nos morts,
et nos morts sur nos têtes.

La seconde muse fit encore de Jacques Debout un "fier artisan" du renouveau chrétien, surtout dans le domaine du théâtre, de la critique littéraire et des arts plastiques, en l'associant de très près aux efforts généreux de l'élite intellectuelle d'aujourd'hui.

La même muse fit enfin de Jacques Debout un fondateur de Revue: "Les Cahiers Catholiques". Malgré sa jeunesse et l'opulente fondaison de ses soeurs aînées, cette petite Revue a déjà marqué sa place et fait sa trouée dans les grandes batailles d'idées, qui ont fait couler partout tant d'encre et provoqué tant de paroles intempestives en ces derniers temps.

La troisième muse, Calliope, l'inspiratrice de l'éloquence, ne pouvait rester inférieure dans ses dons à sa soeur en beauté. N'est-ce pas le coeur en effet qui crée à la fois les grands poètes et les puissants orateurs ? Aussi, non contente de faire vibrer sa lyre solitaire dans le silence d'un cabinet d'études, Jacques Debout devait aspirer à faire vibrer les lyres infiniment plus complexes et plus riches que sont les âmes humaines. Ses aspirations ont été largement satisfaites: il a vu se grouper spontanément autour de sa chaire des milliers d'auditeurs et d'auditrices dans un bon nombre de villes de province, à Notre-Dame de Paris, pendant un Carême, spécialement destiné aux dames. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de le voir appelé au Canada, après tant d'autres orateurs de talent, pour prêcher le Vareme de 1925 à Montréal."

Voilà quelques passages d'un article très élaboré sur "Jacques Debout", poète, polémiste, critique, orateur sacré, qui nous parlera demain soir à S.-Sulpice des artistes de France.

Anecdotes et souvenirs

LE COIFFEUR

Un réveil mouvementé.

Il était une fois deux musiciens. Tous deux faisaient partie d'une tournée de concerts. L'un se couchait tôt, mais l'autre aimait à souper et à flâner après chaque soirée, aussi son réveil était-il laborieux et il risquait souvent de manquer le train.

Un soir, après le concert, ce dernier — il était violoniste — prit à part son compagnon — un "altiste" — et lui tint à peu près ce langage: "Mon vieux, demain matin, nous prenons le train à huit heures; je ne peux jamais arriver à me réveiller; je me rendors immanquablement après chaque tentative: tu es mon voisin de chambre, tu as le "douze", moi le "quatorze"; invente ce que tu voudras, je te donne carte blanche, mais trouve le moyen de me faire lever à sept heures, sans que je sois repris par l'envie de me recoucher.

—C'est bon! répondit l'altiste. Ale confiance, je ne sais pas encore ce que j'imaginerai, mais tu te lèveras, je te le garantis.

Rassuré, le violoniste soupe, travaille, écrit, compose et se couche, suivant son habitude, à trois heures du matin.

A six heures, l'altiste se réveille, fait hâtivement sa toilette, boucle sa valise, paye sa note, et, à six heures quarante, se rappelle la consigne que lui a donnée son camarade.

Tout à coup, une idée de génie lui vient: sur la pointe des pieds, il va jusqu'à la porte du dormeur, et frappe avec insistance.

Enfin, une voix rauque, ensommeillée, vaseuse, semble sortir des couvertures et interroge péniblement:

—H'est-ce... hi ha?

L'autre prend une voix flûtée et annonce avec amabilité:

—C'est l' coiffeur, monsieur!

—Ouâh?

—C'est l' coiffeur, monsieur !

—Mais, n'ai pas demandé de coiffeur... laissez-moi tranquille!

Et l'altiste comprend que le violoniste se rendort.

Cinq minutes se passent, et la même scène recommence. Coups de doigt sur la porte jusqu'à ce qu'une voix déjà plus énergique et mieux réveillée demande:

—Qu'est-ce qu'il y a ?

—C'est l' coiffeur, monsieur !

—Encore !... Mais je vous dis que je n'ai pas demandé de coiffeur ! Allez-vous me laisser dormir à la fin ?

Puis, le plaisantin entend une série de grognements, de sauts de carpe, de grincements de ressorts qui indiquent chez leur auteur une difficulté grandissante à se rendormir.

Il patiente encore cinq minutes... Et il recommence ! Au troisième coup de doigt, le violoniste se dresse à demi sur son lit et demande sur un ton que la colère rend de plus en plus vif:

—Qu'est-ce que c'est ?

Et la même voix placide, flûtée, commerciale, répond, imperturbable:

—C'est l' coiffeur, monsieur !

—Ah ! en voilà assez! Si jamais vous revenez, je vous envoie mon pot à eau dans la figure, c'est compris ?

L'altiste se le tient pour dit: il prend sa valise, quitte l'hôtel, et la première personne qu'il aperçoit sur la place de la gare, c'est un coiffeur qui lève le rideau métallique de son salon. Il va droit à lui et le dialogue suivant s'échange:

—Vous êtes libre ?

—Oui, monsieur.

—Voici cinq francs, rendez-vous immédiatement à l'hôtel voisin. Montez directement à la chambre "quatorze." Frappez et dites "C'est l' coiffeur !" Un client vous attend avec impatience.

Enchanté, l'artiste capillaire fait aussitôt ce qu'on lui dit. Il frappe à la porte du 14 et annonce de sa voix la plus suave:

—C'est l' coiffeur, monsieur !

Moins de cinq secondes après, la porte s'ouvre et un monsieur en chemise, la figure congestionnée de colère lui vide sur la tête le contenu d'un broc d'eau. Le coiffeur réplique par un formidable uppercut; une bataille en règle s'ensuit, qui achève de réveiller notre endormi.

Une heure après, il prenait le train et arrivait à temps pour jouer le soir... mais dans quel état grands Dieux !... l'oeil tuméfié, la lèvre fendue, les bras courbaturés.

—Evidemment, confessa-t-il à son camarade, j'ai été réveillé, mais j'ai eu toutes les peines du monde, pendant trois jours, à tenir mon violon. La prochaine fois, il faudra que tu trouves autre chose !

En l'honneur de Camille Saint-Saens

La Société des "Amis de Camille Saint Saëns" vient d'inaugurer, à Paris, une plaque commémorative apposée sur la maison habitée par le musicien de 1877 à 1889 rue Monsieur-le-Prince, no. 14.

Après une courte halte devant l'immeuble, les assistants se rendirent au foyer du public de l'Odéon où fut exécuté le "Septuor avec trompette". Puis des discours furent prononcées par M. Chamal, président de la "Société des Amis de Saint-Saëns"; M. Naudin, préfet de police; M. Allouard, président du groupement des Parisiens de Paris, et M. Maurice Quentin, président du Conseil Municipal, qui s'attacha principalement à peindre l'activité artistique de l'auteur de la "Symphonie en ut mineur", écrite alors qu'il séjournait dans cette rue paisible.

Sans tambours... ni trompette, celle-là, une autre plaque avait été apposée également sur la maison de la rue de Courcelles où Saint-Saëns vécut ses dernières années.

Protégez-vous contre

LA GRIPPE

Vous la surmonterez en prenant le

Sirop Mathieu

Au Goudron et à l'Extrait de Foie de Morue.

Une bonne dose avec double quantité d'eau bien chaude, matin et soir, au coucher, non seulement vous en débarrassera, mais vous rendra capable de résister dans la suite au rhume, à la toux, etc.

S'il y a de la fièvre prenez en même temps une Poudre "NERVINE" Mathieu ou une Tablette "NERVINE" Mathieu.

EN VENTE PARTOUT

Cie J. L. MATHIEU, Prop.
Sherbrooke, Que.
19-20-21-24-25-26-28

LA LOI SUR L'ADOPTION D'UN ENFANT

Elle sera amendée considérablement.-Des conditions nouvelles pour l'adoption

LA LOI ACTUELLE

QUEBEC, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — Des amendements d'une très grande portée à la loi de l'adoption votée, l'an dernier, par la législature sont proposés dans un bill que l'honorable M. Taschereau vient de présenter au parlement.

Les conditions dans lesquelles devront se faire les adoptions en vertu de la nouvelle loi sont complètement remodelées.

En vertu de la loi actuelle, toute personne âgée de vingt et un ans, peut adopter comme son propre enfant une autre personne plus jeune qu'elle pourvu que celle-ci ne soit pas son époux, son épouse, son frère ou sa soeur. Par le bill actuellement soumis à la Chambre, l'adoption ne sera possible qu'aux seuls époux vivant en commun. Dans le cas d'un veuf ou d'une veuve qui n'a pas d'enfants ou d'une personne majeure non mariée, l'adoption pourra avoir lieu pourvu que l'adoptant ait au moins 20 ans de plus que l'enfant adopté et professe la même religion que lui.

Les personnes pouvant être adoptées sont les enfants illégitimes à moins que leur père ou mère ou les deux n'en aient pris soin: les enfants légitimes orphelins de père et mère et les enfants dont le père et la mère ou le suivant ne peut prendre soin.

L'âge de l'enfant pour l'obligation d'avoir son consentement écrit est fixé à dix ans au lieu de quatorze ans. Avis de la requête doit être envoyé à l'institution ou l'enfant est gardé. Avant de disposer de toute requête, le juge doit faire une enquête sur les qualités morales des parents adoptifs proposés de même sur leur aptitude à bien élever l'enfant.

Une autre disposition importante de la nouvelle loi est celle qui permet la revocation de l'adoption pour de motifs graves sur la demande de l'adoptant ou de l'adopté.

La nouvelle loi stipule encore qu'il ne sera payé aucun droit à la couronne sur les procédure en adoption non plus qu'aucun honoraire payable en timbres au profit de la couronne.

Le maire Bettez de Trois-Rivières et les travaux de la cité

TROIS-RIVIERES, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — Se basant sur le fait que l'on ne devrait pas changer d'ingénieur quand la ville fait des travaux importants, que la demande de destitution n'est appuyée sur aucune raison et qu'elle ne mentionne pas le nom du successeur, le maire Bettez a donné son vote prépondérant contre la motion des échevins Lampron et Carignan demandant de rescinder la résolution du 3 janvier 1922 nommant M. C.-E. Gélinas, ingénieur de la cité, et de le remercier de ses services à compter du 1er avril prochain. Ce fut l'occasion d'un débat très vif auquel prirent part surtout le maire Bettez et l'échevin Lampron.

Mères et Filles

Si Vous ne Vous Sentez Pas en Bonne Santé, Que Vous Soyez Faibles, Nerveuses, Fatiguées et Abattues, Essayez ce Nouveau Remède Nuga-Tone

Des milliers de personnes sont soulagée en peu de jours. Le Nuga-Tone redonne de la vie et de la vigueur à leurs nerfs et muscles affaiblis. Il forme du sang roune et donne des nerfs fermes et forts et augmente votre endurance d'une manière remarquable. Il procure un sommeil rafraîchissant, donne de l'appétit et une bonne digestion, règle les intestins et redonne de l'enthousiasme et de l'ambition. Si vous ne vous sentez pas absolument bien vous le devez à vous-même de l'essayer. Il ne vous coûtera rien si vous n'êtes pas satisfait. Il est agréable à prendre et en peu de jours vous vous sentirez mieux. Si votre médecin ne vous l'a pas déjà prescrit vous n'avez qu'à acheter une bouteille de Nuga-Tone chez votre pharmacien. N'acceptez pas de substitut. Prenez-en pendant quelques jours et si vous ne vous sentez pas mieux et que vous n'ayez pas meilleure mine, rapportez le paquet à votre pharmacien et l'argent vous sera remboursé. Les fabricants du Nuga-Tone exigent que tous les pharmaciens le garantissent et rendent l'argent aux personnes qui n'en sont pas satisfaites. Il est recommandé, garanti et vendu par tous les pharmaciens.

AMUSEMENTS

MONTREAL'S LEADING THEATRE
HIS MAJESTY'S
SEM. COM. LUNDI PROCHAIN
Commandes par la malle reçues maintenant
Billets en vente jeudi à 9 a.m.
GREENWICH VILLAGE FOLLIES
La plus grande revue annuelle de l'Amérique. Excellente troupe originale et gaie de 90 acteurs.
Les modèles de 30 fameux artistes. La plus grande et la plus amusante représentation musicale qui ait jamais été donnée à Montréal.
Soirées, $1.00 à $3.50; Mat. merc. $1 à $2; Mat. sam. $1 à $2.50 plus la taxe.

PRINCESS
Matinée aujourd'hui 25c 1000 sièges
La meilleure aubaine de plaisirs CETTE SEMAINE
GEORGE MacFARLANE
DOUGLAS LEAVITT
et
RUTH MARY LOCKWOOD
THOS. F. SWIFT & CO.
CHARLIE WILSON
PAUL DECKER & CIE
"PAGANA"
LES PIERROTTYS
LES FRERES KRAMER

Parc OTTERBURN
ST-HILAIRE
OUVERTURE LE 24 MAI
Retenez la date pour votre pique-nique annuel.
S'adresser à J. P. MARION, A.P.D., Chemin de Fer National, Gare Bonaventure, Montréal.
23-21-25

LIGNE FRANCAISE
NEW YORK PLYMOUTH HAVRE-PARIS
En Angleterre en 6 Jours
via Plymouth
Si vous allez en France, prenez un bateau qui vous y débarquera directement de la passerelle sur un quai couvert, au Havre, à 3 heures seulement de Paris.
PARIS - 28 mars, 25 avril.
FRANCE - 18 avril, 9 mai
Paquebots à une seule classe de cabines
NEW-YORK—HAVRE—PARIS
ROCHAMBEAU, 11 av. 17 juin 16 juil.
DE GRASSE, 15 av. 14 mai 11 juin
SUFFREN, 22 avril, 27 mai, 30 Juin
LA SAVOIE, 6 mai, 4 juin, 2 juil.
New-York—Vigo (Espagne)—Bordeaux
LA BOURDONNAIS, 4 mai 16 juin.
ROUSSILLON, 13 av. 23 mai 13 juil
CHICAGO, 4 juil., 17 août.
Informez-vous au sujet de notre service canadien d'Europe à Halifax
24 rue Notre-Dame ouest, Montréal ou agent local
23-25

AMUSEMENTS

THEATRE ST-DENIS-31 Mars
(Positivement une seule représentation)
GERALDINE
FARRAR
et sa troupe dans
"CARMEN"
Opéra fantaisie en 3 actes, avec costumes, décors, ballet et orchestre.
Le vente des billets commencera jeudi matin, le 26 mars, chez Lindsay et che Archambault. Prix: $1.00, $2.00, $2.50, $3.00 et $3.50. (Plus taxe de 10 %)
Direction: LOUIS H. BOURDON 24-3

FRANÇAIS
ANCIEN LOEW'S COURT
AUJOURD'HUI
DIXIE HANDICAP avec CLAIRE WINDSOR, FRANK RENAUD et LLOYD HUGHES. Vaudeville — Comédie. 24-3

DANSE
Ce soir à 9 heures
SALLE STANLEY
Messieurs: 50c. Dames: 25c
CLASSE de DANSE des DEBUTANTS
Ce Soir: à 8 P.M.
Leçons privées tous les jours à toute heure.
Up. 5168 Prof. Frank Norman
Danse: Lundi, Merc. et Samedi à 9 hrs.
Mars 9-11-16-18-23-25-30

Deux Fois par Jour
GAYETY 2 15 AND 8 15 P.M.
COLUMBIA BURLESQUE
LE PLUS GRAND "7-11" ET LE SEUL burlesque musical de l'univers composé de nègres. 24-5

Passe Temps
LUNDI, MARDI, MERCREDI
"IDLE TONGUES" avec Percy Marmont — Doris Kenyon — Claude Gilling
Water — Lucille Rickson. — Titres français. 24-3

ARCADE
AUJOURD'HUI:
NAZIMOVA et MILTON SILLS dans MADONA OF THE STREET, grande vue en 8 parties, titres français. Western nouvelles et comédie. LA FEMME A VALENTINO, opérette par la troupe. 25-3

AMUSEMENTS

ORPHEUM
Saison de comédie anglaise sous la direction de LEO G. CARROLL
Cette semaine:
Le grand succès moderne
"Mr. PIM PASSES BY"
Comédie en trois actes de A. A. MILNE
Prix des sièges: (taxe comprise)
Le soir: de 30c à $1.10
Après-midi, mercredi jeudi et samedi: de 25c à 75c
24-3

LOEW'S
A L'AFFICHE
LA GRANDE VUE MYSTERIEUSE DE L'ANNEE
'THE MONSTER'
Avec
LON CHANEY
— Aussi —
6 EXCELLENTS NUMEROS DE VAUDEVILLE de haute CLASSE 6
COMMENCANT DIMANCHE
Plus grand que "Covered Wagon"
"The Thundering Herd"
de ZANE GREY

Grâce et Beauté!
Ce sont les principales caractéristiques de la grande revue des modes sur l'écran et sur la scène —
THE DRESSMAKER FROM PARIS
Conjointement avec la REVUE DES MODES DE PRINTEMPS
MURPHY-SIMPSON
Une pléthore de magnifiques mannequins.
Deux fois par jour à 9 et 9 p.m.
CAPITOL A L'AFFICHE

IMPERIAL
EXTRA SPECIAL !
Première vue animée du
Désastre de la Tornade
Qui coûta la vie à 800 personnes et en blessa 3,000 et sema la ruine et la destruction à travers quatre états.
Six Numéros Keith-Albee
et
Alma Rubens
dans
Le roman de mariages par sacrifice de David Graham Phillips
'The Price She Paid'

PALACE
A L'AFFICHE
The DANCERS
with
GEORGE O'BRIEN—ALMA RUBENS
MADGE BELLAMY
Dans une vue pleine de romance, de l'âme d'une femme fidèle à l'amour.

ATTRACTIONS SUPPLEMENTAIRES
LLOYD HAMILTON dans "Half a Hero"
LIONEL DAUNAIS BARYTON
EMILIO RODRIGUEZ assisté de MLLE VANDERHAEGHE et FANFARE de MANDOLINES PACES Danses espagnoles
AUTOUR DU MONDE AVEC LE PHOTOGRAPHE DU PALACE DANS UNE REVUE DE NOUVELLES.
MATINEE: tous les sièges 25c
SOIREES: toute la galerie 25c, Orch.: 45c

LA TEMPÉRATURE

DEMAIN: VENT DU SUD-OUEST ET TEMPS DOUX

TORONTO, 25. — (Presse Canadienne). — La pression est tout à fait basse dans le nord canadien et relativement partout ailleurs sur le continent. Dans le Québec et l'Ontario, il y a eu averses générales et le temps se maintient au doux à travers le Dominion.

PRONOSTICS

Section inférieure des Lacs et Baie Georgienne, Vallée de l'Outaouais et Haut Saint-Laurent: Vent du sud-ouest, beau et doux. Jeudi, vent du sud-ouest, temps doux.

Bas St-Laurent, Golfe et Côte Nord: Vent du sud-ouest, pluvieux. Jeudi, vent du sud-ouest, beau et doux.

Lac Supérieur: Vent frais du sud-ouest partiellement nuageux et doux, aujourd'hui et jeudi. Averses locales.

Provinces de l'ouest: Vent du sud-ouest, généralement beau et doux, aujourd'hui; averses locales.

MAXIMUM ET MINIMUM

Maximum, aujourd'hui, 48, l'an dernier, 34
Minimum, aujourd'hui, 32, l'an dernier, 22
Baromètre:
Aujourd'hui, 29.98, hier, 30.22.
Chiffres fournis par la maison R. de Heslé, 300a St-Denis, Montréal.

Victoria	52	40
Calgary	54	30
Toronto	56	34
Kingston	50	36
Montréal	44	34
Ottawa	52	34
Québec	34	30
St-Jean	46	32
Halifax	48	28

TARIF

Des annonces de naissances, mariages, décès et remerciements.

NAISSANCE : 50 centins chaque insertion, suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

DECES : 50 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

MARIAGE : 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 8 cents par mot.

PROCHAIN MARIAGE : $1.00 par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

MESSE DE REQUIEM : 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

SERVICE ANNIVERSAIRE : 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

REMERCIEMENTS pour sympathies : $1.00 chaque insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

Les Avis de Naissances, Décès ou Mariage, doivent être signés des noms authentiques des personnes qui donnent ces annonces. De plus toute annonce de prochain mariage ou fiançailles ne sera acceptée que si elle est signée par une personne dont la signature peut être attestée comme authentique.

NAISSANCES

BONIN — A Montréal, le 16 mars 1925, à M. et Mme Albert Bonin, née Auréa Bousquet, un fils baptisé Joseph-Wilfrid-Gérard.
Parrain et marraine, M. et Mme Wilfrid Bonin, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Adèle Bousquet, tante de l'enfant.

BOUCHARD — A Montréal, le 20 mars 1925, à M. et Mme Georges Bouchard, un fils, baptisé Joseph-Georges-Jean-Marie-Lucien.
Parrain et marraine, Mme L.-V. Bouchard et Félix Blain, grand'mère de l'enfant et oncle. Porteuse, Mme Félix Blain, tante.

BRISEBOIS — A St-Henri, le 22 mars 1925, au No 363 Greene, à M. et Mme Almanzar Brisebois, un fils baptisé Joseph-Albanzor-Germain.
Parrain et marraine, Mlle Aurore Brisebois et M. Germain Deschâtelets. Porteuse, Mme Joseph Beaulieu, grand'mère de l'enfant.

BRULE — A Montréal, le 13 mars 1925, à M. et Mme Adrien Brulé, maître-boulanger, née Yvonne Gaudron, une fille baptisée, Marielle, Adrienne, Josette, Marguerite, Jeannine.
Parrain et marraine, M. et Mme Edmond Gaudron, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme H. Bastien.

CHARTIER — A Montréal, le 18 mars 1925 à M. et Mme Calixte Chartier, née Georgianna Archambault, un fils baptisé Louis-Joseph-Georges.
Parrain et marraine, M. Georges Archambault, et Mlle Jeanne Chartier, oncle et sœur de l'enfant.

DENIS — A la Miséricorde, le 31 mars 1925, à M. et Mme Albert Denis, née Isabelle Côté, une fille baptisée Marie Andrée Louise.
Parrain, M. Jean Louis Denis, marraine, Mlle Marie-Louise Denis, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Joseph Denis, grand'mère de l'enfant. 26-1.

DORION — A Montréal, le 21 mars 1925, à M. et Mme Paul Dorion, née Lucienne Lavallée, un fils baptisé Joseph-Gaston-Paul.
Parrain et marraine, M. et Mme Eugène Dorion, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme W. Lavallée, grand'mère de l'enfant.

DUBUC — A Saint-Hubert, Co. Chambly, 23 mars 1925, à M. et Mme Joseph Dubuc, (Mariette Brosseau), un fils, baptisé Joseph--Antoine-Gérald-Léonce.
Parrain et marraine, M. et Mme Médéric Perrault, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Laurenza Brosseau.

LaBADIE — A Montréal, le 21 mars 1925 à M. et Mme Emile LaBadie, née Adélaïde Tiernan, une fille baptisée Marie-Andrée-Eveline.
Parrain et marraine, M. et Mme Roméo St-Onge. Porteuse, Mme L.-A. LaBadie, grand'mère de l'enfant.

LAURENDEAU — A Montréal, le 20 mars 1925, à M. et Mme Armand Laurendeau, née Juliette Martel, un fils baptisé Joseph-Pierre-Odilon.
Parrain et marraine, M. et Mme Odilon Laurendeau, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme L. Martel, grand'mère de l'enfant.

MORIN — A Verdun, le 22 mars 1925, à M. et Mme Henri Morin, née Frédora Fourcaut, un fils baptisé Joseph-Emile-Wilfrid-Marcel.
Parrain et marraine, M. et Mme Wilfrid Daoust, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme O. Morin, grand'mère de l'enfant.

OUELLETTE — Lachine, le 23 mars 1925, à M. et Mme Charles Ouellette, née Béatrice Bourgon, une fille, baptisée Marie-Adrienne.
Parrain et marraine, M. Adrien Ouellette et Jeanne Ouellette, frère et sœur de l'enfant. Porteuse, Mme Médéon Bourgon.

PANNETON — A Montréal, le 22 mars 1925, au No 2516A, Châteauguay, à M. et Mme Odilla Panneton, née Angélina Lapointe, une fille baptisée Marie-Germaine-Françoise-Thérèse.
Parrain et marraine, M. et Mme Rosario Panneton, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Madame Arthur Panneton, grand'mère de l'enfant.

La Société Co-opérative
DE FRAIS FUNERAIRES
Entrepreneurs de Pompes Funèbres
Est 1235 Assurances Funéraires.
242, RUE STE-CATHERINE EST

NAISSANCE

PELLETIER — A Montréal, le 21 mars 1925, à M. et Mme Armand Pelletier, née Germaine Penard, une fille, Marie-Rose-Lorette.
Parrain et marraine, M. et Mme Eugène Spenard, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Adélard Pelletier, tant d'enfant.

SAINT-PIERRE—A Montréal, le 14 mars 1925, à M. et Mme B. Saint-Pierre, née Jeanne Séguin, une fille, baptisée Marie-Jeannine-Denise.
Parrain et marraine, M. Josephat Séguin et Mlle Albertine Séguin, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme D. Séguin.

VERMETTE — A Montréal, le 19 mars 1925, à M. et Mme Rosario Vermette, une fille, baptisée Marie-Simonne.
Parrain et marraine, M. Wilfrid Vermette et Mme Emma Delcourt. Porteuse, Mme Défond.

DECES

ARCHAMBAULT — A Montréal, le 24 courant, à l'âge de 60 ans, 6 mois, 10 jours, est décédé J. E. A. Archambault, époux de feu M. Pétrin.
Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira du No 95 rue St-Ferdinand, à 6.45 heures, pour se rendre à l'église St-Henri et de là à la gare St-Henri, pour St-Denis sur Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 26-1

BERTHELET—A St-Hyacinthe, le 22 mars 1925, est décédée à l'âge de 93 ans, mademoiselle Caroline Berthelet, autrefois de Montréal.
Le service funèbre a été chanté en la cathédrale de St-Hyacinthe le 24 mars 1925, et l'inhumation a eu lieu le même jour au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.

BOUCHER—A Montréal, le 24 courant, est décédé Monsieur Paul Boucher, 223 Providence.
Avis des funérailles plus tard.

DORAIS — A Montréal, le 24 courant à l'âge de 55 ans est décédé O. Emile Dorais, époux de Blanche Charrand.
Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant, le convoi funèbre partira de sa demeure, No 983, rue Dorchester O. à 8 1-4 heures pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 26-2

DELORME—A Montréal, le 25 courant, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Joseph Délorme.
Avis des funérailles plus tard.

FISHER — Décédé à Huddersfield, Angleterre, vendredi le 20 courant, Edward Fisher, âgé de 80 ans, premier associé de la maison Mark Fisher Sons & Cie., de Montréal.

FOUCAULT. — A Montréal, le 25 courant, est décédé Monsieur J. Foucault.
Avis des funérailles plus tard.

GARIEPY — A Montréal, 23 mars 1925, à 5 ans, est décédée Marguerite-Marie, enfant bien-aimée d'Amédée Gariépy, courtier en assurance, et Blanche Sauriol.
Funérailles jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira du No 169 rue Dessis à 7 hres 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où les louanges des Anges seront chantées. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRATTON — A Montréal, le 23 courant à l'âge de 58 ans est décédé Ulderic Gratton, ex-constable, époux en premières noces de Mary Perreault, et en secondes noces de Laura Gratton.
Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant, le convoi funèbre partira de sa demeure, No 1015 rue Ste-Catherine O. à 8.30 heures pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 25-2

IMBEAU—A Montréal, le 24 courant, à l'âge de 50 ans, est décédé Zéphirin Imbeau.
Avis des funérailles plus tard.

LAPOINTE—A Montréal, le 24 courant, à l'âge de 40 ans, 6 mois et 10 jours, est décédée Mme Arthur Lapointe, née Clarinda Roussin.
Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira du No 2 Balmoral, No 1066 rue Lévesque, à 7.35 heures pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 26-2

LAMOUREUX — A Montréal, le 24 courant, à l'âge de 53 ans, est décédée Théothime Lamoureux.
Les funérailles auront lieu vendredi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de No 300 Parc Lafontaine à 8.15 heures pour se rendre à l'église St-Louis de France et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 26-2

LEPAGE —A Montréal, le 23 mars 1925, à 25 ans, 3 mois, est décédée Germaine LeBlanc, épouse bien-aimée de Raoul Lepage.
Funérailles jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 289 rue Valois, Hochelaga, à 7 hres, pour se rendre à l'église Très Saint Rédempteur, coin Joliette et Adam, où le service sera célébré à 7.30 hres et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE. — A Montréal, le 24 courant, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Samuel Valiquette.
Les funérailles auront lieu jeudi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira de l'Asile Ste-Cunégonde, rue Albert, pour se rendre à l'église St-Henri et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 25—2

SERVICE ANNIVERSAIRE

LAFLEUR—Le jeudi 26 courant, à 8 heures à l'église Notre-Dame de Grâces, sera chanté un service anniversaire pour le repos de l'âme de M. I. la Lafleur.
Parents et amis sont priés d'y assister.

PREFONTAINE — A la Cathédrale vendredi le 27 mars à 9 heures, service anniversaire de M. Isaie Préfontaine. Les parents et les amis sont priés d'y assister. 26-2

AMELIORATION DU SERVICE DES TRAMWAYS

Aspect que présentait ce matin la chambre des caucus échevinaux. Une délégation de citoyens du quartier Ahuntsic y a présenté une requête en faveur de l'amélioration du service des tramways dans la partie nord de la ville. On remarque, au premier plan, autour de la table, de droite à gauche, MM. les échevins A. Mongeon et R. Jarry, M. Jules Crépeau, directeur des services municipaux, MM. les échevins T. O'Connell, J.-A.-A. Brodeur, A.-A. Desroches et J.-H. Bédard. Au second plan, les délégués parmi lesquels on remarque MM. les échevins A. Legault, qui a présenté les délégués, M. Gabias et W.-A. Watson, M. l'abbé E. Lambert, le docteur H. Pelletier, D. Ciroux, H. Paiement. (Cliché de la "Patrie").

Nous pourrions faire

(Suite de la 1ère page.)

Le 27 novembre 1922, il a reçu ordre de M. Ludger Brien a l'effet de câbler $5,000 à M. Brosseau à Londres. M. Bercovitch produit un document à cet effet, mais M. Duranleau l'examine et s'objecte à sa production, vu que ce n'est qu'une note des employés de la banque.

Le témoin explique que le document est une formule utilisée à la banque quand il s'agit d'envoyer de l'argent à l'étranger.

M. Bercovitch demande si une lettre, qu'il lui montre, a trait à l'envoi d'argent. —"Oui", dit M. Bulley.

M. Bercovitch veut la produire mais M. Duranleau s'objecte encore en disant qu'elle ne constitue aucune preuve.

M. Bercovitch insiste et la lettre est produite. Le témoin produit encore après l'avoir identifié, un ordre de M. Brien lui demandant d'envoyer de l'argent à M. Brosseau à Londres. Un autre document du même genre est encore produit par M. Bercovitch et le témoin admet chaque fois qu'il a expédié la somme indiquée à M. Brosseau.

M. Duranleau fait une nouvelle objection. Il dit que toute la preuve faite depuis le commencement de cette enquête n'a eu pour but que de ternir la réputation d'un membre de la Chambre. On semble ne pas avoir eu d'autres buts que celui-là.

Il ne voit pas en quoi on veut faire témoigner M. Bulley si ce n'est pour essayer encore de sortir le nom d'un collègue. "Vous devriez rougir de votre conduite", dit M. Duranleau.

L'hon. M. Nicol fait remarquer que les députés de la gauche ont bien fait sortir d'autres noms et fait bien des insinuations.

D'AUTRES NOMS

"Si nous le voulions, nous pourrions faire sortir les noms d'autres députés de la droite", dit M. Duranleau.

—"Faites-le donc", crient plusieurs membres libéraux.

—"Nous le ferons en temps et lieu, et suivant les règles de la chambre."

M. Sauvé insiste de nouveau pour savoir si le comité a ordonné l'assignation de M. Bulley. Il s'y objecte en vertu du règlement 595 des règles de la Chambre.

L'hon. M. Perrault explique qu'il a assigné M. Bulley à la demande de quelqu'un et dans le but de faire corroborer le témoignage de M. Brien.

M. Sauvé s'étonne que le président du comité ait pris sur lui d'assigner M. Bulley, sans y avoir été autorisé par le Comité.

Le président dit que si les députés de la gauche ne sont pas prêts à interroger M. Bulley, ils peuvent demander d'ajourner l'interrogatoire à une autre séance.

M. Bouchard: "Je propose qu'on entende M. Bulley. Il est ici, présent."

M. Duranleau: "Pardon, on a commis un abus de pouvoir et nous avons le droit de protester."

L'hon. M. Nicol dit que l'article cité par M. Sauvé permet au comité d'interroger M. Bulley.

M. Sauvé: "Les paroles du trésorier ne sont pas claires. L'article est plus clair. Et d'ailleurs, on aurait pu nous avertir hier que M. Bulley devait témoigner ce matin".

"Nous ne voulons pas procéder en pirates. J'en appelle de votre décision et si nous sommes battus, j'en appellerai au grand tribunal, la Chambre".

L'hon. M. Perrault: "Il ne s'agit que d'une objection de forme. Si vous voulez que nous assignons le témoin pour demain nous allons le faire."

LE VOTE EST PRIS

M. Sauvé insiste et le vote est pris. Par 15 voix contre 7 le comité décide d'entendre M. Bulley.

M. Bercovitch continue à produire des documents et à les faire identifier par le témoin.

Un des documents est un ordre signé par M. Bray et demandant au témoin, d'envoyer $5,000 à M. Brosseau en Angleterre. Le témoin dit avoir envoyé cet argent.

M. Bercovitch veut savoir d'où venait les $5,000 envoyés en cette occasion.

"Cette preuve est illégale", dit M. Duranleau.

M. Bercovitch prétend que la preuve est absolument légale.

M. Langlais, de Témiscouata, ne veut pas que le témoin, comme le lui demande M. Bercovitch, dise sous le nom de qui le chèque fut envoyé en Angleterre.

M. Bulley dit que ceci date de deux ans et qu'il ne se rappelle pas.

M. Duranleau dit qu'il est évident que l'on veut sortir le nom d'un collègue du témoignage de M. Bulley.

M. Bercovitch: "Même si le nom d'un collègue est mentionné, il n'y a pas lieu de croire que son honneur est attaqué. Soyez donc plus raisonnables, dit M. Bercovitch, à ceux qui posent des objections".

PAS D'IRREGULARITES

M. Langlais: "On a prouvé entièrement et clairement jusqu'ici qu'il n'y avait pas eu d'irrégularités de commises."

M. Bercovitch: "Afin de sauver du temps, je retire ma question."

Le témoin répond à M. Duranleau que personnellement il n'a pas été mêlé au syndicat. Il ignore si l'argent envoyé par M. Bray en Angleterre était de l'argent que M. Bray ne faisait que prêter.

Il a reçu un subpoena à la banque à Montréal, samedi. Depuis il a rencontré M. Spinder, mais n'a pas discuté le témoignage qu'il devait rendre avec qui que ce soit. Il a cependant vu, à Québec, les honorables MM. Taschereau et Nicol et M. Charles Lanctôt.

Ceci s'est passé hier matin. On lui a montré les documents qu'il devrait identifier ce matin. De la banque, il n'a reçu aucune instruction quant à son témoignage.

M. Bercovitch: "Avez-vous été influencé en aucune façon par les ministres ou les fonctionnaires que vous alliez rencontrer ici?"

"Non, en aucune façon".

M. THADDEE MICHAUD

On appelle ensuite M. Thaddée Michaud, gérant-général de la Commission des Liqueurs.

M. Duranleau l'interroge, sur les volumes qu'il a produits, concernant les mélanges faits par la Commission depuis 1921 jusqu'à ce jour. Il montre le volume concernant le mélange des liqueurs fortes.

"Je comprends que la Commission depuis 1920 vend deux "scotch whiskey" de sa marque?"

"Oui".

"Voulez-vous nous donner les mélanges de ces "scotch"?"

Le témoin examine le volume où l'on parle de ces mélanges.

Il donne des chiffres concernant la proportion de diverses marques de whiskey qui entrent dans les mélanges. Le total des gallons est de 48 1-6 dont 27 1-2 gallons d'eau qui rendent la liqueur buvable.

M. Duranleau demande au témoin de se contenter de donner simplement la formule sans commentaire.

AUTRE FORMULE

Il demande ensuite de lire une autre formule concernant une autre marque vendue par la Commission. M. Bouchard dit que l'on doit permettre au témoin d'expliquer ses formules au fur et à mesure qu'il les donne. Le comité doit comprendre quelque chose.

M. Duranleau dit qu'il ne veut pas que l'on intervienne dans son interrogatoire. Une de ses formules indique qu'on a fait entrer dans un mélange 300 gallons de liqueurs rejetées.

"Justement on doit permettre au témoin de dire ce que signifie le mot rejeté", dit l'hon. M. Perrault.

M. Langlais: "Si vous voulez d'autres détails, vous les demanderez après."

L'hon. H. Perrault: "Nous sommes capables de lire les formules comme le témoin. La question sans détails est inutile et nous fait perdre notre temps."

M. Duranleau: "Nous demanderons les détails que vous désirez".

—"Alors laissez donc le témoin les donner immédiatement", dit l'hon. M. Caron.

L'hon. M. Perrault dit: "Nous avons l'intérêt à gagner du temps."

M. Sauvé: "Nous prendrons le temps qu'il faudra."

M. Bouchard: "Je propose que le témoin explique les formules qu'il doit lire."

L'hon. M. Patenaude dit que le comité ne peut indiquer au témoin ce qu'il doit répondre. Le témoin est gérant général de la Commission des Liqueurs et s'il n'a rien à cacher, on doit le laisser interroger librement.

L'hon. M. Perrault: "Vous n'êtiez pas ici quand la discussion a commencé. Personne n'est intervenu dans le témoignage."

L'hon. M. Caron: "On veut empêcher le témoin de dire toute la vérité."

M. Houde: "On veut tout savoir, mais on le demandera en temps et lieu."

M. Duranleau demande encore au témoin de lire la formule 31.

LE MOT "REJETE"

L'hon M. Caron veut et insiste pour que M. Michaud explique le mot "rejeté". On veut l'empêcher afin de s'en servir pour de la littérature électorale.

M. Bercovitch: "Je propose que M. Michaud soit autorisé à donner une explication du mot "rejeté" que je déclare, comme membre de ce comité ne pas comprendre. Je prétends que c'est mon droit de suivre le témoignage rendu. Sans cela je fais aussi bien de me retirer."

M. Langlais: "Vous voulez nous empêcher de faire notre enquête."

L'hon. M. Perrault met la proposition du député de Saint-Louis aux voix.

L'hon. M. Patenaude propose en amendement que le témoin reçoive l'ordre de répondre aux questions telles qu'elles lui sont posées.

Cet amendement est battu par 15 contre 8.

Au moment où on allait prendre le vote sur la motion, l'hon. M. Patenaude propose que le témoin réponde suivant qu'il le désirera.

Le vote est pris et ce nouvel amendement est encore battu par 15 voix contre 8. La motion de M. Bercovitch fut alors adoptée par 15 voix contre 8.

M. Michaud explique que la formule indique qu'on a utilisé le résidu du premier mélange, on a aussi utilisé 300 gallons de liqueurs qui n'avait pas toute la force nécessaire mais qui la prit par l'alcool ajouté.

Enfin on a encore utilisé le contenu des bouteilles brisées au cours de l'embouteillage. Ce mélange indique dans la formule 31 comprend 617 gallons. La formule est approuvée par le gouvernement fédéral.

LA FORMULE 36

Elle comprend le mélange de 27 gallons du mélange précédent; 127½ gallons de "Dock et Doris", 69½ gallons de "Long Shore", 31 gallons de "Sherry", 36 gallons de "Moon White", 31 gallons de "Long Shire", 30 gallons de whiskey provenant des vendeurs avec d'autres mélanges on a fabriqués 116 gallons de scotch marque "X" de la Commission.

M. Michaud explique que le résidu des bouteilles est le liquide que contient encore une bouteille dont le goulot est brisé durant l'embouteillage. L'hon. M. Caron lui fait donner plus de détails mais M. Duranleau s'objecte en disant qu'on l'empêche de questionner le témoin. Celui-ci explique que le contenu des bouteilles brisées est filtré avant de l'utiliser.

M. Duranleau: "Vous avez utilisé 239 gallons de whiskey provenant de bouteilles brisées?"

"Oui, nous avons filtré ce produit". Dans une autre formule, M. Michaud dit qu'on a utilisé 108 gallons d'eau pour donner au whiskey préparé le degré légal.

Le témoin explique encore une foule de formules toujours à la demande de M. Duranleau, de Montréal-Laurier.

Celui-ci fait remarquer que le témoin ne doit pas donner des explications en faisant voir qu'elles sont inscrites dans le livre des mélanges.

L'hon. M. Caron: "Que le témoin dise simplement qu'il explique la formule."

M. Michaud explique qu'en utilisant le résidu des bouteilles brisées, après l'avoir filtré, la Commission économise de $30,000 à $40,000 par année.

Le témoin explique que quand un client rapporte une bouteille de liqueurs en se plaignant que celle-ci n'est pas bonne, la Commission la fait analyser. Si la liqueur est trouvée bonne par les analystes, elle entre de nouveau dans les mélanges.

La séance est ensuite ajournée.

JAMES CAREY

(Suite de la 1ère page.)

AVEC COURVILLE

"Très bien, lorsque je l'ai laissé il était avec Courville qui avait une pinte de scotch."

Le témoin ajoute que Carey paraissait sobre et il a parfaitement entendu ce que l'accusé disait à sa belle-sœur.

M. Cyprien Paquin, 60 ans, tient un magasin et le bureau de poste à Lucerne, où Carey entra la veille de Noël vers cinq heures et demie. Il demanda s'il y avait des lettres pour lui et, sur une réponse négative, il téléphona à deux différents endroits pour obtenir une automobile.

Dans le temps il faisait une tempête et il ne peut dire comment Carey est arrivé chez lui, s'il était à pied ou en voiture. En aéroplane, demande Me Fournier. "Non, ni en auto, dit M. Paquin, car je n'ai entendu aucun bruit." Ce témoin est le beau-frère de M. Hermas Desormeaux, qui était l'un des témoins de la Couronne dans cette cause. Paquin était aussi au nombre des sept personnes qui se sont rendues chez Bouchard le 4 janvier où ils ont trouvé le cadavre du vieillard. Carey, dit-il, semblait très excité, nerveux, mais ne peut pas donner plus de renseignements à ce sujet.

Le docteur Rosario Fontaine, de Montréal qui a fait l'autopsie le docteur Wilfrid Derome son chef, ne pouvant se rendre à Wakefield, raconte sa mission à Wakefield le 8 janvier dernier.

Le docteur dit que le cadavre de Bouchard était étendu sur le dos dans la cave, la figure et la partie supérieure des épaules avaient été dévorées par des rats. L'examen extérieur a révélé que Bouchard était un homme très bien constitué. Le cadavre était dans un état de conservation parfaite. Au milieu du dos était une plaie faite par l'entrée d'une balle; autour de cette plaie il y avait une zone de contusion résultat du passage d'une balle sortant de la poudre. Le coup a dû être tiré à une distance de 5 à 6 pieds. La balle est sortie du côté droit entre la 5e et la 6e côte. L'autopsie a révélé la fracture de la colonne vertébrale, deux vertèbres manquaient et des fragments de ces vertèbres ont été retrouvés dans le foie. Une partie du foie manquait, celle qui avait été endommagée. "Le trajet de la balle fut facile à suivre, le trajet était oblique", dit le docteur Fontaine.

PAR EN ARRIERE

La balle a été tirée par en arrière. L'autopsie révèle que tous les organes étaient sains, l'estomac était vide sans odeur d'alcool. Lorsque Bouchard a été tué, il avait pris son dernier repas depuis cinq heures. Le docteur Fontaine dit que si Bouchard avait pris de la boisson, il l'aurait découvert. La fracture de la colonne vertébrale, l'hémorragie et la perforation du foie sont les causes de la mort du vieillard. Il était absolument impossible pour Bouchard de s'infliger de telles blessures, s'il s'agissait d'un suicide au lieu d'un meurtre. Sur le plancher de la cuisine d'été, il a découvert une mare de sang sur une grandeur de six par deux pieds, mais on avait cherché à la faire disparaître. On produit en cour des lamelles du plancher contenant encore des gouttes de sang de la victime. Le docteur Fontaine déclare que l'analyse a démontré que ce sang était réellement du sang humain. Des draps ont aussi été trouvés portant des taches de sang humain.

UNE BLOUSE TACHEE

Dans les cendres du poêle, on a découvert la monture métallique d'un porte-monnaie. Le fusil de Bouchard est produit en cour, de même que les cartouches trouvées chez Bouchard. Le docteur Fontaine admet qu'une balle de ce calibre aurait pu causer les blessures constatées sur le cadavre. Deux douilles de cartouches vides ont été trouvées chez Bouchard et le témoin déclare qu'elles sont de fabrique domestique et ne proviennent pas d'une fabrique. Le fusil était en mauvais état, mais l'examen a révélé qu'il avait été tiré depuis sept à huit jours. Un examen des vêtements de Carey n'a démontré aucune tache de sang excepté dans un sous-vêtement. A la fin de février, le shérif lui a fait parvenir une blouse de travailleur sur laquelle il a trouvé une tache de sang que l'on avait cherché à laver.

PAS DE SUICIDE

Un mouchoir dans la poche de cette blouse était aussi taché de sang et dans les deux cas c'était du sang humain. Le Dr Fontaine ne peut pas dire que Bouchard a été tué dans la cuisine d'été, mais il a certainement saigné là. "Lui ou un autre", dit Me Fournier. "Personne ne pourrait vivre en saignant autant" déclare le docteur Fontaine. Sur ce point, il est positif que les taches de sang se trouvaient au milieu de la pièce dont les dimensions sont de douze par huit pieds. Ce n'est pas impossible que le meurtre ait été commis dans cette pièce, le meurtrier se plaçant dans la porte de la salle à manger. Bouchard, dans ce cas, aurait été placé à cinq à six pieds de distance, cependant, le meurtrier n'a pas pu tirer en se de Bouchard puisque que le coup fatenant lui-même dans la cuisine. Le tatouage remarqué sur la blessure de Bouchard indique que le coup fatal a été tiré à cinq pieds de distance, à dix pieds de même tatouage aurait été possible, mais à condition que la charge de poudre soit plus forte.

Le docteur Fontaine dit qu'il n'est pas impossible que Bouchard ait été tué en dehors de la maison et ensuite traîné dans la cuisine.

OU EST LA BALLE ?

Malgré les recherches les plus actives il a été impossible de retrouver la balle fatale, ni la moindre trace de la balle en dehors de celle laissée dans le corps de Bouchard. Il faillait que ce soit une grosse balle de plomb ou une balle genre "dum dum", car une balle de carabine ne peut pas faire les ravages terribles constatés par l'autopsie. Souvent dans des cas de meurtre ou d'accidents on trouve, dans 25 pour cent des cas, la balle dans les vêtements de la victime. Une balle traversant un corps humain perd beaucoup de sa vitesse. Ici, il n'y a rien de cela. La balle est disparue mystérieusement. La balle est-elle tombée dans une des fentes du plancher ? Des recherches ont été faites partout mais sans succès. Le docteur Fontaine dit qu'après son départ de Wakefield, les détectives MM. Germain et Dalpé ont continué leurs recherches pour la balle. Le docteur dit qu'il a examiné le fusil de Bouchard, le 11 janvier et d'après lui, il put être tiré vers le 5 janvier. L'état de conservation du corps de Bouchard était idéal, étant sur la terre froide dans la cave; il aurait pu rester dans le même état, sans décomposition pendant une dizaine de jours de plus; c'est pour cela qu'il ne peut pas dire vers quelle date il est mort. Il aurait pu être tué à la fin de décembre tout aussi bien qu'au commencement de janvier, il ne peut pas le dire.

Le corps de Bouchard n'était pas gelé lorsqu'il a été découvert. Le docteur Fontaine donne ensuite des renseignements sur la façon de procéder dans l'analyse du sang sur les vêtements. Il déclare que le résultat est infaillible. Il est convaincu que le drap trouvé chez Bouchard, la blouse de travail et le mouchoir soumis à son examen étaient tachés de sang humain, même sang aussi sur le plancher de la cuisine de Bouchard. La blouse et le mouchoir mentionnés ont été trouvés dans la chambre de Carey, quant à ses autres vêtements ils ne portaient pas de trace de sang.

LA GRANDE-BRETAGNE

(Suite de la 1ère page.)

déclara-t-il, de sécurité. Le devoir et l'intérêt de la Grande-Bretagne est de contribuer à cette sécurité, tous les partis s'accordent à le reconnaître.

Quand M. Chamberlain reprit son siège au milieu des applaudissements, l'ancien premier ministre Lloyd George se leva et parla à son tour du protocole qu'il appela un piège tendu à la Grande-Bretagne avec comme appât l'arbitrage.

Il n'y a rien, dit-il, qui prouve que la guerre en Europe serait soumise à l'arbitrage en vertu du protocole.

"Le protocole, dit-il encore, n'est qu'une variante de la politique du gouvernement français qui veut nous engager à maintenir le statu quo non seulement dans l'ouest, mais aussi bien dans l'est. Le fait que sur vingt-sept millions d'habitants en Pologne, il y en ait neuf millions qui le sont par la force des armes, constitue une vraie menace pour la paix. Croit-on que la Russie et l'Allemagne vont accepter cette situation lorsqu'elles seront restaurées?"

Ramsay MacDonald parla ensuite. Il n'a jamais entendu, dit-il, une plus vivante et plus complète attaque du traité de Versailles que celle faite par Lloyd George. Dix ans du protocole, dit-il, auraient changé la face de l'Europe. De l'attitude militaire et des alliances l'on aurait été gagné par l'esprit de l'arbitrage.

Le premier ministre Baldwin appuyant les vues de son collègue Chamberlain, déclara que si le présent état d'insécurité se prolongeait, la situation deviendrait telle que la sagesse humaine ne verrait peut-être incapable d'y porter remède. Le premier grand pas fait vers la paix depuis trois ans, dit-il, a été le plan des experts. Le second, cependant, les offres dont il a été question aujourd'hui et qui semblent offrir un règlement plus efficace que tout ce qui a été mis de l'avant jusqu'ici? Peut-être.

Les déclarations de l'Allemagne concernant ses frontières prouvent, dit le premier ministre, qu'elle a fait un grand pas vers la paix. Le gouvernement britannique verrait d'un bon œil l'entrée de n'importe quelle nation dans le pacte proposé. L'établissement de la sécurité et de la paix dans l'ouest mettrait fin à la moitié de nos difficultés et alors pourrait-on penser au jour où toute l'Europe s'unirait dans la Société des Nations.

UNE BONNE PRESSE

Londres, 25. — La plupart des grands journaux font bon accueil aux propositions de l'Allemagne telles qu'exposées par Austen Chamberlain aux Communes, hier après-midi.

Le fait le plus saillant et le plus prometteur de ces offres, au dire du "Times" est que l'Allemagne accepte une zone neutre sur le Rhin qui nous permet "d'espérer, dit-il, une garantie pratique, et permanente de paix".

Il faudra beaucoup de travail diplomatique avant d'en venir à une entente, écrit le "Morning Post". Ces offres cependant constituent une possibilité d'épargner une autre guerre à l'Europe et c'est pour cela qu'il faut les prendre en sérieuse considération.

Les propositions de l'Allemagne, dit le "Daily Telegraph" sont plus importantes que nous le croyons et elles apportent un terrain d'entente possible. "Nous espérons sincèrement que les autres puissances leur feront le même accueil que leur a fait la Grande-Bretagne".

La "Westminster Gazette" leur est également favorable. Elle reconnait, elle aussi, que l'on doit prendre ces offres en sérieuse considération. Le pays, dit-elle, appuiera le gouvernement s'il juge bon d'entamer des négociations.

Dans son discours, Austen Chamberlain a laissé savoir à l'univers que la Grande-Bretagne essaierait de bâtir la paix du monde sur un pacte mutuel entre l'Allemagne et ses anciens ennemis et qu'elle n'aurait plus rien à faire avec le protocole adopté à la dernière assemblée, alors que le cabinet MacDonald détenait le pouvoir.

Le pacte, dit-il, garantirait le maintien des frontières occidentales actuelles et l'Allemagne renoncerait à recourir aux armes pour changer ses frontières de l'est telles qu'elles ont été fixées après la grande guerre.

UN EXPOSE FRANÇAIS

Paris, 25. — M. de Fleuriau, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, a terminé ses entrevues avec le président du conseil Herriot et M. Laroche, directeur politique des affaires étrangères. Il doit rentrer à Londres aujourd'hui ou demain.

Ces conférences n'ont amené l'adoption d'aucune réponse aux offres de l'Allemagne, mais l'ambassadeur s'en retourne en Angleterre avec un exposé clair et précis de la politique française qu'il fera connaître au gouvernement anglais.

DANS LE NOUVEL HOTEL DE VILLE

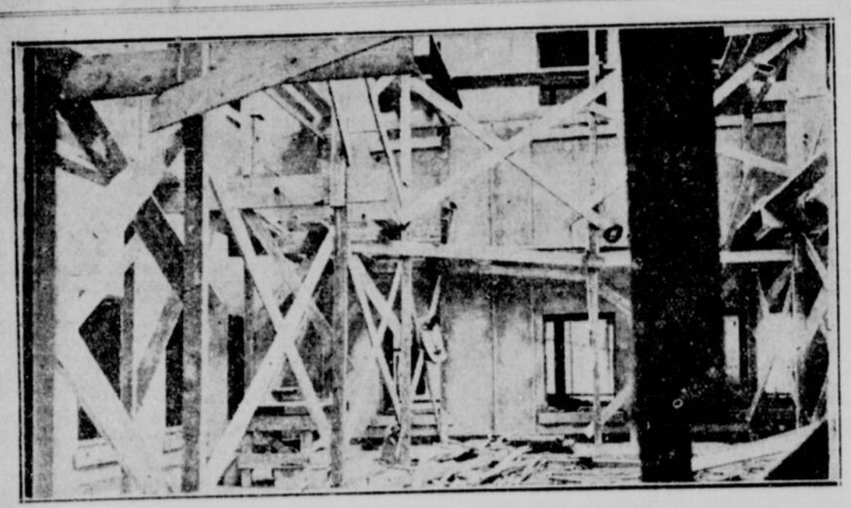

Comme l'ancien, le nouvel hôtel de ville possédera, à sa partie centrale, deux puits de lumière; ils seront cependant de beaucoup moins grands que les autres qui réduisaient l'espace nécessaire pour les bureaux. Notre photographie représente un de ces nouveaux puits, avec base carrelée au plafond du deuxième étage seulement, au lieu de l'être au parquet du rez-de-chaussée, autre nouvelle amélioration qui donne encore plus d'espace aux membres du personnel de l'administration. (Cliché de l'artiste de la "Patrie").

RIEN DANS CETTE LOI NE POURRA PORTER PREJUDICE AUX DROITS DE NOS EVEQUES

Le principe de l'amendement proposé par l'hon. M. David à la loi de l'Assistance Publique. --- La création de forêts domaniales dans la province

LE BILL DE MONTREAL

QUEBEC, 25. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les amendements faits par le Conseil Législatif au bill de Montréal vont probablement nécessiter une conférence entre les deux Chambres. Une forte opposition s'est élevée hier soir, à l'Assemblée Législative, à la transformation que l'on a fait subir au projet voté par la Chambre basse et on essaiera aujourd'hui d'en arriver à une entente, mais la chose semble difficile.

A la suggestion de l'honorable M. Taschereau, l'on a ajourné l'étude des amendements à aujourd'hui. Plusieurs propositions seront certainement faites lorsque la question sera reprise cet après-midi. Les uns veulent rejeter les amendements en bloc, tandis que d'autres en favorisent quelques-uns et s'opposent aux autres. Il est fort possible qu'un comité conjoint des deux Chambres soit formé pour essayer d'en arriver à une entente.

La clause des pavages est celle qui semble soulever le plus d'opposition. L'honorable M. Patenaude et quelques autres députés furent d'avis que la Législature devra accepter la proposition sur laquelle on a paru d'accord et fixer le prix à $4. Mais rien n'a été décidé et la discussion sera reprise cet après-midi.

L'amendement proposé par l'honorable M. David à la loi de l'Assistance Publique a été, avec le bill de Montréal, la grosse question qui a occupé la Chambre. Il s'agit par cet amendement de stipuler bien clairement ce qui a toujours été d'ailleurs le désir bien net du gouvernement, que rien dans la loi ne pourra préjudicier aux droits de l'Evêque sur les communautés ni à leurs intérêts religieux, moraux ou disciplinaires. L'hon. M. David et l'honorable M. Taschereau en ont expliqué la portée dans d'importants discours. L'hon. M. Patenaude a exprimé des doutes sur la portée de cet amendement, qui a finalement été adopté.

Plusieurs autres mesures ont aussi été discutées, la principale étant celle de l'honorable M. Mercier concernant la création de forêts domaniales dans la province.

LA LOI DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le projet de loi présenté par l'honorable M. David pour amender la loi de l'Assistance Publique se lit comme suit:

"Dans l'application de ces règlements, comme dans le fonctionnement de la présente loi, lorsqu'il s'agit de communautés religieuses catholiques, rien ne pourra préjudicier aux droits de l'évêque sur ces communautés, ni à leurs intérêts religieux, moraux et disciplinaires."

En présentant la mesure, l'honorable Secrétaire de la province dit que, quoique le gouvernement n'ait reçu aucune représentation de la part des institutions religieuses de la province, il croit devoir proposer cette modification à la loi, qui est l'expression d'un désir qui jusqu'ici n'a été qu'une réalité mais non un fait. Le gouvernement veut mettre fin à certaines critiques qui se sont élevées au sujet de la loi de l'Assistance Publique et dissiper tout doute au sujet de ce qui a été de tout temps son intention de ne porter aucune atteinte aux droits de l'autorité religieuse. Si cette mesure peut clarifier l'atmosphère, la Chambre aura atteint un but sain et dans l'intérêt véritable de la province. Par cette loi, dit le ministre, le gouvernement a voulu sauver et il a sauvé en effet des centaines d'institutions. Il s'est demandé s'il n'était pas opportun, non pas de faire une concession, mais de satisfaire davantage les autorités dont nous reconnaissons la compétence et la juridiction sur certaines communautés. Nous faisons ce pas de bon coeur, désireux de prouver notre entière bonne foi et notre sincère désir de venir en aide aux malades, aux pauvres, aux infirmes, aux orphelins et à tous ceux qui ont besoin de secours dans notre province. Nous espérons qu'avec ce bill, le temps des critiques passera et que la loi continuera à rendre des services immenses à notre province."

L'honorable M. Patenaude se lève ensuite. Il déclare qu'il n'est pas chargé de soumettre les représentations des autorités religieuses. Il n'est ici que comme législateur, et comme tel, il se demande en quoi la loi va être modifiée par cet amendement. Il ne connaît pas toutes les difficultés que cette loi a pu faire surgir, mais il croit cependant qu'une de ces difficultés provient du fait qu'on n'a pas assez fait de distinction entre les corporations religieuses et les corporations civiles ordinaires. Ces corporations vivent aujourd'hui.

—L'hon. M. David: Elles vivotaient dans le passé.

—L'hon. M. Patenaude: "Non, elles vivaient dans le passé et elles vivent encore. Elles ont leur régime établi, des biens qui sont à elles, et on a voulu leur imposer un système pour les obliger à rendre compte.

L'honorable M. David intervient et déclare que le gouvernement n'a jamais reçu aucun reproche ni aucune récrimination de la part des communautés religieuses.

—Probablement des évêques, interpose M. Plante, de Beauharnois.

L'hon. M. Patenaude continue en disant qu'il a fallu des années pour rédiger un contrat qui puisse convenir aux autorités religieuses, et cependant il y a encore bien des contrats qui ne se signent pas.

L'hon. M. David assure que s'il y en a eu, c'est parce que le gouvernement offrait moins que ce que l'on voulait avoir, et qu'il a donné plus dans chaque cas.

L'hon. M. Patenaude estime que le projet de loi est d'une interprétation difficile.

—Croyez-vous qu'il va améliorer la situation? demande le premier ministre.

—Je ne le sais pas, dit le député de Jacques-Cartier, et ce n'est que dans l'application qu'on le verra.

—Mais, demande à son tour l'honorable M. David, si par la loi, les évêques perdaient un peu de leur contrôle sur les communautés religieuses, est-ce que cet amendement ne remet pas les choses dans l'état où elles étaient avant l'adoption de la loi?

L'honorable M. Patenaude répète que la loi est d'interprétation difficile et qu'il n'est pas prêt à dire quelle en sera la portée.

L'honorable M. Taschereau déclare que, comme le secrétaire de la province l'a dit, la loi de l'Assistance publique a donné aux institutions de la province plus de trois millions et demi. Elle a sauvé des hôpitaux, des crèches et des institutions de la ruine et de la banqueroute. C'est une oeuvre du gouvernement et du parti libéral, dit-il, et nous en sommes fiers. Nous avons été en butte aux critiques les plus violentes des grands chrétiens de l'opposition. On a dit que c'était la main-mise du gouvernement sur les communautés religieuses et on a fait toute une campagne pour nous dénoncer à la vindicte populaire. Nous avons laissé faire, convaincus du bien que notre loi ne manquerait pas de faire et aujourd'hui les événements nous donnent raison. Les critiques tombent d'elles-mêmes. Monseigneur Ross, évêque de Gaspé, m'a présenté des amendements que nous n'avons pas cru devoir accepter. Mais l'an dernier nous avons amendé la loi en stipulant qu'aucun contrat n'aura d'effet à moins qu'il n'ait eu l'assentiment de l'autorité diocésaine.

Aujourd'hui, Monseigneur Ross m'a écrit au commencement de la session et demande que l'état ne s'occupe que de l'hygiène, et du soin des indigents pour lesquels il paie sa quote-part, et laisse à l'autorité religieuse la discipline morale et religieuse et la régie interne. Il disait: tant que vous serez là il n'y a pas de danger, mais on ne sait jamais quand il surviendra un changement de gouvernement. Cinq évêques ne permettront pas à leurs communautés d'accepter l'Assistance Publique et les autres voudraient bien qu'on complète la loi, ce qui ferait tomber les dernières hésitations. Ce qu'il nous proposait dans sa lettre, nous l'avons mis mot-à-mot dans notre projet de loi, afin de répondre au désir de l'épiscopat canadien. Dans quelques jours, nous demanderons à la chambre d'amender une autre loi, la loi de l'adoption, afin de donner plus de satisfaction aux autorités religieuses. Nous sommes hommes de bonne volonté et chaque fois qu'on viendra à nous pour discuter, on nous trouvera bien disposés, mais nous ne souffrirons pas que des laïques pas plus chrétiens que nous viennent nous faire la morale. Nous sommes heureux de faire ce que l'épiscopat canadien nous demande et si nous pouvons faire un pas de plus, nous le ferons.

La chambre étudia ensuite le projet de loi en comité.

M. Duranleau demande au secrétaire de la province s'il a eu des plaintes des institutions ou des évêques.

L'hon. M. David répond qu'en autant que l'application de la loi est concernée il n'y a eu aucune plainte ni aucune observation.

M. Dufresne observe qu'en réponse à une interpellation de l'opposition, le premier ministre a déclaré qu'il avait reçu une lettre mais qu'elle était confidentielle.

Le premier ministre dit qu'il y a eu un mémoire confidentiel de la part des évêques, mais que depuis, M. Sauvé en a eu une copie et que le député de Joliette peut lui demander.

Le projet de loi a été adopté ensuite en comité plénier et a subi sa troisième lecture.

MESURES ADOPTEES

La chambre a adopté à peu près sans discussion le projet de loi de monsieur Dufour, député de Matapédia, modifiant les minutes des comtés de Matapédia et de Matane, ceux de monsieur Thurber amendant la loi des cités et villes et concernant l'avis au greffier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dans le cas de certaines mutations de propriété, et celui de M. Thériault, modifiant l'article 1880 du Code civil.

Un léger amendement à la loi concernant le transport des liqueurs alcooliques a aussi été adopté à la demande de l'hon. M. Nicol. Il a

(suite de la page 19)

IL MEURT A NICE

Saint-Louis, M., 25. — Sir W. Northrup McMillan, un multi-millionnaire autrefois de cette ville, célèbre par ses chasses en Afrique, qui fut créé chevalier pour ses services pendant la guerre, vient de mourir à Nice, France.

Téléphone EST 5800* "La Patrie" Téléphone EST 6253

(Département des Impressions)

EXECUTE

Tous les travaux d'impression: Journaux périodiques — Livres — Brochurettes — Dépliants — Circulaires — Catalogues — Prospectus, etc.

Tous les travaux de Rédaction d'annonces — Traductions — Préparation de circulaires — Préparation de catalogues — Préparation de campagnes de publicité, etc.

MEILLEURS PRIX — PROMPT SERVICE — SATISFACTION GARANTIE

120, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

Protégez vos Fourrures

en les emmagasinant dans nos

Voûtes d'emmagasinage à froid, pour fourrures qui viennent d'être installées.

C'est un service moderne et parfait. Appelez notre Service d'Emmagasinage: Plateau 6261, et nous irons immédiatement chercher vos fourrures.

HENRY MORGAN & CO. LIMITED.

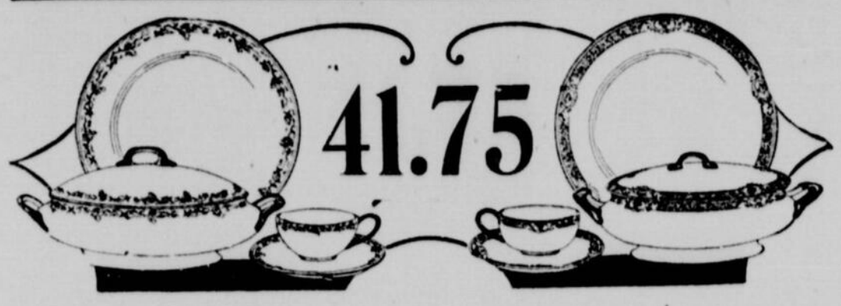

41.75

Vaisselle Fameuse dans une Vente de Services à Dîner

Chaque service est de 97 morceaux. **JEUDI, 41.75** **Régulièrement 55.00 et 60.00 le service.**

Vous connaissez la renommée des services à dîner Royal Doulton et Wilkinson. Achetez demain — C'est une rare occasion de vous procurer un service que vous avez longtemps désiré, à un prix que vous pouvez payer.

Patron parsemé de roses, appelé Ko-Shan — aussi le dessin renommé de saule, en bleu, noir et brique.

12 SERVICES SEULEMENT — Ainsi, vene faire vos achats de bonne heure. Les femmes comprendront l'importance de cette vente. — Rég. 55.00 et 60.00 le service — **Spécial à: 41.75**

— Quatrième étage.

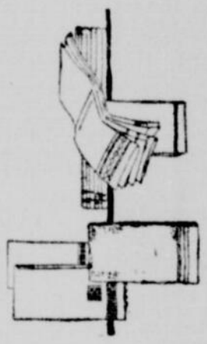

2400 Serviettes à Points d'Ourlet .55 chacune

Rég. .95 chacune

Serviettes en pure toile, spécialement tissées pour être soyeuses et absorber facilement l'eau.

Elles sont des plus désirables, étant d'un blanc de neige, durables et pouvant supporter un nombre incalculable de lavages.

Des milliers de clientes ont acheté de ces serviettes et les ont trouvé des plus satisfaisantes.

Dimensions: 18 x 34. .55 chacune.

— Rez-de-chaussée.

Appelez Plateau 6261 et le Service des Achats accordera la plus prompte attention à votre commande.

Un Merveilleux Achat et une Vente Merveilleuse

200 Paires de

Bottines et Souliers "Bunny Foot" pour Jeunes Filles

Jeudi, 3.45

Ces chaussures "Bunny Foot" sont d'ajustement parfait et de longue durée, confectionnées par la Hurlbut Shoe Co., qui se spécialise dans les chaussures pour les pieds en croissance.

Ne manquez pas cette vente — elle ne fut rendue possible que grâce à un achat heureux et elle offre non seulement un bas prix mais aussi la qualité — Il serait sage d'en acheter plus qu'une paire maintenant.

Dans cette vente nous offrons les meilleures chaussures pour le confort et la longue durée.
Toutes pointures de 11 à 2, dans tous les modèles.

Les Souliers pour Jeunes Filles comprennent:

Escarpins à courroie, en poulain verni, semelle coussin.

Escarpins à courroie, en veau acajou, avec semelle coussin.

Bottines à empeigne vernie, tige mate; bottines boutonnées ou lacées, en veau noir ou acajou.

Amenez les enfants afin qu'ils aient des chaussures bien ajustées pour le printemps et pour Pâques. — Aussi pointures pour enfants de 8 à 10½, dans tous les modèles.

Tous à un Seul Prix, Jeudi 3.45

— Deuxième étage.

Appelez les Services de nos Fabriques

Si vous avez besoin de renovations du Printemps, Nettoyage de tapis, peinture, etc.

Appelez: Lancaster 4121

Papier à Lettres Uni et Ebarbé .85 la boîte

Régulièrement 1.00, 1.25 et 1.50 la boîte.

Un grand achat spécial du moulin nous a permis de vous offrir cette aubaine.

Nous sommes fiers de vous présenter ce papier à lettres de merveilleuse qualité comme vous serez pleine de joie de l'acheter.

Rappelez-vous des marques: Dunwoodie, Hammersmith, Avalon et Velum Chelsea.

Comparez — et vous serez aussi certaine que nous le sommes que c'est une aubaine que vous ne retrouverez pas d'ici à plusieurs saisons.

Les dimensions sont: large, octavo et populaire regent — en Titian, gris antilope, bleu et blanc — quelques-uns dans les populaires dessins mouchetés.

Un cachet particulier de ce beau papier à lettres est que la plupart est à bords ébarbés, fini or ou argent. Les enveloppes sont doublées.

.85 la boîte

— Rez-de-chaussée

Costumes de Sport de Printemps POUR FILLETTES

CARACTERISES PAR LES DOUBLES PAREMENTS ET LE COL EN VELOURS

Quelle fillette n'est pas charmée d'avoir à choisir un nouveau costume de printemps? Quelle jeune fille réservée n'apprécie pas, autant que sa soeur ainée l'élégance parfaite?

Et imaginez-vous la joie de choisir dans un assortiment aussi considérable de modèles, couleurs et dessins exclusifs!

La fillette sera fière de porter un nouveau costume à quadrillés fauve clair et gris, en drap poil de chameau, avec dos droit de coupe garçonne et jupe enveloppante. Tailles 13, 15 et 17 ans 35.00

Les plus nouveaux effets en couleurs quadrillés noir et blanc, fauve clair, et gris, et fauve clair et gris unis.

D'une sveltesse sevante est un costume en tweed gris — Jupe nouvelle enveloppante. Col de velours comme Paris les veut sur costumes de coupe masculine 35.00

— Rayon des Jeunes.